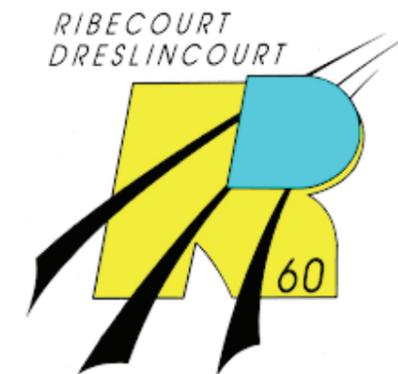


PLAN LOCAL D'URBANISME DE RIBÉCOURT-DRESLINCOURT

Commune de Ribécourt-Dreslincourt

Mairie de Ribécourt-Dreslincourt
Place de la République
60170 RIBÉCOURT-DRESLINCOURT
Téléphone : 03 44 75 53 53
Courriel : mairie@ribecourt-dreslincourt.fr



Urbanistes mandataires :

Arval

Agence d'urbanisme Arval Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis Place de la République - 60800 Crépy-en-Valois
Téléphone : 03-44-94-72-16 fax : 03-44-94-72-01
Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière :

Conseil Départemental de l'Oise



Janvier 2019

L'objectif de ce diagnostic est de faire une synthèse du travail effectué jusqu'alors afin de donner une photographie des principaux traits de la commune replacée dans son contexte intercommunal. Ces traits concernent le site, les paysages, le fonctionnement urbain, les réseaux et infrastructures, les tissus urbanisés, l'agriculture, les espaces publics, les équipements et les services, les données socio-démographiques et le logement.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'un des instruments de l'urbanisme issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains de décembre 2000. Son contenu est aujourd'hui largement articulé autour des dispositions issues du Grenelle de l'Environnement et de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

La commune de Ribécourt-Dreslincourt est dotée d'un premier PLU approuvé le 12 décembre 2011, qui a fait l'objet d'une modification adoptée le 16 février 2015 et d'une modification simplifiée adoptée en octobre 2015. En lien avec les récentes évolutions législatives en urbanisme et en environnement, et le souhait de fixer de nouveaux objectifs pour le territoire, il convient de mener une révision générale de ce PLU. Cette procédure de révision générale permet de réfléchir à un nouveau projet communal à l'horizon de 10 à 15 ans.

Le PLU est un document juridique qui définit de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain. Mais son objet est également d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune. Selon l'article L.110-1 du code de l'environnement, le développement durable vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

A cette fin, et selon l'article L.121-1 du code de l'urbanisme (devenu article L101-2 du code en vigueur au 1er janvier 2016), le PLU détermine les conditions permettant d'assurer :

- L'équilibre entre un développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des espaces naturels et des paysages, en respectant les objectifs du développement durable.
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs (habitat, activités économiques, activités sportives ou culturelles, équipements publics), et en tenant compte de l'équilibre

emploi-habitat-commerces-services ainsi que des moyens de transport, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques et de la gestion des eaux.

- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels et urbains, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des milieux, sites et paysages, la réduction des nuisances sonores, la prévention des risques, des pollutions et des nuisances de toute nature, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Une délibération du conseil municipal prescrit l'élaboration du PLU et précise les modalités de concertation avec le public (article L.300-2 du code de l'urbanisme, devenu L103-1 du code en vigueur au 1er janvier 2016).

L'État, la Région, le Département et divers partenaires sont associés à l'élaboration du document à l'initiative du maire ou à leur demande, à la suite de la notification de la prescription d'élaboration du PLU.

Le PLU doit être compatible, s'ils existent, avec le Schéma de Cohérence Territoriale, un schéma de secteur, un schéma de mise en valeur de la mer, une charte de parc naturel régional, un plan de déplacements urbains, un programme local de l'habitat. Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation du PLU, les dispositions du plan local d'urbanisme sont applicables jusqu'à la révision de ce document, qui doit être achevée avant le terme d'un délai de trois ans.

Le PLU est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées appartenant aux catégories déterminées dans le plan. Le PLU est établi pour une perspective de développement et d'aménagement s'étendant sur environ dix années. Il est adaptable à l'évolution de la commune ; ses dispositions peuvent être modifiées ou révisées, afin de prendre en compte les nouveaux objectifs communaux.

Le territoire communal étant concerné par l'emprise d'un site Natura 2000 (Plaine alluviale de l'Oise), le PLU révisé est soumis à une évaluation environnementale stratégique. Ce rapport de diagnostic présente l'état initial de l'environnement et une hiérarchisation des enjeux environnementaux.

CHAPITRE I - DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE	4	CHAPITRE II - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	53
I - Ribécourt-Dreslincourt dans son contexte intercommunal	5	I - Contexte géographique	54
1.1 Localisation de la commune	5		
1.2 Ribécourt-Dreslincourt, un pôle urbain de proximité	6	II - Les caractéristiques géophysiques de Longueil-Annel	55
1.3 Bilan du SCOT de la CC2V approuvé en 2007	7	2.1 La géologie	55
1.4 Les autres documents supra-communaux	8	2.2 Le relief	56
1.5 Bilan du PLU de 2011	9	2.3 L'hydrographie et bilan des SAGE	57
1.6 Carte de synthèse du bilan du PLU et des enjeux du SCOT	11		
II - Organisation du tissu urbain	14	III - Analyse des risques naturels	59
2.1 Forme et évolution du bâti	14	3.1 Les risques d'inondations	59
2.2 Analyse du parcellaire	17	3.2 Les risques liés aux mouvements de terrain et cavités	62
2.3 Typologies architecturales	19	3.3 Les risques technologiques et risque de pollution des sols	63
III - Infrastructures et déplacements	22	IV - Les sensibilités écologiques	64
3.1 Organisation du réseau viaire	22	4.1 Les sensibilités et continuités écologiques à l'échelle régionale	64
3.2 Les cheminements piétons, le stationnement et les transports collectifs	28	4.2 Les sensibilités écologiques liées à la vallée de l'Oise	66
3.3 Les réseaux, leurs servitudes et le diagnostic numérique	33	4.3 Les sensibilités écologiques liées aux massifs boisés des Monts du Noyonnais	70
IV - Équipements, services et activités économiques	35	4.4 Les continuités écologiques	74
4.1 Les équipements	35	V - Le paysage et le patrimoine	75
4.2 La population active	38	5.1 Les grandes entités paysagères	75
4.3 L'emploi	39	5.2 Le diagnostic des boisements et éléments plantés	79
4.4 Le potentiel économique et diagnostic commercial	40	5.3 Les entrées de ville et franges du tissu bâti	80
4.5 Le diagnostic agricole	42	5.4 Le patrimoine bâti	83
V - Analyse démographique et parc de logements	47	VI - Nuisances, qualité de l'air, gestion des déchets et énergies renouvelables	85
5.1 Évolution de la population	47		
5.2 Répartition par tranche d'âge	48	VII - Synthèse des enjeux environnementaux	86
5.3 Analyse du parc de logements	49	7.1 «Etat zéro» : Les incidences du scénario au fil de l'eau	86
5.4 Caractéristiques du parc de logements	50	7.2 La Hierarchisation des enjeux	87
VI - Synthèse des enjeux sur le fonctionnement urbain	53		

CHAPITRE 1

DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE & ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

I - Ribécourt-Dreslincourt dans son contexte intercommunal

1.1 Localisation de la commune :



Source : IGN



Source : CC2V

La commune de Ribécourt-Dreslincourt se situe dans la partie nord-est du département de l'Oise, le long de l'Oise entre Compiègne et Noyon. Elle est rattachée au canton de Thourotte, située à 5 km au sud du territoire communal, et constitue la seconde commune du canton en terme de population et l'un des pôles de services majeur du territoire intercommunal. **A plus large échelle, elle est implantée sur l'axe Paris-Saint Quentin.**

Le territoire communal est traversé par trois infrastructures majeures de transport en direction du nord du département de l'Oise et du nord de l'Aisne :

- la RD1032 qui relie à l'échelle inter-régionale la région parisienne à Saint Quentin et qui assure plus localement la liaison entre le Noyonnais et le Compiégnois,
- la voie ferrée reliant Paris à Saint Quentin puis Cambrai (réseau grandes lignes de la région Paris-nord),
- le canal latéral de l'Oise qui permet actuellement la circulation fluviale entre Compiègne et Noyon puis le nord de la France et dont le passage à grand gabarit nécessitant son dévoiement est en projet.

La commune est à seulement 13 km au nord-est de l'agglomération compiégnnoise, un des principaux pôles urbains et économiques de la région Picardie, à 9 km au sud-ouest de Noyon, pôle urbain et économique du nord-est de l'Oise. L'accès au réseau autoroutier (A1) se fait à l'échangeur de Ressons à 20 km ou à Arsy à environ 25 km. Paris à moins de 100 km est accessible en une bonne heure.

Ribécourt-Dreslincourt est limitrophe des communes de Cambronne-lès-Ribécourt, Machelmont, Canelecourt, Ville, Chiry-Ourscamp, Pimprez et Montmacq.

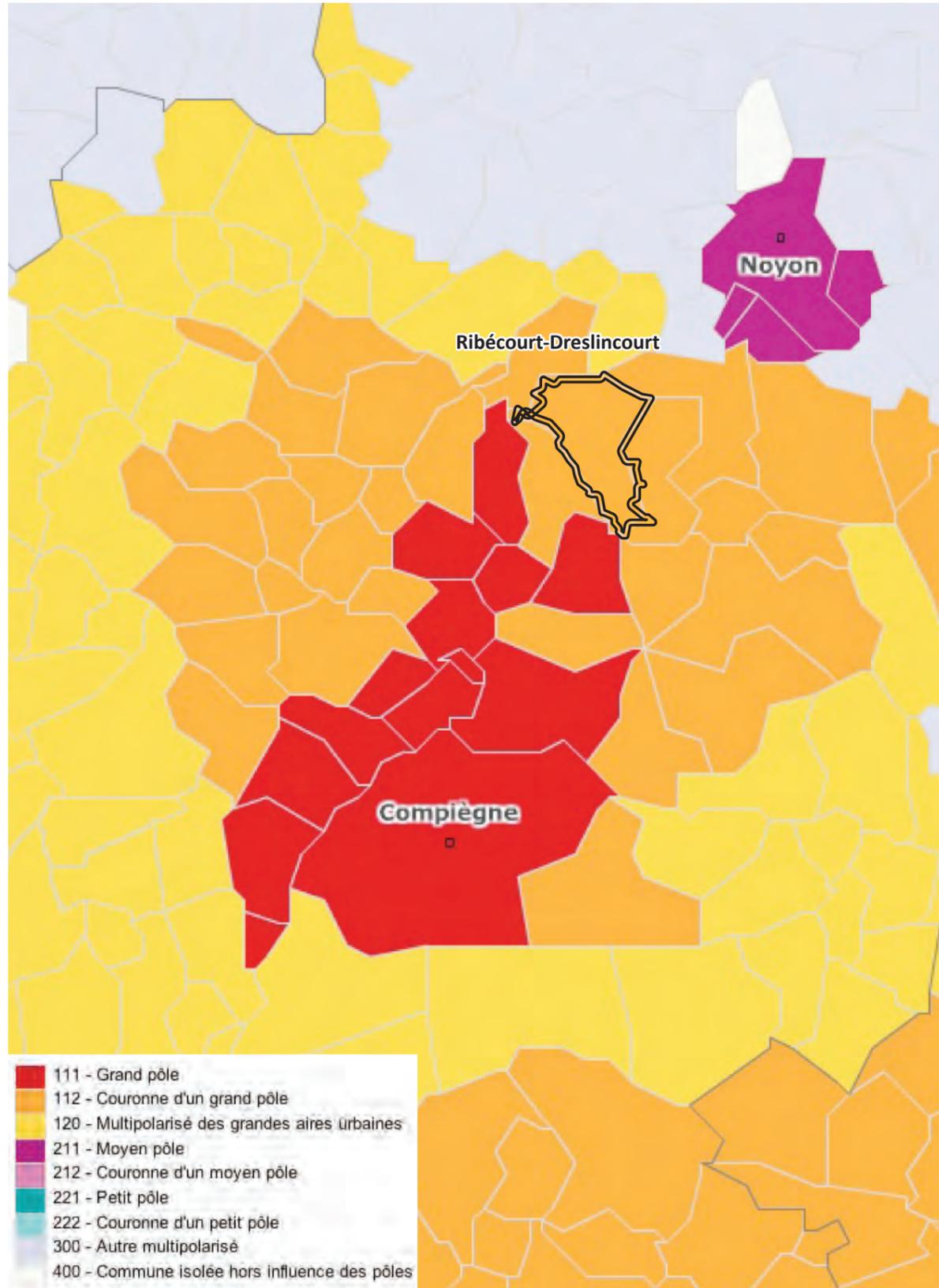
Elle fait partie de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) créée en décembre 1995 qui regroupe 16 communes, soit environ 23 000 habitants. Ce groupement de communes a comme compétences le développement économique et l'aménagement de l'espace ; les affaires culturelles, associatives et sportives ; le développement social ; la voirie ; la protection et mise en valeur de l'environnement ; l'habitat, cadre de vie et politiques contractuelles ; le tourisme.

La CC2V a approuvé un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) le 18 décembre 2007, document qui définit un projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité à horizon 2017 avec lequel le PLU révisé de Ribécourt-Dreslincourt devra être compatible. Un bilan du SCOT a été réalisé en 2015 et a abouti au maintien du document en l'état pour les prochaines années, sachant qu'à l'échelle intercommunale les objectifs du SCOT n'ont pas tous été atteints.

Ribécourt-Dreslincourt se situe au cœur de cette Communauté de Communes et joue le rôle de pôle urbain relais entre Compiègne et Noyon. Avec un territoire de 1 298 hectares et 3 856 habitants (selon l'enquête de recensement INSEE de 2017), soit environ 297 habitants au km², **Ribécourt-Dreslincourt est un pôle urbain de proximité, en périphérie du bassin de vie Compiégnois.**

I - Ribécourt-Dreslincourt dans son contexte intercommunal

1.2 Ribécourt-Dreslincourt, un pôle urbain de proximité dans l'aire urbaine compiégnaise :



Source : INSEE - Carte des territoires vécus (2010)

Ribécourt-Dreslincourt se situe dans la vallée de l'Oise (rive droite), axe de développement majeur du département de l'Oise. La commune est traversée par l'ensemble des infrastructures dont le tracé suit celui de la vallée, depuis Chauny-Tergnier jusqu'au sud du département de l'Oise. **La commune est, en conséquence, bien reliée (par route, train et voie fluviale) aux principaux pôles urbains et économiques ainsi desservis.** Cette vallée s'est fortement industrialisée au cours du XX^{ème} siècle. L'essor économique du pôle compiégnais, ayant déjà connu un développement important au XIX^{ème} siècle sous le règne napoléonien, s'est confirmé ces trente dernières années.

Ribécourt-Dreslincourt a ainsi connu un essor rapide au début du XX^{ème} siècle, passant le seuil des 1 000 habitants, puis dans les années 1960, en passant du statut de village à celui de bourg en dépassant les 2 000 habitants. Il faut noter que dès la fin du XIX^{ème} siècle avec la réalisation du canal latéral à l'Oise, des industries locales ont dynamisées le territoire, avec notamment l'implantation de sucreries, de briqueteries-tuileries et d'usines chimiques. La population communale s'est rapidement accrue pour ensuite se stabiliser. Dans les années 1980, le développement démographique est principalement lié à l'attractivité résidentielle de la couronne périurbaine de Compiègne et de Noyon, et la population communale s'est stabilisée légèrement en dessous des 4 000 habitants.

Avec 1 817 emplois en 2015, la commune constitue un pôle d'emplois significatif à l'échelle locale, qui exerce son attractivité localement sur les actifs résidant dans les communes de l'intercommunalité (environ 40% des emplois occupés par des actifs de la CC2V), mais attire également un grand nombre d'actifs du Pays Noyonnais (environ 18 % des emplois locaux) et de l'Agglomération de Compiègne (environ 10% des actifs). Ribécourt-Dreslincourt est un pôle d'emploi qui attire également un bon nombre d'actifs résidant dans les départements de l'Aisne et de la Somme (qui occupent environ 15% des emplois de la commune).

Le commune ne compte cependant pas assez d'emplois pour être considérée comme un grand pôle à l'échelle régionale (au moins 5 000 emplois selon l'INSEE). Selon la carte des territoires vécus de 2010 réalisée par l'INSEE ci-contre, **la commune de Ribécourt-Dreslincourt fait partie de la couronne du pôle urbain compiégnais** qui étend son influence en terme d'emplois sur un ensemble de communes situées au nord-est de Compiègne. Bien que Ribécourt-Dreslincourt ne soit pas administrativement rattachée à la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne, elle fait partie de la couronne périurbaine au sens INSEE, à savoir qu'au moins 40% des actifs résidant sur le territoire communal travaillent dans l'aire urbaine du grand pôle compiégnais.

En terme d'équipements et de services, **Ribécourt-Dreslincourt est considérée par l'INSEE comme un pôle de services intermédiaires**, possédant en effet un certain nombre d'équipements de la gamme intermédiaire (lycées, collèges, équipements sportifs) et de quelques services spécialisés (santé, immobilier, etc.), qui exercent une influence jusqu'à Tracy-le-Val, au sud-est du territoire communal, et pour les communes directement limitrophes de Pimprez et de Cambronne-lès-Ribécourt. Au delà, les pôles de services de Noyon et de Thourotte exercent également leur attractivité sur les communes avoisinantes.

Au regard de sa situation, **Ribécourt-Dreslincourt doit donc être considérée comme un pôle d'emplois et de services à l'échelle locale pour les ménages résidant en dehors de l'aire d'attractivités des pôles urbains de Compiègne et de Noyon**, particulièrement pour les territoires ruraux situés au nord de la commune (une partie de la CC2V et du Pays des Sources) et pour les territoires ruraux à l'est de l'Oise (Intercommunalité des lisières de l'Oise notamment). Les équipements, les infrastructures, les aménagements, le développement économique et les perspectives d'accueil de population devront être programmés dans cette finalité dans le PLU révisé.

I - Ribécourt-Dreslincourt dans son contexte intercommunal

1.3 Bilan du SCOT de la Communauté de Communes des Deux Vallées approuvé le 18 décembre 2007

Les objectifs	Les orientations et les prescriptions pour les mettre en œuvre	Conséquences sur le contenu du PLU révisé
DÉMOGRAPHIE	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un gain de 2600 habitants sur l'ensemble du territoire de la CC2V à horizon 2017, soit 260 habitants accueillis par an et un total de 26 600 habitants en 2017. <i>(Depuis l'approbation du SCOT, le rythme moyen de population accueillis est de 61 habitants par an.)</i> Localiser l'essentiel du développement démographique et résidentiel dans la vallée de l'Oise. Maintenir la répartition des logements dans les mêmes proportions qu'en 2007. <i>(Depuis l'approbation du SCOT, la proportion de logements dans la vallée de l'Oise a diminué, passant de 79% à 77% des logements du territoire.)</i> 	<p>La commune de Ribécourt-Dreslincourt se situe dans le secteur de la vallée de l'Oise, ce qui justifie un développement démographique plus important que dans les secteurs de la vallée du Matz et dans le secteur des villages au contact de la forêt.</p>
LOGEMENT ET URBANISATION	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un gain de 1800 logements sur l'ensemble du territoire de la CC2V à horizon 2017, soit 180 logements supplémentaires par an et un total de 11 200 logements. Avec 79% de l'objectif de logements prévus dans la vallée de l'Oise, 142 logements/an seraient à créer sur les 8 communes du secteur. <i>(Depuis l'approbation du SCOT, le rythme de construction est de 93 logements par an en moyenne.)</i> Augmenter l'offre en logements locatifs, sociaux, intermédiaires et libres correspondant aux besoins de l'accueil de tous les profils de population. Prévoir 20% de logements sociaux pour tout projet de plus de 20 logements, sauf pour les communes disposant déjà de 20% de logements sociaux. <i>(Depuis l'approbation du SCOT, la part de logements en location, et notamment de logements publics, a diminué, et la taille moyenne des logements a augmenté.)</i> Limiter la consommation d'espaces à des fins urbaines à 72 hectares à horizon 2017 à vocation dominante d'habitat (sachant que la moitié des objectifs de logements est compté dans la capacité d'accueil des documents d'urbanisme en vigueur au moment de l'approbation du SCOT). Prévoir des densités moyenne de 25 logements / ha pour les futures opérations. <i>(Depuis l'approbation du SCOT, 30 hectares ont été consommés à vocation principale d'habitat, avec des densités moyenne de 15 logements / ha.)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Si l'objectif de 142 logements/an est réparti équitablement entre les 8 communes de la vallée de l'Oise, le développement de Ribécourt-Dreslincourt est estimé à 18 logements/an entre 2007 et 2017 (178 logements au total sur la période). Si cet objectif est réparti en fonction du poids démographique de la commune, le développement de Ribécourt-Dreslincourt est estimé à 31 logements/an entre 2007 et 2017 (312 logements au total sur la période). Entre 2007 et 2017, est observé un gain de 79 logements seulement sur la commune, soit un rythme de construction de 8 logements/an, tout en notant que des permis d'aménager ont été accordés sur la même période, avec près de 600 logements en projet. En tenant compte des opérations en cours, l'objectif du SCOT sera rapidement dépassé. Poursuivre la diversification des typologies d'habitat et statuts d'occupation dans les futures opérations, tout en notant que la commune compte déjà plus de 20% de logements locatifs aidés, ce qui laisse supposer que l'effort à fournir dans les prochaines années pourra être relativisé au regard du nombre de logements aidés déjà réalisés. Le PLU révisé de Ribécourt-Dreslincourt devra prévoir le développement urbain en priorité par renouvellement du tissu existant (dents creuses et réhabilitation du patrimoine existant). Les densités des opérations futures prévues sur la commune devront permettre la modération de la consommation d'espaces et ne pourront pas être inférieure à 25 logements / ha, sachant que les densités sur les opérations en projet dans le tissu bâti existant prévoient jusqu'à 70 lgts/ha et 100 lgts/ha respectivement rue Aristide Briand et rue d'Alembert (résidence intergénérationnelle) et que les densités attendues sur le permis d'aménagement accordé dans la zone 1AUb sont proches de 25 lgts/ha. En revanche, les densités du permis accordé dans la zone 1AUh sont de 13 lgts/ha.
ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> Préserver le niveau de service existant et anticiper les besoins liés à l'évolution démographique. La planification des équipements et services à la population seront réalisés de façon à renforcer les centralités des deux centres urbains du territoire : Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte. Conforter les commerces des centres-villes de Thourotte et de Ribécourt-Dreslincourt. Envisager le développement commercial dans le cas des entrées de ville comportant déjà des implantations commerciales. 	<p>La commune de Ribécourt-Dreslincourt devra mettre en œuvre les moyens visant à conforter les commerces du centre-ville et pourra développer des équipements d'envergure intercommunale.</p>
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir le gain de 1500 actifs et de 1500 emplois sur l'ensemble du territoire de la CC2V à horizon 2017, soit un total de 12 000 actifs et 7 900 emplois. <i>(Depuis l'approbation du SCOT, le territoire a gagné environ 200 actifs et 170 emplois.)</i> Prévoir l'extension importante des zones d'activités aux deux points d'accès de la RD 1032, à Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte/ Longueil-Annel : limiter la consommation d'espaces à des fins économiques à 70 hectares. Leur attractivité sera soutenue par la qualité de leur aménagement (environnementale et architecturale), leur niveau et de services. <i>(Depuis l'approbation du SCOT, 25 hectares sont prévus sur la commune de Longueil-Annel.)</i> Mettre à profit la réalisation du canal Seine-Nord Europe, est prévu l'aménagement de deux quais de déchargement de 200 m à Thourotte-Montmacq et à Ribécourt-Dreslincourt. <i>(Depuis l'approbation du SCOT, le canal Seine-Nord Europe reste dans l'attente de confirmation de financements pour engager les travaux de réalisation.)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet communal devra veiller à permettre le maintien des emplois existants et le développement de nouveaux emplois à travers des dispositions réglementaires favorables à la création et l'évolution des bâtiments d'activités. La commune a la possibilité de prévoir de conserver/prévoir l'extension de la zone d'activités économique, dans la limite des 45 hectares restants à répartir entre les 2 zones d'activités du territoire (Thourotte/Longueil-Annel et Ribécourt-Dreslincourt), sachant que la zone de la Grérie est considérée au SCOT comme zone d'activités existante, et que le secteur 1AUIr correspond à une enveloppe foncière déjà consommée de 5,4 ha. Le développement économique pourra s'accompagner par des prescriptions architecturales et paysagères, notamment dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des secteurs à vocation économique. La commune peut anticiper la mise à grand gabarit du CSNE et prévoir la valorisation du canal dans son projet communal.

I - Ribécourt-Dreslincourt dans son contexte intercommunal

Les objectifs	Les orientations et les prescriptions pour les mettre en œuvre	Conséquences sur le contenu du PLU révisé
<p>DÉPLACEMENTS ET CIRCULATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un réseau de lignes de bus pour desservir tous les quartiers d'habitation. Développer un système de transport à la demande jusqu'aux zones faiblement urbanisées. Aménager les abords des gares comme pôles d'échanges. <i>(Depuis l'approbation du SCOT, la situation n'a pas changé.)</i> • Développer le réseau d'itinéraires cyclables et piétonniers. <i>(La situation n'a pas changé.)</i> • Prévoir la mise à 2 x 2 voies de la RD1032. <i>(Le doublement de la RD a été réalisé.)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement des transports en commun sur le territoire communal vers les pôles urbains à proximité. Maintenir la fréquentation de la gare TER de Ribécourt-Dreslincourt et développer l'intermodalité (bus, vélo, liaisons piétonnes sécurisée). • Le maintien et le développement des liaisons douces (piétons et cycles) peut être prévu dans le secteur aggloméré, notamment pour favoriser les déplacements depuis les futurs secteurs à enjeu d'aménagement. A noter le projet de voie douce porté par le Conseil Départemental le long du canal latéral. • La commune devra anticiper les incidences de cette nouvelle infrastructure de transport pour le développement résidentiel et économique de la commune.
<p>PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les milieux naturels sensibles : ZNIEFF, ZPS et site Natura 2000, ce qui implique des secteurs inconstructibles, sauf installations liées à la gestion des milieux (y compris agricole) et réduction des risques naturels, à leur valorisation touristique, exploitation de carrière, ouvrages d'intérêt public ou projet limité justifié par la nécessité d'un développement communal. Évaluer l'incidence d'un projet sur l'avifaune en cas de construction en ZICO (ce qui ne rend pas le secteur inconstructible). Respecter un recul de 30 m par rapport aux lisières des principaux massifs forestiers. • Maintenir des coupures d'urbanisation pour préserver les espaces à forte valeur paysagère, maintenir les ouvertures visuelles dans les vues emblématiques et protéger les éléments d'identité du paysage local. Préserver les caractéristiques traditionnelles du bâti existant. • Maintenir la qualité de l'eau, protéger les captages d'eau potable, contribuer à l'amélioration des réseaux et assainissement autonome, prendre en compte le SAGE et prendre en compte la préservation des zones à dominante humide dans les PLU. Les milieux naturels sensibles identifiés en ZNIEFF de type 1, ZPS et site Natura 2000 situés dans la vallée doivent être protégés. <i>(Depuis l'approbation du SCOT, la qualité de l'eau reste globalement bonne, et les 6 stations d'épuration sont restées conformes aux normes en vigueur. En revanche, aucun SAGE n'a été mis en place sur le territoire.)</i> • Améliorer la connaissance des risques et établir des mesures qui visent à améliorer la lutte contre les risques. Dans les zones actuellement non urbanisées identifiées comme inondables, il convient de les maintenir non urbanisables. Prendre en compte les périmètres Z1 et Z2 des installations SEVESO (entreprises Rhodia, Bostik et SECO dont les périmètres vont peut être évoluer). • Prévoir l'économie d'énergie dans la construction et la gestion des eaux pluviales dans un objectif de développement durable du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la commune, l'extrémité sud du territoire est inscrite dans le site Natura 2000 de la Moyenne Vallée de l'Oise, le massif boisé de Thiescourt/Attiche est inscrit en ZNIEFF de type 1 et la commune est concernée par la ZICO de la vallée de l'Oise. Dans ces secteurs, les installations et occupation du sol devront être limitées et maîtrisées dans le PLU révisé. Des lisières à protéger sont identifiées autour du massif boisé de Thiescourt/Attiche et s'étendent jusqu'aux limites de la trame bâtie au nord et à l'ouest de Dreslincourt. • Le fond de vallée industriel et le resserrement des réseaux ferrés et routiers à Ribécourt et les paysages ruraux de fond de vallée humide ou de plaine agricole à Dreslincourt ont été identifiés comme élément identitaire du paysage et une vue emblématique depuis l'ouest du territoire communal est mise en avant par le SCOT. Est prévu le maintien de la coupure à l'urbanisation entre Ribécourt et Dreslincourt. • Le territoire n'est pas doté d'un SAGE, mais des zones à dominante humide sont identifiées en limite sud du territoire et devront être prises en considération dans le PLU révisé. Le territoire communal possède un point de captage (bientôt 2, situés au même endroit) qui entraîne des périmètres de protection et qui concerne le tissu bâti de la rue Coquerelle. • La mise en œuvre du schéma d'assainissement et la réalisation d'une étude de ruissellement est à prendre en considération lors de la révision du PLU (existe déjà sur la commune). La gestion des eaux pluviales à la parcelle est demandée. La commune est concernée par des sensibilités de remontées de nappes phréatiques et la commune est concernée par le PPRI de l'Oise et de l'Aisne à l'amont de Compiègne qui concerne la partie sud de Ribécourt. Une partie du périmètre urbain de Ribécourt est concerné par des sites SEVESO dont les périmètres ont été largement réduits ces dernières années. • Le PLU révisé pourra prévoir des dispositions visant à une approche durable de l'urbanisme, notamment par les matériaux de constructions, implantations... prévus dans le règlement écrit.

1.4 Les autres documents supra-communaux

En plus du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la communauté de Communes de Deux Vallées**, détaillé ci-dessus et avec lequel le PLU révisé de Ribécourt-Dreslincourt doit être compatible, est décrit ici l'état d'avancement des autres documents d'urbanisme, plans et programmes supra-communaux à prendre en compte, suivant les dispositions prévues à l'article L.111-1-1 du Code de l'urbanisme et L.122-4 du Code de l'Environnement. Ces documents concernent différents domaines tels que la gestion de l'eau, les milieux naturels, l'énergie, les risques, l'agriculture et sont élaborés à des échelles variables.

Le **PLH, programme local de l'habitat**, adopté en 2011 pour une durée de 6 ans, aurait dû faire l'objet d'un bilan avant 2017. En l'absence de bilan, ce programme est devenu caduc et ne s'applique plus sur le territoire de la CC2V. Il n'est donc pas demandé une compatibilité entre le PLU révisé de Ribécourt-Dreslincourt et le PLH, devenu caduc.

Commune de Ribécourt-Dreslincourt

Le territoire communal fait partie du bassin hydrographique de la Seine, soumis aux dispositions du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021. Les orientations du SDAGE seront prochainement déclinées dans le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise Moyenne**, en cours d'élaboration (périmètre arrêté en 2017). Les orientations de ces documents sont détaillées dans la partie «Etat Initial de l'Environnement» du présent rapport.

Le PLU de Ribécourt-Dreslincourt aurait dû être compatible avec le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)** approuvé en juin 2012, mais ce dernier a été annulé par décision du Tribunal Administratif. Ce document, qui définit des objectifs et des orientations à l'horizon 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de

serre et d'adaptation aux changements climatiques, ne s'applique désormais plus sur le territoire. Le territoire intercommunal n'est pas non plus doté d'un **Plan Climat, Air, Energie Territoriale (PCAET)**. A noter qu'il n'existe pas de **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** pour la région des Hauts-de-France à ce jour.

Outre le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** en cours d'élaboration, dont le contenu est détaillé dans la partie «Etat Initial de l'Environnement» du présent rapport, la commune est concernée par le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** du bassin de la Seine en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Il convient également de rappeler que le territoire de Ribécourt-Dreslincourt n'est concerné ni par une **Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)**, ni par des dispositions particulières aux zones de montagne ou au littoral. La commune n'est pas non plus inscrite dans le périmètre d'un **Parc Naturel Régional (PNR)**.

I - Ribécourt-Dreslincourt dans son contexte intercommunal

1.5 Bilan du PLU approuvé le 12 décembre 2011 et modifié en 2014 et 2015

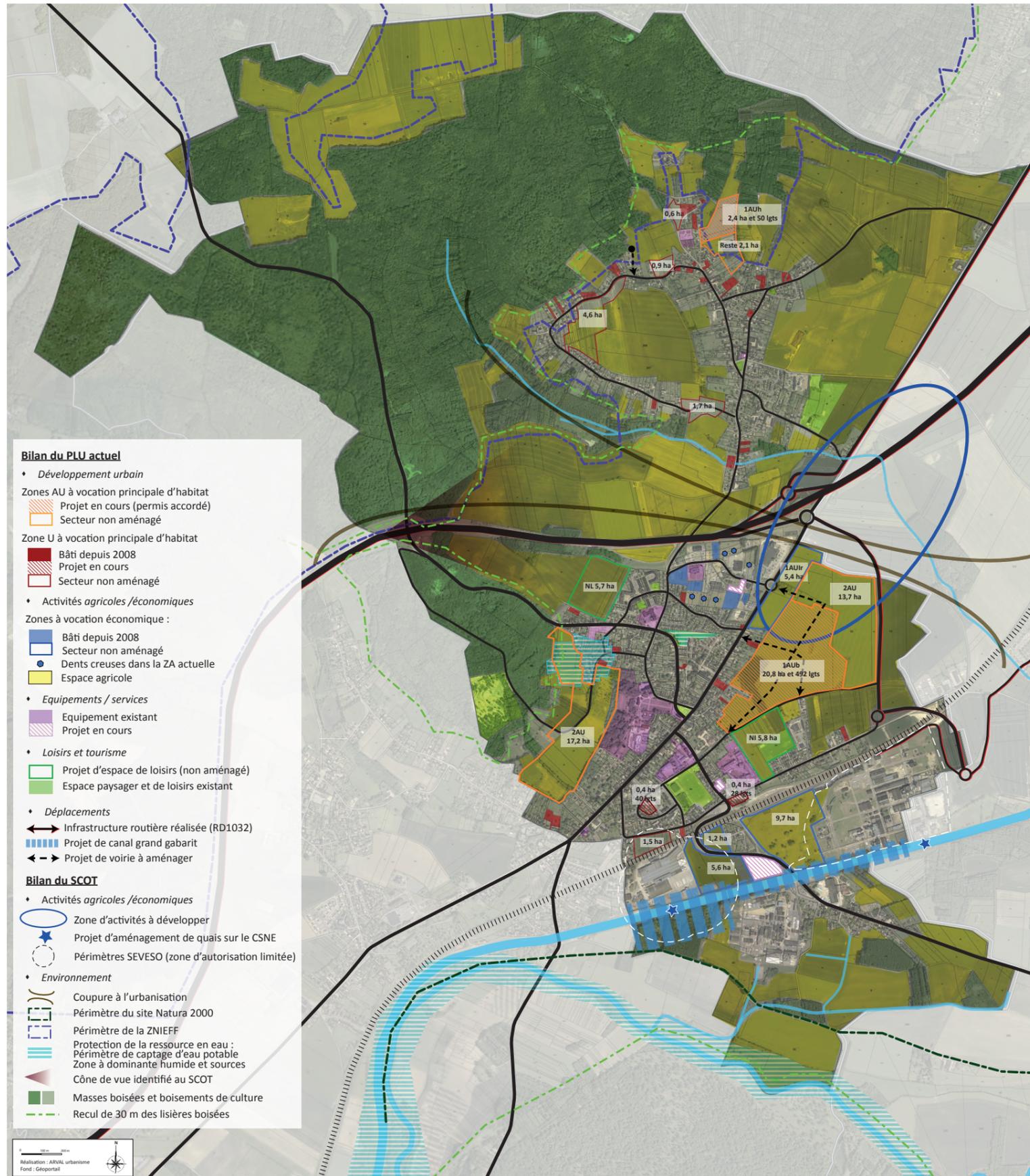
Les objectifs du PLU	Leurs traductions	Degré de réalisation en 2018	Points à évoquer dans le PLU
<p>DÉVELOPPEMENT URBAIN</p> <p>Le PLU adopté en 2011 prévoit entre 5 500 et 6 000 habitants à horizon 2018, soit un gain de population compris entre 1 600 et 2 100 habitants entre 2008 et 2018 (soit 160 à 210 nouveaux habitants supplémentaires chaque année).</p> <p>Ce scénario implique un rythme de construction de 60 logements par an, soit 600 logements de plus qu'en 2008, portant à environ 2 108 le nombre de logements estimés en 2018.</p> <p>Favoriser la densité et poursuivre le renouvellement urbain dans le tissu déjà bâti (dents creuses, divisions du patrimoine bâti existant...).</p> <p>Une diversification de l'offre de logements est attendue, avec le maintien du taux de logements locatifs (39%) et une diversification des typologies adaptées aux demandes de toutes les tranches de la population.</p>	<p>L'accueil des nouveaux habitants est prévu dans la zone urbaine «U» du PLU. La zone urbaine intègre un potentiel de logements conséquent lié aux poches restées non bâties, aux dents creuses, aux possibilités de division et d'urbanisation en «double rideau», dans les fonds de jardin des propriétés déjà bâties. (Ce potentiel de logements n'a pas été estimé).</p> <p>L'accueil de nouveaux habitants est également prévu dans les zones à urbaniser «AU» :</p> <ul style="list-style-type: none"> la zone 1AUB «Le Saussoy» de 20,8 ha (au sud-est de la rue du Général Leclerc) la zone 1AUh de la rue du Goût Fin de 4,5 ha (à Dreslincourt) la zone 2AU de 13,7 ha dans la continuité du secteur du Saussoy la zone 2AU au lieu-dit «Val Nicaise» de 17,4 ha (entre le chemin de Puisot et le chemin des Bleuets) <p>Sans compter le potentiel de logements dans la zone urbaine, les secteurs AU présentent 56,4 ha, soit un potentiel de 1410 logements (en appliquant une densité moyenne de 25 logements / ha demandé par le SCOT).</p>	<p>Entre 2008 et 2017, la commune a perdu 39 habitants. La population atteint 3 856 habitants en 2017. Sur la période 2008-2014, la commune a gagné 85 logements, soit une moyenne annuelle de 14 logements/an. A noter que la diminution de la taille moyenne des ménages entre 2008 et 2014 (qui est passé de 2,56 à 2,43) a induit des besoins en logements pour répondre au desserrement de la population, qui explique que la commune n'ait pas pu accueillir de nouveaux habitants, les logements réalisés ayant permis de répondre à ce phénomène de desserrement.</p> <p>Ces 85 logements supplémentaires ont été réalisés exclusivement dans la zone urbaine, soit par comblement des dents creuses, soit par réhabilitation et mutation du patrimoine bâti existant. Les secteurs à enjeu identifiés n'ont pas été aménagés à ce jour. Cependant, deux permis ont été accordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le secteur 1AUB «Le Saussoy»/«L'Orme à Leu» prévoit environ 500 logements qui comprendra des logements individuels, collectifs, groupés et des logements pour personnes âgées. Le secteur 1AUh rue du Goût Fin prévoit 6 logements collectifs déjà réalisés, 21 logements individuels en locatif en cours d'étude, puis environ 30 logements sur une seconde tranche (2,4 ha consommés sur les 4,5 ha inscrits en zone 1AUh). <p>En outre, des secteurs sont en cours d'aménagement et ne sont pas comptés parmi les 85 logements supplémentaires estimés entre 2008 et 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 40 logements aidés sont prévus par renouvellement de l'ancienne école maternelle du Voyeux pour une résidence intergénérationnelle (30 logements collectifs et 10 logements individuels) 28 logements sont prévus rue Aristide Briand (15 logements collectifs, 4 logements individuels et réhabilitation d'un bâtiment en 9 logements). <p>Au total aujourd'hui, près de 600 logements à réaliser font l'objet d'un permis accordé et/ou de travaux engagés.</p> <p>Le nombre de logements vacants a augmenté de 26 unités depuis l'approbation du PLU, pouvant s'expliquer par les opérations en cours de commercialisation ou de rénovation, notamment les logements de l'OPAC qui sont aujourd'hui occupés.</p>	<p>S'interroger sur les dispositions réglementaires à déterminer quant à la densification de la trame urbaine constituée (construction en drapeau par exemple).</p> <p>Tenir compte des opérations en cours d'aménagement.</p> <p>Veiller à ce que la capacité des réseaux soient en cohérence avec les secteurs à enjeu d'aménagement inscrits dans la zone urbaine du PLU actuel.</p> <p>Faut-il réévaluer les secteurs qui n'ont pas été aménagés (en particulier les secteurs 2AU) ?</p> <p>Définir des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les secteurs qui n'en avaient pas (secteurs 1AUh, mais également secteurs de taille significative dans la zone urbaine) ? Redéfinir les Orientations d'Aménagement et de Programmation du secteur 1AUB du Saussoy ?</p> <p>Dans les scénarios de population à définir pour les 10 à 15 ans à venir, mieux anticiper les besoins liés au desserrement de la population et le potentiel de logements existant lié à la vacance.</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> <p>Le projet prévoit de soutenir les activités existantes et d'accueillir de nouvelles activités, en accord avec le règlement Seveso. Prévoir l'intégration paysagère des locaux d'activités économiques.</p> <p>Attirer les petits commerces encore absents du territoire afin de renforcer son rôle de «chef-lieu de canton» (positionnement qui a évolué depuis l'approbation du PLU de 2011, Ribécourt n'est plus le chef-lieu de canton).</p> <p>Préserver l'activité agricole et garantir l'accès aux exploitations.</p>	<p>La zone «UE» de l'ancienne ZAC de la Grérie est associée à un règlement qui permet l'évolution des activités et limite les occupations incompatibles avec l'activité. La zone industrielle de Ribécourt-Dreslincourt spécialisée dans la chimie a été inscrite en zone «UI» sur 56 hectares (7 entreprises et environ 680 salariés). Est prévue une zone «1AUIr» de 5,4 ha, au sud de la RD932. Le règlement prévoit d'encadrer l'aspect extérieur des bâtiments d'activités.</p> <p>La zone urbaine favorise l'implantation de commerces et de services de moins de 300m² de surface de plancher.</p> <p>Le règlement de la zone «A» autorise les constructions qui se rapporte à l'agriculture ainsi que celles d'intérêt collectif, de même que dans la zone «U» en raison des corps de ferme en activité situés dans le tissu urbain (à condition que les constructions agricoles n'occasionnent pas de gêne supplémentaire au voisinage). Les espaces agricoles au nord de la RD1032 ont notamment été protégés pour garantir l'accès aux exploitations.</p>	<p>Entre 2008 et 2018, l'ancienne ZAC de la Grérie a accueilli de nouvelles activités économiques et il resterait un potentiel foncier limité à l'implantation de 5 à 6 bâtiments.</p> <p>Le périmètre de la zone industrielle n'a pas évolué depuis l'adoption du PLU et garde un potentiel foncier lié aux industries déjà implantées (en cas d'agrandissement) et un potentiel foncier communal. Il convient de noter que l'entreprise SECO a fermé en juillet 2018, entraînant 90 salariés de moins sur la commune.</p> <p>La zone 1AUIr fait l'objet d'un permis d'aménager accordé, mais n'a pas encore été aménagée.</p> <p>La zone U a permis le maintien des commerces existants et l'implantation de nouveaux commerces de proximité.</p> <p>La zone A protège les surfaces agricoles, associée à un règlement qui permet le développement de l'activité. La commune comptait 8 exploitants en 2000, elle en compte 6 en 2010 et 5 en 2018. Ribécourt-Dreslincourt a perdu 29 hectares de surface agricoles entre 2006 et 2016, essentiellement lié à la mise à 2 x 2 voies de la RD1032. Un projet de déplacement du corps de ferme situé au cœur du bourg est avancé, posant question quant aux conditions de reconversion du site.</p>	<p>Le potentiel foncier encore disponible dans les zones UI et 1AUIr est-il adapté aux besoins du territoire et aux perspectives de développement économique de Ribécourt-Dreslincourt dans le contexte intercommunal ? Les activités déjà implantées ont-elles des besoins d'extension ? Quel devenir pour la friche industrielle SECO ?</p> <p>Les commerces de proximité sont-ils pérennes ? Faut-il maîtriser leur changement de destination sur certains axes commerçants ?</p> <p>Quels sont les autres projets des exploitants agricoles en activité sur le territoire ?</p>

I - Ribécourt-Dreslincourt dans son contexte intercommunal

Les objectifs du PLU	Leurs traductions	Degré de réalisation en 2018	Points à évoquer dans le PLU
<p>ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET LOISIRS</p> <p>Maintenir les équipements existants.</p> <p>Réfléchir à l'adaptation des locaux administratifs, des cimetières et de la salle polyvalente.</p> <p>Réfléchir à la création d'un poumon vert près du city-stade et à la création de jardins familiaux</p> <p>Développer les activités de loisirs sur les berges du canal latéral.</p>	<p>Les équipements collectifs sont autorisés dans l'ensemble de la zone urbaine, permettant le maintien et l'évolution des équipements existants, et la création de nouveaux équipements en mesure de répondre aux besoins de l'accueil de nouveaux habitants. Le site du lycée agricole fait l'objet d'une zone spécifique «UH» en mesure de permettre l'évolution du lycée.</p> <p>Des emplacements réservés permettent d'anticiper les besoins en équipements : ER n°1 et 3 sont prévus pour l'agrandissement des cimetières.</p> <p>Le secteur NI situé rue de Pimprez accueille à ce jour un city-stade, et est voué à l'aménagement d'un parc urbain de 6,3 ha. Le secteur NI situé au sud de la RD1032 est affecté à la création de jardins familiaux.</p>	<p>Des projets d'équipements d'intérêt collectif sont en cours sur la commune : une maison médicale est en travaux sur la zone de la Grerie et une médiathèque a été aménagée rue Aristide Briand.</p> <p>L'extension des cimetières, le poumon vert de la rue de Pimprez, l'adaptation des locaux de la mairie et de la salle des fêtes n'ont pas été réalisés. Le secteur NI voué aux jardins familiaux est resté cultivé par l'activité agricole.</p> <p>Les activités de loisirs sur les berges du canal n'ont pas été développées.</p>	<p>Le développement démographique projeté à Ribécourt-Dreslincourt implique-t-il d'anticiper la création de nouveaux équipements (scolaires, sportifs, parascolaires, pour personnes âgées...) ?</p> <p>Faut-il envisager une réorientation des emprises vouées à l'accueil d'équipements de loisirs sur la commune suivant les nouveaux axes de développement projetés ?</p>
<p>DÉPLACEMENTS</p> <p>Renforcer la matérialisation des liaisons douces inter-équipement et inter-quartier.</p> <p>Travailler sur la sécurisation des abords de la D932 et des entrées de ville</p> <p><i>Le PADD actuel ne prévoit pas de dispositions liées à la prise en compte des grandes infrastructures, RD1032 et projet de canal Seine Nord Europe à grand gabarit.</i></p>	<p>Est envisagé un perfectionnement de la signalétique existante ainsi qu'une meilleure matérialisation des cheminements actuels reliant les différents espaces et équipements publics.</p> <p>Prévoir une piste cyclable, sécuriser les déplacements le long de la RD932 et requalifier les aménagements paysagers de cette traversée du secteur aggloméré.</p>	<p>Depuis 2008, maintien du circuit de la Boucle de la Montagne d'Attiche et du circuit du Plateau de la Croisette.</p> <p>L'aménagement et de sécurisation des RD932 est toujours en projet.</p>	<p>Ces aménagements qui n'ont pas encore été réalisés sont-ils toujours d'actualité ?</p> <p>D'autres aménagements visant à améliorer les déplacements sont-ils envisagés ?</p> <p>Anticiper les incidences des grandes infrastructures réalisées (RD1032 mise à 2 x 2 voies) et projet de CSNE ?</p>
<p>ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES</p> <p>Mettre en valeur le bâti ancien et le petit patrimoine.</p> <p>Préserver les franges agricoles les plus sensibles.</p> <p>Prendre en compte les contraintes physiques et paysagères des différents secteurs.</p> <p><i>Le PADD actuel ne prévoit pas de dispositions concernant la protection des milieux naturels, la protection de la ressource en eau, la prise en compte des risques sur le territoire, etc...</i></p>	<p>Les dispositions réglementaires prévues, même dans la zone UA, restent relativement souples et protègent peu le patrimoine bâti ancien.</p> <p>En autorisant l'urbanisation dans les fonds de jardins, qui permettent une frange végétalisée entre le tissu bâti et les espaces agricoles, les franges agricoles sont peu protégées au PLU actuel.</p> <p>La modification du PLU prévoit la mise en place d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur 1AUb avec l'obligation de réaliser une frange paysagère végétalisée entre le futur quartier et l'espace agricole.</p> <p>Des zones naturelles et espaces boisés classés ont été identifiés dans les secteurs boisés.</p>	<p>Depuis 2008, de nouvelles constructions ont été bâties à l'arrière des constructions existantes, notamment à Dreslincourt rue des Acacias et rue des Ormes, ce qui peut avoir des incidences paysagères en réduisant les emprises végétalisées des jardins qui permettent la transition entre le tissu bâti et l'espace naturel ou agricole.</p> <p>Les permis d'aménager accordés sur le secteur dit «Le domaine des Ormes» prévoient une frange paysagère côté Sud, mais pas côté Est de la zone (contrairement aux OAP).</p> <p>Les boisements de la commune ont été maintenus.</p> <p>La commune est couverte par une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sur le massif boisé de Thiescourt/Attiche, une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) dans la vallée de l'Oise et de continuités écologiques. La zone 2AU à l'ouest de Ribécourt et 1AUh à Dreslincourt sont identifiés dans ces secteurs présentant un intérêt pour la biodiversité.</p> <p>Existe un point de captage d'eau potable en frange ouest du bourg dont les périmètres de protection s'étendent sur le tissu bâti rue de Thiescourt et en zone 2AU du PLU actuel : des constructions nouvelles se sont implantées à proximité.</p> <p>La commune est concernée par un risque d'inondation (PPRI en cours d'approbation) qui n'a pas été pris en compte dans le PLU actuel.</p>	<p>En cohérence avec les évolutions législatives, notamment la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), la prise en compte de l'environnement dans le PLU révisé devra être renforcée.</p> <p>Prévoir une adaptation des mesures de préservation des boisements, au regard du fait que la plupart soient déjà protégés ?</p> <p>Envisager l'actualisation du PLU au regard du PPRI ?</p>

I - Ribécourt-Dreslincourt dans son contexte intercommunal

1.6 Carte de synthèse du bilan du PLU et des enjeux du SCOT



I - Ribécourt-Dreslincourt dans son contexte intercommunal

Carte de synthèse du bilan du PLU et des enjeux du SCOT - Zoom Ribécourt

Bilan du PLU actuel

- ♦ **Développement urbain**
- Zones AU à vocation principale d'habitat
 - Projet en cours (permis accordé)
 - Secteur non aménagé
- Zone U à vocation principale d'habitat
 - Bâti depuis 2008
 - Projet en cours
 - Secteur non aménagé
- ♦ **Activités agricoles / économiques**
- Zones à vocation économique :
 - Bâti depuis 2008
 - Secteur non aménagé
 - Dents creuses dans la ZA actuelle
 - Espace agricole
- ♦ **Equipements / services**
- Equipement existant
- Projet en cours
- ♦ **Loisirs et tourisme**
- Projet d'espace de loisirs (non aménagé)
- Espace paysager et de loisirs existant
- ♦ **Déplacements**
- Infrastructure routière réalisée (RD1032)
- Projet de canal grand gabarit
- Projet de voirie à aménager

Bilan du SCOT

- ♦ **Activités agricoles / économiques**
- Zone d'activités à développer
- Projet d'aménagement d'un quai sur le CSNE
- Périmètres SEVESO (zone d'autorisation limitée)
- ♦ **Environnement**
- Coupure à l'urbanisation
- Périmètre ZNIEFF protégé
- Protection de la ressource en eau : Périmètre de captage d'eau potable
- Zone à dominante humide et sources
- Cône de vue identifié au SCOT
- Masses boisées et boisements de culture
- Recul de 30 m des lisières boisées



Bilan du SCOT et du PLU

I - Ribécourt-Dreslincourt dans son contexte intercommunal

Carte de synthèse du bilan du PLU et des enjeux du SCOT - Zoom Dreslincourt

Bilan du PLU actuel

• Développement urbain

- Zones AU à vocation principale d'habitat
 - Projet en cours (permis accordé)
 - Secteur non aménagé

Zone U à vocation principale d'habitat

- Bâti depuis 2008
- Projet en cours
- Secteur non aménagé

• Activités agricoles /économiques

Zones à vocation économique :

- Bâti depuis 2008
- Secteur non aménagé
- Dents creuses dans la ZA actuelle
- Espace agricole

• Equipements / services

- Equipement existant
- Projet en cours

• Loisirs et tourisme

- Projet d'espace de loisirs (non aménagé)
- Espace paysager et de loisirs existant

• Déplacements

- Infrastructure routière réalisée (RD1032)
- Projet de canal grand gabarit
- Projet de voirie à aménager

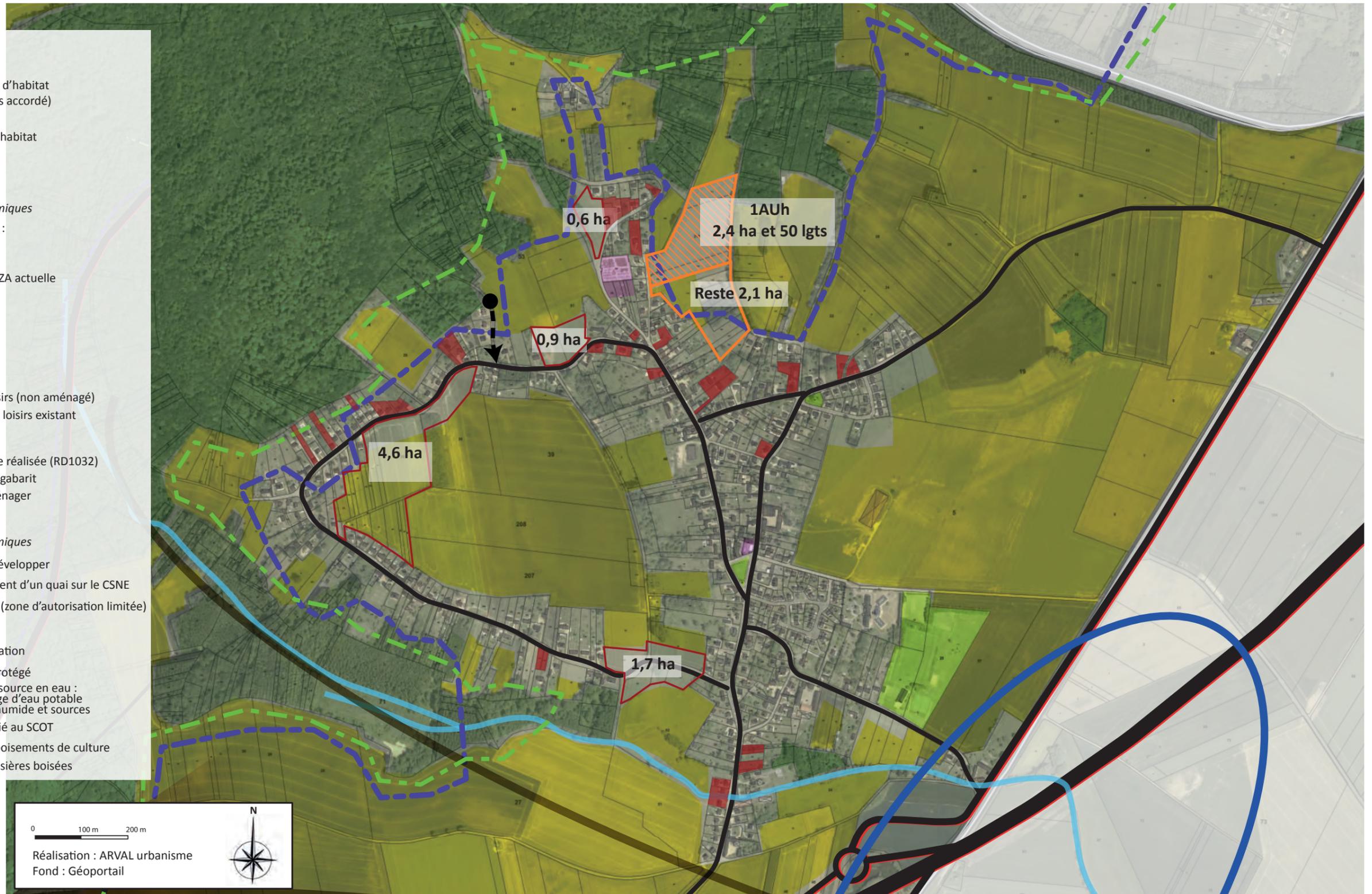
Bilan du SCOT

• Activités agricoles /économiques

- Zone d'activités à développer
- Projet d'aménagement d'un quai sur le CSNE
- Périmètres SEVESO (zone d'autorisation limitée)

• Environnement

- Coupure à l'urbanisation
- Périmètre ZNIEFF protégé
- Protection de la ressource en eau :
 - Périmètre de captage d'eau potable
 - Zone à dominante humide et sources
- Cône de vue identifié au SCOT
- Masses boisées et boisements de culture
- Recul de 30 m des lisières boisées



II - Organisation du tissu urbain

2.1 Forme et évolution du bâti :



Source : Géoportail - Carte d'état major du début du XIX^{ème} siècle

À l'origine, les deux territoires ont existé indépendamment l'un de l'autre avant d'être rassemblés en 1972 et officiellement fusionnés en 2009 pour constituer la commune de Ribécourt-Dreslincourt. Les deux villages ont cependant conservé leur aménagement d'origine en deux entités distinctes.

Le nom de Ribécourt est apparu pour la première fois en 1155. Celui-ci proviendrait de l'association de : « ribes » pour groseilles, et « curtis » pour courtil. Ribécourt et Dreslincourt furent toutes deux soumises à l'occupation romaine. En effet, c'est au Camp des Îles que se trouvaient postées les troupes romaines barrant aux Francs la route de Soissons. Il existait également un autre point fortifié Romain au Mont Attiche. Ribécourt a ensuite appartenu à l'abbaye Saint-Eloi de Noyon et eut des seigneurs particuliers jusqu'au XV^{ème} siècle, tandis que Dreslincourt formait une paroisse importante divisée en plusieurs seigneuries. A la Révolution, ces juridictions seigneuriales furent abolies et Ribécourt devint le chef-lieu d'un canton dans l'arrondissement de Compiègne.

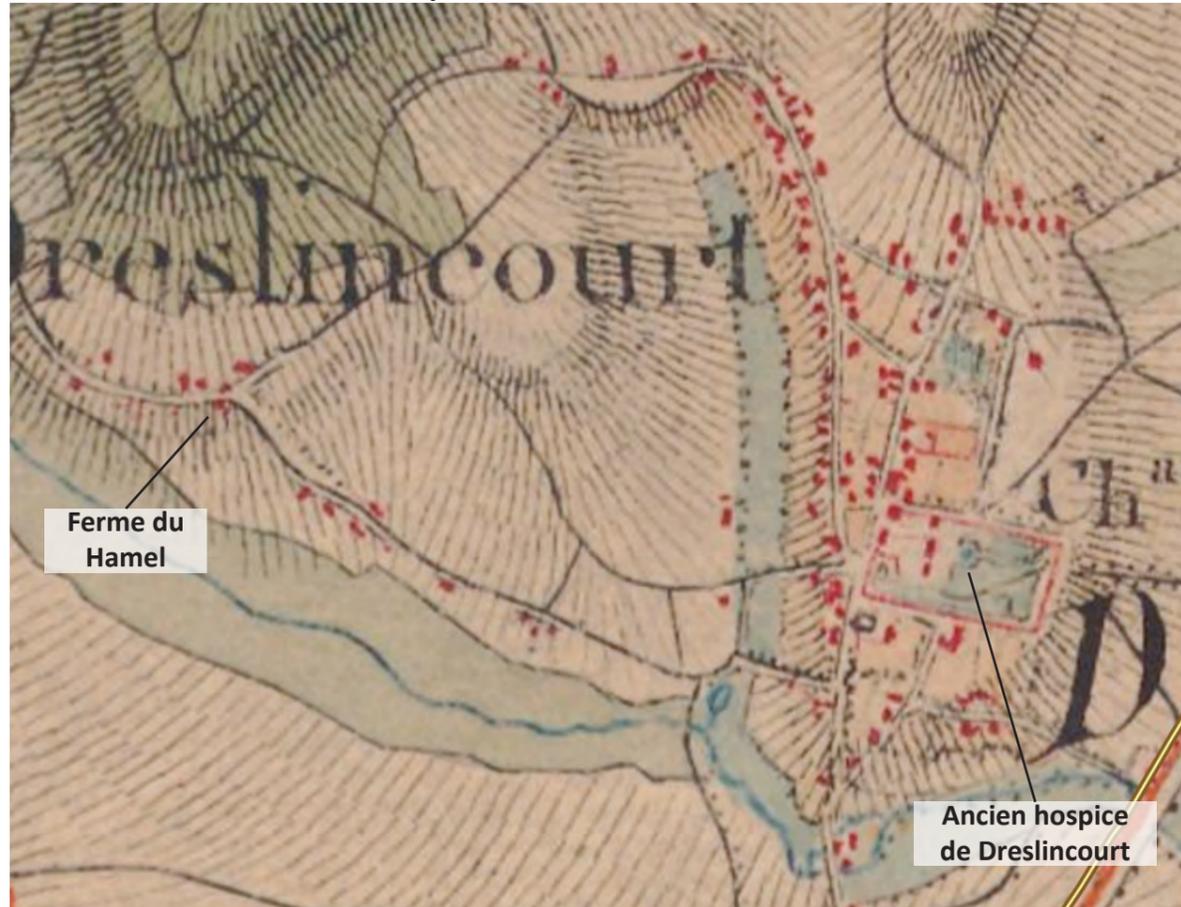
Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, avant l'essor industriel, le tissu bâti de Ribécourt était concentré autour de l'axe Noyon/Compiègne (actuelle RD932), de la rue André Regnier et autour du château de Ribécourt, édifié au XVIII^{ème} siècle sur les restes d'un ancien château. Dreslincourt présente historiquement un tissu bâti plus éparse, étalé entre la rue de Picardie/rue des Cinq Piliers, l'ancien hospice de Dreslincourt à l'est, et l'écart de la ferme du Hamel à l'ouest.

A partir de 1850, la commune connaît un essor industriel important, exclusivement concentré à Ribécourt située dans la vallée de l'Oise, proche du canal latéral, de la voie ferrée et de l'axe Compiègne/Noyon (infrastructures visibles sur la carte d'état major ci-contre). La traversée de ces grandes voies de communication a développé le commerce local, l'artisanat et les divers échanges. Se sont implantées sur le territoire des industries sucrières, des briqueteries-tuileries à partir de la glaise, des usines de produits chimiques à partir de la craie et du calcaire extraits des carrières. Sur la carte d'état major ci-contre, on peut voir la ferme abbatiale du Saussoy au sud de la voie ferrée, détruite pendant la Première Guerre mondiale et devenu le site d'un entrepôt et un atelier lainier, puis une usine chimique (aujourd'hui Synthos). Ribécourt reste aujourd'hui une commune importante par ses industries.

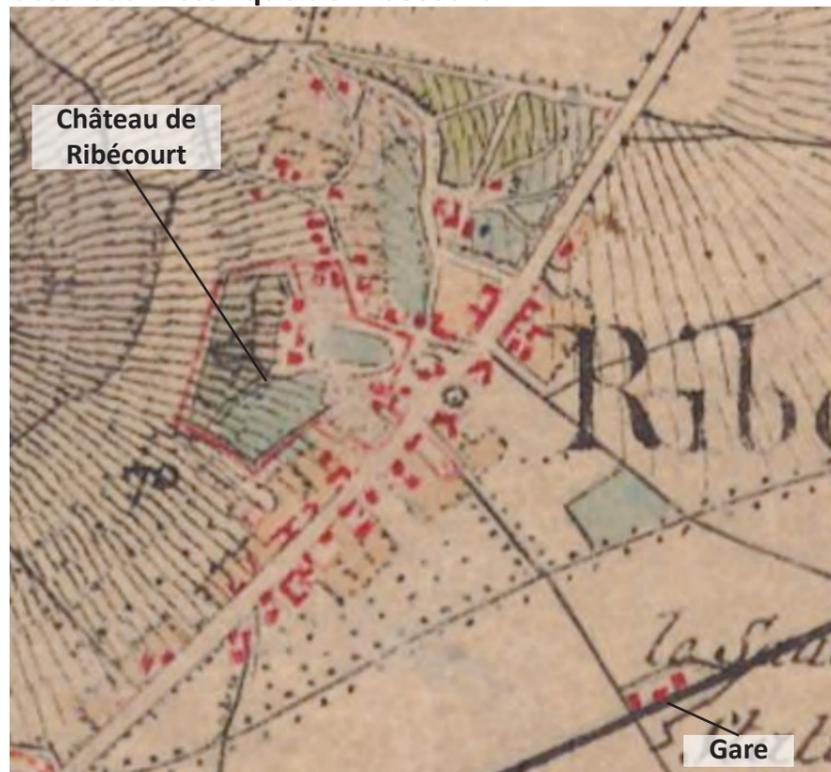
Le tissu historique de Dreslincourt étant plus éloigné des grandes infrastructures de transport, l'économie du village s'est plus traditionnellement orienté vers le travail de la terre (cultures céréalières) et de l'élevage ovin. A proximité du village étaient également exploitées les carrières de la Montagne d'Attiche, au cours du XIX^{ème} siècle, remplacées par

II - Organisation du tissu urbain

Zoom sur le tissu bâti historique de Dreslincourt



Zoom sur le tissu bâti historique de Ribécourt



Source : Géoportail - Carte d'état major du début du XIX^{ème} siècle

la culture du champignon de Paris. **L'orientation socio-économique du village explique ce tissu bâti lâche, étiré entre le cœur de Dreslincourt et le hameau du Hamel**, dont la voie d'accès principale (la rue des Ormes) montre des traces d'urbanisation remontant au moins au début du XIX^{ème} siècle, comme en témoigne la carte d'État Major. Cette cartographie historique met également en évidence la présence historique de pâtures au contact des corps de ferme.

Le territoire a connu de nombreux bombardements durant la guerre 1914-1918, située en première ligne du front : Ribécourt sera évacuée au printemps 1915, tandis que de l'autre côté du front, Dreslincourt, côté allemand est entièrement rasée par l'artillerie française et une partie de sa population déplacée ou déportée. De nombreux vestiges subsistent de cette guerre de position. Les deux villages ont été largement détruits et reconstruits après guerre, laissant peu de trace du patrimoine bâti d'avant le XX^{ème} siècle.

Ribécourt se relèvera rapidement de ces bombardement par sa fonction politique de chef-lieu, sa situation géographique et sa tradition industrielle. **C'est pourquoi le noyau historique de Ribécourt a la particularité d'être composé d'une majorité de constructions bâties entre 1918 et 1925**, principalement situées le long de la route reliant Noyon à Compiègne et au nord-est du château autour de la rue du Coquerelle. Cette reconstruction récente explique le bon état de conservation du patrimoine bâti. Le bourg a retrouvé son dynamisme industriel, les usines ont été rénovées et agrandies, entraînant ainsi une augmentation de la population communale. **C'est à cette époque qu'a commencé à se développer le tissu bâti de l'écart de la rue de Bailly**, à proximité directe des activités en plein essor.

La reconstruction de Dreslincourt fut plus tardive (dans la décennie de 1920 à 1930) et

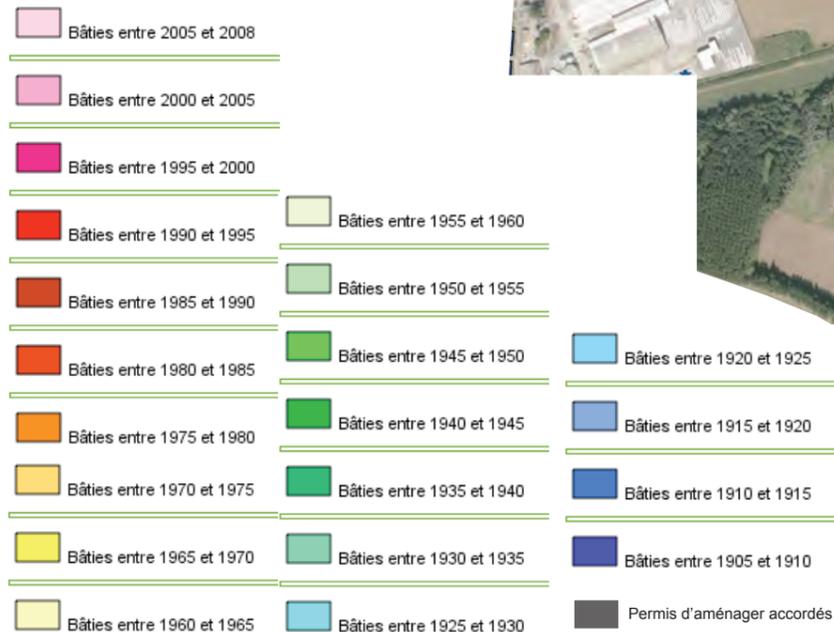
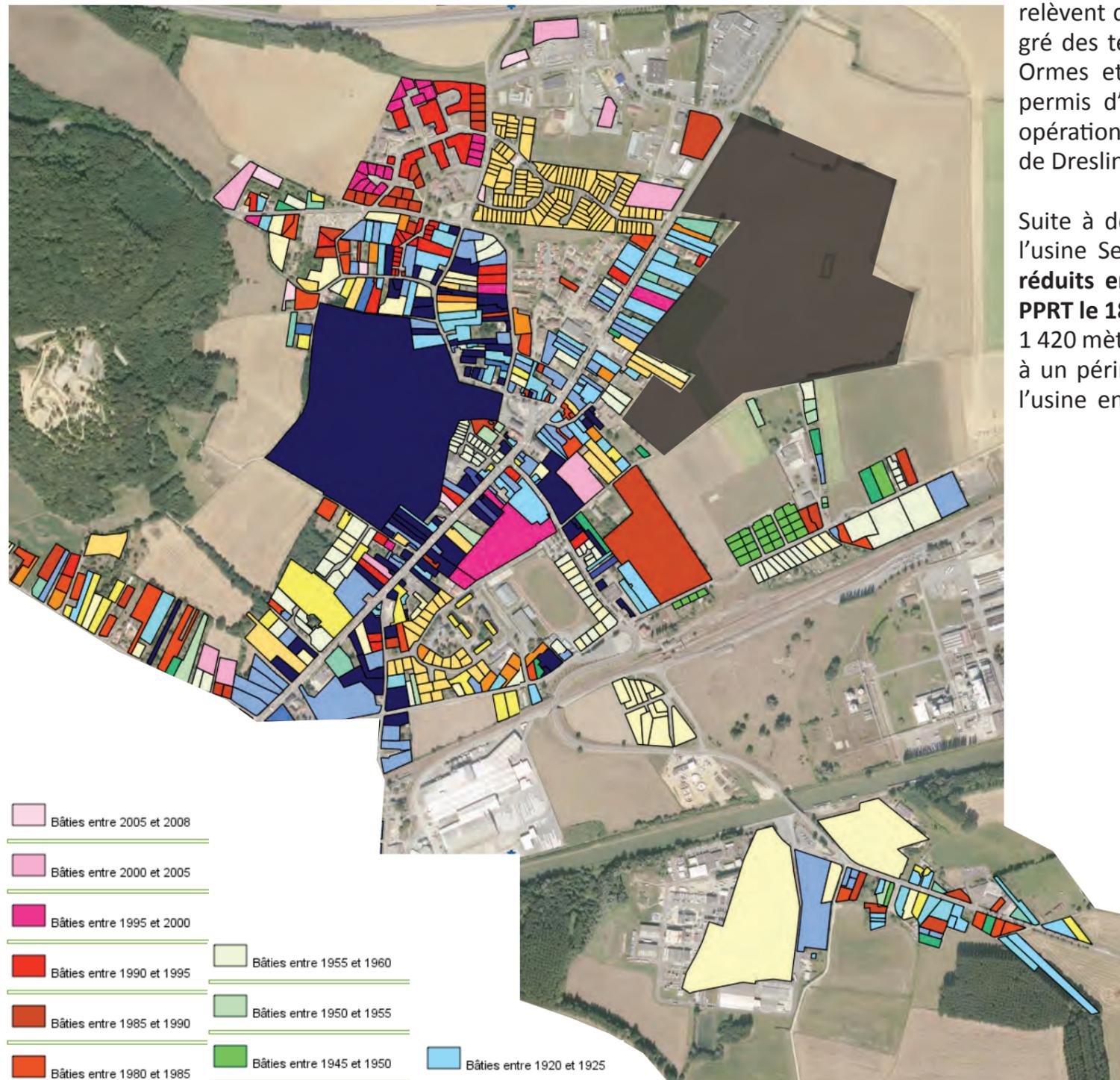
les vestiges datant d'avant 1900 sont bien plus rares. Dreslincourt ne bénéficiera pas de l'essor lié à la reconstruction comme à Ribécourt, mais sa proximité du chef-lieu de canton limitera néanmoins l'exode rural. **Une fois les bâtiments reconstruits, les villages de Ribécourt et de Dreslincourt auront pratiquement retrouvés, dans les années 1930, la forme urbaine d'avant 1900.**

Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, contrairement à d'autres communes voisines, **Ribécourt et Dreslincourt se sont relativement peu étendues par la création massive de cités ouvrières ou de lotissements**. On note tout de même, **dans les années 1940 à 1960, la réalisation de cités ouvrières de part et d'autre de la rue de Pimprez**, séparées du site industriel par la voie ferrée. Puis, **au cours des années 1970, se sont développés quelques opérations de logements collectifs** au nord-est du bourg (rues Victor Hugo, Albert Camus, Georges Brassens, Léo Ferré et Jacques Brel, rue de la Grérie, rue du Limon...), au sud de la RD932 (rue Jean-Jacques Rousseau), et un lotissement pavillonnaire dans le parc de l'ancien hospice de Dreslincourt (rue du Parc et rue de la Libération), en lien avec l'essor industriel du territoire. Les dernières opérations d'habitat groupé ont été bâties entre 1980 et 2000 à l'ouest de l'école H. Michel (elle-même construite en 1967 en lien avec les opérations de logements développées autour de la rue de la Grérie).

Depuis les années 2000, la dynamique de construction a nettement diminué à Ribécourt-Dreslincourt, les périmètres SEVESO des industries implantées entre le tissu bâti et le canal latéral ayant rendu inconstructible une grande partie du bourg. Le développement récent a donc été limité à quelques dents creuses au nord du bourg. Du fait de ces contraintes sur Ribécourt, c'est donc le tissu bâti de Dreslincourt qui a accueilli ces 20 dernières années la majorité des constructions récentes, qui

II - Organisation du tissu urbain

Évolution de l'urbanisation - Ribécourt



Source : Cartélie - DDT60

relèvent d'un développement pavillonnaire au gré des terrains mis en vente situés rues des Ormes et des Acacias. Plus récemment, un permis d'aménager a été accordé pour une opération de 21 logements à l'est du tissu bâti de Dreslincourt pour la première tranche.

Suite à des travaux renforçant la sécurité de l'usine Seco, **les périmètres SEVESO ont été réduits en 2003, puis avec l'approbation du PPRT le 18 décembre 2014**, passant de près de 1 420 mètres inconstructibles autour de l'usine à un périmètre constitué par celui du site de l'usine en lui-même. Cette évolution récente

a déjà permis la construction de nouveaux bâtiments, tel la médiathèque rue Aristide Briand, et **a rendu possible la délivrance d'un permis d'aménager accepté en 2016 pour le domaine des Ormes comprenant 492 logements et l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités à l'est de Ribécourt**. Cette opération de logements, affichée dans le PLU de la commune adopté en 2011, relève d'un coup parti à prendre en considération dans la définition des scénarios de développement démographique de la commune à horizon 2035.

Évolution de l'urbanisation - Dreslincourt



Evolution du bâti

II - Organisation du tissu urbain

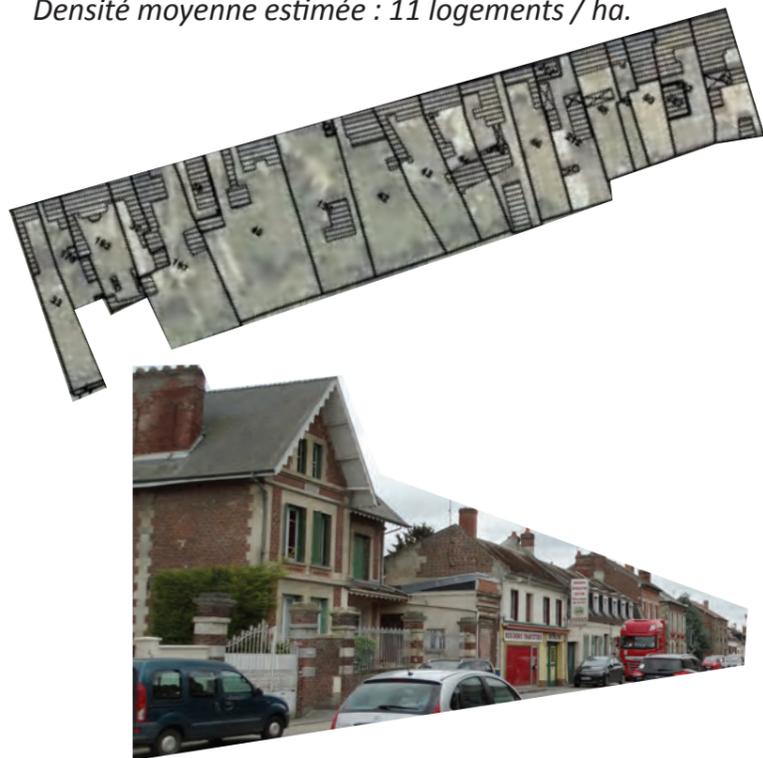
2.2 Analyse du parcellaire :

Analyse du tissu bâti ancien

Secteur rue de Paris

Forme des parcelles : en lanières étroites

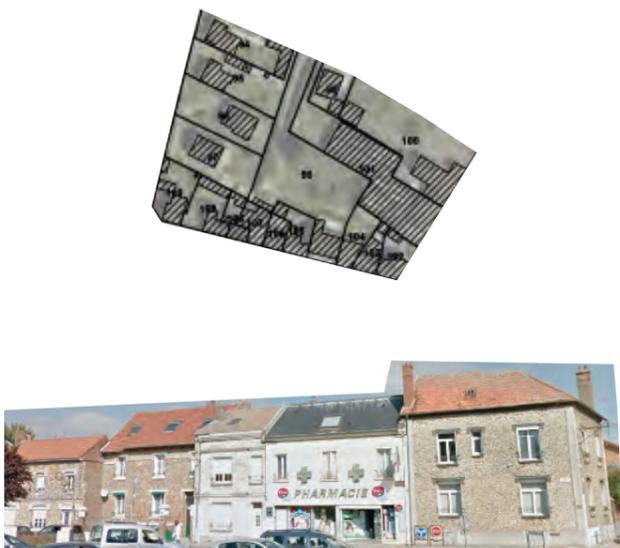
Densité moyenne estimée : 11 logements / ha.



Secteur entre la place de la République et le passage Anatole France

Forme des parcelles : très petites pour celles donnant place de la République

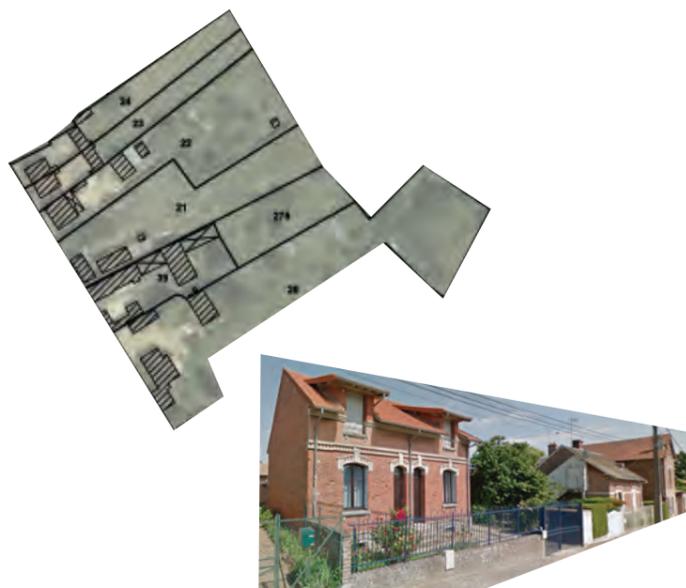
Densité moyenne estimée : 20 logements / ha.



Secteur rue des Cinq piliers

Forme des parcelles : en lanière très étroites

Densité moyenne estimée : 5 logements / ha.



Secteur route de Bailly

Forme des parcelles : carré

Densité moyenne estimée : 9 logements / ha.



A l'échelle de la commune, le parcellaire s'inscrit majoritairement de manière perpendiculaire aux voies de circulation. Les parcelles sont généralement rectangulaires et régulières. Cependant, leur taille et leur position sont différentes selon la constitution historique des quartiers et l'utilisation du sol.

Le tissu ancien de Ribécourt, autour de la rue de Paris, rue du Général Leclerc et rue André Regnier, est composé de parcelles en lanière avec en moyenne 15 mètres de façade sur rue et jusqu'à 50 mètres de profondeur. Les constructions anciennes sont toutes alignées à la voirie, généralement implantées en ordre continu, ou sur au moins une des limites séparatives. Les densités sont estimées entre 10 et 20 logements à l'hectare, en englobant les fonds de parcelle.

Route de Bailly, les constructions les plus anciennes ont été bâties après les années 1920, et relèvent déjà d'un tissu pavillonnaire avec un parcellaire de forme carré et des constructions implantées en recul par rapport à la rue et par rapport aux propriétés voisines. Les densités estimées sont inférieures à 10 logements à l'hectare.

A Dreslincourt, le tissu bâti ancien, reconstruit après la première guerre mondiale, relève pour beaucoup de grandes propriétés agricoles dont la profondeur de certains terrains peut aller jusqu'à 100 mètres dans certains cas. Les densités dans ce tissu sont donc particulièrement faible, autour de 5 logements / ha, mais les fonds de jardin de ces terrains ont tendance à être découpés pour une urbanisation qui se fait progressivement en deuxième rideau par rapport à la voie principale.

Secteur du corps de ferme rue Roger Fanen

Taille de la parcelle : environ 0,7 ha.



II - Organisation du tissu urbain

Analyse du tissu bâti récent

Secteur rue de la Grérie

Forme des parcelles : en lanières étroites
et peu profondes

Densité moyenne estimée : 22 logements / ha



Le découpage normé et standardisé du parcellaire (forme géométrique régulière) est assimilé au parcellaire de lotissement que l'on retrouve rue de la Grérie, rue d'Engis ou rue du Parc, et dont les densités sont variables en fonction des typologies d'habitat (habitat collectif, groupé et individuel autour de la rue d'Engis; habitat individuel groupé rue de la Grérie; habitat exclusivement individuel rue du Parc).

Le parcellaire lié aux constructions récentes implantées hors opération est variable selon qu'il résulte du découpage foncier successif de grandes propriétés agricoles au gré des opportunités foncières, auquel cas le découpage parcellaire peut dans certains cas suivre la forme initiale de la propriété agricole (secteur à l'angle de la rue de Picardie et de la rue des Ormes où la densité est d'environ 7 logements à l'hectare), ou qu'il résulte du découpage d'une partie des propriétés dont le reste du terrain reste à vocation agricole, auquel cas le nouveau découpage parcellaire correspond à des terrains de faible profondeur et de taille plus réduite dans une logique d'optimisation du foncier agricole (rue des Ormes par exemple où la densité atteint environ 12 logements à l'hectare sur certaines portions).

Quel que soit le tissu bâti, en lotissement ou hors opération, les constructions récentes sont toutes implantées au milieu du terrain ou à au moins 5 m de l'emprise publique, et la place réservée au jardin est donc plus étroite, divisée en une partie à l'avant et une partie à l'arrière du bâtiment.

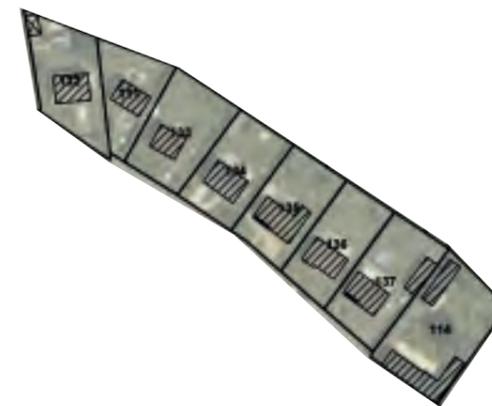
Secteur rue d'Engis

Forme des parcelles : variées
Densité moyenne estimée :
Supérieure à 40 logements / ha



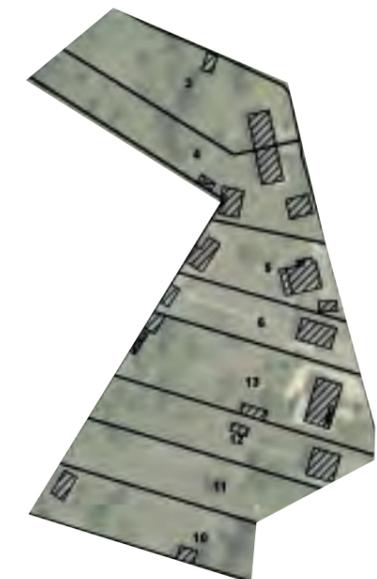
Secteur rue des Ormes

Forme des parcelles : carré
Densité moyenne estimée : 12
logements / ha



Secteur à l'angle des rues de Picardie
et rue des Ormes

Forme des parcelles : en lanière
Densité moyenne estimée : 7
logements / ha



II - Organisation du tissu urbain

2.3 Les typologies architecturales



Sur la commune, on peut distinguer quatre types de bâti : le bâti traditionnel ancien, les grandes propriétés, le bâti pavillonnaire et collectif, et les bâtiments d'activité.

Le bâti traditionnel ancien

Il se trouve principalement dans les noyaux urbains les plus anciens de la commune : autour de la place de la République, le long de la rue de Paris et du Général Leclerc, rue André Reignier, rue des Cinq Piliers et rue Roger Fanen.

Le tissu bâti ancien de Ribécourt comme celui de Dreslincourt se caractérise par une ambiance minérale. L'alignement des constructions par rapport à la rue, et souvent sur au moins une limite séparative, constitue un front bâti continu en briques et pierres de pays. L'accès à la cour n'est pas toujours possible depuis la rue pour un véhicule. Dans les cas les plus favorables, il se fait par des portes charretières ou piétonnières, ou par l'intermédiaire d'un portail haut entre murs alignés sur la rue. La cour peut être fermée ou semi-fermée par des annexes ou dépendances. Le fond de terrain correspond à des jardins privés.

Les destructions occasionnées par la 1^{ère} Guerre Mondiale et la présence de briquetteries sur le territoire communal ont notamment favorisé l'essor de la construction en briques, typique du bâti ancien développé le long des principaux axes de communication sur le territoire des Deux Vallées. Leur architecture est marquée par des modénatures qui habillent les façades : bandeau, corniche, encadrement, harpe...

La hauteur des bâtiments est généralement avec un rez-de-chaussée et un étage, plus combles. Les toitures ont deux pentes. Les constructions annexes ont des hauteurs plus basses et peuvent avoir des toitures à une pente. Les lucarnes, quand elles existent, sont dans la plupart des cas des lucarnes dites capucine.

Ce bâti traditionnel ancien englobe également les anciens corps de ferme à Dreslincourt. Les bâtiments sont regroupés pour former une cour centrale suffisamment vaste afin de permettre les manœuvres des engins

II - Organisation du tissu urbain



agricoles. Les extensions récentes sont souvent implantées dans la continuité du corps de ferme.

Le bâti traditionnel des grandes propriétés

Les grandes propriétés sont pour la plupart implantées en entrée de ville le long de l'artère principale de Ribécourt. Il s'agit de constructions bâties après la première Guerre Mondiale en lien avec l'essor industriel du territoire.

L'architecture déployée s'avère riche et recherchée avec la présence de nombreux ornements, des volumétries complexes avec des décrochés et des toitures à 4 pans ou plus. Les façades, généralement en briques, sont ornementées de bandeaux, corniches et chaînes d'angles en pierres de taille. Les combles sont généralement aménagés, contrairement au bâti ancien traditionnel. Des lucarnes pendantes, à capucine, ou même à fronton permettent d'apporter la lumière nécessaire.

Le bâti principal de ces grandes propriétés est implanté en retrait de la rue, tandis que des annexes ou dépendances peuvent être implantées à l'alignement. La hauteur des bâtiments est principalement en rez-de-chaussée plus un ou deux étages et combles.

Le tissu pavillonnaire et les bâtiments d'habitat collectif

Il rassemble les constructions les plus récentes de la commune développées depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui. Elles se situent sur les parcelles restées libres au sein des tissus bâtis, et sur les terrains un peu plus périphériques où des opérations de lotissement ont été réalisées.

Les habitations sont implantées en retrait par rapport à la voie sur des distances variables selon la profondeur du terrain (le plus souvent de 4 à 5 mètres), et se trouvent généralement au milieu de la parcelle. La présence des jardins est donc plus visible. Devant la construction, l'espace libre est aménagé sous forme de jardin d'agrément (pelouse, fleurissement, plantations d'agrément) et de stationnement des véhicules, alors que l'arrière-cour peut contenir un jardin potager. La hauteur de ces pavillons correspond le plus souvent à un rez-de-chaussée plus combles. Des annexes (garages, abris de jardin) viennent s'ajouter à la construction principale.

Les bâtiments d'habitat collectif peuvent avoir des hauteurs relativement élevées (rez-de-chaussée plus 3 étages et combles aménagés), en décalage notable avec le tissu pavillonnaire récent.

II - Organisation du tissu urbain



Le tissu pavillonnaire discontinu d'un terrain à l'autre diffère de l'habitat ancien dense construit en continuité. Dans ces secteurs récents, la continuité urbaine des rues est donc assurée par les clôtures. Il convient donc d'être vigilant sur la forme, la hauteur et sur les matériaux de clôture utilisés afin d'éviter un agencement disparate. Il est recommandé soit de réaliser des murets traditionnels (pierres et briques), soit de faire un traitement végétal de la clôture sur rue.

Ces constructions ont des façades en parpaings ou briques creuses enduites de teinte claire rappelant les enduits anciens au mortier bâtard ou à la chaux (gamme de gris, sable, ocre, etc.). Il convient donc d'être vigilant sur les matériaux et teintes utilisés pour faciliter l'intégration des constructions dans le tissu existant.

Il est utile de rappeler que la révision du PLU est un moment privilégié pour veiller au maintien de l'architecture traditionnelle de la vallée de l'Oise. **Un cahier de recommandations architecturales a déjà été élaboré par le CAUE de l'Oise en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.** Comme c'est déjà le cas au PLU de 2011, ce cahier pourra être intégré au règlement du PLU révisé comme outil de référence en cas de ravalement de façade de constructions anciennes et pour le choix des matériaux et des couleurs des matériaux de façades et des menuiseries des opérations futures.

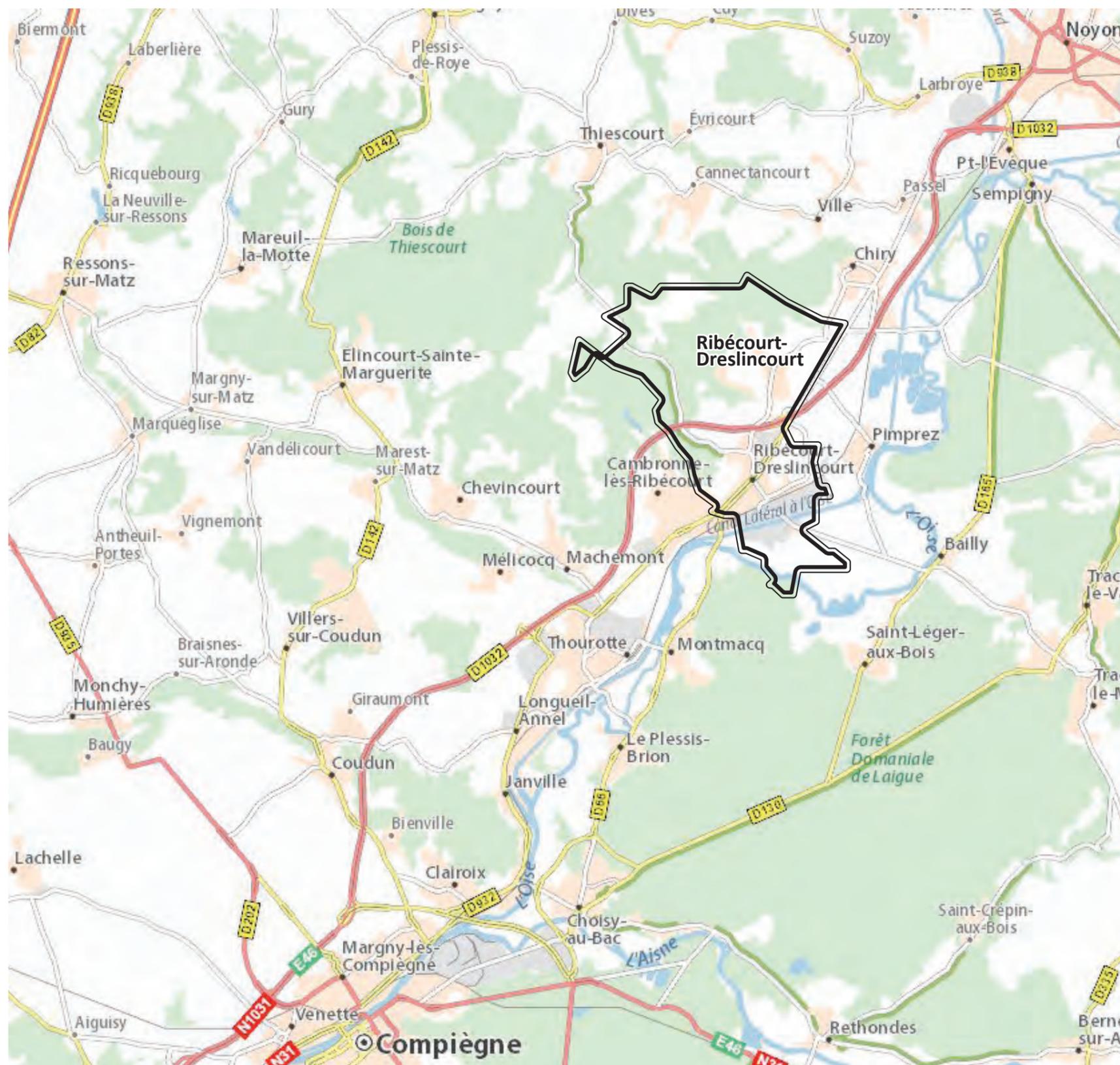
Les bâtiments d'activités

Ils correspondent aux constructions situées sur les sites industriels entre le canal et la voie ferrée, sur la zone d'activités de la Grérie et pour quelques unes dans le secteur aggloméré. Ces bâtiments sont généralement de forme rectangulaire régulière, mais peuvent également comprendre des volumes aux formes variables comme des silos cylindriques. Les toits ont des pentes très faibles. Les ouvertures sont peu nombreuses et dimensionnées aux besoins de l'activité. Les matériaux de construction utilisés correspondent le plus souvent à des bardages peints dont la multiplication des couleurs sur un même bâtiment ne facilite pas son insertion au site.

Sur les sites industriels au sud de Ribécourt, leur hauteur marque fortement le paysage et peut aller jusqu'à 20 mètres. Sur la zone d'activités de la Grérie, leur hauteur varie entre 6 et 12 mètres.

III - Infrastructures et déplacements

3.1 Organisation du réseau viaire :



Source : Viamichelin

LES RÉSEAUX À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE :

La commune de Ribécourt-Dreslincourt se situe à **environ 25 km des bretelles d'autoroute A1** vers Paris (échangeur d'Arsy à l'ouest) et vers Lille (échangeur de Ressons-sur-Matz au nord-ouest). Cette autoroute connecte la commune à Paris en environ 1h15/1h30, et à Lille en environ 1h35.

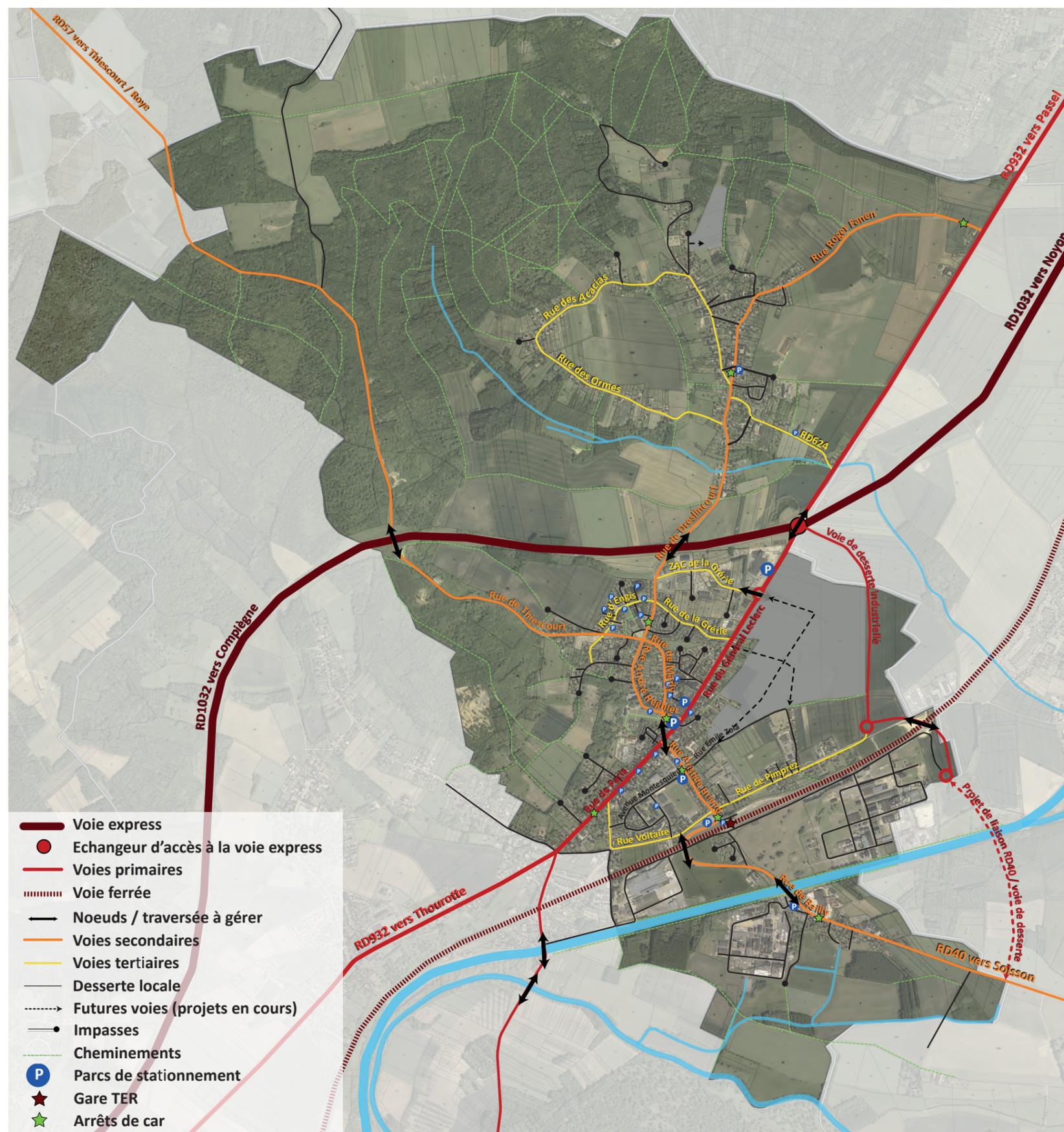
Au niveau régional, **la commune est située entre les pôles urbains de Compiègne et Noyon, reliés à la voie rapide RD1032**. Cette infrastructure routière traverse le territoire communal d'ouest en est, entre les deux secteurs agglomérés de Ribécourt et de Dreslincourt. Depuis mai 2017, une nouvelle liaison routière reliant Ribécourt-Dreslincourt à Noyon assure la jonction entre les deux tronçons modernisés antérieurement: la liaison Compiègne-Ribécourt d'une part, et la déviation Sud de Noyon d'autre part. Cette voie s'embranche au niveau du giratoire de Ribécourt à hauteur duquel un échangeur a été créé. **Cette infrastructure crée une coupure urbaine entre les secteurs agglomérés de Ribécourt et de Dreslincourt**, mais elle permet de relier la commune à Compiègne en 15 minutes et à Noyon en 10 minutes. La déviation entre Ribécourt et Noyon a permis un gain de temps notable pour rejoindre Noyon, en particulier aux heures de pointes, entraînant de nombreux flux de déplacements entre l'agglomération noyonnaise et Ribécourt-Dreslincourt pour l'accès à l'emploi, aux commerces, services et équipements.

La RD1032 est une route classée en 1ère catégorie sur le réseau départemental et supporte un **trafic de l'ordre de 17250 véhicules par jour, dont 7,7% de poids lourds**, dans les deux sens de circulation. Du fait de ce trafic, l'ensemble de la RD1032 est classée «route à grande circulation» ce qui induit un recul des constructions de 75 m par rapport à l'axe de la voie, hors espaces urbanisés, selon l'amendement Dupont, article L111-6 du code de l'urbanisme. Le trafic journalier entraîne également des nuisances sonores : **des prescriptions acoustiques sont donc imposées aux constructions nouvelles sur une largeur de 250 m de part et d'autre de l'axe de la voie**.

A noter que **la voie ferrée génère également des nuisances sonores**, qui entraînent des prescriptions acoustiques sur une largeur maximale de 100 m de part et d'autre de la voie ferrée.

III - Infrastructures et déplacements

Organisation viaire à l'échelle locale :



La RD932 (rue du Général Leclerc/rue de Paris) correspond à l'ancienne RN32, déclassée en 2002 après la réalisation du premier tronçon de la voie express. Comme la RD1032, elle relie Compiègne à Noyon en passant par les bourgs des communes de la vallée, notamment par celui de Ribécourt-Dreslincourt. Cette infrastructure de transport a constitué le principal axe de développement économique des communes traversées en reliant notamment les principaux pôles régionaux implantés le long de la vallée de l'Oise, de Creil à Chauny-Tergnier. Elle est empruntée pour se rendre dans les communes à proximité immédiate (Thourotte, Longueil-Annel, Chiry-Ourscamp, Passel), le trajet vers des communes plus éloignées étant plus rapide en empruntant la RD1032.

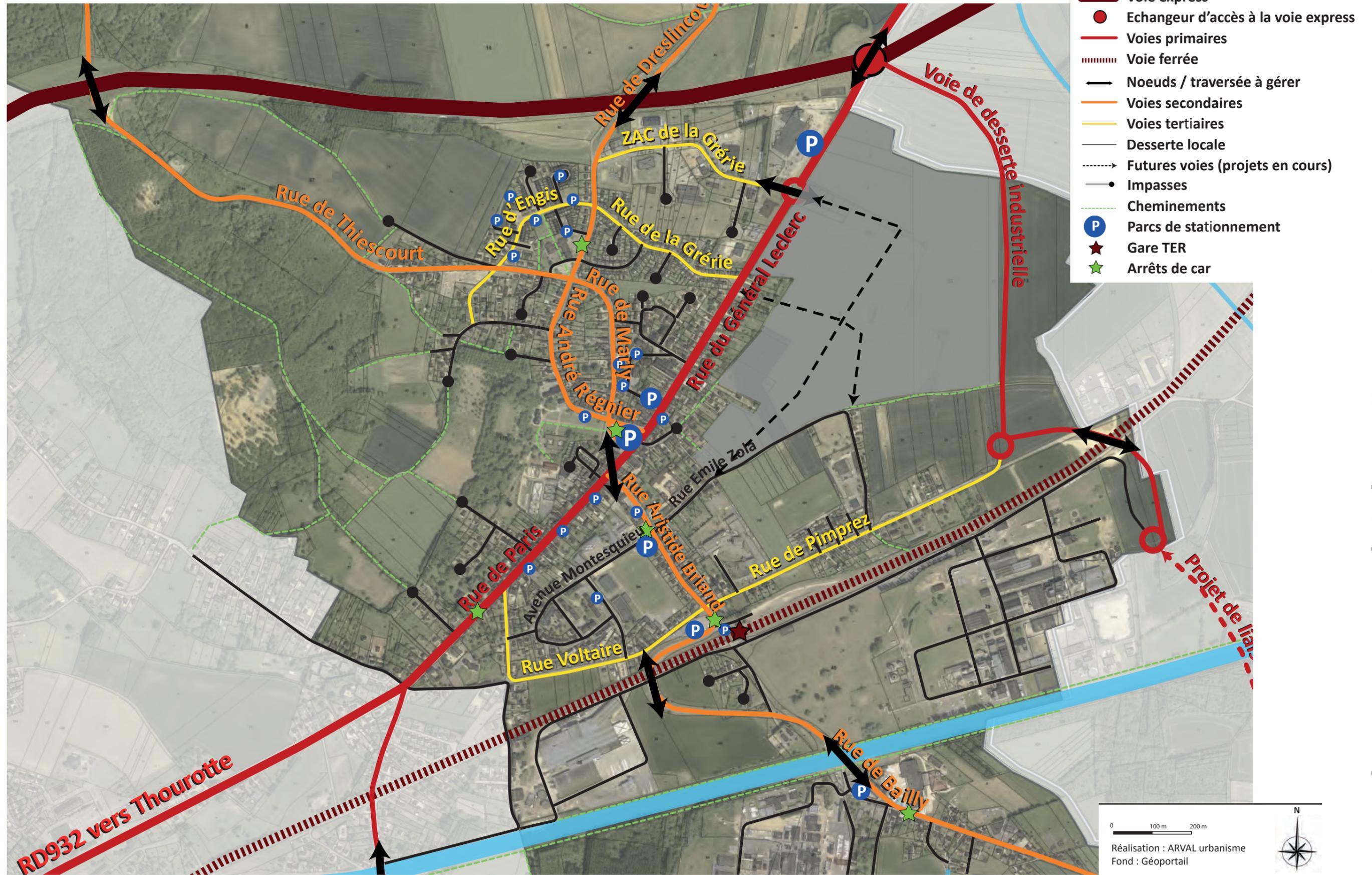
En décembre 2017, son trafic journalier est d'environ 7 700 véhicules par jour, dont 7,4 % de poids-lourds sur la portion traversant Ribécourt-Dreslincourt. Depuis l'ouverture de la liaison routière de Ribécourt-Dreslincourt à Noyon, son trafic est resté stable puisque le comptage de 2015 recensait 7 660 véhicules / jour à travers le secteur aggloméré de Ribécourt, tandis que le trafic a nettement baissé sur la portion à l'est de Dreslincourt. Comme pour la RD1032, la RD932 est également classée « route à grande circulation » et un recul des constructions de 75 m par rapport à l'axe de la voie, hors espaces urbanisés. Des prescriptions acoustiques imposées aux constructions nouvelles liées aux éventuelles nuisances sonores s'appliquent sur 30 mètres de part et d'autre de la voie.

La commune est traversée par 3 autres routes départementales d'envergure plus locale :

- La RD57 (rue de Marly / rue de Thiescourt) n'est empruntée que pour relier Ribécourt à Thiescourt au nord-ouest du territoire communal. Cet axe est éventuellement emprunté pour se rendre dans le secteur de Roye et éventuellement vers Amiens (bien que le trajet soit à peine plus court qu'en passant par Noyon). Son trafic est modeste avec, en 2017, moins de 1 300 véhicules par jour dont 2,6% de poids lourds.
- La RD40 (rue Aristide Briand puis route de Bailly) relie Ribécourt-Dreslincourt à Bailly, et se prolonge jusqu'à Tracy-le-Mont au sud-est. Elle peut être empruntée par les habitants de Ribécourt-Dreslincourt pour rejoindre la RN31 reliant Compiègne à Soissons et Reims. Son trafic est estimé à un peu plus de 3000 véhicules / jour dont 3,4% de poids-lourds.

III - Infrastructures et déplacements

Organisation viaire à Ribécourt :

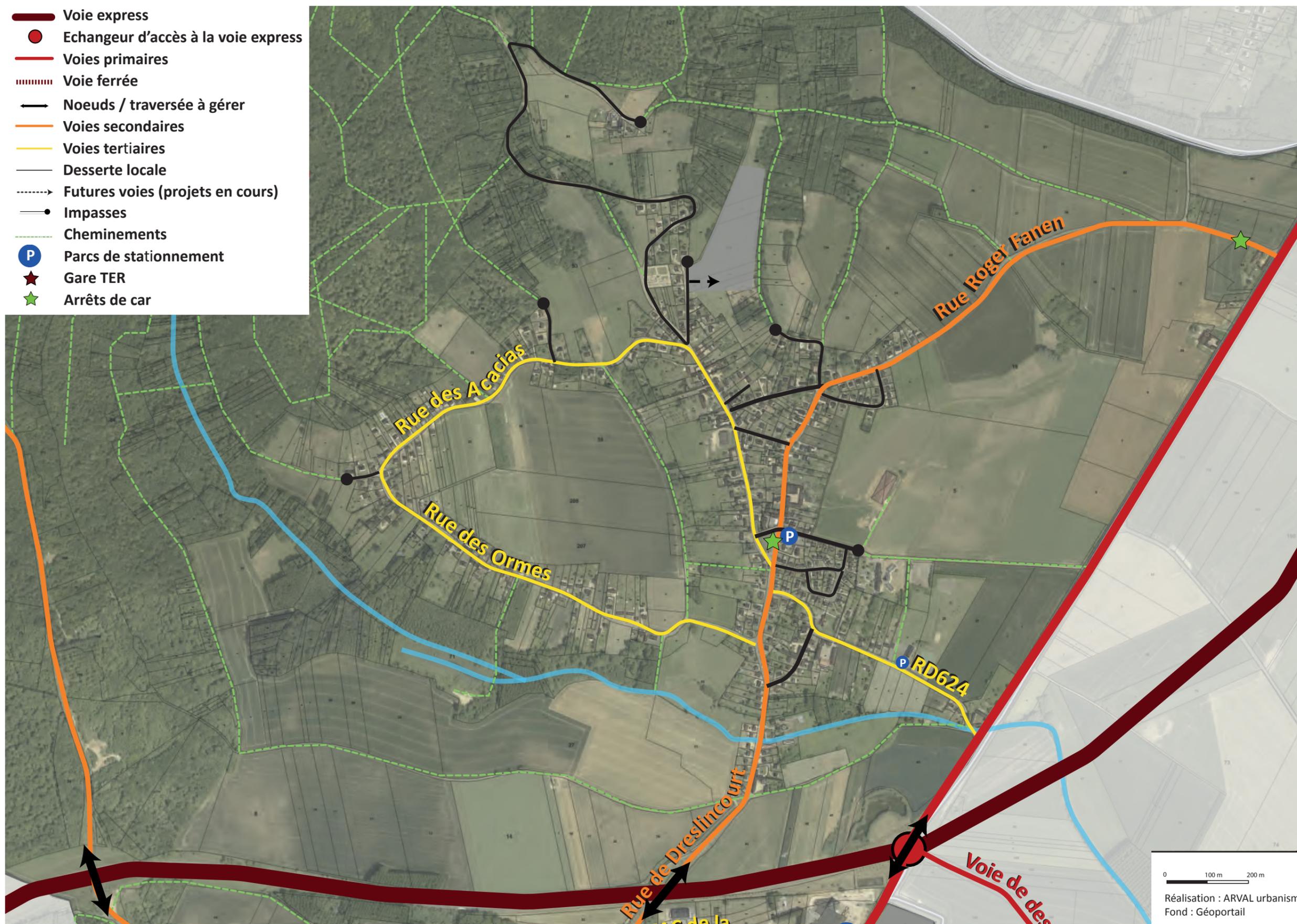


Le réseau viaire à l'échelle locale

III - Infrastructures et déplacements

Organisation viaire à Dreslincourt :

-  Voie express
-  Echangeur d'accès à la voie express
-  Voies primaires
-  Voie ferrée
-  Noeuds / traversée à gérer
-  Voies secondaires
-  Voies tertiaires
-  Desserte locale
-  Futures voies (projets en cours)
-  Impasses
-  Cheminements
-  Parcs de stationnement
-  Gare TER
-  Arrêts de car



0 100 m 200 m

Réalisation : ARVAL urbanisme
Fond : Géoportail



III - Infrastructures et déplacements

La RD932, Rue du Général Leclerc / rue de Paris : axe principal traversant le tissu bâti de Ribécourt



La RD40, Rue Aristide Briand : axe secondaire traversant le tissu bâti de Ribécourt



La RD57 et RD40 se croisent dans le bourg de Ribécourt et se connectent à la RD932 au niveau de la place de la République, créant une centralité forte où se croisent les 3 principales voies d'accès au territoire communal.

- La RD624 (rue du Paradis) est la route communale reliant les secteurs agglomérés de Ribécourt et de Dreslincourt à partir de l'échangeur de la RD1032. Il s'agit de l'axe de développement historique du tissu bâti de Dreslincourt. La RD624 compte seulement 600 véhicules par jour dont 5 % de poids lourds.

LE RÉSEAU VIAIRE À L'ÉCHELLE LOCALE :

Le réseau viaire au sein de Ribécourt est bien maillé et hiérarchisé par un axe principal, orienté nord-est/sud-ouest (RD932), et un axe secondaire, orienté nord-ouest/sud-est (RD57 et RD40), qui se croisent au centre du bourg, place de la République, au niveau de la polarité principale (mairie, église, école, poste). Ces deux axes correspondent au développement historique du tissu bâti de Ribécourt. La rue de Paris et la rue Aristide Briand sont d'ailleurs les deux rues qui concentrent les principaux commerces et services de proximité de la commune.

La rue du Général Leclerc/rue de Paris (RD932) présente une configuration de route départementale par son gabarit et sa trajectoire rectiligne. Depuis les entrées de villes, cette voirie offre une perspective intéressante sur l'église de Ribécourt. Des aménagements visent à réduire la vitesse des véhicules et à sécuriser les déplacements piétons et cycles : plusieurs feux tricolores ponctuent la traversée de ville au niveau de carrefours stratégiques, aux entrées de ville et au niveau des passages piétons. Depuis la bretelle d'accès à la RD1032, a été aménagé un giratoire 300 mètres après l'échangeur pour desservir la zone d'activités de la Grerie. Ce giratoire marque l'entrée de ville à l'est.

La rue du Général Leclerc et la rue de Paris présentent deux aspects distincts. La rue de Paris présente un aspect minéral avec un tissu bâti continu et à l'alignement, dont les rez-de-chaussées sont occupés par des commerces et activités. La rue du Général Leclerc a la particularité de traverser un secteur résidentiel, avec des aménagements paysagers le long de la voie (alignement de tilleuls, bandes enherbées) et un tissu pavillonnaire qui offre à voir des clôtures composées de murets et un bâti implanté en retrait par rapport à la voie. A noter que cette configuration peut amener les automobilistes à adopter une vitesse de circulation excessive sur cette portion de la route. L'aménagement du secteur du domaine des Ormes (Permis de construire accordé) côté sud de la rue du Général Leclerc amène à engager une réflexion quant à la sécurisation des accès et à la gestion d'une cohabitation entre les déplacements automobiles et déplacements doux depuis le futur secteur jusqu'au centre-ville.

Le réseau viaire à l'échelle locale

III - Infrastructures et déplacements

La RD57, Rue de Marly/rue de Thiescourt, voie secondaire dans le fonctionnement local



La rue André Régnier / rue de Dreslincourt : voie principale reliant les deux entités bâties



Cette route crée une coupure urbaine entre la partie au nord-ouest du tissu bâti de Ribécourt et la partie située au sud-est. Une dizaine de passages piétons ont été aménagés sur la longueur traversant le secteur aggloméré, en particulier autour de la place de la République et à proximité des commerces de proximité. Malgré les feux tricolores et le marquage au sol, la traversée de cette voie par les piétons reste relativement peu sécurisé du fait de la vitesse des véhicules.

Les rues André Regnier (RD57) et Aristide Briand (RD40) sont des axes secondaires aux dimensions bien plus modestes et dont le tracé sinueux permet de créer plusieurs séquences paysagères amenant les automobilistes à réduire leur vitesse de circulation. Le carrefour entre les 3 départementales est régulé par un système de feu tricolore qui permet de sécuriser les déplacements automobiles, mais ne crée pas nécessairement un carrefour à la circulation apaisée dès lors que le feu passe au vert.

La rue Aristide Briand est l'axe viaire reliant la place principale à la gare TER, mais également à la zone industrielle et au tissu bâti de la rue de Bailly au sud du canal. Cette rue est le principal axe de franchissement de la voie ferrée et du canal latéral. Au niveau du secteur aggloméré de **la rue de Bailly, la voirie retrouve une configuration de route départementale, avec un axe large et rectiligne**, qui invite les automobilistes à accélérer une fois le canal latéral franchi.

Pour limiter les flux de circulation à travers le bourg vers la zone industrielle (notamment le trafic de poids-lourds), **une voie de desserte industrielle a été aménagée depuis la voie rapide à la RD40**. Cette voie de 2,5 km, dotée de 3 giratoires et d'un pont enjambant la voie ferrée, a été inaugurée en 2015. Son prolongement est prévu et répondrait aux besoins des activités implantées au sud du canal latéral (en particulier à l'industrie Bostik quotidiennement desservie par une quarantaine de poids-lourds).

La rue André Regnier, qui se poursuit par la rue de Dreslincourt, est **l'axe principal qui permet de relier les secteurs agglomérés de Ribécourt et de Dreslincourt**. Depuis la place de la République (place principale de Ribécourt) jusqu'à la place des Tilleuls (place principale de Dreslincourt), **le trajet représente environ 2 km**, soit 5 mn en voiture et une vingtaine de minutes à pied. Un ouvrage d'art a été réalisé pour permettre de passer au dessus de la RD1032. Ce pont est également empruntable par les piétons.

La RD1032 peut aussi être franchie plus à l'ouest par le secteur de l'échangeur permettant de passer sous la voie express pour rejoindre la RD624 (rue du Paradis), ou plus à l'est par la rue de Thiescourt. A l'échelle locale, le point de franchissement principal reste la rue de Dreslincourt.

La rue Roger Fanen constitue l'axe viaire principal, et axe de développement historique de Dreslincourt. La rue est relativement étroite par endroits, laissant peu d'espaces pour les déplacements piétonniers. Elle est marquée par un patrimoine bâti à l'alignement et des corps de ferme aux grands murs aveugles,

Le réseau viaire à l'échelle locale

III - Infrastructures et déplacements

Les voiries tertiaires maillent le réseau (rue des Ormes et rue voltaire)



Des voies de desserte locale, pour beaucoup en impasse, ou prolongées par des cheminements



généralement en briques. Le secteur de la place des Tilleuls est en zone limitée à 30 km/h avec ralentisseurs en raison de la présence de l'école.

Au sein du secteur aggloméré de Ribécourt, **le réseau de voies tertiaires se compose de rues qui permettent de mailler les axes principaux et secondaires** du secteur aggloméré : rue de la Grérie, rue d'Engis, rue Voltaire, rue de Pimprez... Ces voiries accueillent les extensions urbaines développées entre 1950 et 1990 à Ribécourt.

Au sein du secteur aggloméré de Dreslincourt, **la rue des Ormes et rue des Acacias composent le réseau secondaire et permettent un bouclage** depuis l'axe principal que constitue la rue Roger Fanen jusqu'à l'ancien hameau dit «le Hamel». Ces voiries accueillent une trame pavillonnaire récente, développée depuis les années 1960, et qui dispose encore de nombreuses dents creuses.

Un **réseau de voiries de desserte locale correspond aux voies des secteurs résidentiels, pour certaines en impasse**, ce qui implique un ramassage des ordures ménagères en amont des impasses. Les voies qui desservent des secteurs situés sur les flancs de la montagne d'Attiche et du Champ Verron présentent pour la plupart cette configuration, généralement étroites et en impasse, mais **se prolongent par des chemins ruraux** : rue de la cavée de la Folie, rue de la Cavée Picard, chemin de la Cavée Oudart, chemin du buisson aux Renards ou encore chemin du Quesnoy. Il s'agit d'anciens chemins qui, au fil des ans, ont été viabilisés pour permettre le développement urbain de la commune.

3.2 Les cheminements doux, le stationnement et les transports collectifs

LES CHEMINEMENTS DOUX :

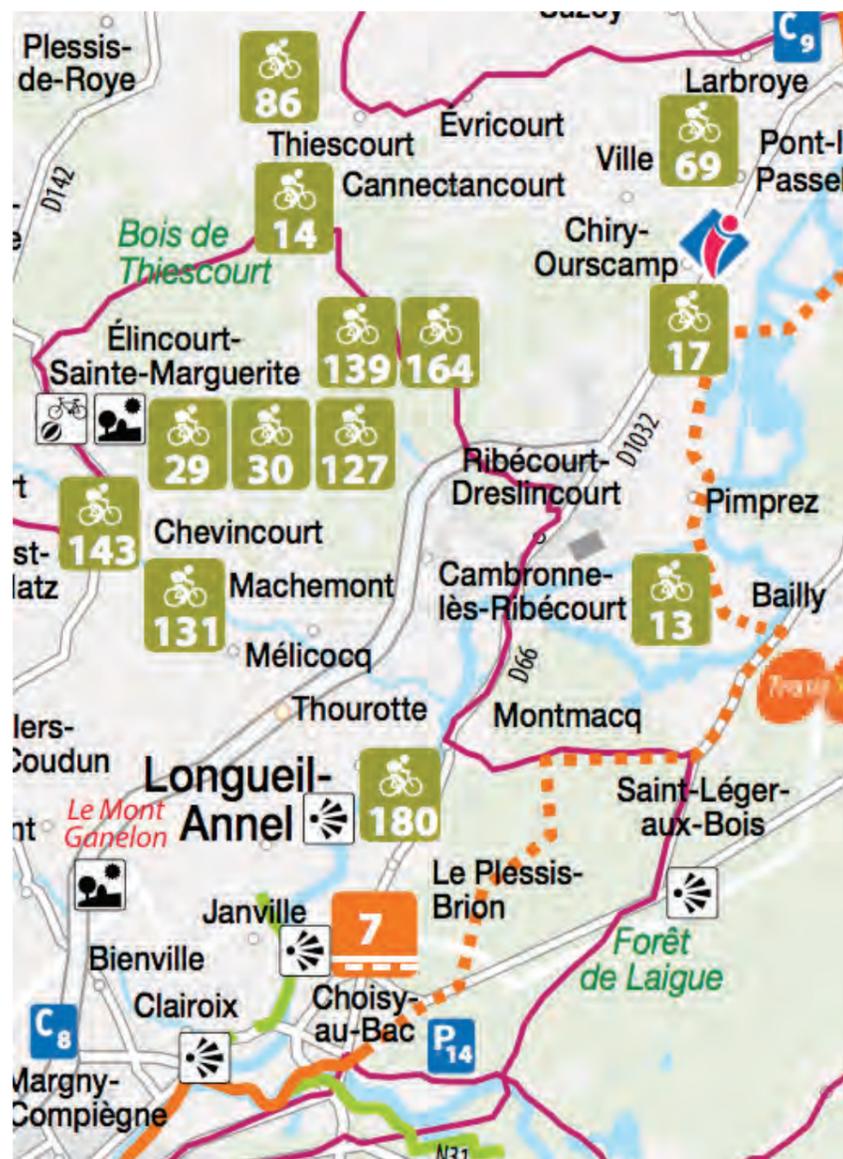
Bien que traversé et même sectorisé par les grands axes de circulation (RD1032, RD932, voie ferrée et canal), tous orientés dans la même direction (nord-est/sud-ouest), le territoire communal s'inscrit également dans un cadre naturel invitant à la promenade vers les secteurs naturels du territoire, notamment vers la montagne d'Attiche et vers la vallée de l'Oise.

Plusieurs chemins partent du secteur aggloméré de Dreslincourt vers les bois de la montagne d'Attiche. C'est le cas du chemin rural du buisson aux Renards depuis la rue des Ormes ou du chemin de la Montagne depuis la rue des Cinq Piliers. L'accès au massif d'Attiche peut également se faire par la vallée du ru du Buisson aux Renards, par le chemin rural dit «chemin vert». Ce chemin est situé entre Ribécourt et Dreslincourt, et permet d'accéder rapidement aux milieux naturels depuis les deux entités bâties du territoire. A noter également la présence du chemin rural dit «du Marais» situé à l'arrière des propriétés bâties à l'ouest de la rue des Cinq Piliers qui relie la rue des Ormes et la rue des Acacias. Ces chemins ruraux sont bien fréquentés par les randonneurs.

La Communauté de Communes des Deux Vallées a réalisé des circuits de randonnée permettant de découvrir le patrimoine naturel et bâti du territoire. Le circuit du Plateau de la Croisette est un itinéraire inscrit au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée) de 11 km entre Cambronne-lès-Ribécourt,

III - Infrastructures et déplacements

Circuit de découverte VTT/VTC inscrit au PDIPR



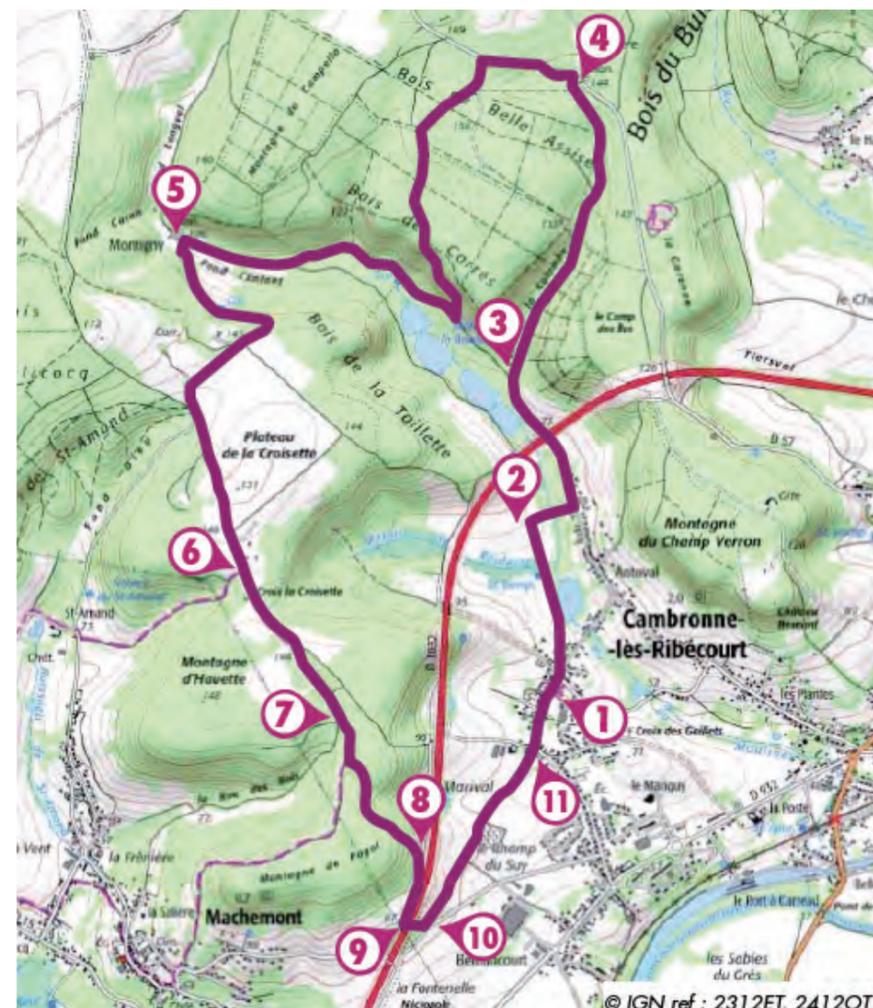
Machemont et la montagne d'Attiche, praticable à pied ou à vélo. Il est possible de rejoindre les communes voisines par cet itinéraire. **Le Conseil Départemental promeut également un circuit de VTT/VTC de près de 4 km** de Elincourt-Sainte-Marguerite à Saint-Léger aux Bois, en passant par Ribécourt-Dreslincourt et pouvant mener jusqu'à Compiègne. Cet itinéraire emprunte la RD57 en provenance de la Montagne d'Attiche puis la RD932 vers Cambronne-lès-Ribécourt.

En revanche, **les liaisons douces depuis le tissu bâti vers la vallée de l'Oise sont peu développées**. Les bords du canal latéral s'accompagnent de chemins de halage peu praticables. Un circuit de promenade est prévu dans le cadre de l'aménagement du projet de Canal Seine Nord Europe, s'inscrivant dans le réseau «Trans'Oise». La rue de Bailly, seul franchissement du canal sur la commune, dispose de bas-

côtés aménagés jusqu'au secteur aggloméré. Après le pont, le chemin de Humière permet de s'approcher des rives de l'Oise, mais ce secteur est resté à ce jour très naturel et peu fréquenté, ce qui est propice au maintien de la biodiversité. A ce titre, **la commune de Ribécourt-Dreslincourt est concernée par le projet Trans'Oise porté par le Conseil Départemental** et qui vise à la réalisation d'une voie verte de Beauvais à Noyon, jusqu'au département de la Somme. La plupart des tronçons existent, il manque encore aujourd'hui la liaison de Choisy-au-Bac jusqu'à Pont-l'Évêque. Cette voie passerait à proximité du territoire, et emprunterait la route de Bailly à Pimprez. L'amélioration de la liaison depuis le centre de Ribécourt vers la voie verte peut donc être envisagée.

Au sein des tissus urbanisés, les cheminements piétons s'effectuent sur les trottoirs. **Les bas-côtés des axes principaux** (rue du Général Leclerc, rue de Paris et rue Aristide Briand) **sont pour la plupart suffisamment larges pour permettre les circulations douces**. Des cheminements sécurisés, séparés de la route par des espaces plantés et enherbés, sont notamment aménagés de part et d'autre de la rue du Général Leclerc. En revanche, **les bas côtés des axes secondaires telle la rue de Marly, rue André Regnier, rue de Dreslincourt et rue Roger Fanen sont étroits occupés par le stationnement résidentiel**, et ne permettent pas les déplacements en poussette ou fauteuil roulant. **Cette configuration n'incite pas forcément les déplacements à pied entre Ribécourt et Dreslincourt**, bien que le pont franchissant la RD1032 soit aménagé pour permettre les déplacements piétons.

Circuit du Plateau de la Croisette (CC2V)



L'ensemble de ces circulations piétonnes mérite d'être mis en valeur. La mise en place d'un réseau piéton à l'échelle locale pourrait inciter les habitants à la marche ou au vélo plutôt qu'à l'utilisation de la voiture pour effectuer de petites distances. La sécurité en sera améliorée pour tous. D'ailleurs, les traversées piétonnes des voies où la circulation est la plus importante sont à sécuriser. Ce type de déplacements est préconisé par le Grenelle de l'Environnement dans le cadre de la politique de développement durable à mettre en œuvre. En effet, outre l'aspect sécuritaire et l'incitation à la marche, ces modes «doux» de transport contribuent à réduire la pollution atmosphérique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre concourant au réchauffement climatique.

III - Infrastructures et déplacements

La gare routière, entre le collège de Marly et le complexe sportif Léo Lagrange



Le stationnement devant les commerces de la rue de Paris



Place de la République occupée par le stationnement



LE STATIONNEMENT :

Dans le centre, la **place de la République propose plus d'une centaine de places de stationnement**. Son taux d'utilisation est assez important, utilisée à la fois par le personnel et utilisateurs des équipements avoisinants (mairie, lycée horticole) mais aussi par les riverains et pour l'accès aux commerces et services de proximité. La place est également utilisée pour stationner lors des cérémonies religieuses, et le marché s'y installe une fois par semaine (vendredi) sur une partie de la place. L'accès piéton depuis la place vers les services et commerces situés autour pourrait être davantage valorisé et le stationnement au cœur de la place pourrait également être optimisé : une réflexion sur l'organisation de cet espace central mériterait d'être engagée.

Outre la place de la République, **près d'une centaine de places de stationnement sont réparties le long de la rue de Paris** et répond bien aux besoins liés aux commerces et services. Ces places de stationnement peuvent cependant être rapidement saturées, utilisées à la fois par les riverains et le personnel travaillant dans le centre-ville pour du stationnement longue durée, et par les clients des commerces et services. La mise en place de quelques places de stationnement «zone bleue» devant le linéaire commercial pour éviter le stationnement de longue durée pourrait être envisagée. Est également évoqué la possibilité de créer du stationnement en épi pour optimiser les places. Les parkings autour de la rue Victor Hugo, situés à proximité, répondent essentiellement aux besoins liés à l'infrastructure de sport-loisirs du Centre Yves Montand et aux résidents. Entre la rue Victor Hugo, le square Jacques Brel, la rue Albert Camu, et **le parking d'une trentaine de places récemment aménagé à l'ouest de la rue de Paris (à proximité de l'aire de jeux);**

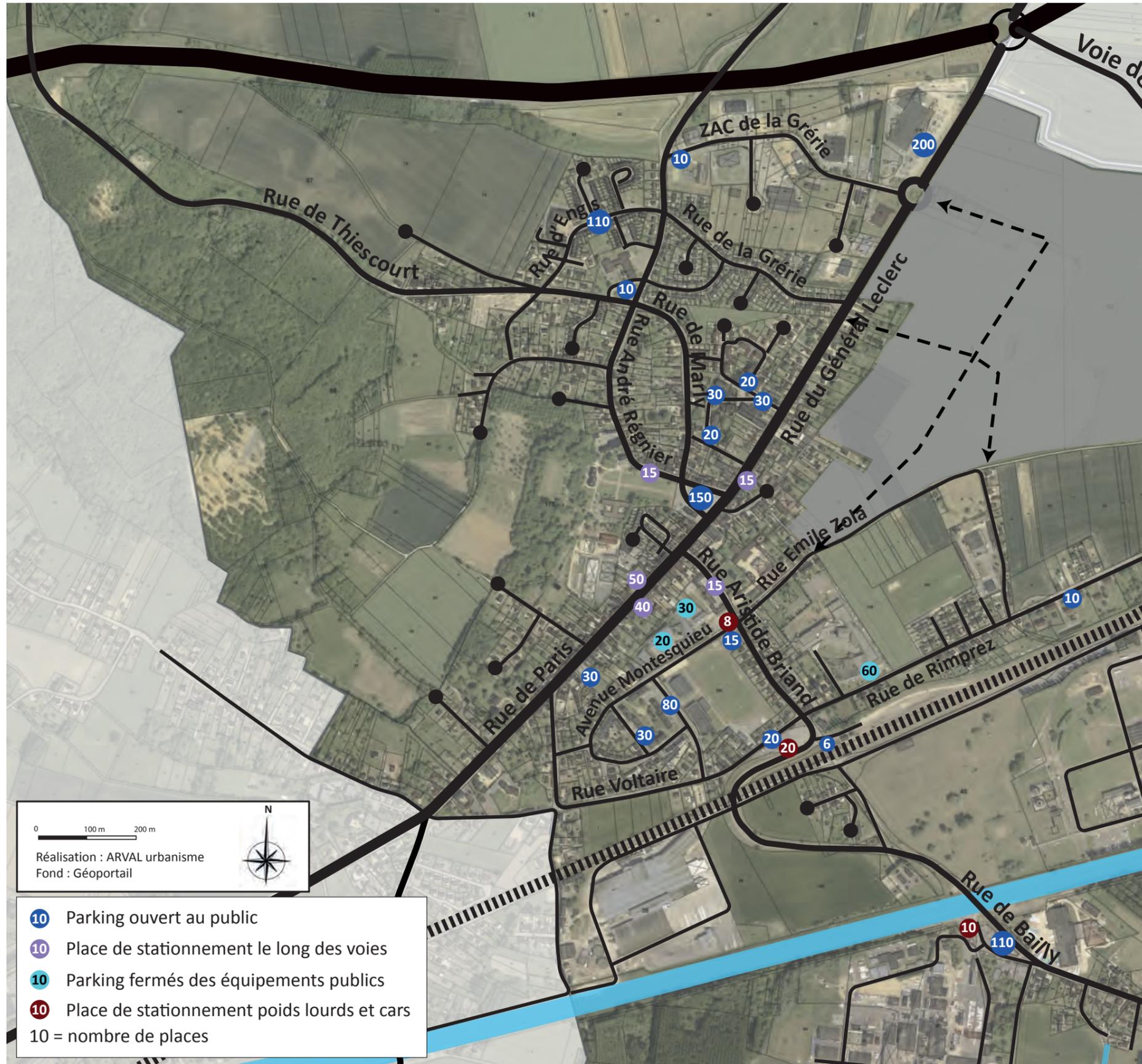
on recense près de 130 places qui peuvent ponctuellement être utilisées pour répondre aux besoins en stationnement lorsque la place de la République arrive à saturation. De nouveaux parking pourraient également être envisagés passage Anatole France.

Rue Aristide Briand, en lien avec l'école, le collège, le groupe scolaire, les commerces et les équipements sportifs, **une gare routière dotée d'une quinzaine de places en plus des places de stationnement voués aux cars scolaires, et a été aménagée une quinzaine de places le long de la rue**. Bien que l'école et le collège disposent de parkings fermés pour les salariés, ces places ne suffisent cependant pas à répondre aux besoins liés à l'école Aristide Briand (plus de 200 élèves inscrits), au collège de Marly (près de 500 élèves) et à la bonne cohabitation entre les autocars, les véhicules et les piétons. Une réflexion autour de l'optimisation du stationnement et des déplacements sur cette place, située au cœur du tissu bâti de Ribécourt, pourrait être envisagée.

La médiathèque compte également quelques places qui répondent directement aux besoins de l'équipement. **La gare de Ribécourt bénéficie également de place de stationnement à proximité** (environ 6 places devant la gare, auxquelles s'ajoutent une douzaine de places à l'arrière de la gare). L'école de Dreslincourt, la salle des fêtes et les équipements sportifs disposent respectivement d'une vingtaine de places et d'environ 35 places aménagées hors voirie et qui répondent aux besoins. Globalement, les services, commerces de proximité et équipements publics disposent de places de stationnement en nombre suffisant à proximité, à l'exception des équipements, commerces et services situés autour de la place de la République et de la rue de Paris qui mettent en avant un manque de place de stationnement aux heures de pointe.

III - Infrastructures et déplacements

Organisation du stationnement à Ribécourt :



Organisation du stationnement à Dreslincourt :



Le stationnement

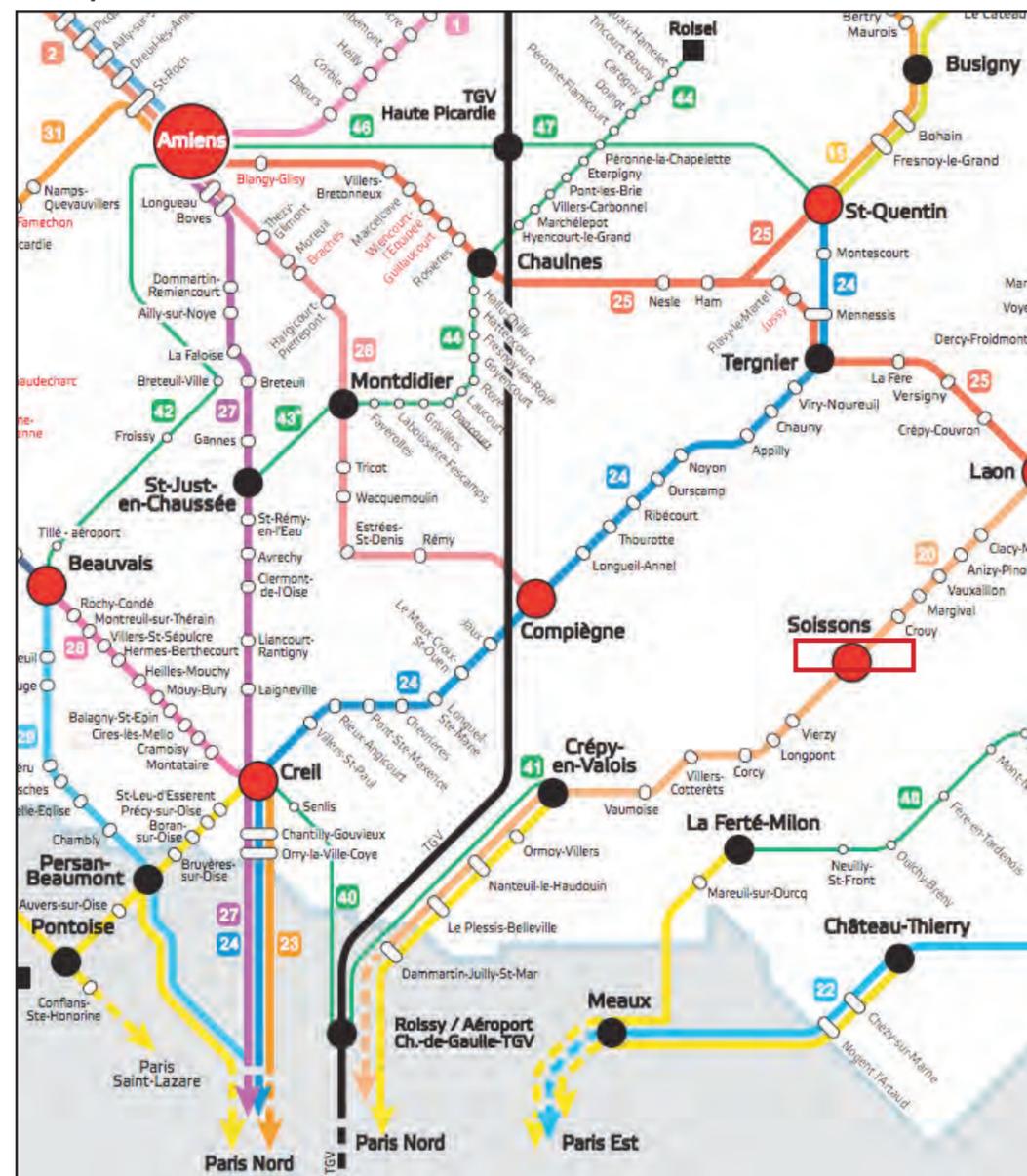
III - Infrastructures et déplacements

Outre ces aires de stationnement, les capacités restent limitées et essaimées dans les différents quartiers. Le stationnement résidentiel se fait essentiellement le long de la chaussée, en particulier dans les secteurs pavillonnaires les plus denses. Certaines résidences proposent un nombre important de places, comme par exemple les logements autour de la rue du Tierval/rue d'Engis où sont recensés près d'une centaine de places dans l'ensemble de la résidence, en lien avec des logements collectifs qui ne disposent pas de places en dehors de l'espace public. **Dans la plupart des secteurs résidentiels, le manque de places prévues à cet effet le long de la chaussée entrave le bon fonctionnement des déplacements piétons.** En revanche, là où la dimension des rues est réduite et où il n'est pas possible de stationner les véhicules sur la propriété en raison

de la densité du bâti, la réglementation d'urbanisme devra s'adapter. En revanche, **face à l'accroissement observé depuis une vingtaine d'années du nombre de voitures par ménage, dans les tissus peu denses et dans les opérations nouvelles, la réglementation devra préconiser la délimitation d'espaces suffisants réservés au stationnement.**

La commune de Ribécourt-Dreslincourt compte également 2 bornes de rechargement de véhicules électriques situées à l'arrière de la mairie, ainsi que 5 places de stationnement pour les vélos au niveau de la médiathèque.

Principales dessertes en train en Picardie :



Source: TER Picardie

LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le territoire communal est traversé par la voie ferrée Ligne Saint-Quentin - Noyon - Compiègne - Paris Nord. **La commune dispose d'une gare desservie par les trains reliant Compiègne à Saint Quentin.** Dans ce sens, on compte 5 arrêts par jour de semaine à Ribécourt (10 minutes pour relier Noyon, près d'une heure pour Saint Quentin). Dans le sens vers Compiègne, on compte 6 trains par jour dont un allant à Paris Nord sans changement à Compiègne. Le temps de trajet vers Compiègne est d'environ 15 minutes, soit particulièrement rapide comparée à l'accès en automobile au centre de Compiègne aux heures de pointe. La gare est particulièrement fréquentée par les élèves du lycée horticole et du lycée professionnel (qui proposent un internat, ce qui permet aux élèves de communes éloignées de bénéficier de cet enseignement). **L'accès à la gare se fait essentiellement à pied.**

Est également fréquentée la gare de Compiègne pour les habitants se rendant sur Paris car la fréquence des trains et leur répartition sur la journée sont plus intéressantes et le trajet vers Paris est direct ou semi-direct (arrêt à Creil).

La voie ferrée constitue une coupure dans l'organisation des circulations, mais elle permet également de créer un tampon entre le tissu résidentiel du tissu industriel situé au sud, entre la voie ferrée et le canal.

Ribécourt-Dreslincourt est desservie par la ligne

régulière d'autocars n°23 Noyon/Compiègne, à raison de 4 cars par jour dans les 2 sens. Les arrêts de car se situent en limite avec Cambronne-lès-Ribécourt, devant la Mairie, rue de Dreslincourt et place des Tilleuls. Cette ligne est doublée des lignes scolaires 23RENF qui dessert les collèges et lycées de Compiègne et Noyon, et achemine les élèves des communes voisines vers le collège de Ribécourt. Pour les lignes scolaires, des arrêts supplémentaires se situent à proximité de la gare, devant le collège, et au niveau de la rue Roger Fanen (à proximité de la rue de Noyon).

La CC2V a ouvert en janvier 2009 un service de transport à la demande destiné aux actifs qui souhaitent se déplacer. Entre 9h et 18h, le service répondait aux besoins de transports quotidiens vers Compiègne et Noyon, ou vers les pôles du territoire. **Pour des raisons budgétaires, ce service a été arrêté en janvier 2015.**

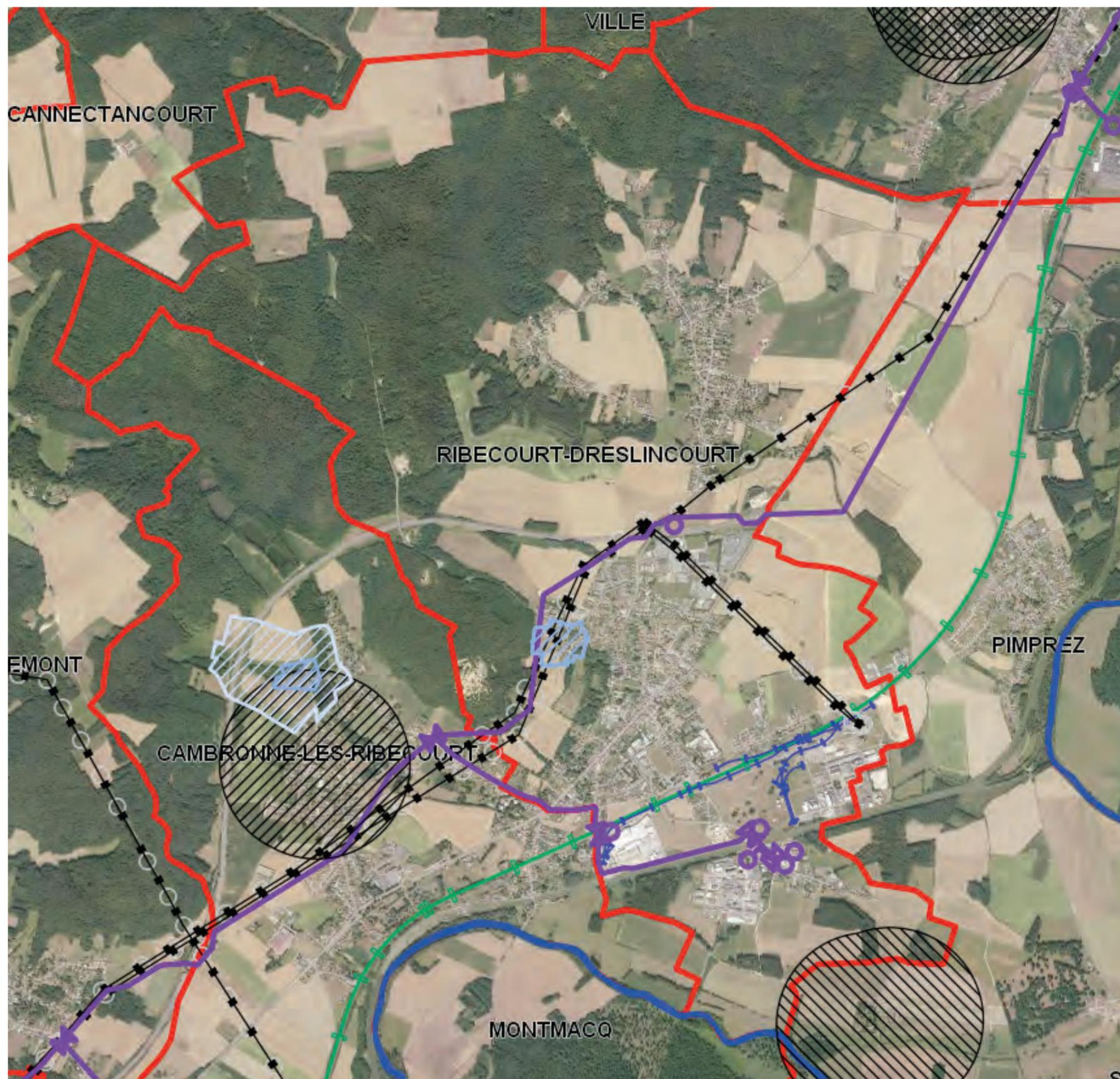
LE TRANSPORT FLUVIAL

Il faut rappeler que **le canal est une voie navigable de classe 3** (tonnage de 750 tonnes). La circulation fluviale concerne principalement le transport de céréales, de matériaux pour le secteur du bâtiment et des travaux publics entre le nord-est et la région Parisienne. Le canal est également fréquentée par des bateaux de plaisance dans le cadre d'un tourisme fluvial (du port de plaisance de Compiègne vers Noyon et le canal du nord ou le canal latéral à l'Oise).

Cependant, après Longueuil-Annel, ni l'Oise ni le canal latéral ne sont praticables pour les bateaux à grand gabarit. **Le projet de création du canal Seine-Nord Europe reliant l'Escaut à l'Oise est envisagé pour permettre de relier le port du Havre au nord de l'Allemagne et aux Pays-Bas.** A noter que les travaux devaient débuter fin 2012 et se terminer en 2015, mais le projet a été retardé, puis suspendu en juillet 2017 avant d'être relancé en octobre 2017. Sur la commune, il est prévu l'élargissement du canal latéral sur son emprise actuelle. L'emprise précise de l'infrastructure n'a pas encore été définie, mais un faisceau a été tracé pour permettre les acquisitions foncières qui devraient s'effectuer prochainement (fin 2018).

III - Infrastructures et déplacements

3.3 Les réseaux, leurs servitudes et le diagnostic numérique :



La commune dispose d'un réseau communal d'adduction d'eau potable desservant de manière satisfaisante toutes les habitations. Elle est rattachée au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Belle Anne dont la ressource est prélevée sur le captage de Ribécourt-Dreslincourt (rue de la Cavée de la Folie) et qui alimente les communes de Ribécourt, Cambronne-lès-Ribécourt et Pimprez. Le syndicat des eaux de captage de Passel vient compléter les besoins en eaux, tout en notant que cette ressource pourrait également être mobilisée par le Pays Noyonnais en cas de développement du territoire. La recherche d'un autre forage est donc en cours de réflexion pour que le syndicat de la Belle Anne soit autonome, et la recherche d'interconnexion avec Thourotte et Longueil-Annel (forage en projet) pourrait également être envisagée.

Sur la commune, l'eau prélevée est de bonne qualité, conforme aux normes microbiologiques et physico-chimiques. En 2015, 6 685 habitants étaient desservis. La production d'eau potable sera prochainement assurée par un nouveau forage, dont la mise en service est prévue pour janvier 2019, à proximité de celui existant et dont les périmètres de protection sont similaires. La ressource en eau prélevée dans l'actuel forage est protégée par des périmètres de protection rapproché et éloigné, instaurés par déclaration d'utilité publique du 22 avril 1988 (se reporter à la servitude AS1 du « cahier des servitudes d'utilité publique » annexé au PLU révisé).

L'ensemble de la commune est couverte par la défense incendie, même les secteurs les plus éloignés, y compris la rue des Ormes et la rue des Acacias. La rue de la Montagne est équipée par une réserve d'eau. Les poteaux incendie sont tous aux normes. Il existe également un accès aménagé au canal pour la défense incendie de la zone industrielle.

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif, géré par le syndicat intercommunal d'assainissement de Ribécourt-Dreslincourt qui regroupe également les communes de Montmacq et Pimprez. Les eaux usées sont acheminées vers la station d'épuration située sur la commune (entre la rue de Bailly et le canal), créée en 2013 pour une capacité de 10 400 équivalents-habitants. Le milieu récepteur des eaux traitées est l'Oise via le fossé du ru Drion. En 2016 environ 6000 équivalents-habitants étaient raccordés. La capacité de la station anticipe les projets en cours, notamment le permis d'aménager accordé au lieu-dit « l'Orme à Leu ».

Les réseaux et leurs servitudes

III - Infrastructures et déplacements

A Ribécourt, la **capacité du réseau d'assainissement répond aux besoins actuels**. Cependant, le réseau étant unitaire, les canalisations peuvent être saturées dans la rue Aristide Briand en cas de fortes pluies. En revanche, à Dreslincourt et rue de Bailly, le réseau est séparatif. **Seul le secteur au nord de Dreslincourt, rue des Cinq piliers, ainsi qu'une maison isolée rue Emile Zola, ne sont pas desservis par le réseau d'assainissement collectif** (et il n'est pas prévu de raccordement futur). A noter que **l'assainissement de l'opération prévue au lieu-dit «L'Orme à Leu» est assuré par un réseau neuf, déjà posé**, et qui relie directement ce secteur à la station d'épuration.

Le réseau électrique de Ribécourt ne présente pas de contraintes particulières. L'aménagement du projet au lieu-dit «L'Orme à Leu» sera pris en charge par l'aménageur qui participera au développement du réseau. **En revanche, le réseau électrique est insuffisant à Dreslincourt**. Le remplacement du transformateur a été réalisé récemment, mais il faudra renforcer le réseau et ajouter un transformateur supplémentaire pour permettre le développement rue des Ormes et rue des Acacias.

La commune est concernée par un ouvrage aérien de transport d'énergie électrique haute tension (63 kV) entre Noyon et le sites industriel de Ribécourt. En revanche, contrairement à ce qui est indiqué sur la carte des servitudes d'utilité publique, **les lignes haute tension reliant Noyon à Compiègne et qui traversaient le territoire communal ont été enfouies en 2016, et ne font donc plus l'objet d'une servitude d'utilité publique**.

La commune est **en partie raccordée au gaz de ville**, permettant une diversité d'approvisionnement énergétique pour les ménages. **Des canalisations de transport de gaz haute pression traversent également la commune d'est en ouest au nord du bourg de Ribécourt et le long du canal latéral** (pour desservir les sites industriels). Depuis l'arrêté préfectoral du 12 février 2018, **les canalisations de gaz instituent une servitude d'utilité publique et un périmètre non aedificandi visant à prendre en compte la maîtrise des risques de part et d'autre de ces canalisations**.

Le long de la rivière Oise, les parcelles riveraines sont grevées d'une **servitude de marchepied de 3,25 m** à partir de la crête de la berge. Le long du canal latéral, les propriétés riveraines sont grevées d'une servitude de passage dont les limites correspondent à l'emprise du Domaine Public Fluvial.

La voie ferrée implique également une servitude imposée aux riverains du chemin de fer. Cette servitude précise notamment les

types de clôtures, les plantations et haies admises. Il est en outre rappelé que les bois classés sont incompatibles avec l'exploitation du chemin de fer.

Il faut ici rappeler que le **prieuré de la Verrue situé à Pimprez est inscrit monument historique** par arrêté du 31 décembre 1946 et implique en conséquence un périmètre de 500 mètres autour du bâtiment (qui s'étend au sud de Ribécourt) dans lequel les demandes d'urbanisme impliquent un avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

LE DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE

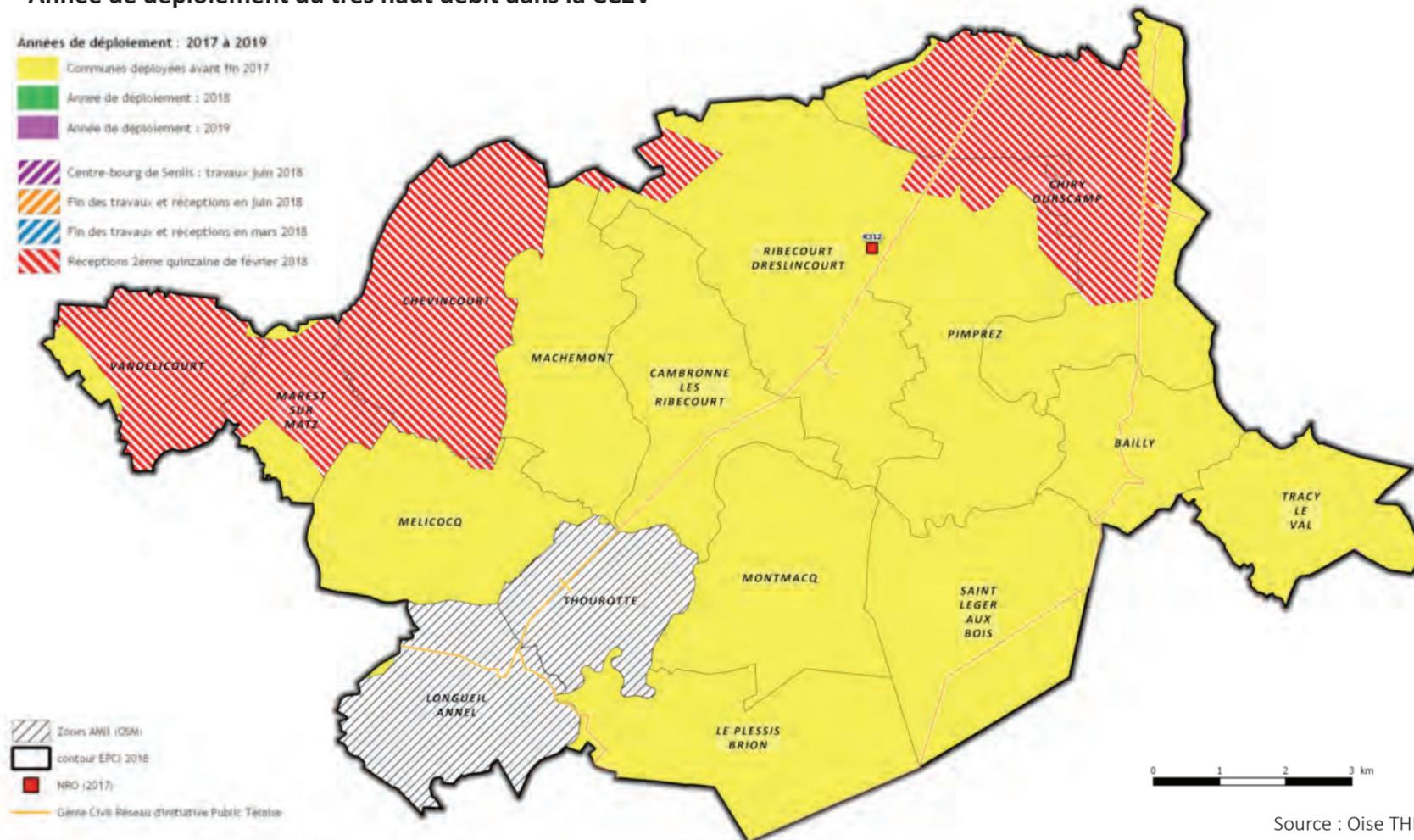
Le département de l'Oise a officiellement lancé le 2 décembre 2013 le **programme «Oise Très Haut Débit» à travers le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Oise (SDTAN60)**. Ce programme vise à équiper le territoire de la fibre optique. Dans le cadre de la

Délégation de Service Public, Oise Numérique est chargée de l'exploitation et de la commercialisation du réseau du département mis en place par un syndicat mixte.

Selon les données du SDTAN60, **Ribécourt-Dreslincourt est une zone éligible au triple play** (de 2 à 20 MBps) et la commune est déjà traversée par la fibre depuis plusieurs années sans y être raccordée. Suivant le schéma directeur, il est prévu un passage progressif dans les 10 à 15 ans au très haut débit (équivalent au moins à 100 Mo) sur l'ensemble du département. Ce déploiement s'effectuera en trois phases. Le territoire de Ribécourt- Dreslincourt est identifié dans la phase 1 : **le raccordement de la commune a été réalisé en 2017**.

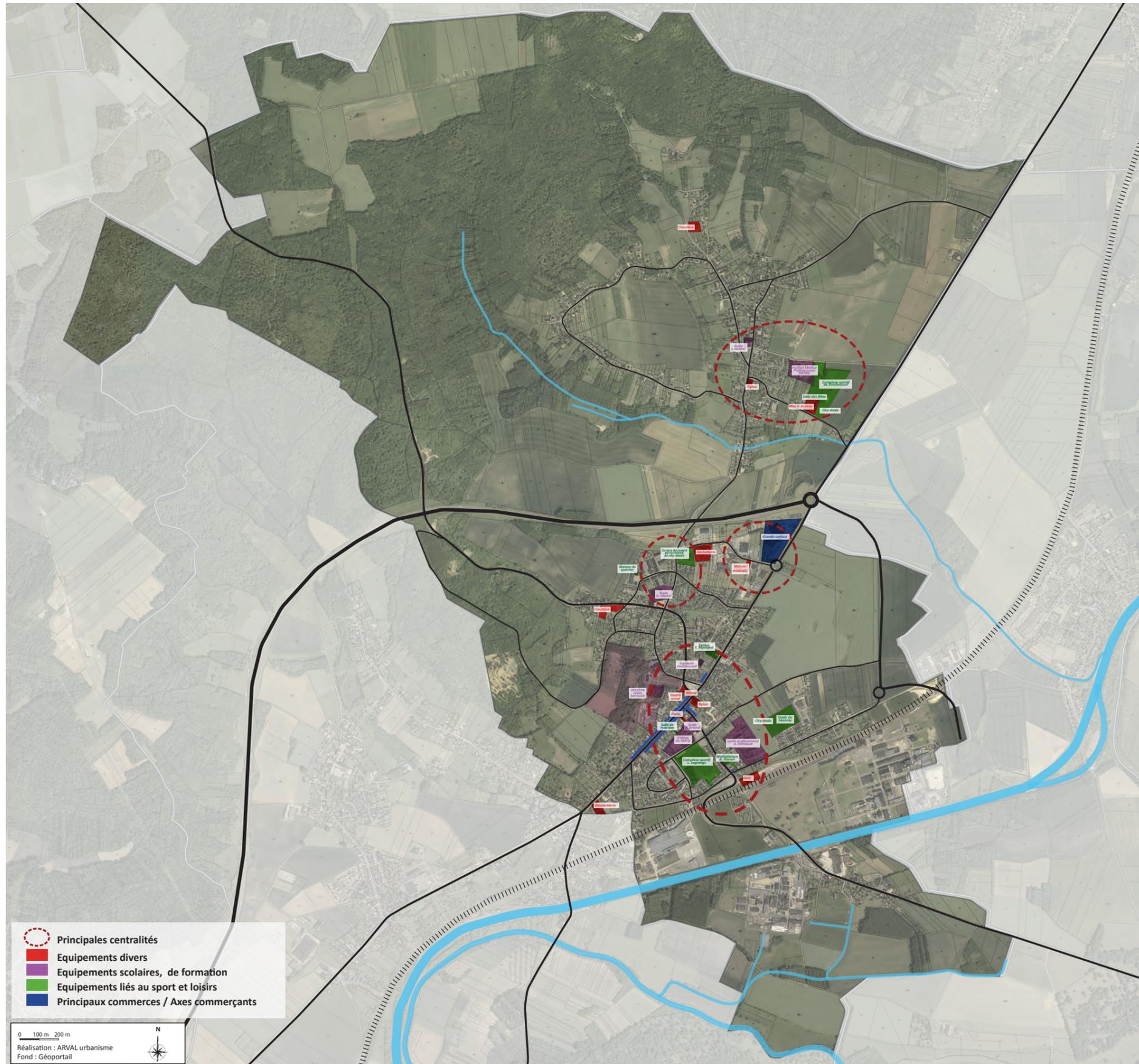
Selon les données des opérateurs, **le territoire communal bénéficie d'une très bonne couverture au réseau de téléphonie mobile**, avec 89% de la population très bien desservies par les réseaux orange, sfr et free, et 85 % de la population très bien desservie par le réseau bouygues.

Année de déploiement du très haut débit dans la CC2V



IV - Équipements, services, activités économiques

4.1 Les équipements :



Ribécourt-Dreslincourt concentre de nombreux équipements et services, faisant du territoire **un pôle de services intermédiaires qui exerce une influence directe sur les territoires limitrophes** (accessible depuis Pimprez et Cambronne-lès-Ribécourt grâce à la RD932) et sur les communes rurales situées au sud-ouest (accessible depuis la route de Bailly/RD40).

La commune compte en effet :

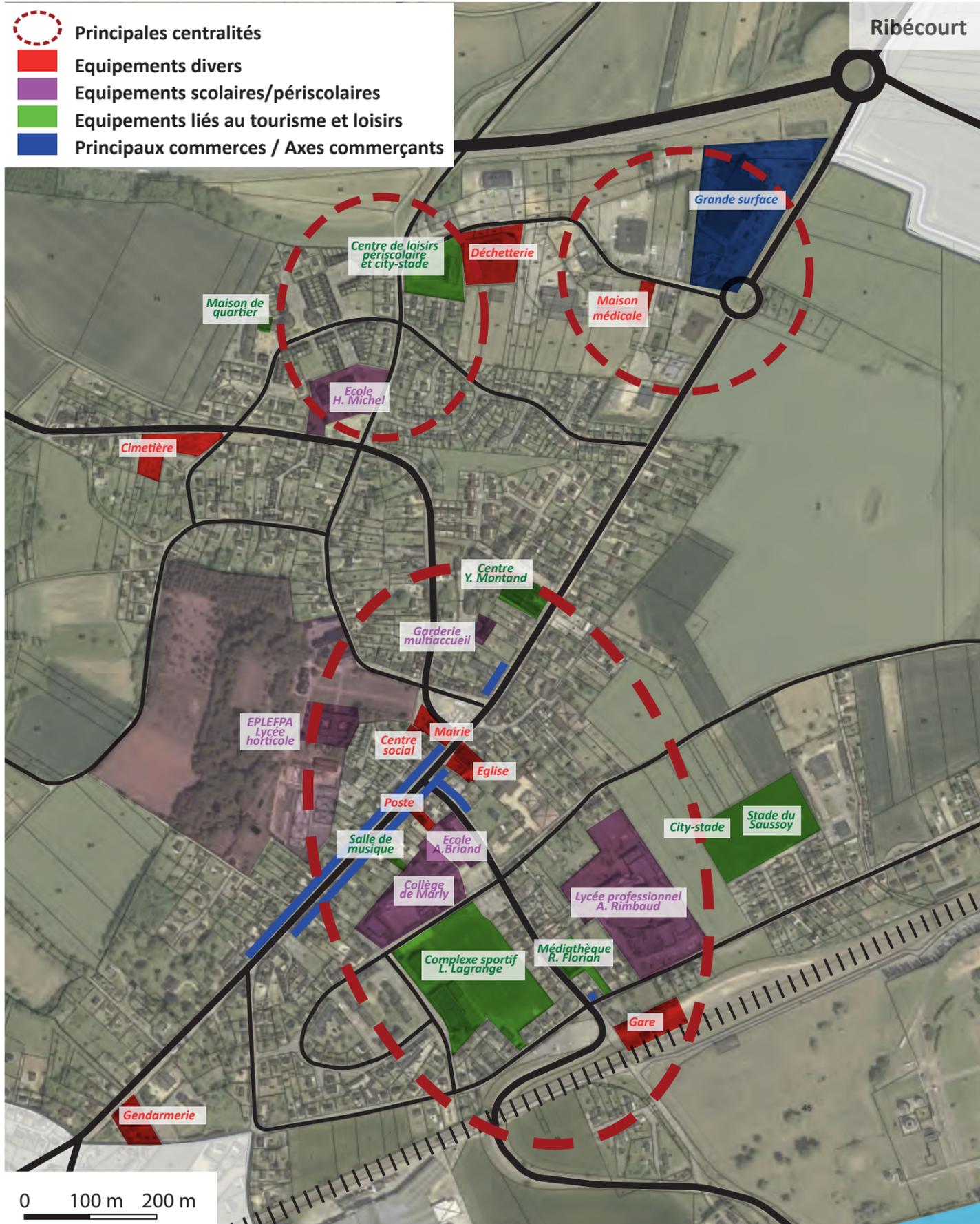
- **101 équipements et services de proximité** (qui regroupent des services courants de type boulangerie, écoles primaires ou médecin généraliste)
- **19 équipements et services de la gamme intermédiaire** (qui regroupe des services moins fréquents tel le collège de Marly ou le supermarché Leclerc)
- **5 équipements et services de la gamme supérieure** avec le lycée d'enseignement professionnel et le lycée agricole, l'institut médico-professionnel public qui accueille une structure d'hébergement et des services à domicile pour enfants handicapés, des services de soins à domicile pour personnes âgées, ainsi qu'une gare.

Ribécourt-Dreslincourt accueille ainsi un nombre d'équipements satisfaisant à l'échelle d'une commune d'environ 4 000 habitants. Les équipements publics de la commune sont principalement concentrés entre la place de la République et l'axe commercial de la rue de Paris, et la gare. **La commune compte deux polarités secondaires, l'une autour du secteur de la Grérie, l'autre à Dreslincourt.**

Se dessine ainsi un axe fort, complémentaire à l'axe commercial de la rue de Paris, depuis la gare jusqu'à la centralité principale de Dreslincourt, autour des rues Aristide Briand, rue de Marly, rue de Dreslincourt et place des Tilleuls.

3 groupes scolaires se répartissent le long de cet axe, avec l'école A. Briand dans la rue du même nom, l'école H. Michel situé rue de Thiescourt au nord du bourg, proche de la ZAC de la Grérie, et l'école J. Hochet située à Dreslincourt place des Tilleuls. **On compte au total 399 élèves scolarisés de la maternelle à la primaire dans**

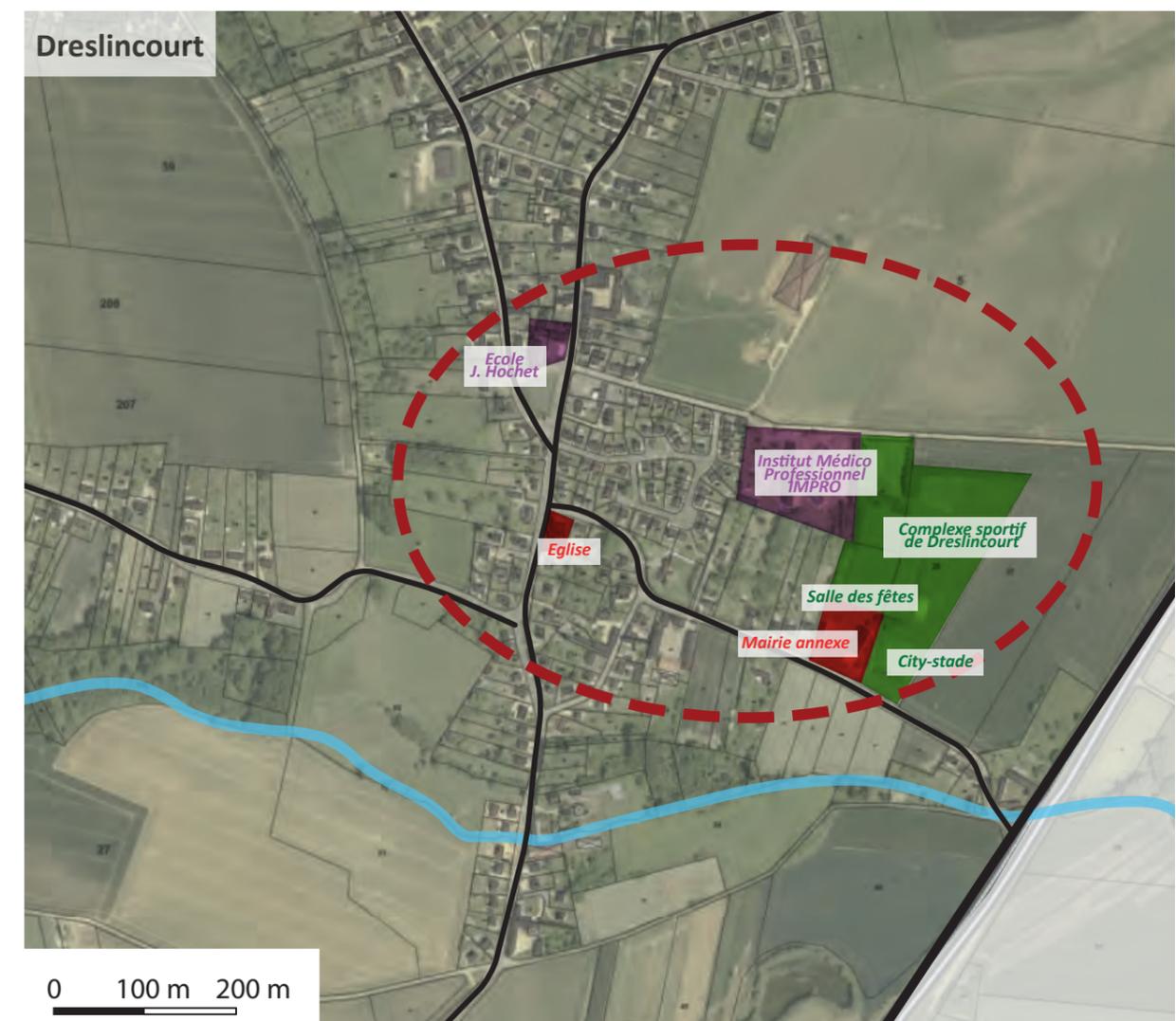
IV - Équipements, services, activités économiques



les 3 établissements et 17 classes au total pour l'année 2017/2018. La municipalité organise un service gratuit de ramassage scolaire en bus pour desservir les écoles.

Ces établissements scolaires s'accompagnent d'équipements périscolaires. Le service de restauration a lieu ZAC de la Grérie. Les enfants de l'école H. Michel s'y rendent à pied et ceux de l'école A. Briand et J. Hochet bénéficient d'un bus pour s'y rendre. Le même établissement assure l'accueil périscolaire toute l'année, avant et après l'école et pendant les vacances scolaires (accueil de 4 à 13 ans). La Maison de quartier, rue de la Colombe, assure aide aux devoirs et animations pour les enfants et les jeunes. Les plus petits peuvent être pris en charge dans la garderie «Les p'tites canailles» situé passage Anatole France. L'effectif est cependant réduit à 20 enfants. Des assistantes maternelles viennent compléter ce service.

Le collège de Marly se situe également au cœur de la centralité principale, rue Aristide Briand. Il accueille 484 élèves répartis dans 21 classes. Le Conseil Départemental assure le service de transport scolaire depuis les communes voisines, principalement depuis Cambronne-lès-Ribécourt, Pimprez, Bailly, Chiry-Ourscamp et Tracy-le-Val, vers le collège. La gare routière située face au collège permet d'ailleurs aux élèves d'accéder



IV - Équipements, services, activités économiques



Lycée professionnel Arthur Rimbaud, rue de Pimprez



Médiathèque Roland Florian, rue Aristide Briand



Ecole maternelle et élémentaire Aristide Briand

de façon sécurisée à l'établissement.

La commune compte 2 lycées spécialisés. **Le lycée professionnel A. Rimbaud compte 421 inscrits et dispense 3 formations** autour des métiers de la vente, métiers du bois et métiers de l'électronique. Les élèves venant de communes relativement éloignées, ce lycée dispose d'un internat de 120 places. Il se situe rue de Pimprez, à proximité de la gare, ce qui permet à un certain nombre d'élèves d'accéder à l'établissement en transport en commun. **L'EPLEFPA**, l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole, propose plusieurs formations, **du lycée au BTS en passant par l'apprentissage autour de l'horticulture et du paysage**. Le lycée compte environ 155 élèves inscrits, et le Centre de Formation Professionnelle et de promotion Agricole compte 29 inscrits et l'antenne du centre de formations d'apprentis compte 134 inscrits. **L'EPLEFPA a pris place autour du château de Ribécourt, dont l'allée principale offre une perspective depuis la place de la République. L'établissement occupe ainsi une place particulière et centrale dans l'organisation du Bourg**. Il compte également un grand parc paysager et une exploitation composées de serres tournées vers la production floral, et un verger qui s'étendent sur les coteaux de la Montagne du Champ Verron.

L'institut Médico Professionnel IMPRO, situé dans le château de Dreslincourt, est un centre d'éducation pour des adolescents (14-20 ans) présentant un handicap. Il accueille une trentaine d'inscrits. Situé rue du Château, cet établissement est **situé à 300 m de la place principale de Dreslincourt et compose, avec les équipements sportifs, l'école, la salle des fêtes, l'église et la mairie annexe, un véritable pôle d'équipement au cœur du tissu bâti de Dreslincourt**.

Outre les établissements scolaires et périscolaire, la commune compte **un certain nombre d'équipements sportifs et de loisirs bien répartis sur le territoire**. Le complexe sportif Léo Lagrange, situé au contact du collège au cœur de Ribécourt, compte un gymnase et des salles pour la pratique du tennis, escalade, aéromodélisme, badminton, volley-ball, tennis de table, une piste d'athlétisme, un stade de football

et un terrain de boules lyonnaises. A proximité, un second stade de football, le stade du Saussoy, se situe rue de Pimprez, et s'accompagne d'un city-stade. Il répond aux besoins d'équipements sportifs du lycée professionnel. Ribécourt compte également un city-stade à proximité du centre de loisirs. Le centre Yves Montand, à proximité de la place de la République, compte 3 salles qui proposent des cours de zumba, musculation, gymnastique, et sports de combat. Le complexe sportif de Dreslincourt s'organise quant à lui autour d'un stade de football, d'un terrain de pétanque, de deux courts de tennis, d'un city-stade et d'une piste de BMX.

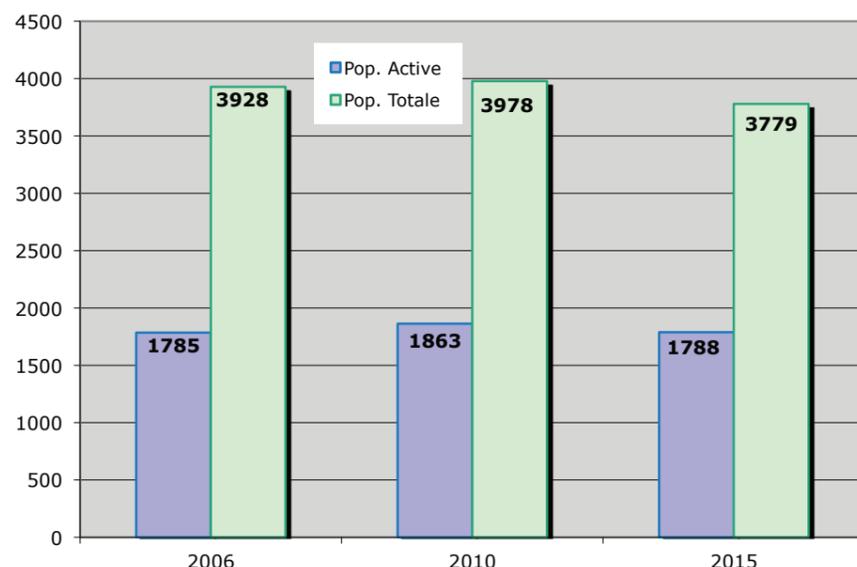
En termes d'activités culturelles, les salles Yves Montand à Ribécourt et Maurice Baticle à Dreslincourt peuvent répondre aux besoins des associations ou d'événements ponctuels. La commune compte une salle de musique rue de Paris (fanfare et chants), et la médiathèque Roland Florian, située entre la gare et le collège, a ouvert ses portes en avril 2018. **La commune dispose d'un tissu associatif particulièrement étoffé** dans les domaines du sports (19 associations sportives), de la culture, des loisirs et du social.

Des professionnels de santé se répartissent sur le territoire communal entre la rue de Paris, la place de la République et la rue Aristide Briand avec : 7 médecins généralistes, 2 pharmacies et un laboratoire d'analyse médicales, un cabinet de 4 infirmiers, 7 dentistes, 2 orthophonistes, 2 kinésithérapeutes, un ostéopathe, un diététicien, une sage-femme, un podologue, un psychologue et un sophrologue. Ces services répondent aux besoins sur la commune, mais également aux besoins des communes rurales alentour. A cet égard, et ce malgré le nombre de professionnels de santé déjà présents, le territoire fait face à un déficit de médecins. **Une maison médicale est donc en projet sur la ZAC de la Grérie avec 6 nouveaux cabinets** pour anticiper la retraite de certains professionnels et la mise aux normes des cabinets pour les personnes à mobilité réduite. A noter que **le secteur aggloméré de Dreslincourt ne compte aucun services de santé**, et les habitants doivent donc se déplacer à Ribécourt pour accéder aux services.

IV - Équipements, services, activités économiques

4.2 La population active :

Évolution de la population active entre 1999 et 2015 sur la commune



	Commune		Oise	
	Pop. active	Taux d'activité global	Taux d'activité 15-64 ans	
2015	1788	47,3%	74,2%	74,4%
2010	1863	46,8%	72,4%	72,9%
2006	1785	45,4%	70,3%	72,9%
1999	1791	45,1%	69,4%	71,1%

Le nombre d'actifs, c'est à dire la population de 15 à 64 ans ayant un emploi et les demandeurs d'emplois, est passé de 1863 en 2010 à **1788 en 2015, soit 75 actifs de moins**, allant de pair avec la perte de 199 habitants sur cette période. Le taux d'activité global a cependant tendance à augmenter depuis 15 ans, avec 2 points de plus en 2015 par rapport à 1999, puisque les ménages ayant quitté le territoire ces dernières années correspondent en majorité à des inactifs (jeunes en décohabitation, demandeurs d'emplois et retraités ou pré-retraités).

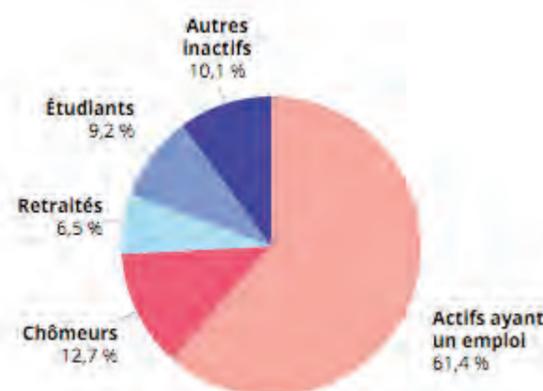
En 2015, les populations actives représentent pratiquement les 3/4 des 15-64 ans, un taux comparable à celui du département. Le quart restant se répartit entre **les retraités et pré-retraités, qui ont tendance à diminuer, passant de 8% en 2008 à 6,5% en 2015** ; les étudiants, dont la part dans la population totale reste stable, entre 9% et 10% ; et les autres inactifs qui représentent 10% des 15-24 ans en 2015.

Population par types d'activités (15-64 ans) en 2015

Parmi les populations actives, **la part des demandeurs d'emplois est resté relativement stable**, avec 6 chômeurs de moins entre 2010 et 2015. Le taux de chômage est donc resté autour de 17%. Ce taux est en nette hausse depuis 1999 et est supérieur au taux de chômage départemental qui atteint environ 14 % en 2015. A noter la fermeture annoncée de l'industrie Seco qui risque d'augmenter le taux de chômage sur la commune dans les prochaines années, et laisse supposer **un besoin notable pour la création de nouveaux emplois à court terme sur le territoire.**

Niveau de diplôme des 15 ans et plus en 2015, en %

	Ribécourt-Dreslincourt	Oise
Aucun diplôme / BEPC/ brevet des collèges ou DNB	34,7%	33,2%
CAP ou BEP	31,8%	26,4%
BAC	16,2%	16,5%
Diplôme de l'enseignement supérieur	17,3%	23,9%



Evolution du taux de chômage entre 1999 et 2015

	Pop. active ayant un emploi	Nombre de chômeurs	Taux de chômage Commune	Taux de chômage Oise
2015	1496	307	17,2%	13,9%
2010	1557	313	16,8%	11,7%
2006	1589	201	11,2%	10,9%
1999	1555	232	13,0%	12,4%

La population de Ribécourt-Dreslincourt est une population légèrement moins qualifiée que la moyenne départementale, donc plus soumise au chômage qui, en moyenne, a tendance à diminuer avec le niveau de qualification de la population. En effet, 16% des habitants de plus de 15 ans ont au moins le bac, pour 35% sans diplôme, soit une part comparable à la moyenne départementale. En revanche, la commune compte 5 points de plus de diplômés du CAP ou BEP, mais 7 points de diplômés de l'enseignement supérieur (17%) de moins que la moyenne départementale (24%).

En effet, selon les données INSEE de 2015, **65% de la population active correspondent aux catégories socioprofessionnelles des employés et ouvriers**. Ce constat est lié à l'orientation économique de Ribécourt-Dreslincourt, pôle d'emplois majoritairement tourné vers l'activité industrielle et le secteur de l'administration publique/enseignement, qui couvrent chacun 30% des emplois du territoire.

Parmi les salariés, environ **79% ont un contrat stable**, titulaires de la fonction publique ou en CDI, soit une part légèrement supérieure à la moyenne départementale. Seulement 7% de la population est travailleur indépendant ou autoentrepreneur, pour 9,5 % en moyenne dans le département.

IV - Équipements, services, activités économiques

4.3 L'emploi et les déplacements induits :

Emplois selon le secteur d'activités

	2015				2010	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	1 865	100,0	37,1	95,5	1 844	100,0
Agriculture	30	1,6	32,5	83,0	20	1,1
Industrie	568	30,4	16,4	98,4	590	32,0
Construction	196	10,5	11,4	100,0	215	11,6
Commerce, transports, services divers	512	27,5	41,7	89,5	534	28,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	559	30,0	63,0	97,3	486	26,3

Emploi et activité

	2015	2010
Nombre d'emplois dans la zone	1 817	1 754
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 496	1 557
Indicateur de concentration d'emploi	121,4	112,7
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	58,8	59,2

Evolution de la part des actifs qui travaillent et résident dans la commune

	Actifs travaillant dans la commune	% sur total actifs ayant un emploi
2015	379	25,3%
2010	378	24,3%
2006	428	26,9%
1999	517	36,9%

ENTREE DES ACTIFS TRAVAILLANT À RIBÉCOURT-DRESLINCOURT EN 2014		
Lieu de résidence	Nombre approximatif d'actifs	% sur total des actifs
CC Deux Vallées	795	40%
dont Ribécourt-Dreslincourt	435	22%
dont Thourotte	87	4%
dont Tracy-le-Val	50	2%
dont Chiry-Ourscamp	47	2%
dont Cambronne-lès-Ribécourt	45	2%
CC Pays Noyonnais	359	18%
dont Noyon	73	4%
CA Région Compiègnoise	196	10%
dont Compiègne	98	5%
CC du Pays des Sources	100	5%
CC des lisières de l'Oise	76	4%
Autre commune du département de l'Oise	142	7%
Autre département	337	17%
dont l'Aisne	158	8%
dont la Somme	131	7%

SORTIES DES ACTIFS RESIDENTS À RIBÉCOURT-DRESLINCOURT EN 2014		
Lieu de travail	Nombre approximatif d'actifs	% sur total des actifs
CC Deux Vallées	596	39%
dont Ribécourt-Dreslincourt	435	29%
dont Thourotte	86	6%
CA Région Compiègnoise	442	29%
dont Compiègne	296	19%
CC du Noyonnais	103	7%
dont Noyon	83	5%
Autre commune du département de	223	15%
Autre département	158	10%
dont Ile de France	98	6%
dont Paris	42	3%

Le nombre d'emplois sur la commune est de 1817 emplois en 2015, soit 63 emplois de plus qu'en 2010. Depuis 2015, on peut s'attendre à une baisse du nombre d'emplois locaux, en particulier suite à la fermeture de Seco, en attente de reprise à ce jour. **Sur la période 2010-2015, la commune a gagné 63 emplois et perdu près de 61 actifs.** L'indicateur de concentration d'emploi (nombre d'emplois/nombre d'actifs) a donc augmenté, passant de 113 à 121 entre 2010 et 2015.

En 2015, un quart des emplois du territoire sont occupés par des résidents de la commune. Le nombre d'actifs travaillant dans la commune a baissé de près de 138 actifs depuis 1999, en lien avec la baisse globale du nombre d'habitants sur la commune, laissant supposer **une augmentation du nombre d'actifs venant des communes voisines.** Un rééquilibrage du nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs est donc souhaitable pour limiter les déplacements et les émissions de CO₂, et pour l'amélioration du cadre de vie des habitants.

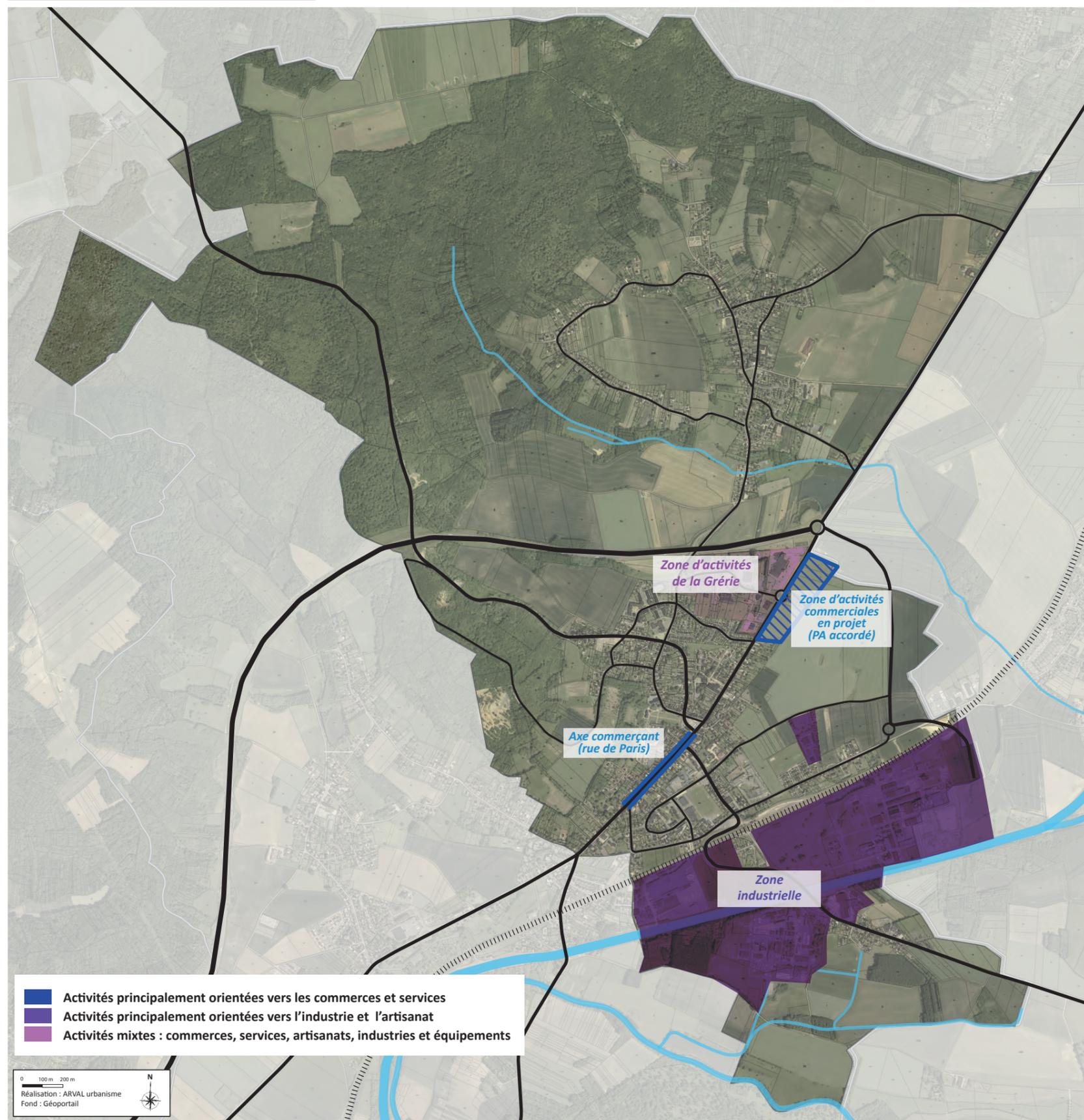
Sur le territoire communal, les emplois se répartissent entre le secteur industriel, le secteur du commerce, des services et transports, et le secteur de l'administration publique et l'enseignement qui correspondent chacun à environ 30 % du total des emplois, soit plus de 500 emplois dans chacun des 3 secteurs. Dans le secteur industriel, ces emplois se répartissent entre 17 établissements, tandis que dans le secteur des commerces, services et transports et le secteur de l'administration publique et l'enseignement comptent chacun plus de 50 établissements. En effet, **les pôles industriels générateurs d'emplois sont les usines Synthos, Synthomer et Bostik implantées entre le canal et la voie ferrée et qui regroupent chacune plus de 50 salariés,** tandis qu'une majorité des établissements dans le domaine du commerce, transports et service et dans le domaine de l'administration publique ou de l'enseignement correspondent à des établissements comptant entre 0 et 10 salariés.

La commune constitue un pôle d'emplois significatif à l'échelle locale, et exerce une attractivité sur les actifs résidant dans les communes de l'intercommunalité (environ 40% des emplois occupés par des actifs de la CC2V), mais attire également un grand nombre d'actifs du Pays Noyonnais (environ 18 % des emplois locaux) et de l'Agglomération de Compiègne (environ 10% des actifs). Ribécourt-Dreslincourt est un pôle d'emploi qui attire également un bon nombre d'actifs résidant dans les départements de l'Aisne et de la Somme (qui occupent environ 15% des emplois de la commune).

Les actifs qui habitent sur le territoire communal travaillent principalement sur la commune ou dans les pôles d'emplois voisins, notamment à Thourotte. Une grande partie des habitants dépend également du pôle d'emploi compiégnais avec près de **30% des actifs qui effectuent la navette Ribécourt-Dreslincourt / Agglomération compiégnaise quotidiennement.** Les flux sortant sont donc majoritairement orientés vers l'ouest du territoire.

IV - Équipements, services, activités économiques

4.4 Le potentiel économique :



LES ACTIVITÉS LOCALES :

Selon l'INSEE, on comptait en 2015, 1817 emplois sur la commune. L'INSEE recense 151 entreprises implantées sur la commune, dont 46 entreprises dans le secteur du service aux particuliers ; 44 entreprises dans le secteur des commerces, transport, hébergement et restauration ; 25 dans le secteur des services aux entreprises ; 22 dans le secteur de la construction et 14 dans le secteur industriel. En 2016, le secteur le plus dynamique en terme de création d'établissement et celui des commerces, transports, hébergement et restauration avec 4 établissements créés sur l'année sur 10 création d'entreprise au total.

Ribécourt-Dreslincourt dispose de deux sites d'activités au rayonnement intercommunal. **La zone industrielle, située autour du canal latéral, est un pôle chimique qui regroupe 7 entreprises sur 57 hectares et 680 salariés** dont Bostik (environ 255 salariés), Synthomer (environ 126 salariés), Synthos (environ 70 salariés), Seco Fertilisants (environ 90 salariés jusqu'en juillet 2018), Actemium et Gypex (moins de 10 salariés).

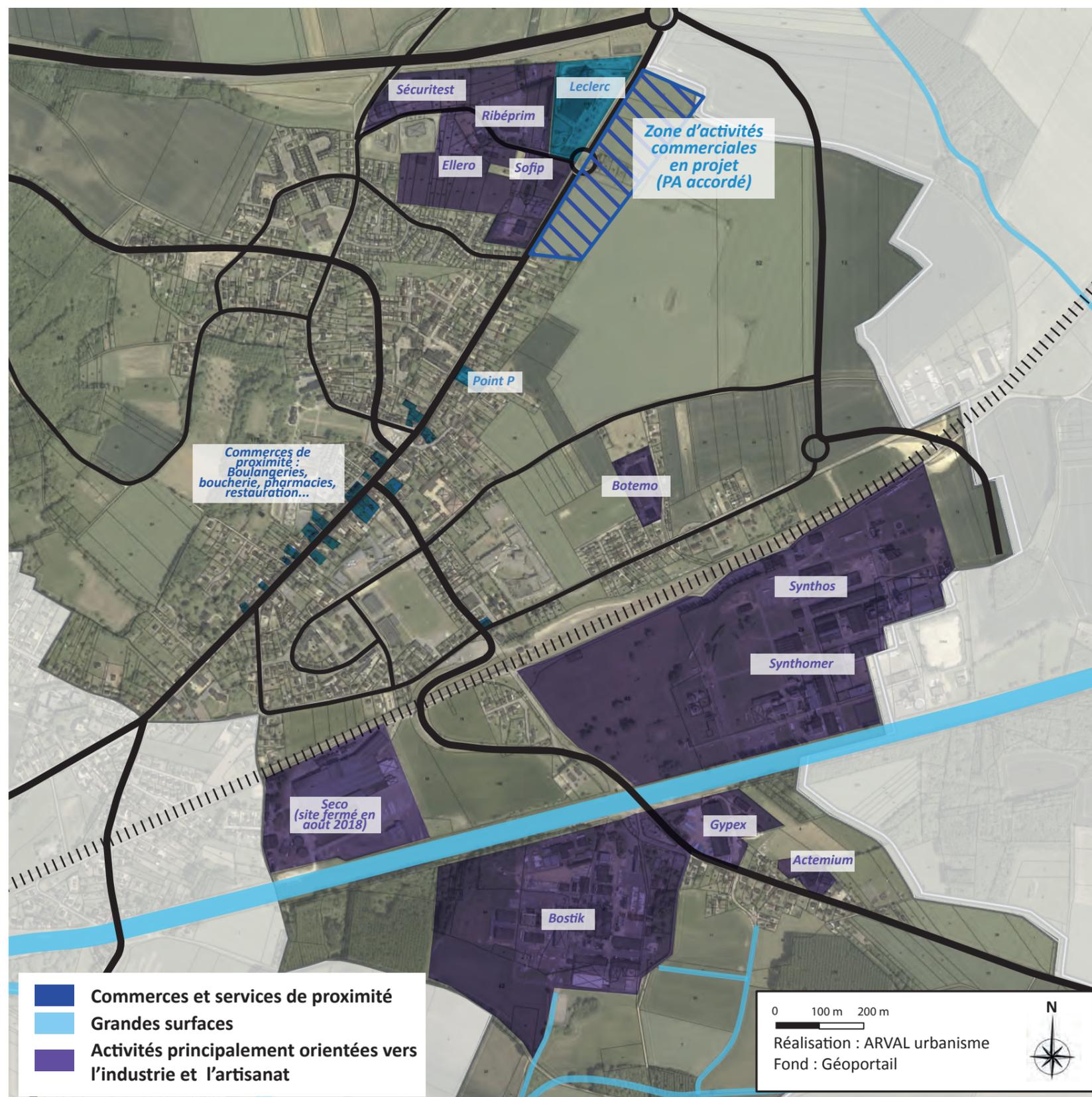
La zone d'activités de la Grérie (ancienne ZAC), est directement accessible depuis la RD932, à mi-chemin entre Compiègne et Noyon. **Cette zone recouvre des activités diversifiées** avec un tissu de PME/PMI tel que les entreprises Confort et Santé, Ribéprim, des activités commerciales telles que le centre commercial Leclerc et des services et équipements, tel le centre de loisirs, la déchetterie et la maison médicale en cours de construction (ouverture prévue en janvier 2019). **Aménagée en 1981 et d'une superficie de 10 ha, elle compte aujourd'hui 16 établissements ce qui représente 250 emplois.**

Outre ces deux sites d'activités, **le tissu bâti de la commune compte de nombreuses entreprises d'artisanat réparties sur le territoire communal, à la fois à Ribécourt et Dreslincourt.** Il s'agit d'entreprises de BTP/construction (dans le domaine de la menuiserie avec l'entreprise Botemo, de l'électricité, peinture en bâtiment, plomberie, paysagiste....), d'entreprises dans le transport, de grossiste fruit et légume, etc...

DIAGNOSTIC COMMERCIAL :

L'activité commerciale est bien développée sur la commune et constitue une autre source d'emploi. En plus du supermarché (Leclerc) implanté sur la zone d'activités de la Grérie, et de la grande surface liée aux matériaux de construction (Point P) au sud de la RD932, **une vingtaine de commerces de proximité est implantée le long de la rue de Paris, autour de la place de la République jusqu'au carrefour avec la rue Severine et le long de la rue Aristide Briand, soit environ 500 mètres de linéaire commercial.** On trouve quelques commerces dans la zone d'activités

IV - Équipements, services, activités économiques



de la Grerie, rue André Régnier, rue des Sorbiers, rue de Bailly. Ribécourt-Dreslincourt compte ainsi 2 boulangeries, 1 boucher-charcutier, 2 bars (1 bar-tabac rue de Paris et un café face à la gare), 5 coiffeurs, 8 commerces de restaurations (restaurants, restauration rapide ou épicerie), 2 pharmacies et 1 opticien, 6 commerces et services dans l'immobilier, banque ou assurance et 4 commerces liés à l'automobile.

Ces commerces et services ont l'avantage d'avoir une position centrale et d'être **facilement accessibles depuis les différents quartiers de Ribécourt** tout en bénéficiant d'un **effet vitrine depuis la rue de Paris** (16 000 véhicules/jour) qui assure leur fréquentation et leur pérennité. En revanche, pour accéder aux commerces **depuis Dreslincourt, il faut compter près de 30 mn de marche, et 5 mn en voiture ou vélo**. Des places de stationnement sont aménagées devant les commerces, le long de la rue de Paris et sur la place de la République, mais celles-ci sont très rapidement occupées par les résidents, les lycéens du Lycée horticole et les commerçants eux-mêmes. Dans les questionnaires envoyés courant 2018 aux commerçants dans le cadre de ce diagnostic, ces derniers proposent la mise en place d'un système de stationnement de courte durée (zone bleue), voire l'optimisation des places de stationnement le long de la rue de Paris et sur la place de la République. L'aménagement de stationnement vélo a également été évoqué, et pourrait répondre aux besoins des habitants de Dreslincourt.

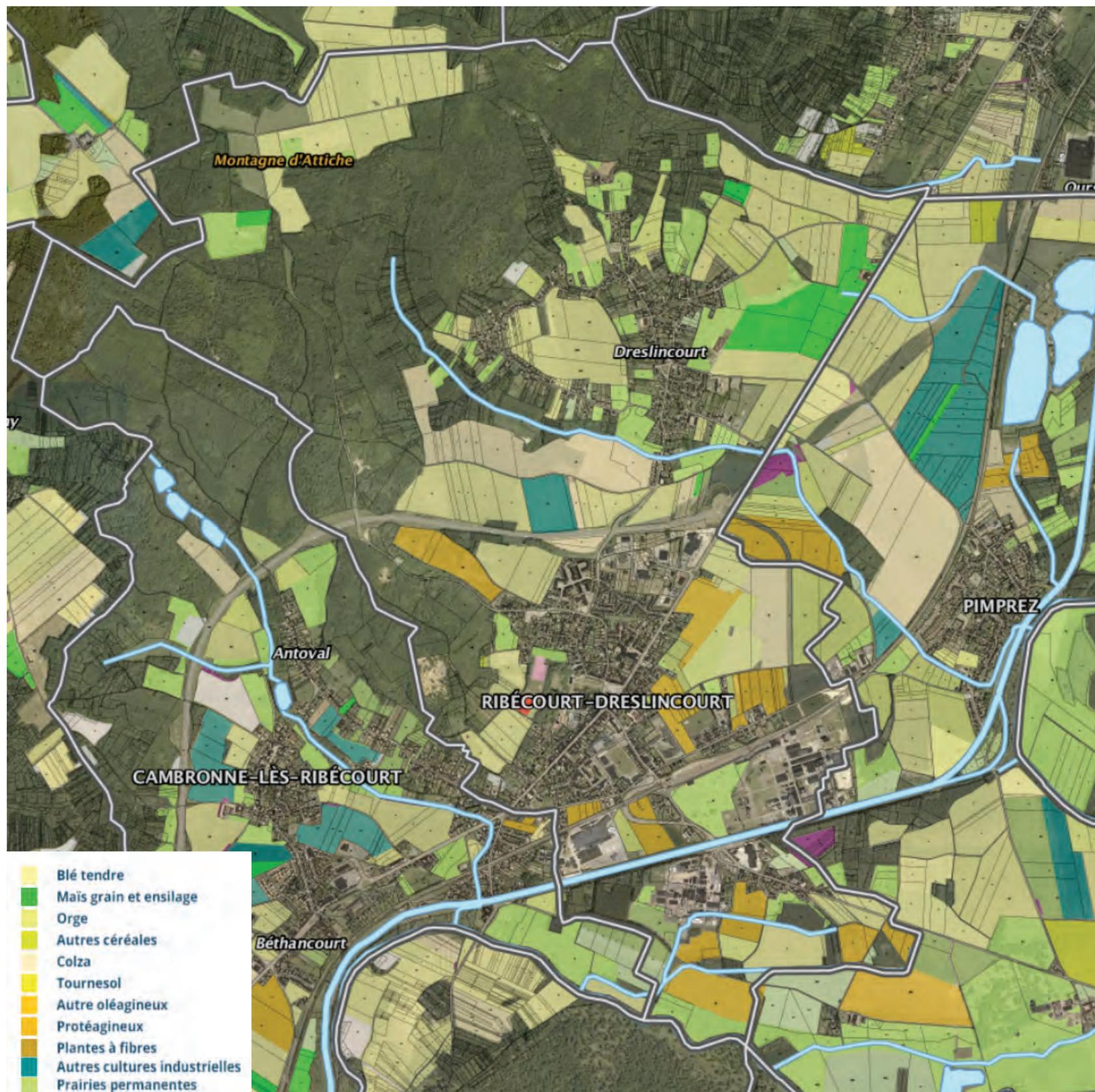
L'ensemble de ces commerces sont donc concentrés à Ribécourt, Dreslincourt ne comptant aucun établissement commercial (uniquement des entreprises d'artisanat). Dans les réponses aux questionnaires envoyés aux commerçants, les quelques commerces et services situés à l'écart de la rue de Paris préconisent un affichage urbain pour signaler ces commerces et améliorer leur visibilité.

A noter que la commune compte **peu de commerces liés à l'équipement de la maison** (1 commerce de décoration et 1 fleuristes) **et aucun commerce lié à l'habillement ou l'équipement de la personne**. De plus, le territoire ne compte à ce jour **aucune structure d'hébergement touristique**.

Le projet d'une **nouvelle zone commerciale face au Leclerc, au sud de la RD932/rue du Général Leclerc est en cours** (le permis d'aménager a été accepté en 2016). Il s'agira d'une zone d'activités et zone commerciale sur une surface de plus de 5 ha, en lien avec le développement projeté de la commune et l'aménagement d'un futur quartier entre la rue du Général Leclerc et la rue Emile Zola (492 logements attendus). Il conviendra de veiller à ce que les activités qui viendront s'implanter dans cette zone soient compatibles avec l'environnement habité et répondent aux besoins, en complémentarité avec les commerces et services de proximité existants dans la rue de Paris. Jusqu'ici, un juste équilibre semble avoir été trouvé entre les commerces et services de proximité et la présence d'un supermarché.

IV - Équipements, services, activités économiques

4.5 Diagnostic agricole :



Source : Géoportail - Recensement parcellaire graphique 2016

La commune fait partie de la région agricole du Noyonnais. En 2016, l'orientation agricole générale sur la commune est la **céréaliculture**, en particulier le blé, l'orge, le colza et le maïs et la **culture industrielle de betteraves**.

L'**activité d'élevage est également bien représentée avec de nombreuses prairies permanentes, ou en rotation longue** (6 ans ou plus), situées dans la vallée du Ru du Buisson aux Renards, sur les franges du tissu bâti de Dreslincourt, sur l'emprise libre de construction appartenant à l'industrie Synthos et dans la vallée de l'Oise. La commune comptait 173 unités de gros bétail au recensement agricole de 2010, mais on ne recense plus qu'une trentaine de bêtes en 2018 (vaches laitières) selon les informations transmises par les éleveurs lors de la réunion agricole organisée le 19 juin 2018 en présence des exploitants du territoire. Les surfaces en herbe ont tendance à régresser au profit de la céréaliculture qui devient l'orientation agricole dominante sur la commune. En 1988, Ribécourt-Dreslincourt comptait encore jusqu'à 531 unités de gros bétail.

La commune a la particularité d'avoir un **lycée horticole dont une partie du parc est déclaré à usage agricole**, avec un verger et une parcelle déclarée en culture de pommes de terre selon le recensement de 2016.

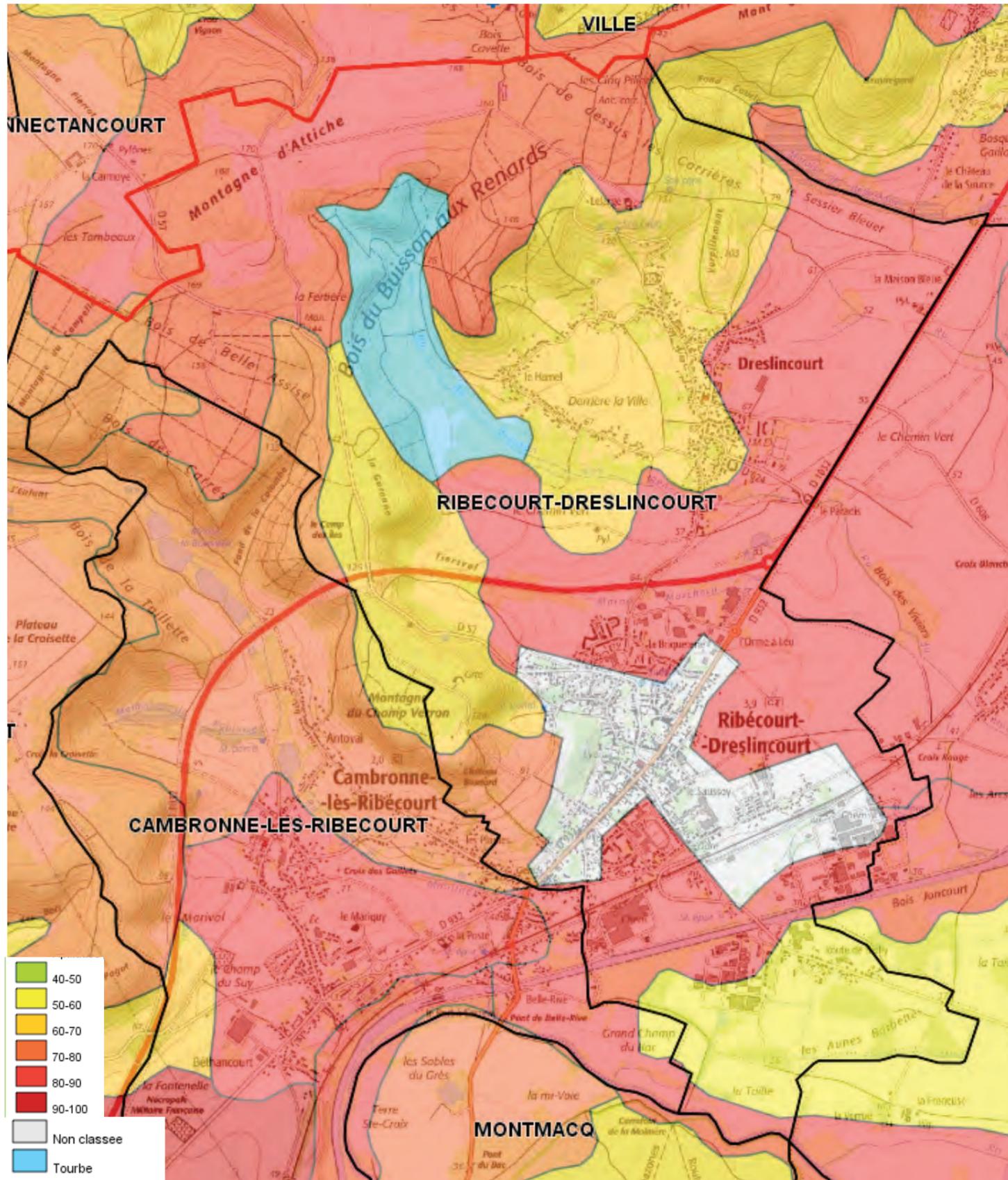
D'après le registre parcellaire graphique annuel dans l'Oise, les surfaces agricoles (cultures et pâtures) représentent **459,84 hectares** (sur la base des déclarations faites par les exploitants sur le département de l'Oise transmises par l'application Cartélie de la DDT60), soit **35,6 % du territoire communal** en 2016.

En 2018, selon les informations transmises lors de la réunion avec les exploitants agricoles, on recense **4 exploitants agricoles en activité : 2 sièges d'exploitation sont situés dans le tissu bâti de Dreslincourt (dont un siège en GAEC compte plusieurs bâtiments agricoles et bâtiments d'élevage), 1 siège est situé rue de Noyon, à l'écart à l'est de Dreslincourt, et 1 exploitant est situé dans la trame bâtie de Ribécourt et dont le devenir à long terme pose question.**

Selon les données du recensement agricole de 2010, on note une nette baisse de l'activité sur les 30 dernières années puisqu'on recensait 6 exploitations agricoles ayant leur siège et 11 unités de travail sur la commune en 2010, 8 sièges et 15 unités de travail en 2000 et jusqu'à 14 sièges d'exploitation et 38 unités de travail en 1988.

IV - Équipements, services, activités économiques

Carte de hiérarchisation de l'aptitude physique des sols



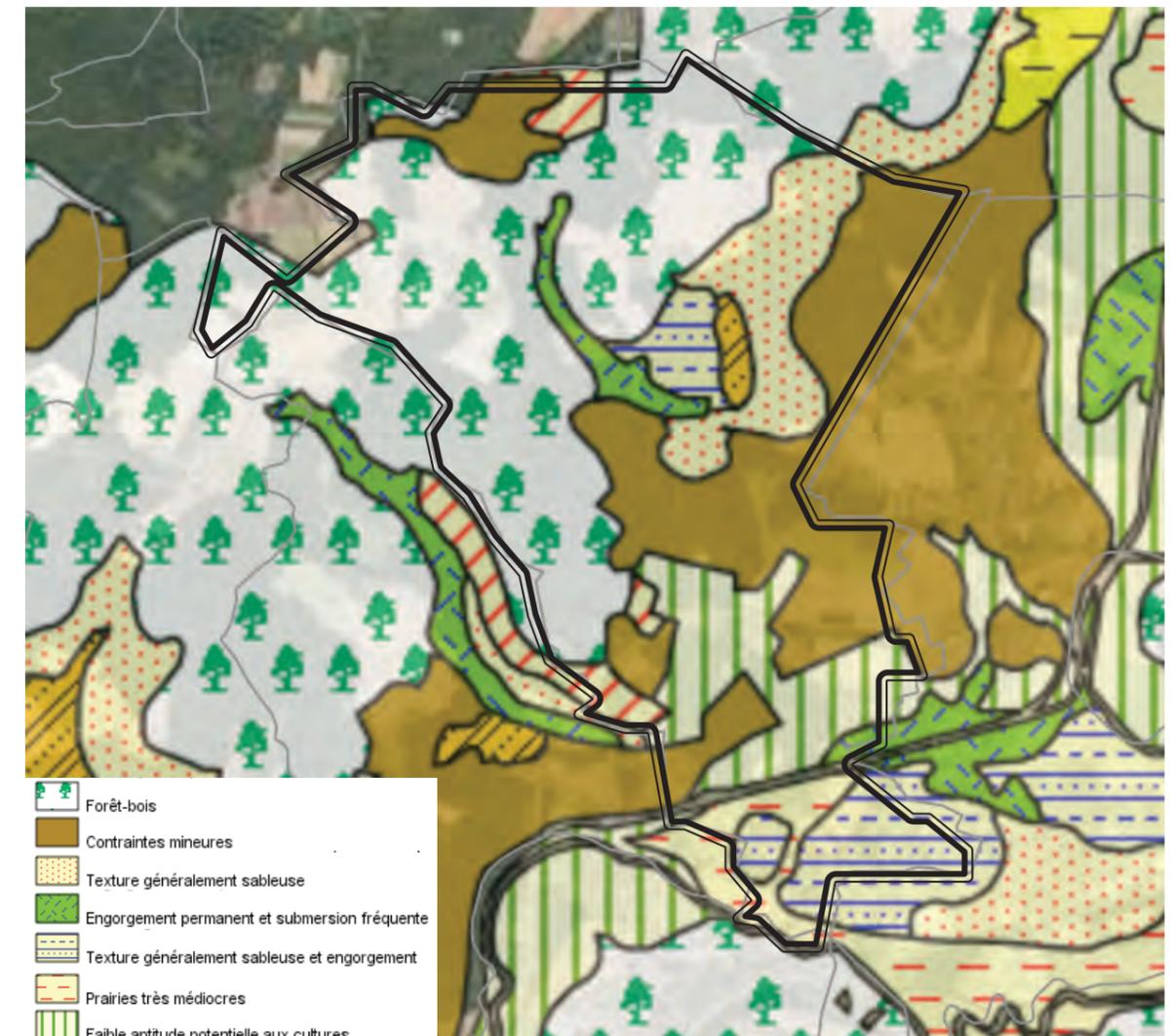
Source : Cartélie, DDT60 - INRA

L'aptitude des sols montre **des terres agricoles dont l'aptitude physique est très variable**. Les résultats de l'aptitude physique des sols sont obtenus suite à l'application d'un modèle sur des données pédologiques permettant d'obtenir une note/100.

Les meilleurs sols, classés 80-90/100, sont situés entre Ribécourt et Dreslincourt, sur la montagne d'Attiche, à l'est de Dreslincourt, autour du canal latéral et au contact de l'Oise. Ces sols sont classés comme présentant des contraintes mineures selon la carte d'aptitude culturelle.

Au contact du tissu bâti de Dreslincourt et sur la Montagne du Champ Verron, les sols sont classés 60-70/100. A Dreslincourt, il s'agit de sols présentant une texture sableuse ou argileuse, tandis que sur la montagne du Champ Verron, la profondeur du substrat est limitée pour être réellement favorable à la culture. Entre le canal et l'Oise, les sols sont classés 50-60/100 du fait de la texture sableuse et du risque d'engorgement. De même, les sols liés à la vallée du ru du Buisson aux Renards sont classés en tourbe, peu propice à l'exploitation agricole en culture.

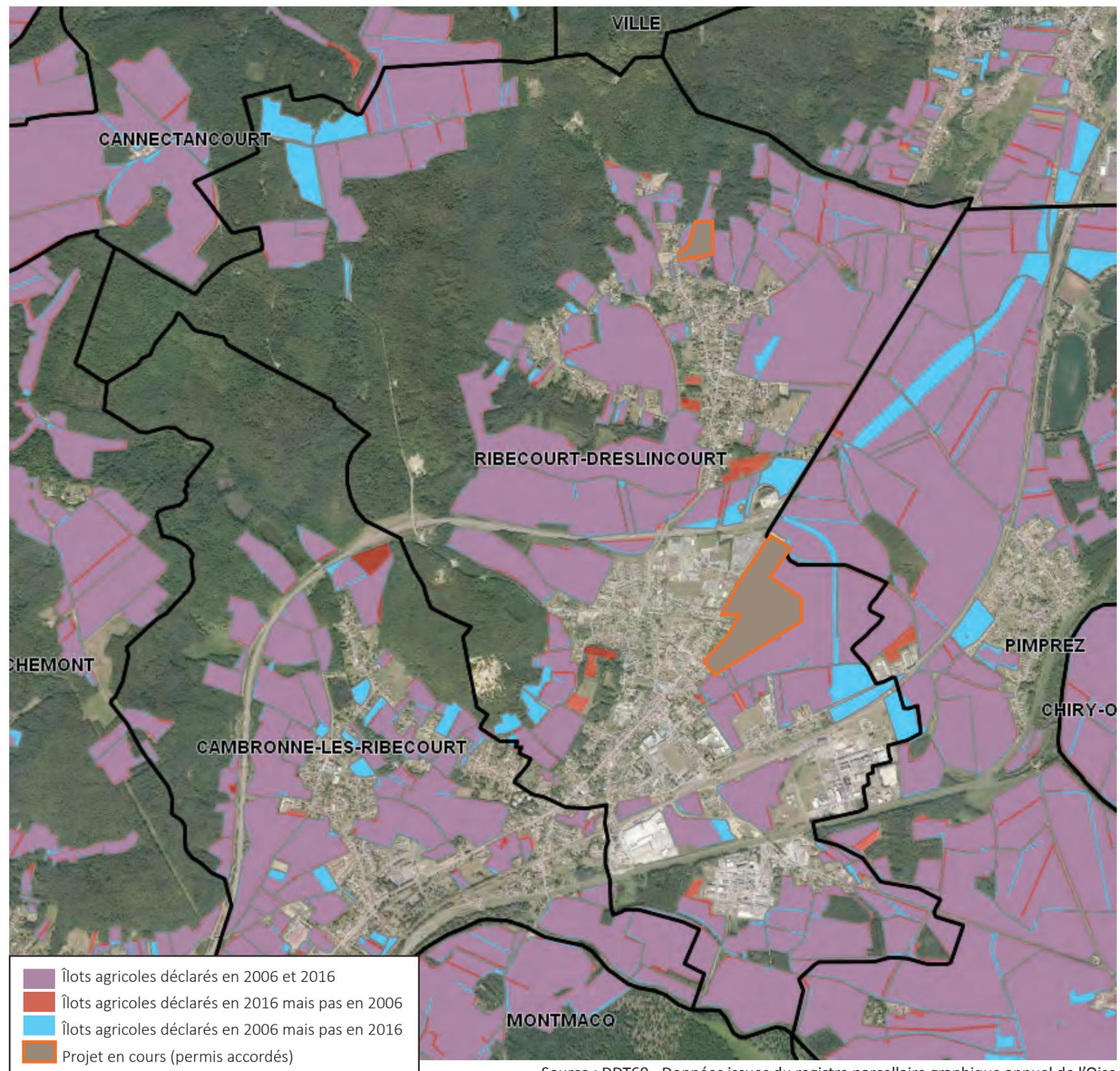
Carte d'aptitude des sols



Source : Cartélie, DDT60 - INRA

IV - Équipements, services, activités économiques

Évolution des espaces agricoles (2006-2016) :



Source : DDT60 - Données issues du registre parcellaire graphique annuel de l'Oise

La superficie des espaces déclarés à usage agricoles a diminué depuis 10 ans. En 2006 on comptait 487 hectares déclarés à la PAC (par les exploitants déclarant dans l'Oise), soit **28 hectares de plus qu'en 2016**. Cette évolution est principalement due aux grandes infrastructures routières réalisées depuis 2006, avec la desserte industrielle et la création de l'échangeur pour accéder à la voie express Ribécourt/Noyon. La création de la station d'épuration le long du canal latéral a consommé de l'espace déclaré à usage agricole, même si cette emprise était déjà classée en zone UI au PLU de 2011.

A l'exception de quelques dents creuses situées rue des Ormes et rue des Acacias, il n'y a pas eu de consommation d'espaces agricoles significative à des fins résidentielles entre 2006 et 2016. A noter que depuis 2016, les permis d'aménager accordés récemment au sud de la rue du Général Leclerc à Ribécourt et impasse du Goût Fin à Dreslincourt impliqueront prochainement la consommation d'environ 38 hectares déclarés à usage agricole. De plus, l'aménagement du Canal Seine Nord Europe nécessitera d'acquérir les terrains agricoles et de réorganiser l'ensemble des parcelles autour du canal. Ces procédures de remembrement fait l'objet d'un «aménagement foncier agricole et forestier» (AFAF) qui permettra de remédier aux conséquences sur les exploitations agricoles (atténuation de l'emprise de l'infrastructure sur les exploitations agricoles, regroupement des îlots d'exploitation, limitation des effets de coupure et des allongements de parcours).

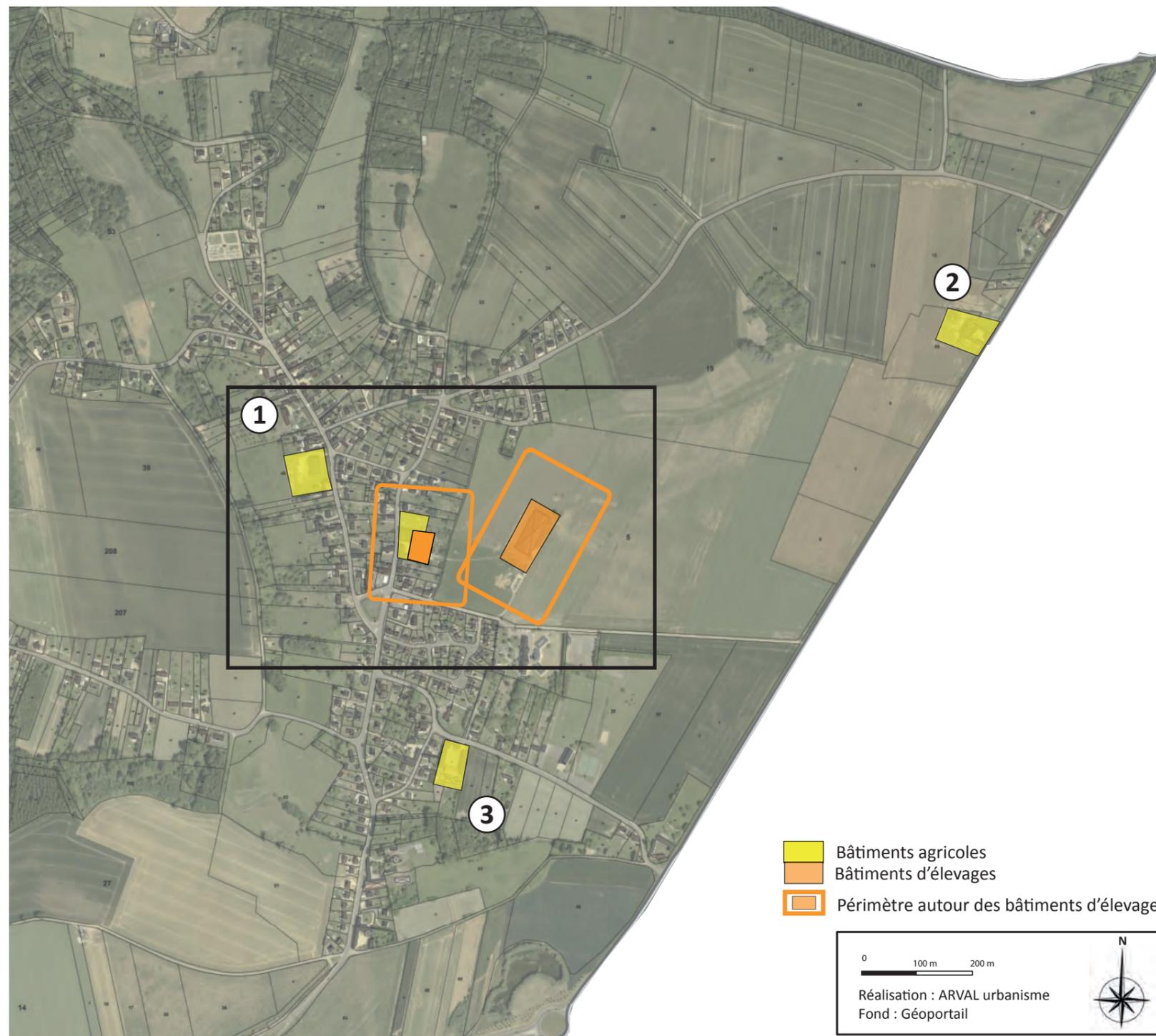
Plusieurs terrains ne sont plus déclarés à usage agricoles mais ont gardé un usage agricole ou naturel, en particulier sur les franges de la Montagne du Champ Verron et sur la Montagne d'Attiche. Une partie de ces terrains ont été acquis par le Département de l'Oise pour compenser la consommation d'espaces liés à la réalisation de la voie express RD1032 : bien que non déclarés, l'exploitation agricole des terres est cependant maintenue.

On constate également des terres qui n'étaient pas déclarés à usage agricole en 2006 et le sont en 2016. Il s'agit de pâtures situées à l'ouest et au sud de la rue de Picardie, des parcelles du parc du lycée horticole (verger et potager) et d'une parcelle à l'ouest de l'emprise occupée par Bostik.

Une réflexion sur l'aménagement des transitions entre l'espace urbanisé et l'espace agricole pourrait être menée, là où les zones agricoles sont au contact du bourg et de la zone artisanale. Il convient également de réfléchir aux conditions de fonctionnement de l'activité agricole sur la commune, au regard des perspectives

IV - Équipements, services, activités économiques

Localisation des bâtiments agricoles - Dreslincourt



Source : Réunion agricole du 19 juin 2018 organisée avec les exploitants dans le cadre de la révision du PLU

de développement envisagées par chaque exploitant : éviter d'enfermer les corps de ferme dans la trame urbaine pour leur laisser la possibilité de se développer sur place, évolution des bâtiments de corps de ferme qui ne seraient plus utiles à l'exploitation agricole, devenir des terres agricoles (notamment cultivées) enclavées dans la trame bâtie, maintien des accès aux champs, préservation des espaces naturels à forte sensibilité environnementale et usage agricole des terrains concernés, etc.

La localisation actuelle de la plupart des bâtiments agricoles, au cœur de la trame urbaine, pose la question de leur classement entre zone exclusivement à vocation agricole ou zone urbaine, laissant également la possibilité de transformer, voire céder, tout ou partie des bâtiments à d'autres fins qu'agricoles, sans pour autant que cela s'inscrive nécessairement dans une démarche de diversification de l'activité agricole.

Selon les exploitants rencontrés le 19 juin 2018 dans le cadre de la réunion agricole, **le GAEC situé au cœur de Dreslincourt (n°1 sur la cartographie ci-contre) regroupe 3 exploitants et plusieurs bâtiments**, dont le corps de ferme au 84 rue Roger Fanen et le corps de ferme situé rue des Cinq Piliers. Cette exploitation pratique l'élevage avec environ **30 bêtes (vaches laitières) dans 2 bâtiments d'élevage dont une salle de traite**, proche du corps de ferme de la rue Roger Fanen et à l'arrière, à l'est de Dreslincourt. Ce GAEC dispose également de terres de culture pour le fourrage des animaux.

Les deux bâtiments d'élevage de ce GAEC impliquent des périmètres sanitaires de 100 mètres autour des bâtiments dans lesquels les nouvelles constructions à vocation d'habitat ne sont pas admises tant que l'activité est pérenne (Cf : Cartographie ci-contre localisant les bâtiments concernés par le périmètre sanitaire).

L'activité d'élevage y est pérenne et l'exploitation n'exclue pas la possibilité de prévoir de nouveaux bâtiments agricoles d'ici les 10 à 15 prochaines années. Une hauteur similaire au bâtiment d'élevage actuel (d'environ 8 m au faitage) suffirait pour répondre aux besoins.

Les exploitants signalent que le camion laitier passe récupérer le lait tous les 3 jours à la salle de traite, impliquant des circulations et des accès à gérer jusqu'au bâtiment agricole pour le véhicule. L'accès se fait par la rue du château.

Les exploitants dont le **siège est situé rue de Noyon (n°2 sur la cartographie ci-contre)** exploitent des terres agricoles principalement pour la céréaliculture sur la commune. **Ils n'ont pas de projet de nouveaux bâtiments agricoles ou d'extension des bâtiments existants.** Ce siège d'exploitation bénéficie d'un accès direct depuis la RD932 : depuis la déviation Ribécourt/Noyon, **l'accès ne pose plus de problèmes de sécurité** grâce à la baisse significative du trafic sur cet axe.

IV - Équipements, services, activités économiques

Localisation des bâtiments agricoles - Ribécourt



Source : Réunion agricole du 19 juin 2018 organisée avec les exploitants dans le cadre de la révision du PLU

L'exploitant du corps de ferme de la rue du Paradis, au sud de Dreslincourt, (n°3 sur la cartographie ci-contre), n'a pas été rencontré dans le cadre de la réunion organisée le 19 juin 2018.

L'activité du siège d'exploitation situé au cœur de Ribécourt (n°4 sur la cartographie ci-contre) n'est plus pérenne et la question du devenir de cet ancien site agricole est posée. Cet exploitant n'a pas été rencontré dans le cadre de la réunion agricole mais a informé les élus de son souhait de cesser son activité.

M. le Directeur du lycée horticole a été rencontré lors de la réunion avec les exploitants au titre que le lycée compte quelques terres déclarées exploitées selon le recensement agricole de l'Oise. **Ce lycée horticole situé place de la République à Ribécourt (n°5 sur la cartographie ci-contre) compte 145 scolaires et 145 Apprentis.** Des projets et activités d'exploitation sont liées aux formations dispensées dans l'établissement, avec notamment **des activités de maraîchage et d'horticulture avec un verger et une serre pédagogique.** Les serres sont vieillissantes, laissant supposer à long terme la possibilité de **créer de nouvelles serres sur le site du lycée.** Les hangars existants répondent aux besoins et **le lycée n'a pas de projet de bâtiment dans les prochaines années.** La rénovation de l'internat est prévue, avec **une réflexion sur la création d'un nouveau niveau sur le bâtiment existant à long terme.**

Outre les exploitants ayant leur siège sur le territoire communal, **3 autres exploitants ont été rencontrés le 19 juin 2018 au motif qu'ils exploitent des terres sur la commune.** Un exploitant ayant son siège à Dives cultive 3 parcelles situées entre le tissu bâti de Ribécourt, la Montagne du Champ Veron et Cambronne-lès-Ribécourt ; un exploitant ayant son siège sur la commune de Cuy a indiqué cultiver des terres agricoles sur la Montagne d'Attiche, dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ; et un exploitant ayant son siège à Pimprez cultive des terres situées route de Bailly. **Ces 3 exploitants ont indiqués ne pas avoir de projets agricoles spécifiques sur la commune, ni de problèmes d'accès particuliers à leurs terres agricoles. Il convient dès lors de maintenir les chemins ruraux existants qui leur garantissent l'accès à leurs parcelles.**

Une activité agricole variée



V - Analyse démographique et parc de logements

5.1 Analyse de l'évolution démographique :

EVOLUTION DE LA POPULATION : DONNES GENERALES

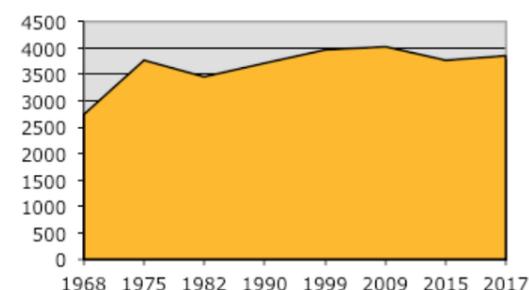
période intercensitaire (Population totale)

	1968	taux d'évol. annuel moyen 68/75	1975	taux d'évol. annuel moyen 75/82	1982	taux d'évol. annuel moyen 82/90	1990	taux d'évol. annuel moyen 90/99	1999	taux d'évol. annuel moyen 99/09	2009	taux d'évol. annuel moyen 09/15	2015	taux d'évol. annuel moyen 15/17	2017
Ribécourt-Dreslincourt	2754	4,60%	3771	-1,20%	3466	0,84%	3706	0,72%	3952	0,16%	4014	-1,00%	3779	1,01%	3856
Deux Vallées	16090	2,35%	18924	1,53%	21046	0,77%	22383	0,35%	23095	-0,11%	22851	0,03%	22888		
Département Oise	540988	1,66%	606988	1,24%	661781	1,16%	725603	0,61%	766441	0,45%	801512	0,41%	821552		

plusieurs périodes intercensitaires

	1968	taux d'évol. annuel moyen 68/15	2015
Ribécourt-Dreslincourt	2754	0,76%	3779
Deux Vallées	16 090	0,86%	22888
Département Oise	540 988	1,02%	821552

	1982	taux d'évol. annuel moyen 82/99	1999	taux d'évol. annuel moyen 82/15	2015
Ribécourt-Dreslincourt	3466	0,77%	3952	0,26%	3779
Deux Vallées	21046	0,55%	23095	0,25%	22888
Département Oise	661781	0,87%	766441	0,66%	821552



ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

La commune de Ribécourt-Dreslincourt compte 3 856 habitants selon le dernier recensement communal de 2017 (chiffre communiqué par la commune). Elle a connu une croissance variable sur les 50 dernières années.

Entre les recensements réalisés entre 1968 et 1975, la commune a gagné plus de 1 000 habitants, soit près de 150 nouveaux habitants par an (taux croissance annuel moyen de 4,6%/an). Suite à cette période de très forte croissance, la commune a perdu environ 300 habitants dans la décennie suivante, entre 1975 et 1982 du fait d'un solde migratoire (arrivées de population - départs) devenu négatif (-2%/an).

Entre 1982 et 1999, l'évolution démographique se stabilise avec une croissance maîtrisée, autour de 30 nouveaux habitants par an en moyenne (taux de croissance autour de 0,8%), essentiellement dû au solde naturel (naissance - décès) qui a permis de maintenir un gain de population malgré un solde migratoire très faible, voire négatif.

Sur les 20 dernières années, l'évolution démographique a été très faible entre 1999 et 2009, avec seulement 62 habitants supplémentaires en 10 ans, puis la commune de Ribécourt-Dreslincourt a perdu 235 habitants entre 2009 et 2015, essentiellement lié aux départs d'un nombre croissant d'habitants, tandis que le nombre de naissances est de moins en moins élevé sur la commune. Dans le même temps, plusieurs opérations d'urbanisation ont été gelées par la prise en compte des périmètres de risques induits par les établissements classés SEVESO.

L'évolution démographique de Ribécourt-Dreslincourt est comparable aux tendances observées en moyenne sur le territoire des Deux Vallées, qui a globalement connu une forte croissance dans les années 1970 (mais qui s'est prolongée jusque dans les années 1980 contrairement à la commune qui a perdu des habitants sur cette période), avant que sa croissance démographique ne ralentisse depuis 1990, lié au solde migratoire négatif (-0,3 %). En comparaison, la commune connaît cependant un solde migratoire bien inférieur à celui de l'intercommunalité sur la dernière période intercensitaire (-1,2 %).

A noter que entre 2015 et 2017, s'amorce une nouvelle période de croissance démographique avec 77 habitants supplémentaires en seulement 2 ans. Le taux de croissance annuel moyen est de 1%/an. En 2018, on peut pratiquement estimer à 4000 le nombre d'habitants sur la commune. L'ouverture d'une nouvelle classe pour la rentrée scolaire 2018/2019 en témoigne.

MOUVEMENT NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE OBSERVES (population totale)

COMMUNE DE RIBÉCOURT-DRESLINCOURT

	évol. 75/82	Taux de variation annuel	évol. 82/90	Taux de variation annuel	évol. 90/99	Taux de variation annuel	évol. 99/09	Taux de variation annuel	évol. 09/15	Taux de variation annuel
Evolution de la population	-305	-1,20%	240	0,84%	246	0,72%	62	0,16%	-235	-1,00%
Mouvement naturel		0,8%		0,6%		0,8%		0,9%		0,3%
Solde migratoire		-2%		0,2%		-0,1%		-0,7%		-1,2%

TERRITOIRE DE LA CC2V ET DEPARTEMENT DE L'OISE

	Territoire de la CC2V		Département de l'Oise		Territoire de la CC2V		Département de l'Oise		Territoire de la CC2V		Département de l'Oise	
	1975-82		1982-1990		1990-1999		1999-2009		2009-2014			
Taux de variation annuel	1,5%	1,3%	0,8%	1,2%	0,3%	0,6%	-0,1%	0,5%	0,0%	0,5%		
dû au mouvement naturel	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,4%	0,6%		
dû au solde migratoire	0,7%	0,6%	0,1%	0,5%	-0,3%	0,0%	-0,7%	-0,2%	-0,3%	-0,2%		

V - Analyse démographique et parc de logements

5.2 Analyse de la répartition par tranches d'âge :

LA STRUCTURE PAR TRANCHES D'AGE

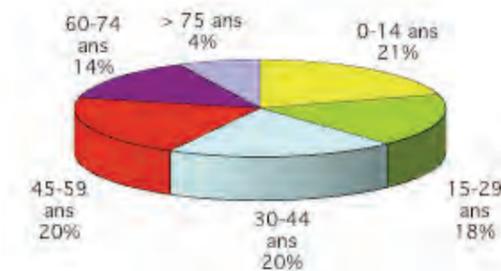
1990	
0-14 ans	749
15-29 ans	1079
30-44 ans	780
45-59 ans	660
60-74 ans	368
75 ans et plus	76

1999	
0-14 ans	968
15-29 ans	852
30-44 ans	914
45-59 ans	668
60-74 ans	432
75 ans et plus	172

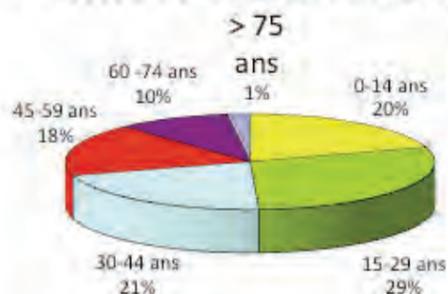
2009	
0-14 ans	877
15-29 ans	770
30-44 ans	889
45-59 ans	734
60-74 ans	500
75 ans et plus	244

2015	
0-14 ans	711
15-29 ans	718
30-44 ans	673
45-59 ans	795
60-74 ans	582
75 ans et plus	300

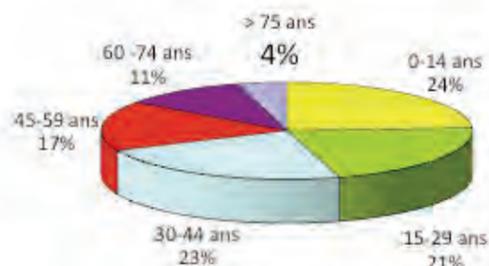
Département de l'Oise en 2015



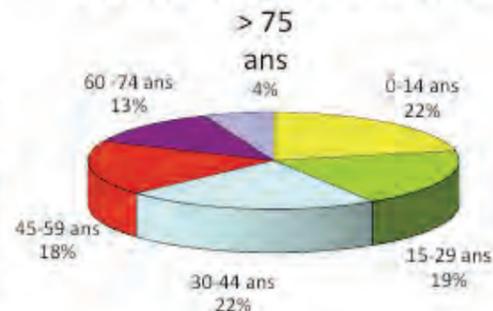
Commune de Ribécourt-Dreslincourt en 1990



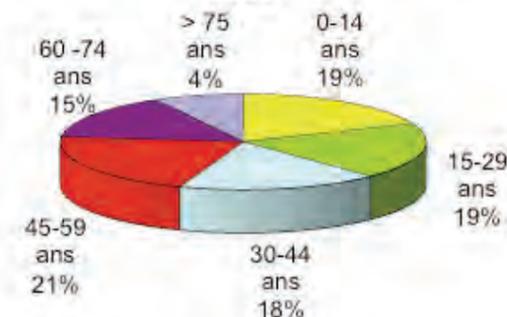
Commune de Ribécourt-Dreslincourt en 1999



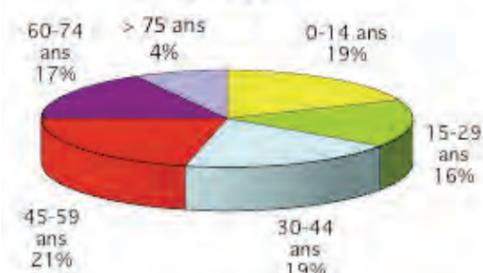
Commune de Ribécourt-Dreslincourt en 2009



Commune de Ribécourt-Dreslincourt en 2015



Territoire de la CC2V en 2015



ANALYSE DE LA RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE

En 2015, la répartition de la population de Ribécourt-Dreslincourt est relativement équilibrée, avec 38% de la population qui a moins de 30 ans pour 19% de la population qui a plus de 60 ans, soit une répartition proche de celle observée en moyenne sur l'ensemble du département de l'Oise. La tranche d'âge de 15 à 29 ans est particulièrement bien représentée (19%) grâce aux équipements scolaires dont dispose la commune et qui permettent le maintien de cette tranche d'âge.

Cependant, la commune connaît un vieillissement notable de sa population jusqu'en 2015 puisque la part des 60 ans et plus a augmenté de 8 points depuis 1990, passant de 11% à 19% (tout en notant que ce taux reste comparable à la moyenne départementale et inférieure à la moyenne du territoire de la CC2V), tandis que la part des moins de 30 ans a perdu 11 points depuis 1990, passant de 49% à 38%.

Dans la décennie 1990-1999, la commune a perdu 227 jeunes âgés de 15 à 29 ans, tandis que cette période est marquée par

l'augmentation du nombre de familles (+ 134 personnes âgées de 30 à 44 ans et + 219 enfants âgés de 0 à 14 ans). Par effet de glissement des tranches d'âges arrivées dans les années 1970, la part des plus de 60 ans a nettement progressé, avec 160 individus supplémentaires.

Depuis 1999, la part des familles a diminué, en lien avec le solde migratoire devenu négatif, et la commune accueille de moins en moins de jeunes ménages sur son territoire, tandis que les tranches d'âges des 60 ans et plus risquent de continuer à augmenter, sachant que le territoire communal est doté de logements, d'équipements et de services adaptés aux personnes âgées. Bien que la répartition de la population soit aujourd'hui assez équilibrée, si le solde migratoire reste négatif, la tendance au vieillissement démographique amorcé risque de se poursuivre dans les 10 à 15 prochaines années.

A noter que ces données doivent être nuancées par les 77 habitants supplémentaires recensés entre 2015 et 2017 (et plus de 200 habitants supplémentaires estimés entre 2015 et 2018) qui sont très certainement à l'origine d'un

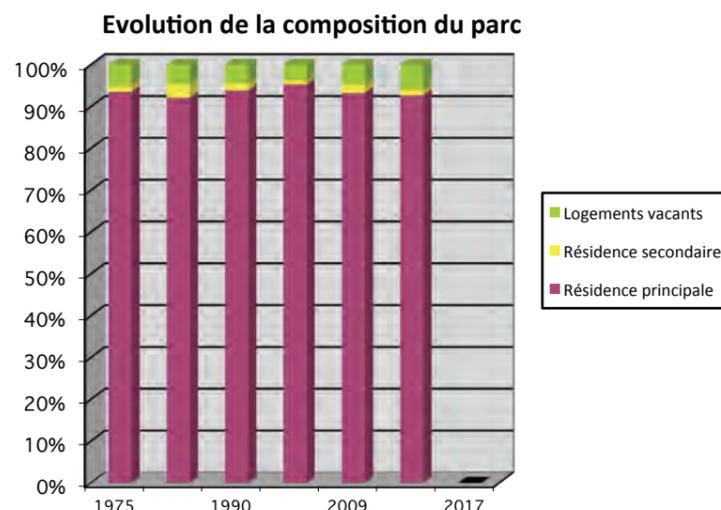
rajeunissement global de la population communale.

Afin de conserver une répartition équilibrée des tranches d'âge et de garantir le bon fonctionnement des équipements sur le territoire, **la commune peut envisager de favoriser une offre de logements adaptée à tous, pour assurer le maintien des ménages à tous les âges de la vie.** Les opérations récemment proposées (résidence intergénérationnelle de 30 logements seniors et de 10 logements pavillonnaires sur le site de l'ancienne école du Voyeux) vont dans ce sens. Par ailleurs, la stratégie résidentielle des personnes de 60 ans et plus sera à anticiper sur les prochaines années dans la mesure où le renouvellement des ménages dans le parc immobilier existant pourrait se poursuivre dans les années à venir, en libérant des logements pour de jeunes ménages dans le cas des départs des personnes âgées, ou en proposant des logements adaptés pour les personnes âgées (logements de plain-pied, locatif, résidence sénior...).

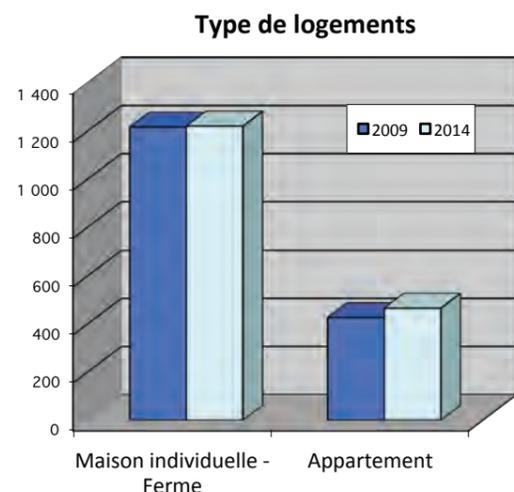
V - Analyse démographique et parc de logements

5.3 Analyse du parc de logements :

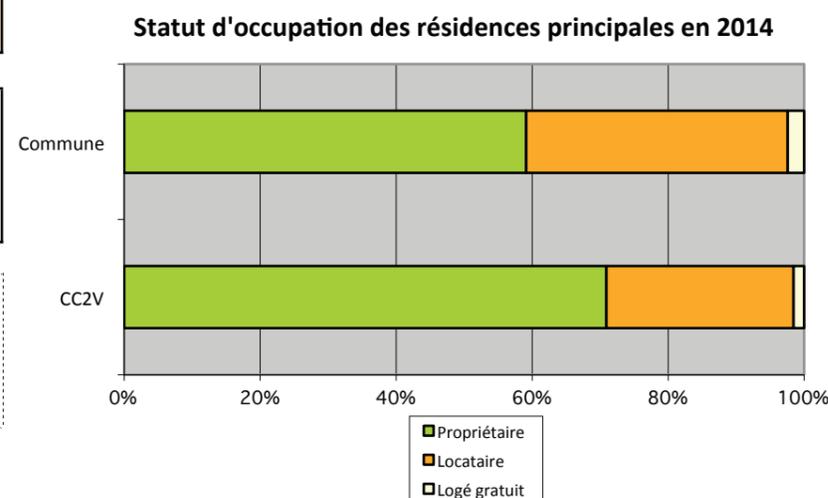
	Total parc-logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
1975	1121	1049	14	58
1982	1144	1054	35	55
évolution 82/90	2,0%	2,2%	-6,2%	1,3%
1990	1 337	1 255	21	61
évolution 90/99	1,5%	1,7%	-3,7%	-0,8%
1999	1 528	1 456	15	57
évolution 99/09	0,9%	0,7%	8,2%	3%
2009	1 678	1 565	33	80
évolution 09/14	0,3%	0,2%	-9%	5,2%
2014	1 702	1 578	21	103
évolution 14/17	0,6%	0,1%		6%
2017	1 732	1 583		149



Type de logements	Année	Nombre	% total lgts
Logement individuel - Maison - Ferme	2009	1217	72,5%
	2014	1221	71,7%
Logement collectif - Appartement	2009	427	25,4%
	2014	466	27,4%



Statut d'occupation	En 2009		En 2014	
Commune de Ribécourt-Dreslincourt				
Propriétaire	906	58%	933	59%
Locataire	610	39%	607	38%
dont HLM	385	25%	396	25%
Logé gratuit	49	3%	38	2%
Total	1565		1578	
Territoire des Deux Vallées				
Propriétaire	6344	70%	6618	71%
Locataire	2495	28%	2570	28%
dont HLM	1480	16%	1512	16%
Logé gratuit	160	2%	144	2%
Total	8999		9332	



ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS

L'évolution du parc de logements de Ribécourt-Dreslincourt suit l'évolution démographique, avec une croissance du parc qui tend peu à peu à se ralentir depuis les années 1980. Sur la dernière période 2009 - 2014, le rythme de construction de logements est compris entre 4 et 5 logements par an en moyenne, soit un rythme nettement plus faible que sur la période entre 1968 et 1975 où le rythme de construction a été proche de 50 logements par an.

Bien que la commune ait perdu 158 habitants entre 2009 et 2017, 18 logements supplémentaires sont occupés par des ménages (résidences principales) sur la même période. Ce constat met en avant les besoins en logements liés à la diminution de la taille moyenne des ménages, qui est passé de 2,78 personnes par logement en 1990 à 2,56 en 2009 et 2,43 en 2017. En effet, on constate aujourd'hui de nombreux logements de type T3 ou T4, en particulier des logements locatifs, avec une seule personne par logement.

Le nombre de résidences secondaires varie autour de 15 à 30 logements environ depuis 30 ans. Le nombre de logements vacants est très élevé et a tendance à augmenter, jusqu'à atteindre 119 logements vacants en 2014, soit 23 logements vacants de plus entre 2009 et 2014, ce qui représente 6,1% du parc total de logements (comparable à la moyenne observée sur le territoire des deux vallées). L'augmentation du nombre de logements vacants peut s'expliquer par les opérations en cours de commercialisation ou de rénovation, notamment les logements de l'OPAC qui sont à ce jour inoccupés, mais le seront prochainement. Les logements vacants concernent également un grand nombre de maisons individuelles louées ou vendues trop chères, vétustes, ou restées vacantes en raison de problèmes d'héritage. A noter qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OAPH) 2016-2019 est portée par la CC2V pour permettre aux habitants qui envisagent certains travaux de bénéficier de subvention. Ces logements vacants offrent donc aujourd'hui un potentiel de résidences principales notable pour les 10 à 15 ans à venir.

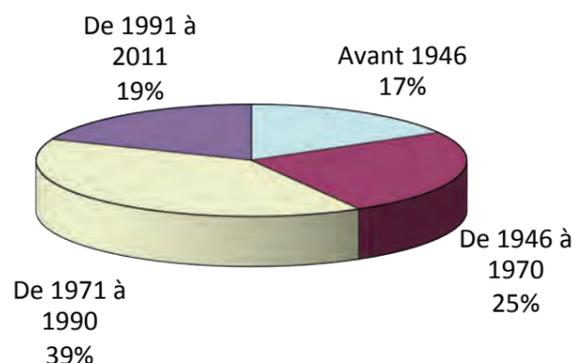
La maison individuelle est le type de logements majoritaire sur la commune, mais une diversification significative de l'offre de logements est constatée entre 2009 et 2014 puisque la part de logements collectifs est passée de 25,4% à 27,4%, avec 39 appartements supplémentaires sur la commune en 5 ans. En 2014, l'offre locative est significative puisqu'elle représente 39% des résidences principales, soit un chiffre bien supérieur à la moyenne communautaire qui s'élève à 28% en moyenne. La proportion de logements aidés (logements publics HLM) représente 25% du total du parc en 2014, avec sur la période 2009-2014, 11 logements aidés supplémentaires. L'augmentation de la part de locatif aidé permet d'éviter les problématiques liées au logement locatif privé quant à leur pérennité (possible vente de ces logements passant alors en accession) et quant aux loyers pratiqués. Cette offre locative a certainement contribué au maintien des jeunes sur le territoire communal. La diversification de l'offre en logements sur la commune est réelle, et devrait continuer à être observée suivant les projets engagés.

V - Analyse démographique et parc de logements

5.4 Caractéristiques du parc de logements :

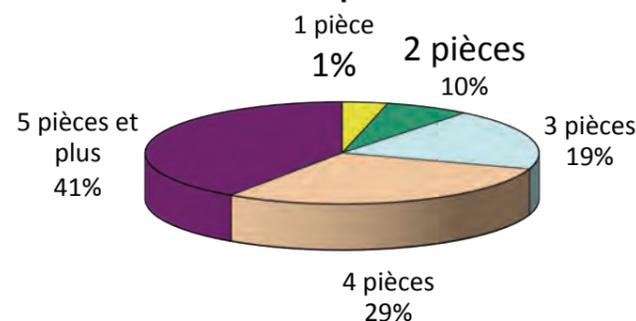
Date de réalisation des logements avant 2012	
Avant 1946	264
De 1946 à 1970	394
De 1971 à 1990	622
De 1991 à 2011	298

Epoque d'achèvement des logements construits avant 2012



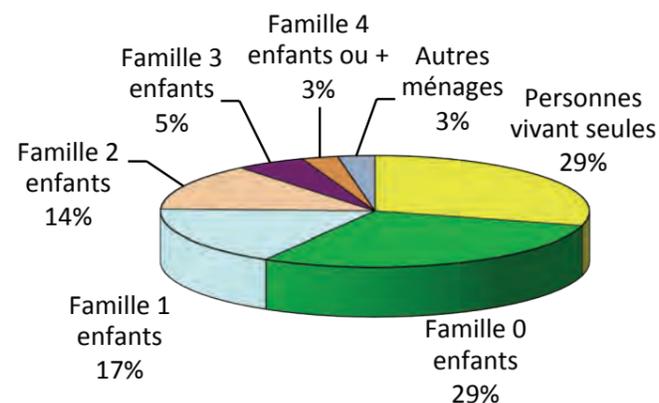
Nombre de pièces des logements				
	2009		2014	
1 pièce	65	4,2%	59	3,7%
2 pièces	97	6,2%	109	6,9%
3 pièces	304	19,4%	307	19,5%
4 pièces	511	32,6%	464	29,4%
5 pièces et plus	589	37,6%	639	40,5%

Nombre de pièces en 2014



Composition des ménages en 2014		
Personnes vivant seules	462	29%
Famille 0 enfants (de - de 25 ans)	461	29%
Famille 1 enfants (de - de 25 ans)	270	17%
Famille 2 enfants (de - de 25 ans)	216	14%
Famille 3 enfants (de - de 25 ans)	83	5%
Famille 4 enfants ou + (de - de 25 ans)	43	3%
<i>Famille mono-parentales</i>	191	12%
Autres ménages	44	3%
Total des ménages	1579	100%

Composition des ménages en 2014



CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

39% du parc de logements correspond à un bâti datant de la période 1971 à 1990, lié au développement pavillonnaire et sous forme de petits immeubles collectifs de la commune, dont la qualité et l'ancienneté peuvent amener les propriétaires à des besoins de rénovation thermique et d'amélioration des performances énergétiques dans les années à venir, tandis que les logements construits après 1990, qui représente 19% du parc, ont dû appliquer des réglementations thermiques plus renforcées. Il convient de s'interroger sur la consommation énergétique de ces logements au regard notamment des objectifs du développement durable et sur l'évolution de l'aspect extérieur de ces constructions qui participent au patrimoine architectural de la commune, dans le cadre de projet de rénovation énergétique qui pourraient émerger dans les années à venir. L'un des volets de l'OPAH 2016-2019 de la CC2V porte notamment sur l'aide à la réhabilitation dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

Le bâti datant d'avant 1946 correspond à 17% du parc, ce qui préjuge d'une certaine qualité architecturale du tissu bâti situé principalement le long des axes historiques de développement à Ribécourt et Dreslincourt. Il est à noter que les périmètres urbanisés de la commune ne sont pas concernés par des périmètres de protection autour d'un Monument Historique dans lequel l'Architecte des Bâtiments de France aurait à émettre un avis sur les projets d'aménagement ou de construction envisagés. Dès lors, la question de la préservation du bâti traditionnel de la commune relève uniquement des règles d'urbanisation fixées au PLU.

Les logements sont grands sur la commune puisqu'ils comptent un nombre de pièces important avec 70% des résidences principales de 4 pièces et plus en 2014. Ribécourt-Dreslincourt compte également une proportion intéressante de T3, mais relativement peu de studios et de T2, bien que ces petits logements soient en mesure de répondre aux besoins d'une partie des ménages composé de personnes vivant seules (29%) ou en couple sans enfants, ou avec des enfants âgés de plus de 25 ans (29%).

Cette offre en logements est en effet à rapprocher de la taille moyenne des ménages qui a tendance à diminuer avec une part de personnes seules ou de ménages composés de 2 personnes en augmentation (elle représentait 58% des ménages en 2014). D'autre part, l'offre en logements est également à rapprocher du contexte du marché de l'immobilier actuel : du fait de la demande actuelle, les petits logements se vendent généralement mieux que les grands pavillons. Le maintien de la diversité des typologies de logements et de leur statut d'occupation dans les 10 à 15 ans à venir permettra de répondre aux besoins des jeunes en décohabitation face à un marché de l'immobilier où les prix tendent à augmenter, ainsi qu'aux personnes âgées souhaitant rester sur la commune tout en occupant un logement plus petit, plus économique et plus facile à entretenir.

VI - Synthèse des enjeux

THÈMES	CONSTAT ET ENJEUX SOULEVÉS
POPULATION	<p>- Le nombre d'habitants sur la commune a connu de fortes variations avec une très forte croissance à la fin des années 1960 / début des années 1970, une croissance négative dans la décennie 1970, puis une évolution plus faible dans les décennies 1980 et 1990. Depuis 2009, le nombre d'habitants a de nouveau diminué, passant d'environ 4 000 habitants en 2009 à 3 856 habitants recensés en 2017, soit seulement 85 habitants de plus qu'en 1975. La forte évolution de la décennie 1960 s'explique par le développement industriel de Ribécourt, tandis que le faible taux de croissance et la baisse de population à partir des années 2000 est liée aux périmètres SEVESO qui ont bloqué la dynamique de construction de logements, et donc à un solde migratoire négatif par manque de logements disponibles, ne serait-ce que pour répondre aux besoins liés au desserrement des ménages (passé de 2,56 à 2,43 entre 2009 et 2017).</p> <p>- Depuis 2015, le territoire communal connaît un net regain de croissance démographique (supérieur à 1% / an), et est particulièrement attractif pour les ménages grâce à sa situation de pôle d'emplois, d'équipements et de services, situé entre Noyon et Compiègne, et grâce à sa gare TER sur la ligne Paris/Saint-Quentin. En tenant compte du fait que les objectifs du SCOT de la CC2V affichés à horizon 2017 à l'échelle du secteur de la vallée de l'Oise n'ont pas encore été atteints, et en tenant compte des projets de développement économique autour du projet de Canal Seine Nord Europe, il convient de se positionner et de déterminer des objectifs chiffrés en matière de croissance de la population pour les 15 ans à venir, dans ce contexte d'attractivité du secteur pour les ménages à la recherche d'une implantation résidentielle, en proposant des projets adaptés aux besoins et en prenant en considération les caractéristiques de la commune.</p> <p>- La population de Ribécourt-Dreslincourt se caractérise par une répartition relativement équilibrée des tranches d'âges puisque la part des plus de 60 ans représente 18% de la population en 2014, soit une part moins élevée qu'en moyenne sur le territoire intercommunal (20%) et une proportion similaire à la moyenne départementale, mais également par une tendance au vieillissement démographique assez nette puisque la part des plus de 60 ans a progressé de 7 points entre 1990 et 2014 (passant de 11% à 18%), tandis que la part des moins de 30 ans a perdu 10 points sur la même période (passant de 49% à 39%), même si la part des 15-29 ans reste encore bien représentée. D'ici 2035, il convient de prendre en considération la poursuite du phénomène de vieillissement des ménages installés dans les années 1960 / début des années 1970, d'anticiper la stratégie résidentielle adoptée par ces habitants, et de prendre en considération le départ d'une partie des enfants atteignant l'âge adulte, donc appelés à quitter le foyer familial. Aussi, il convient de poursuivre la réalisation d'opérations de logements constituées de typologies mixtes, de tailles variées, et étalées dans le temps (plutôt que des opérations mono-spécifiques sur une période courte, impactant directement les besoins en équipements et l'évolution en « dent de scie » du nombre d'habitants). Se pose donc, à l'horizon 2035, la question du maintien de l'équilibre des tranches d'âge, en agissant notamment sur l'offre en logements.</p>
HABITAT	<p>- L'objectif de développement démographique projeté dans le PLU adopté en 2011, visant 5 500 à 6 000 habitants à horizon 2018, devrait être atteint d'ici 2035 puisque plusieurs opérations sont en cours sur le territoire et permettraient d'envisager près de 600 logements supplémentaires sur les secteurs de « l'Orme à Leu » à Ribécourt (492 logements), de l'impasse du Goût Fin à Dreslincourt (21 logements dans une première tranche et une trentaine ensuite), par renouvellement du site de l'ancienne école maternelle du Voyeux (40 logements) et rue Aristide Briand (28 logements). De plus, au sein de l'enveloppe déjà urbanisée de Ribécourt et de Dreslincourt, il reste un potentiel estimé à environ 140 à 150 logements soit par transformation de bâtiments existants (division, changement d'usage), soit par le remplissage des terrains encore libres de construction (« dents creuses ») au regard de leur desserte actuelle par les réseaux (sans toutefois que la collectivité publique puisse inciter à la réalisation de ces logements). A noter que la centaine de logements vacants recensés en 2017 ne constituent qu'une réserve partielle de résidences principales pour les années à venir car la vacance est certainement liée aux travaux d'amélioration par l'OPAC de l'Oise de 96 logements dans le quartier du Voyeux.</p> <p>- En tenant compte de ces opérations en cours et du potentiel de logements dans les secteurs agglomérés, il convient d'évaluer le nombre de logements nécessaires pour atteindre les nouveaux objectifs de population visés à horizon 2035, suivant un objectif de modération de la consommation des espaces agricoles et naturels à des fins urbaines, et en veillant à la compatibilité avec les orientations du SCOT.</p> <p>- Le parc de logements est essentiellement composé de grands logements (70% des logements ont au moins 4 pièces), mais est en cours de diversification à travers les opérations en cours qui prévoient une grande mixité de taille et de typologies, pouvant répondre aux besoins des ménages composés de 1 à 2 personnes (au moins 58% des ménages) notamment pour les jeunes en décohabitation désirant rester sur la commune, ou encore pour les ménages vieillissants souhaitant revenir vers un logement adapté, mais également à travers des logements de taille moyenne sur des terrains aux superficies réduites peuvent également répondre à des primo-accédants à la propriété. L'offre locative est particulièrement développée (38% des résidences principales dont les 2/3 dans l'offre publique) et va continuer à se développer grâce aux opérations en cours (40 logements aidés attendus quartier du Voyeux, 21 dans la première tranche de la rue du Goût Fin et trentaine attendus dans la seconde tranche). Il convient donc de s'interroger sur l'adéquation entre offre et demande en logements suivant les populations visées.</p>

VI - Synthèse des enjeux

THÈMES	CONSTAT ET ENJEUX SOULEVÉS
<p>FONCTIONNEMENT</p> <p>ÉQUIPEMENTS</p> <p>LOISIRS</p>	<p>- La commune dispose d'une gamme d'équipements et services particulièrement importante, répondant aux besoins des habitants à l'échelle intercommunale. Le fonctionnement du bourg repose sur une logique multipolaire, avec une polarité principale et des polarités secondaires. La polarité principale de Ribécourt-Dreslincourt est clairement identifiée et a une position centrale dans le bourg de Ribécourt, au carrefour entre les deux axes principaux (RD932/rue de Paris et RD40/rue Aristide Briand), s'étirant de la gare jusqu'à la place de la République, elle regroupe la mairie, l'église, les commerces et services de proximité ainsi qu'une majorité d'équipements scolaires et sportifs (le groupe scolaire Aristide Briand, le collège Marly, les deux lycées et les équipements sportifs du complexe Léo Lagrange et Yves Montand). Des polarités secondaires sont identifiées autour de l'école H. Michel et du centre périscolaire, autour du supermarché rue du Général Leclerc, et à Dreslincourt, autour de l'église et de l'école, de la mairie annexe, de la salle des fêtes et du complexe sportif de Dreslincourt. Ces polarités se répartissent le long de l'axe de la RD40, de la Gare jusqu'à la place des Tilleuls à Dreslincourt. Il convient de s'interroger sur le rôle structurant de ces différentes polarités dans l'organisation des secteurs agglomérés et de ne pas contraindre les évolutions nécessaires en lien avec le développement de la commune. Ces polarités mériteraient d'être mieux connectées les unes aux autres pour les rendre plus lisibles et faciliter leur accessibilité (automobile, piéton et cycles) entre les deux secteurs agglomérés de Ribécourt et Dreslincourt, ce qui renforcerait leur attractivité. A noter que le développement de près de 500 logements prévus au nord-est de Ribécourt viendra renforcer la polarité autour de l'axe de la RD932 et du supermarché.</p> <p>- En lien avec les objectifs démographiques visant à un effort de rattrapage après plus d'une décennie de gel de l'urbanisation, prévus à travers les opérations en cours, et projetés à horizon 2035, le projet communal devra anticiper les besoins futurs en équipements. Les équipements scolaires et périscolaires actuels pourront accueillir une partie du développement projeté, tout en notant que ces équipements présentent un potentiel d'extension sur place. La commune dispose de nombreux équipements sportifs et culturels qui répondent aux besoins actuels des habitants. Les liaisons depuis les futurs quartiers vers ces équipements structurants devront être anticipées. Une réflexion est à engager sur l'espace de sports et de loisirs comprise entre la rue de Pimprez et la rue Émile Zola.</p>
<p>ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</p>	<p>- L'activité économique et les emplois de Ribécourt-Dreslincourt reposent principalement sur la zone industrielle située au sud du secteur aggloméré de Ribécourt, entre la voie ferrée et le canal latéral. Sur ce site, certaines activités sont amenées à se développer et nécessitent un besoin foncier, d'autres posent la question de leur devenir (l'entreprise Seco ayant déposé le bilan en juillet 2018). L'activité économique de la commune repose également sur le tissu de PME/PMI concentré sur le site de la Grérie (au nord du secteur aggloméré de Ribécourt), identifiée au SCOT, et qui dispose d'un faible potentiel foncier pour accueillir de nouvelles activités, et sur le site économique situé entre la rue de Pimprez et la rue Emile Zola ; ainsi que sur les petites structures artisanales ou de services disséminées dans la trame urbaine de Ribécourt et de Dreslincourt. Les dispositions du PLU révisé devront en tenir compte en veillant à autoriser les activités compatibles avec les secteurs habités au sein de la trame urbaine et à favoriser l'implantation des activités pouvant engendrer des nuisances sur la zone industrielle. Le développement économique du territoire devra anticiper l'impact du projet de Canal Seine Nord Europe, susceptible d'amener de nouvelles activités et de nouveaux emplois sur la commune.</p> <p>- La commune dispose d'une structure commerciale importante faite de commerces de proximité principalement implantés le long de la RD932 (rue de Paris/rue du Général Leclerc) et autour de la place de la République. Il s'agit d'une offre commerciale de centre ville, portée sur le commerce et les services de proximité, dont la bonne accessibilité devra être maintenue, voire renforcée pour faciliter le stationnement de la clientèle qui traverse Ribécourt en voiture. En outre, le projet communal devra tenir compte du développement en cours d'une nouvelle zone commerciale et artisanale sur le secteur face au site de la Grérie, au sud de la RD932, en lien avec l'aménagement du quartier «L'Orme à Leu», en lien avec les orientations du SCOT qui identifient Ribécourt comme zone préférentielle de développement économique. Ce secteur est situé dans le prolongement de l'axe commercial existant, mais devra trouver un équilibre et des activités complémentaires qui ne soient pas en concurrence directe avec les commerces et services de proximité existants.</p> <p>- Malgré son caractère urbain, l'activité agricole reste bien présente sur la commune avec 460 hectares déclarés cultivés et 4 sièges d'exploitation en activité implantés dans les secteurs agglomérés. Les conditions de fonctionnement de ces exploitations et des autres exploitants sur le territoire (maintien des accès aux surfaces cultivées, possibilité de se délocaliser ou de se développer sur place, etc...) sont à intégrer aux réflexions au regard des enjeux de fonctionnement urbain, des enjeux paysagers et de préservation des milieux naturels (site Natura 2000 de la vallée de l'Oise, corridor écologique, ZNIEFF de la Montagne d'Attiche), et du projet de canal à grand gabarit. La valorisation possible des bâtiments à d'autres fins qu'agricole devra être anticipé, en particulier sur l'ancien corps de ferme de la rue Emile Zola, au regard du devenir de l'exploitation.</p>

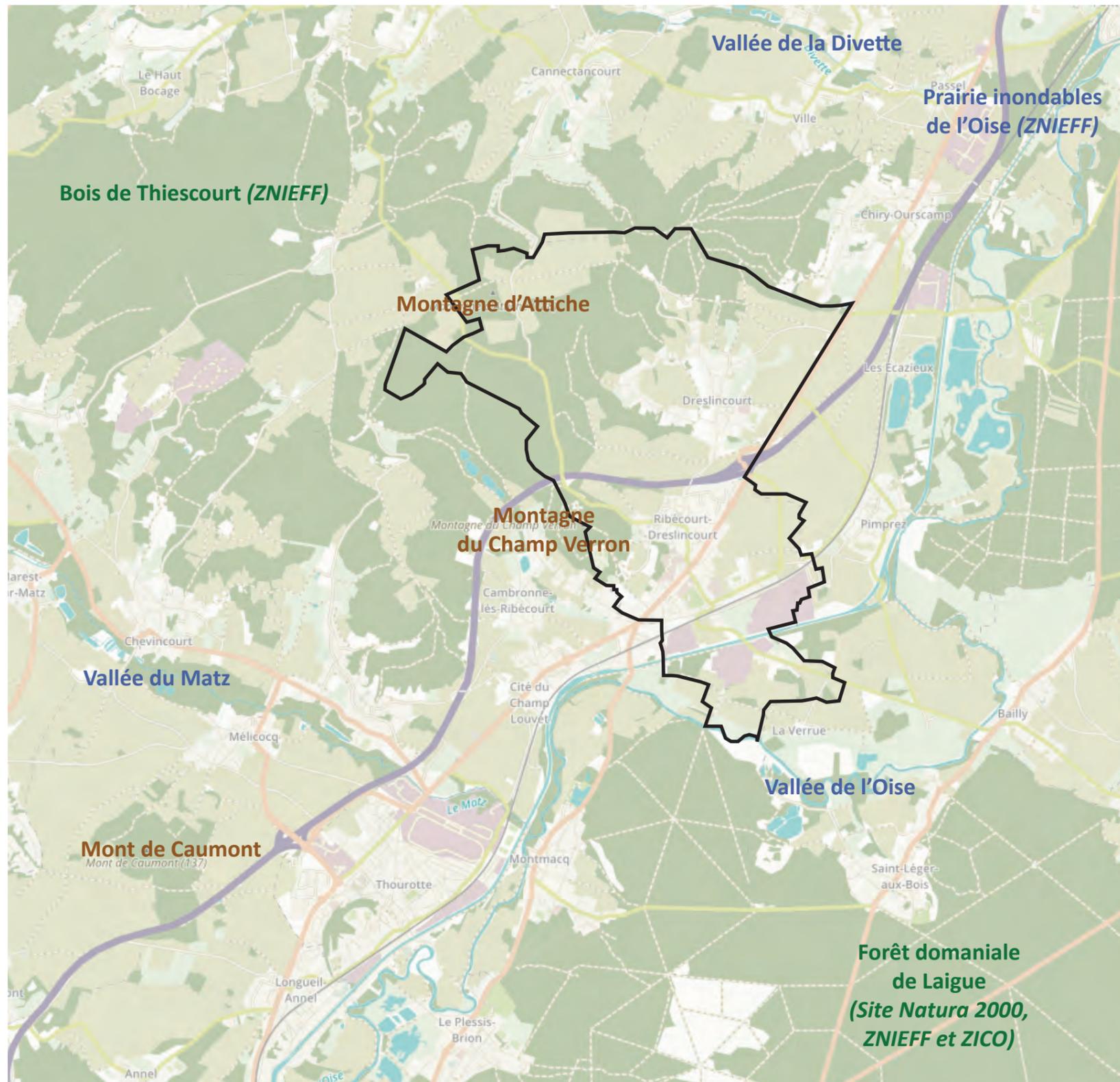
CHAPITRE 2



L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I - Contexte géographique

Les principaux traits du grand paysage



Source : Open Street Map 2018

La commune de Ribécourt-Dreslincourt est constituée du tissu bâti de Dreslincourt au nord de la RD1032, au pied du massif boisé de la Montagne d'Attiche ; du tissu bâti de Ribécourt qui s'étend entre la RD1032, la Montagne du Champ Verron et la voie ferrée ; de la zone industrielle située entre la voie ferrée et le canal latéral ; et de l'écart de la rue de Bailly.

Le territoire communal s'inscrit à l'interface entre le paysage de la vallée de l'Oise, qui traverse le département et une partie des principaux pôles urbains (Compiègne, Creil...), et le paysage du Noyonnais, entité située à l'extrême nord-est du département. Ribécourt-Dreslincourt appartient à la sous-entité paysagère de la vallée de l'Oise Noyonnaise marquée par une rive droite bordée par les monts du Noyonnais et présente en rive gauche une dilatation importante de la vallée. L'Oise y est très sinueuse et de petit gabarit. Sur l'ensemble de cette sous-entité paysagère qui s'étend de Janville à Appilly, l'urbanisation et l'industrie se sont développées sur la rive droite (le long du canal latéral) alors que la rive gauche a conservé un caractère humide, agricole et forestier.

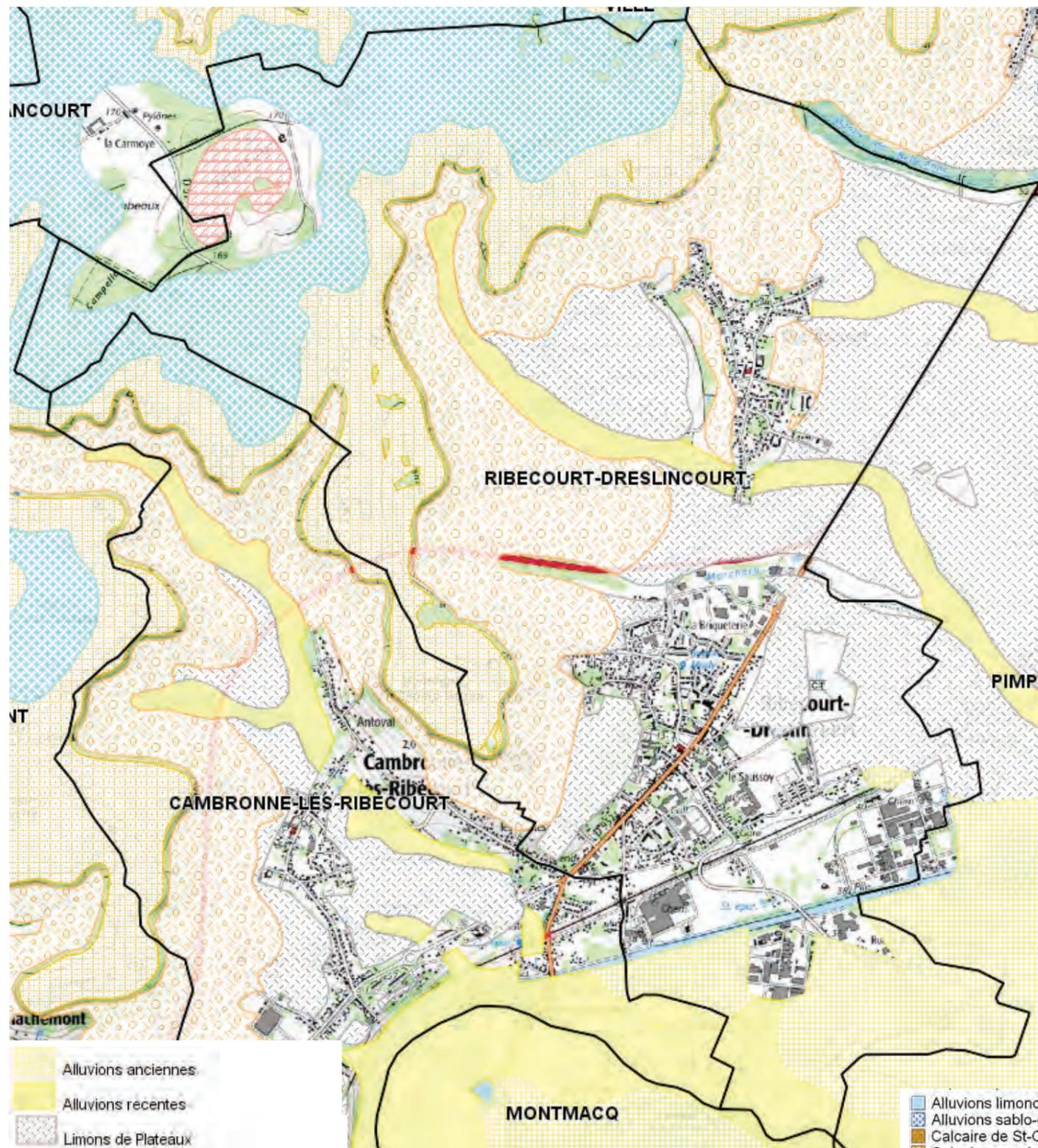
La commune se situe au nord du Massif forestier de Laigue et du Massif forestier de Compiègne, et au contact des Monts du Noyonnais (dont les montagnes d'Attiche et du Champ Verron situées au nord et à l'ouest du territoire communal en sont le marqueur), qui sont trois entités recensées comme des grands ensembles paysagers emblématiques de l'Oise. L'Oise marque la limite communale au sud-est tandis que la vallée du Matz s'écoule plus à l'ouest et la vallée de la Divette au nord-est. La commune est marquée par ces différentes entités paysagères avec au sud, la rive droite de la vallée de l'Oise dont les abords immédiats sont restés naturels et humides mais laissent rapidement place aux paysages du fond de vallée urbanisés, occupés par l'industrie et traversés par les grandes infrastructures (canal latéral, voie ferrée et routes départementales), tandis que les parties nord et ouest de la commune sont occupées par les versants agricoles puis les pentes boisées des Montagnes d'Attiche et du Champ Verron.

Les abords immédiats de l'Oise présentent un intérêt environnemental notable sur la commune. Ces espaces de prairies et espaces cultivés font partie du site Natura 2000 de la Moyenne Vallée de l'Oise. Ils sont inscrits dans les périmètres de la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 des Prairies inondables de l'Oise et de la ZNIEFF de type 2 de la Vallée de l'Oise, ainsi que dans les périmètres d'un Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS) et d'un Espace Naturel Sensible (ENS). La vallée de l'Oise et les grands massifs forestiers sur sa rive gauche sont également identifiés comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Le massif boisé de Thiescourt, qui relie les boisements couvrant les Montagne d'Attiche et du Champ Verron, présente également des sensibilités environnementales. Ces boisements et lisières sont inscrits dans un périmètre de ZNIEFF, de GENS et d'ENS.

II - Les caractéristiques géophysiques de Ribécourt-Dreslincourt

2.1 La géologie



Source : DDT Oise

Le territoire de Ribécourt-Dreslincourt est situé à la jonction entre la vallée de l'Oise, ses versants et les Monts du Noyonnais, différenciant trois grands ensembles de sols en limite nord du bassin géologique parisien.

Au sommet de la Montagne d'Attiche, affleurent des sables de Beauchamps, tandis que ses pentes se composent de Marnes et caillasses calcaires indifférenciées, de sables calcaires, dolomitique et quartzeux et de sables de cuises. La Montagne du Champ Verron, dont l'altitude est située 50 mètres en dessous de celle de la Montagne d'Attiche, ne se compose que de sables calcaires et sables de cuises. Ces formations géologiques sont caractéristiques de l'entité des Monts du Noyonnais qui s'étend de Gury à Ribécourt-Dreslincourt. Cet ensemble géologique complexe des «Monts» et «Montagnes» forment un archipel de buttes calcaires de l'ère tertiaire, dont la Montagne d'Attiche en est la plus haute, et a la particularité d'être la seule sur laquelle affleure des sables de Beauchamps.

Ces formations de roches tendres sont entaillées par de petites vallées humides qui drainent les eaux pluviales des Monts et Montagne et sont caractérisées par des fonds humides et argileux,

composées d'alluvions récentes, que l'on retrouve sur la commune le long du ru du Buisson aux Renards et du ru Lannois, de part et d'autre du tissu bâti de Dreslincourt. Le fond de la vallée de l'Oise se compose également d'un substrat géologique d'alluvions anciennes et récentes argilo-calcaires qui peuvent donner naissance localement à des tourbières calciques. Ces fonds de vallées présentent des caractéristiques peu propices à l'exploitation agricole de grande culture, avec des sols humides et tourbeux, mais pouvant être favorables à l'élevage.

Entre les pentes des Montagnes et les vallées, le substrat composé de limons de Plateaux de l'ère quaternaire est bien plus propice à la culture du sol.

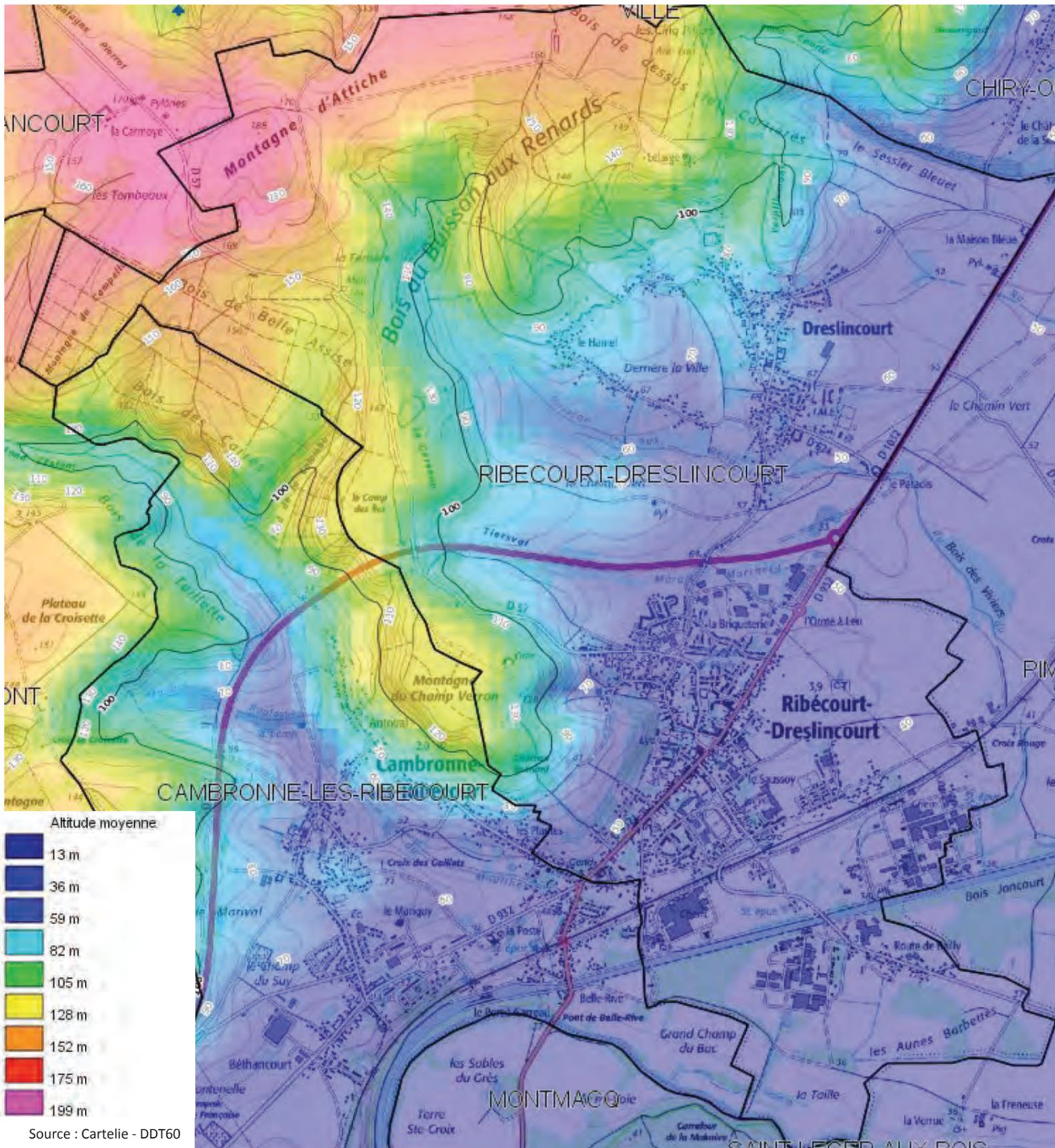
Le territoire communal présente un intérêt à l'exploitation du sol et sous-sols compte tenu de ce substrat géologique. Les éventuels projets de carrières devront respecter les conditions générales d'implantation définies dans le Schéma Départemental des carrières de l'Oise. En raison d'enjeux environnementaux très forts dans la vallée de l'Oise, autour du canal latéral, du ru du Buisson aux Renards et dans les marais en limite avec Chiry-Ourcamp, l'exploitation de carrière y est interdite ou à éviter. Sur le reste du territoire, l'exploitation est soumise à une étude d'impact.



Source : DDT Oise

II - Les caractéristiques géophysiques de Ribécourt-Dreslincourt

2.2 Le relief



Le relief communal se décompose selon trois entités : le relief lié à la montagne d'Attiche, le plateau agricole et la vallée de l'Oise.

La **Montagne d'Attiche** est l'entité située sur la frange nord et se prolonge par la Montagne du Champ Verron en limite ouest du territoire communal. Elle culmine à 187 mètres d'altitude au point le plus haut, en limite avec la commune de Canelecourt, et descend progressivement autour de 140 mètres au nord du tissu bâti de Dreslincourt et à l'ouest de Ribécourt. Cette entité est issue du relief des monts et montagnes qui occupent la moitié sud du Noyonnais et qui forment un archipel de plateaux et de collines calcaires, en majorité boisées, identifié par l'atlas des paysages de l'Oise comme étant un grand ensemble paysager emblématique. Le dénivelé des pentes de la Montagne d'Attiche et Montagne du Champ Verron varie entre 10 et 30 %. Ce relief en limite ouest du territoire assure la protection du tissu bâti de Dreslincourt et de la partie nord du tissu bâti de Ribécourt contre les vents d'ouest dominants.

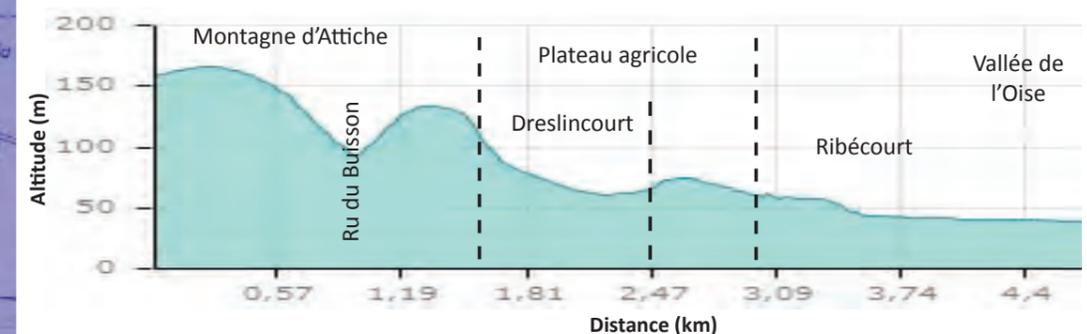
Aux pieds de la montagne s'étend un **plateau à dominante agricole** qui présente une légère déclivité comprise autour de 80 m au plus haut (aux pieds des monts) à une altitude comprise entre 50 et 60 m au plus bas, entre Ribécourt et Dreslincourt au niveau de la RD1032. Ce plateau accueille

le tissu bâti de Dreslincourt et est traversé par le ru du Buisson aux Renards au sud et le ru Lannois à l'est. Les coteaux de la Montagne d'Attiche et le plateau génèrent un paysage ouvert aux perspectives lointaines et points de vue remarquables sur la vallée de l'Oise.

La **vallée de l'Oise** accueille le secteur aggloméré de Ribécourt, dont la partie située au nord de la RD932 se situe à 55 mètres d'altitude en moyenne et la partie sud à 40 mètres en moyenne. La majorité du bourg se situe à l'écart de la zone inondable. Sur la commune, le fond de la vallée est particulièrement large et plat. La commune s'inscrit dans un paysage de fond de vallée urbanisé et industriel de la rive droite de l'Oise de Noyon à Ribécourt accueillant des industries qui se sont insérées entre le canal latéral et l'Oise et de grandes infrastructures de réseau (voie ferrée, RN32). A l'approche du canal latéral, le fond de vallée présente un paysage plus naturel occupé par des champs et prairies alluviales et inondables de l'Oise faisant la transition entre la vallée humide et la forêt domaniale de Laigue plus au sud.

La topographie de Ribécourt-Dreslincourt façonne le paysage communal et explique sa diversité, l'implantation des tissus urbanisés et la localisation des sites industriels et des grandes infrastructures.

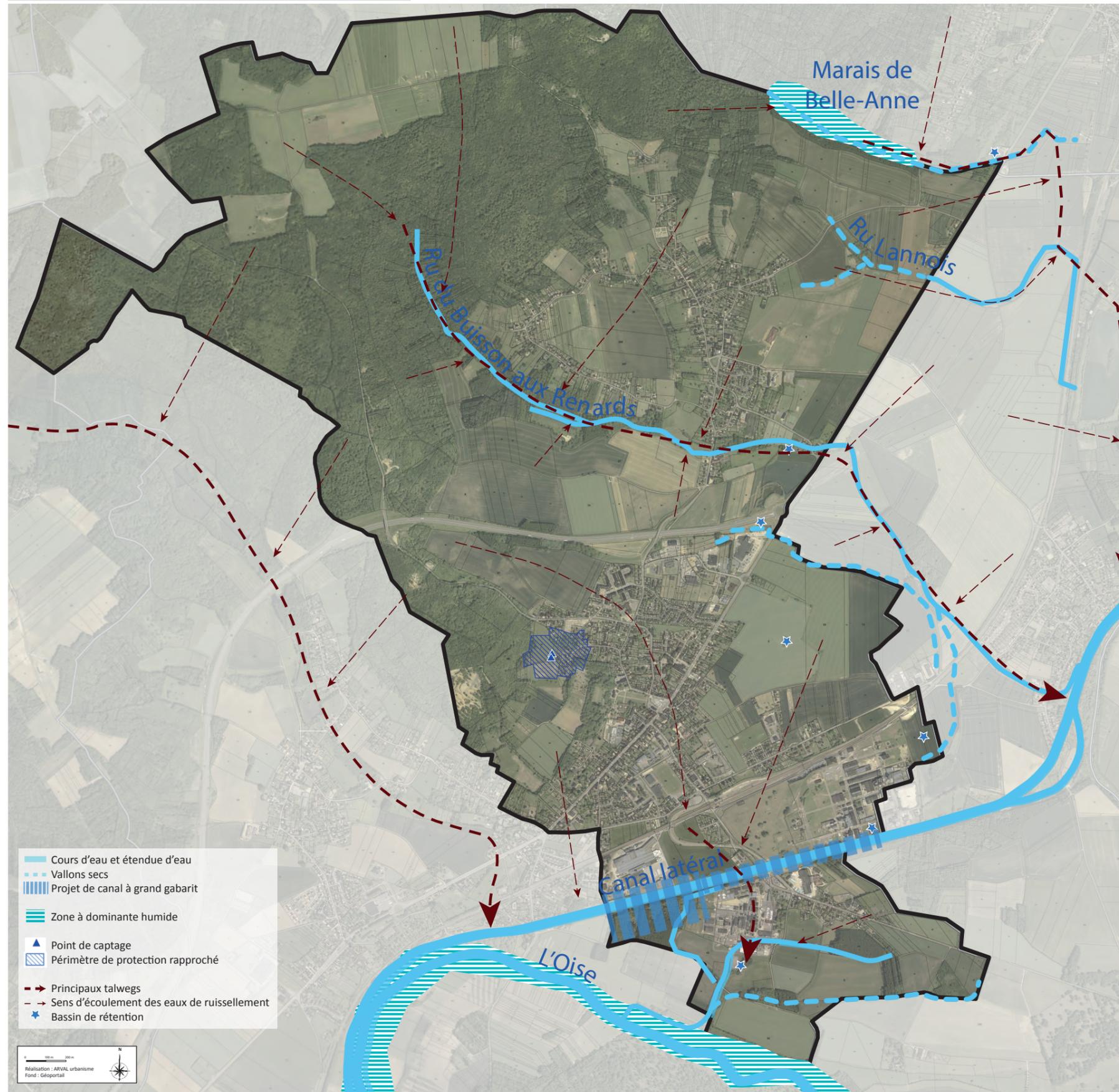
Profil altimétrique du Nord au Sud :



Le relief

II - Les caractéristiques géophysiques de Ribécourt-Dreslincourt

2.3 L'hydrographie et le bilan du SDAGE



L'hydrographie sur le territoire communal est marquée par :

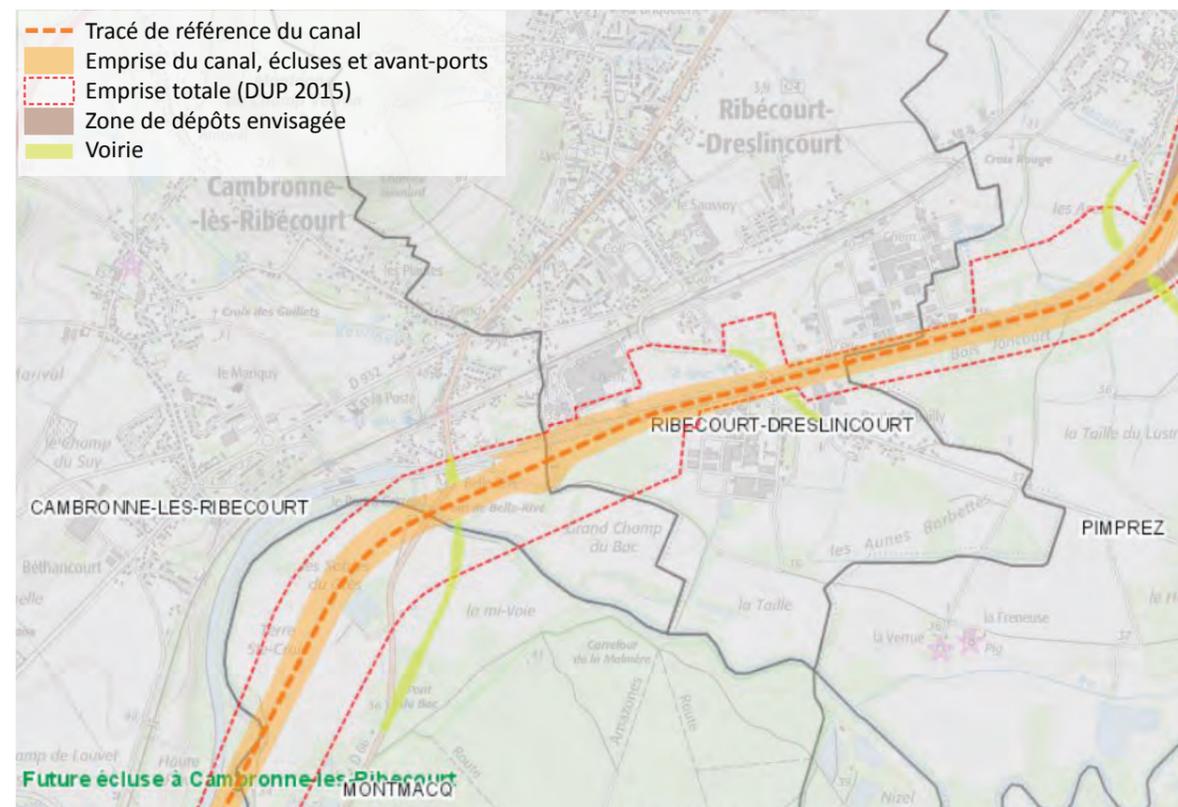
- la vallée humide de l'Oise, qui forme la limite communale avec Montmacq et occupe la partie sud du territoire,
- les affluents de l'Oise, le ru du Buisson aux Renards, prolongé par le ru du Moulin, et le ru Lannois au nord (vallon sec sur la partie du territoire communal), dont la confluence avec l'Oise se trouve en amont de Ribécourt-Dreslincourt, sur la commune de Pimprez,
- le canal latéral, qui scinde la zone industrielle en deux en la traversant d'est en ouest
- les rus et fossés situés entre le canal latéral et l'Oise au sud du territoire.

La commune appartient au bassin versant de l'Oise de dimension régionale prenant sa source dans les Ardennes pour se jeter dans la Seine en aval de Paris. L'Oise est l'un des cours d'eau les plus importants de la région. Depuis sa source jusqu'à Janville située à 10 km en aval, la rivière est marquée par un tracé sinueux, doté de larges méandres et d'un petit gabarit lié au fait que dans cette partie du territoire, son tracé soit resté naturel. Entre Saint-Quentin et Janville, l'Oise a donc été doublée au cours du XIX^{ème} siècle par un canal latéral navigable pour les embarcations inférieures à un gabarit de 5,60 mètres de large (largeur des écluses), ce qui rend le canal navigable pour les bateaux de plaisance et péniches, mais pas pour les bateaux à grand gabarit. Le projet de création du canal Seine-Nord Europe reliant l'Escaut à l'Oise est envisagé pour permettre de relier le port du Havre au nord de l'Allemagne et aux Pays-Bas. A noter que les travaux devaient débuter fin 2012 et se terminer en 2015, mais le projet a été retardé, puis suspendu en juillet 2017 avant d'être relancé en octobre 2017. Sur la commune de Ribécourt-Dreslincourt, le tracé a été défini, la DUP établie, mais les terrains n'ont pas encore été acquis par l'État.

Le territoire communal fait ainsi partie du bassin hydrographique de la Seine et des cours d'eau côtiers normands soumis aux dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021. Le SDAGE fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et quantité des eaux au sein du bassin, avec lesquels le PLU révisé doit être compatible. La notion de compatibilité implique une absence de contradiction entre le contenu des documents d'urbanisme et celui du SDAGE. Le SDAGE a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Oise moyenne, qui traduit localement les objectifs affichés dans le SDAGE à l'échelle d'une partie du bassin versant de l'Oise, est en cours d'élaboration, son périmètre ayant été arrêté en octobre 2017.

II - Les caractéristiques géophysiques de Ribécourt-Dreslincourt

Tracé du projet de Canal Seine Nord-Europe (Source: Voie Navigable de France)



Compensation environnementale du projet de Canal Seine Nord-Europe



Sur le territoire communal, sont identifiées deux zones à dominante humide signalant aux différents acteurs la présence potentielle d'une zone humide avérée, qui joue un rôle fondamental pour la gestion quantitative de l'eau, le maintien de la qualité des eaux et la préservation de la diversité biologique. Une zone à dominante humide se situe en limite avec Montmacq sur des terres cultivées et de pâtures au nord des bords de l'Oise, au lieu-dit «La Taille» ; l'autre se situe en limite nord avec Chiry-Ourscamp sur des peupleraies au lieu-dit «Les Marais de Belle-Anne». Ces zones à dominante humide sont éloignées du tissu bâti existant et n'ont pas de portée réglementaire directe tant que leur caractère humide n'a pas été attesté, selon la définition donnée par l'article L.211-1 du code de l'environnement qui définit les zones humides comme «les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par les plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année». Ce travail visant à affiner la cartographie des zones à dominante humide est en cours dans le cadre de l'élaboration du SAGE Oise Moyenne. Le Pays des Sources et Vallées et Pays Chaunois a réalisé en 2015 une étude de prélocalisation des zones humides probables sur chaque commune du territoire, étape préliminaire à l'inventaire des zones humides effectives qui figurera dans le futur SAGE et qui aura une portée réglementaire pour tout projet situé dans ces zones humides effectives (qui devra alors prévoir d'éviter, réduire ou compenser les incidences de l'aménagement sur la zone humide).

Par ailleurs, dans le cadre du projet de mise à grand gabarit du Canal Seine Nord Europe, des travaux d'aménagement environnementaux sont envisagés sur la commune : une parcelle d'environ 1 hectare va être requalifiée en une zone humide, dans l'enceinte du lycée horticole, sur le site de «l'ancienne peupleraie». Deux mares vont être créées, et des boisements et des ripisylves (végétation

bordant le milieu aquatique) vont être plantés. Les travaux d'aménagement devraient débuter courant mai 2018.

Ribécourt-Dreslincourt compte deux points de captage d'eau potable sur son territoire, tous deux situés à l'ouest de la rue Coquerelle et protégés par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 3 février 1987 instaurant un périmètre de protection rapproché dans lequel les occupations du sol autorisées peuvent être encadrées de façon à limiter le risque de pollution de la ressource en eau. Ce forage alimente les communes de Ribécourt-Dreslincourt, Pimprez et Cambronne-lès-Ribécourt et l'eau prélevée y est de bonne qualité. A noter la présence des sources Marly situées au cœur de la trame bâtie de Ribécourt, protégées par un espace vert, non imperméabilisé, et dont l'exploitation de la ressource pourrait être envisagée.

Le territoire communal est traversé par des axes de ruissellements qui concentrent les eaux pluviales. Le ru du Buisson aux Renard concentre les eaux pluviales en provenance de la Montagne d'Attiche. Les eaux pluviales de Dreslincourt sont gérées pour l'essentiel à la parcelle et dans le réseau séparatif présent dans la plupart du secteur aggloméré. Les eaux pluviales sur la partie nord-est du territoire s'écoulent vers un axe de ruissellement qui traverse la commune de Pimprez. Les eaux de ruissellement en provenance de la Montagne du Champ Verron s'écoulent à travers le tissu bâti vers le canal. Dans le secteur aggloméré de Ribécourt et dans les zones d'activités, les eaux pluviales sont gérées à la parcelle, dans le réseau unitaire ou le réseau séparatif (zone d'activités de la Grerie, secteur résidentiel autour de la rue du Tierval, rue Léo Ferrée et route de Bailly). Des mares et bassins d'orage sont présents à la sortie de Dreslincourt (au niveau du ru du Moulin), autour des infrastructures de transport, dans l'espace agricole et dans la zone industrielle et permettent une bonne maîtrise des risques.

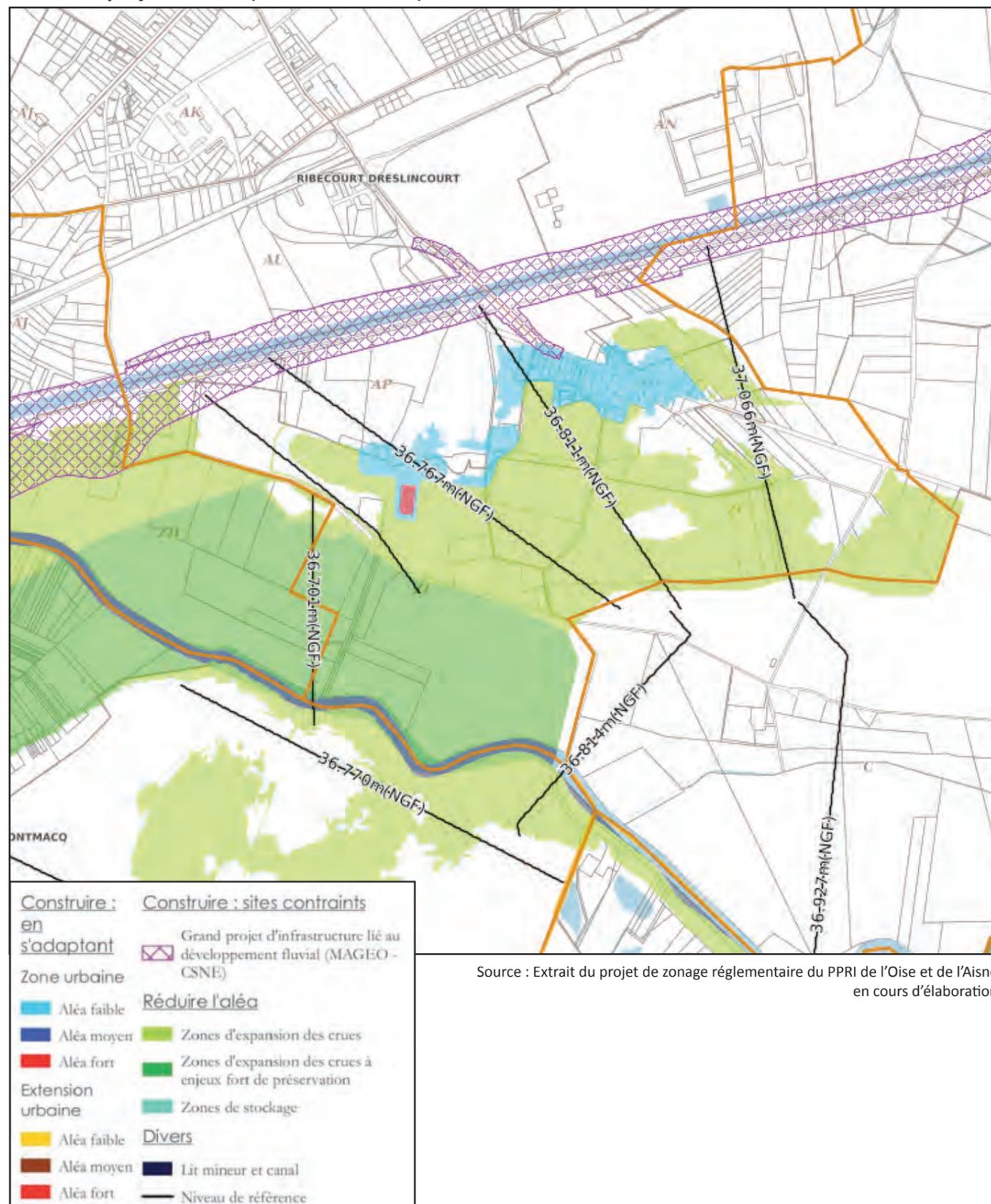


Commune de Ribécourt-Dreslincourt

III - Analyse des risques naturels et technologiques

3.1 Les risques d'inondations

Extrait du projet de PPRI (amené à évoluer)



Source : Extrait du projet de zonage réglementaire du PPRI de l'Oise et de l'Aisne en cours d'élaboration

La partie sud de la commune de Ribécourt-Dreslincourt est concernée par le projet de Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de l'Oise et de l'Aisne en cours d'élaboration (enquête publique à venir). Ce document a pour objectif d'assurer la sécurité des personnes et des biens en cas de fortes inondations à travers le contrôle du développement en zone inondable jusqu'au niveau de la plus forte crue historique connue ou au moins de la crue centennale, et la préservation des champs d'expansion des crues. Dans ces zones, le PPRI peut prescrire ou recommander des dispositions constructives. Ce plan de prévention des risques d'inondation constituera une servitude d'utilité publique, annexée au PLU révisé. Ce projet de PPRI est aujourd'hui contesté par les élus des territoires concernés car le projet a été élaboré sur la base d'une hauteur d'eau supérieure de 60 cm à 1 m par rapport aux crues exceptionnelles de 1993 et 1995 et les territoires touchés par la zone inconstructible du projet de PPRI irait bien au delà des territoires réellement touchés par un risque d'inondation.

Selon la première version du zonage réglementaire (cartographie ci-contre), amenée à évoluer dans les mois qui viennent, une grande partie des constructions existantes situées de part et d'autre de la route de Bailly et la partie sud de l'industrie Bostik, sont classés en zone urbaine d'aléa faible, laissant supposer que la reconstruction après sinistre n'est plus possible, et que tout projet est soumis à la réalisation d'une étude hydraulique, et devra nécessairement se faire sur fondation adaptée ou vide sanitaire. La partie sud du territoire communal encore non bâti, entre l'Oise et le canal, est classé en zone d'expansion des crues et zone d'expansion des crues à enjeu fort de préservation. Dans ces secteurs, tout projet d'aménagement est impossible, y compris les bâtiments agricoles.

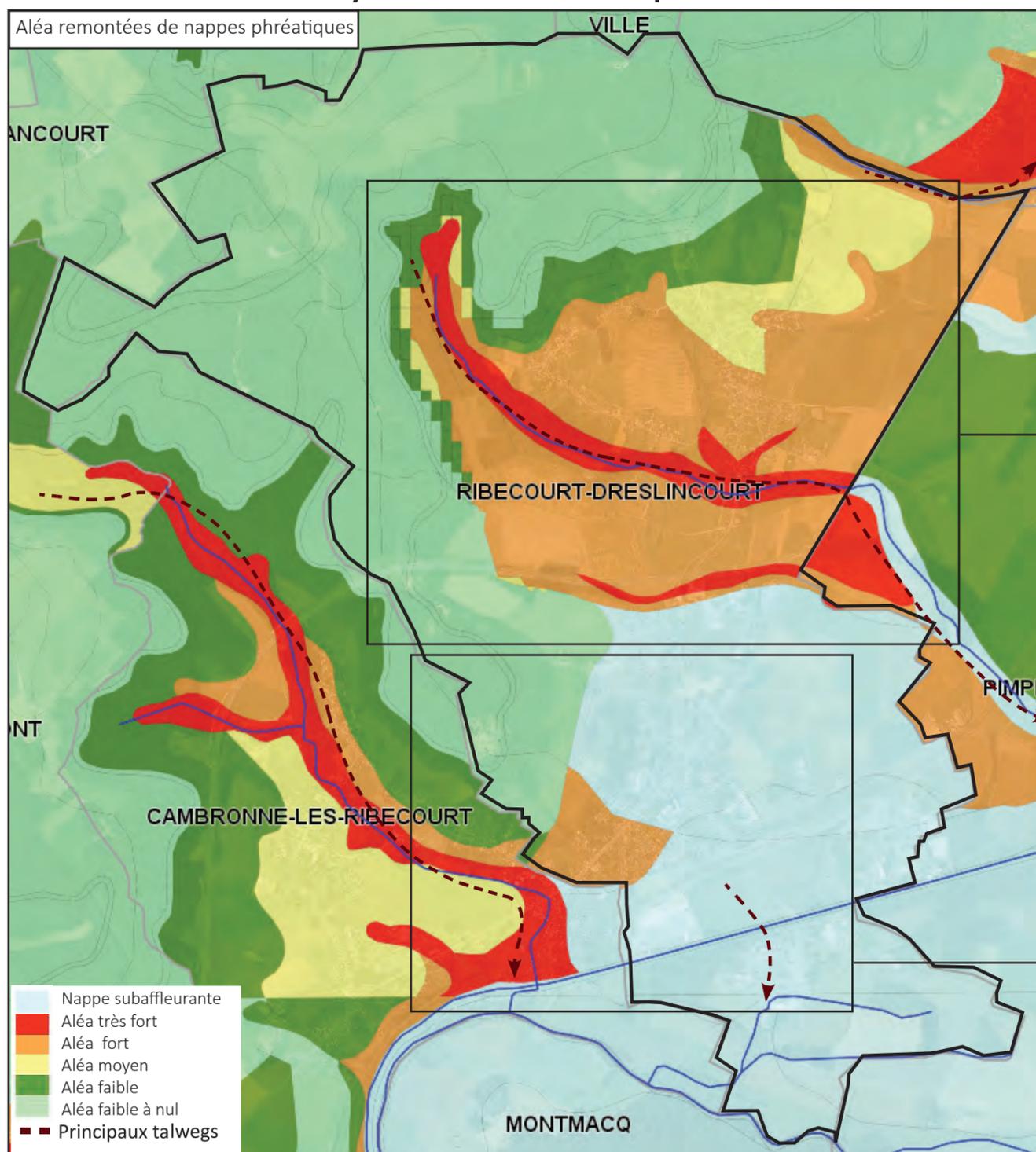
La commune est comprise dans le Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Compiègne lié au risque d'inondation par débordement de l'Oise, adopté en décembre 2016, qui implique une stratégie locale de gestion du risque d'inondation, en concertation avec les acteurs locaux, pour réduire les conséquences négatives des inondations, en cohérence avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie, entré en vigueur en décembre 2015. De ce document découle l'élaboration de plusieurs PPRI concernant la vallée de l'Oise.

A noter que le territoire de Ribécourt-Dreslincourt a été concerné par 5 arrêtés de catastrophes naturelles pour inondations et coulées de boue en 1986, 1993, 1995, 2011 et 2003, un arrêté de catastrophes naturelles pour inondations, coulées et boue et mouvements de terrain en 1999 et un arrêté de remontée de nappe phréatique en 2001.

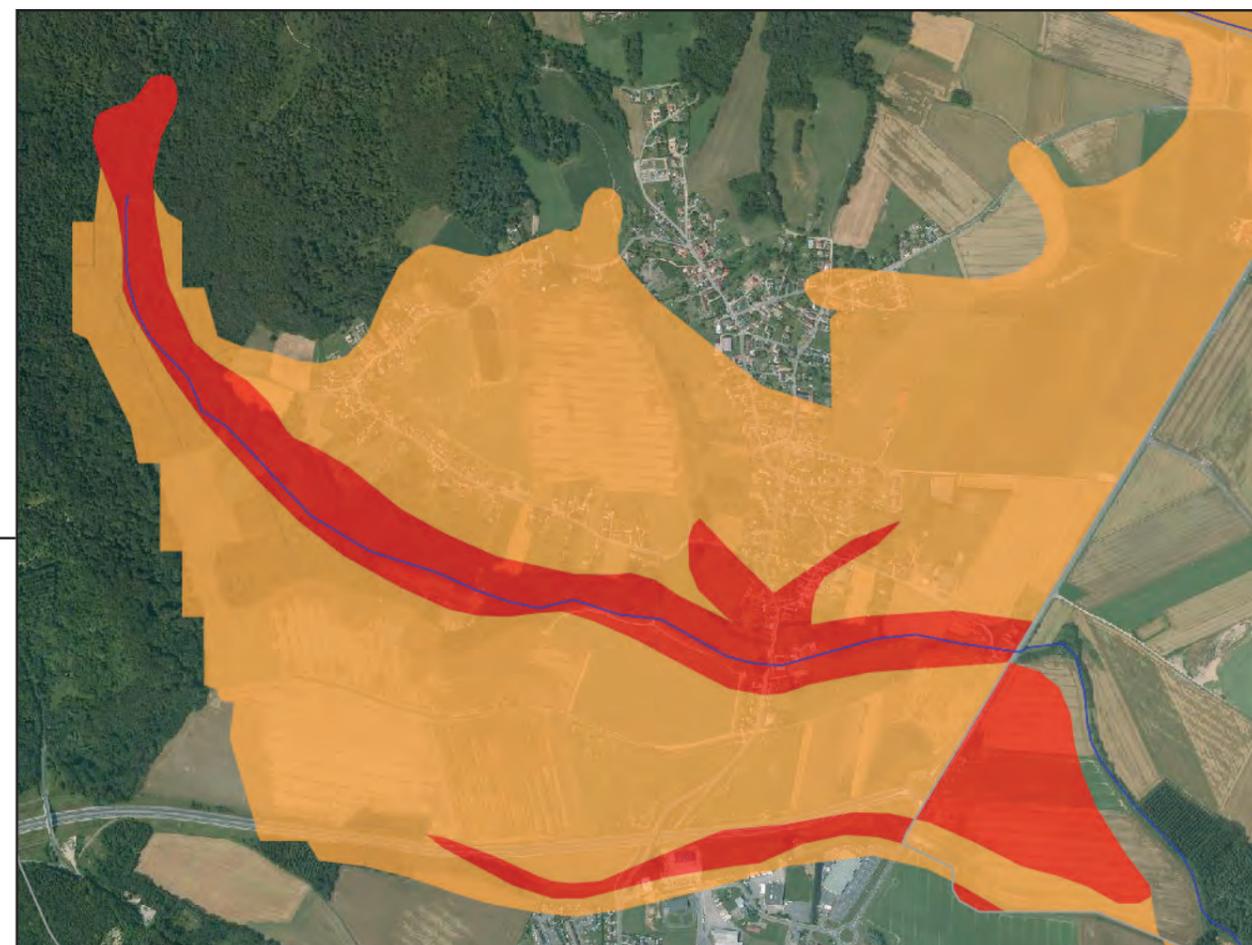
Outre le risque d'inondation par débordement de l'Oise, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) identifie également un **risque de remontées de nappes phréatiques** qualifié de très fort autour du ru du Buisson aux Renards qui longe le tissu bâti de Dreslincourt au sud-ouest. En conséquence, la partie basse de Dreslincourt, dans le bas de la rue de Picardie et de la rue des Ormes, est inscrite dans cet aléa caractérisé de très fort par le BRGM. Ce ru rejoint l'Oise en passant par un contre-fossé sous le canal latéral qui devra être maintenu lors de l'élargissement du canal. Le reste du tissu bâti de Dreslincourt est classé en aléa fort de remontée de nappes phréatiques, y compris la partie nord-est de Dreslincourt (rue Roger Fanen) du fait de sa proximité avec l'axe de ruissellement lié au ru Lannois. Seule la partie nord au dessus de l'école est classé en aléa moyen de remontée

Risques naturels

III - Analyse des risques naturels et technologiques



Source : BRGM - Cartélie DDT 60



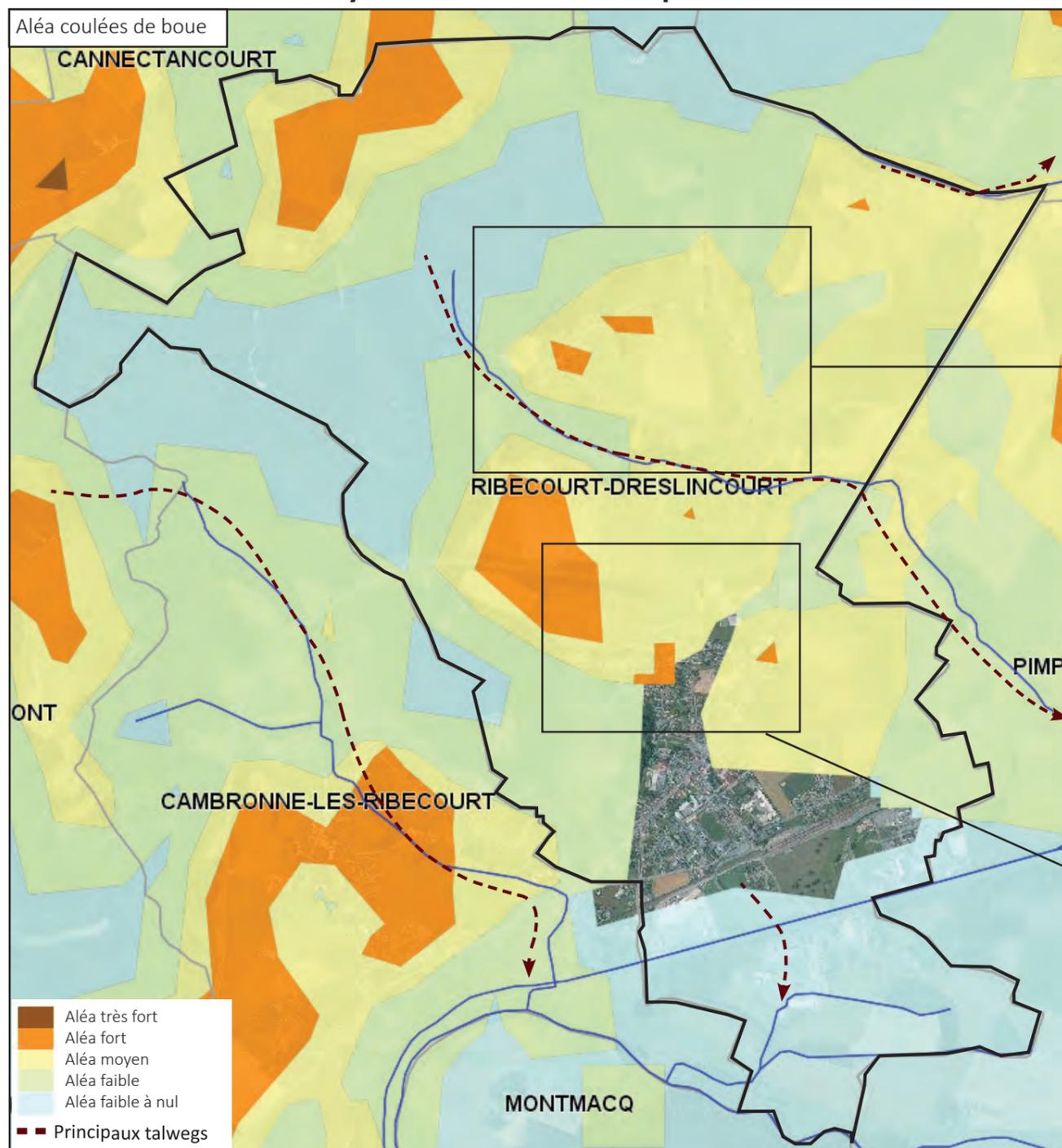
Source : BRGM - Cartélie DDT 60



Source : BRGM - Cartélie DDT 60

de nappes phréatiques. A Ribécourt, l'ensemble du tissu bâti du bourg est considéré comme étant situé sur une nappe subaffleurante, avec des sources situées sur le jardin de Marly et une portion ouest de la rue de Paris classée en aléa fort, en lien avec le talweg formé par le ru du Moulinet sur la commune de Cambronne-lès-Ribécourt. **A partir de l'aléa fort, les services de l'État recommandent d'interdire les sous-sols sur les nouvelles constructions ou extensions sur toutes les zones impactées** (sauf étude hydraulique justifiant l'absence de ce risque), ce qui ne rend pas inconstructible ces secteurs à condition d'adapter les techniques de construction. Sur la partie sud du territoire, le risque de remontée de nappes peut être considéré comme maîtrisé par le règlement du PPRI à venir.

III - Analyse des risques naturels et technologiques



Source : BRGM - Cartélie DDT 60



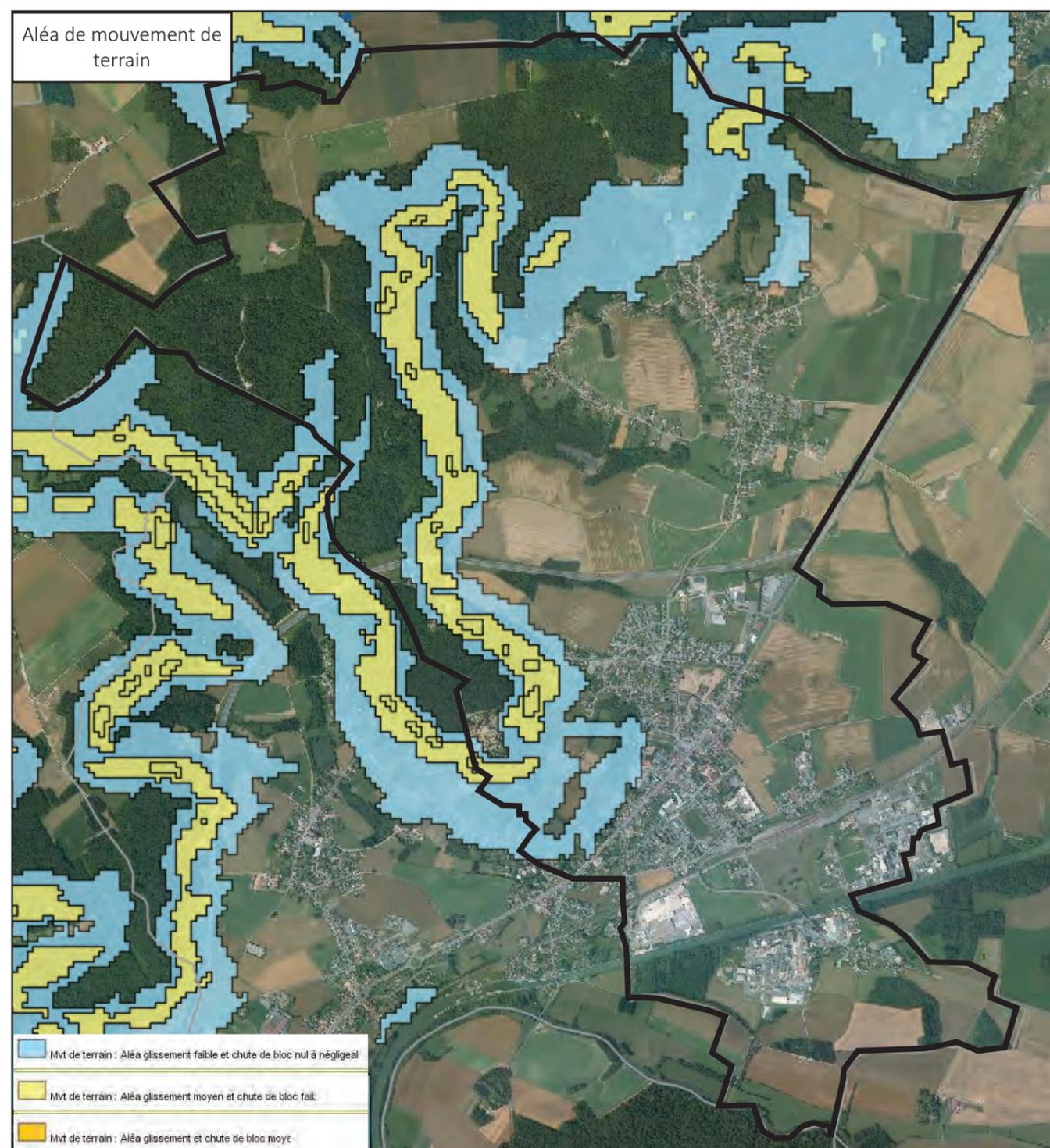
Source : BRGM - Cartélie DDT 60

La topographie du territoire communal induit également un **risque de coulées de boue** en cas de fortes précipitations. L'aléa est caractérisé de fort dans la partie située au sud-ouest de Dreslincourt, de part et d'autre de la RD1032, depuis le Chemin Vert jusqu'à la rue de la Cavée Oudart, **sans incidences sur les secteurs agglomérés. D'autres secteurs bâtis sont impactés par le risque de coulées de boue, mais de façon plus localisée et moins étendue** : autour du groupe scolaire Hubert Michel, autour de la rue

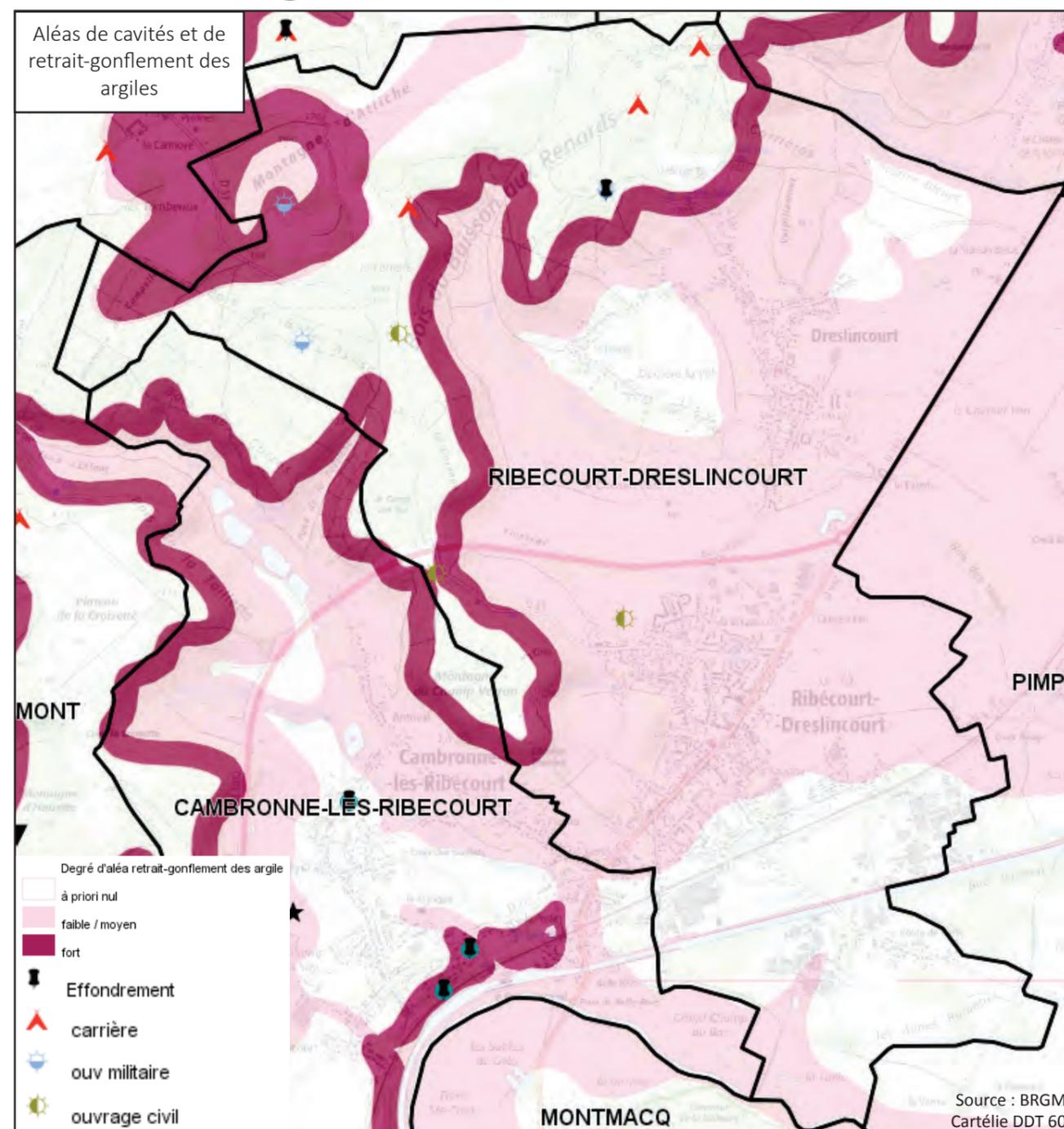
du Général Leclerc et deux petits secteurs rue des Acacias à Dreslincourt. Il n'est pas constaté de coulées de boues significatives sur ces secteurs, de mémoire d'homme, interrogeant sur la vraisemblance de cette information communiqué par l'application Cartélie. Il n'est pas envisagé de développement de l'urbanisation dans les emprises déjà aménagées. Le reste du tissu bâti de Dreslincourt et la partie nord du tissu bâti de Ribécourt est classé en aléa moyen de coulées de boue.

III - Analyse des risques naturels et technologiques

3.2 Les risques liés aux mouvements de terrain et cavités



Le territoire de Ribécourt-Dreslincourt est concerné par des **aléas de mouvements de terrain** qui concernent les pentes de la Montagne d'Attiche et de la Montagne du Champ Verron, où l'aléa de glissement de terrain est qualifié de moyen et le risque de chute de blocs reste faible. L'aléa faible de glissement de terrain et nul à négligeable pour les chutes de blocs s'étend sur les parties bâties à l'ouest de Ribécourt et au nord-ouest de Dreslincourt, **laissant supposer des incidences très limitées de cet aléa sur le projet communal.**

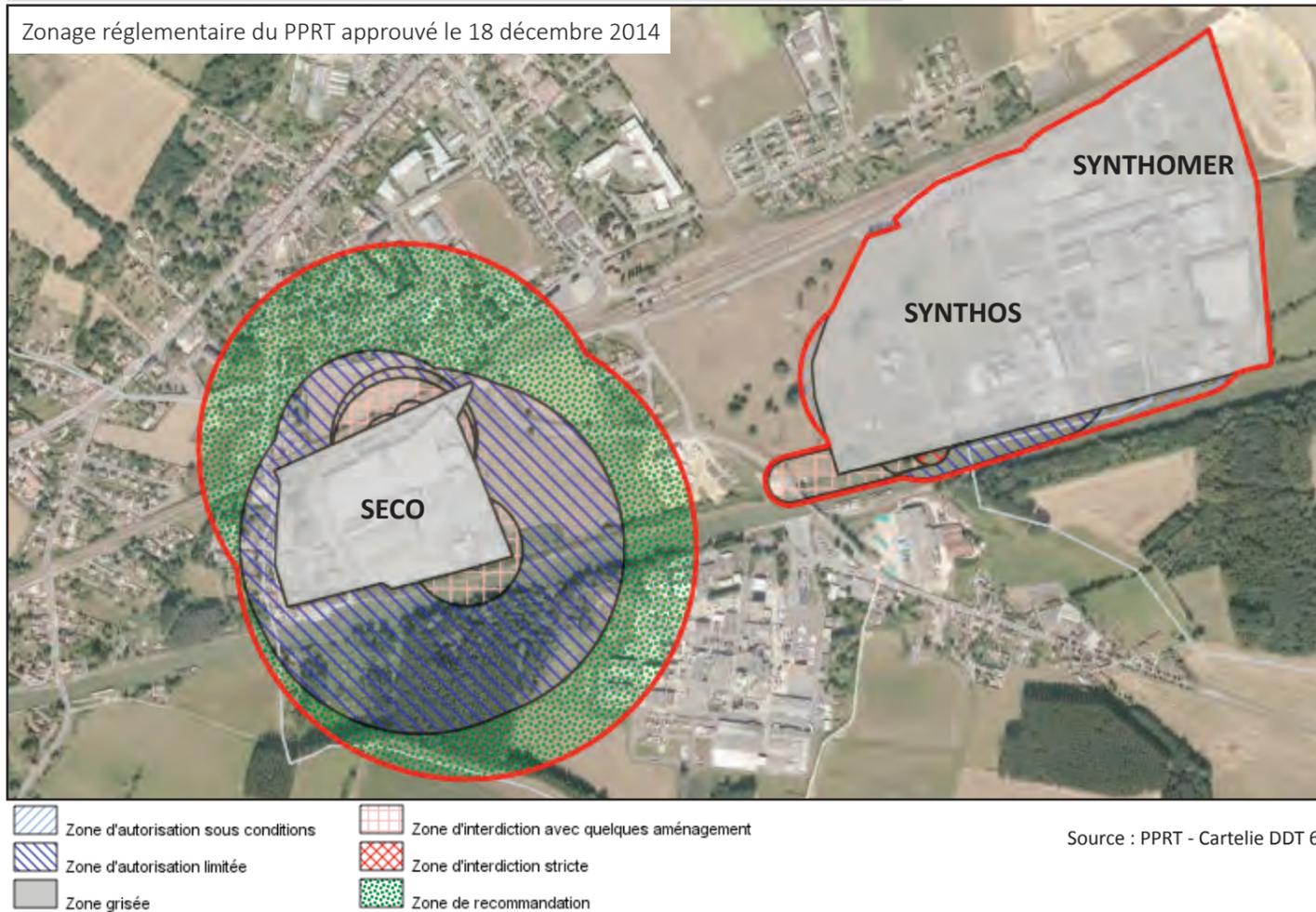


Le BRGM recense 3 anciennes carrières, 2 souterrains militaires liés aux sapes de la Grande Guerre, dont l'un a fait l'objet d'un effondrement, et des souterrains civiles (cavée Oudard, Château de la Folie et Belle assise). **Ces cavités sont pour la plupart comblées et ne présentent pas de risques particuliers.** Le territoire n'est globalement pas impacté dans ses parties urbanisées par le **phénomène de retrait-gonflement des argiles**. A noter toutefois que le haut de Dreslincourt (chemin rural de la Cavée) est sensible à ce phénomène. Il convient de rappeler que cet aléa résulte de la nature des sols et peut fragiliser la structure des constructions, en particulier celles qui ne font pas l'objet d'un chaînage des principaux éléments porteurs. **Cet aléa n'interdit pas la construction à partir du moment où le risque est porté à la connaissance des éventuels aménageurs et que les techniques de constructions sont adaptées pour en tenir compte.**

III - Analyse des risques naturels et technologiques

3.3 Les risques technologiques et risque de pollution des sols

Zonage réglementaire du PPRT approuvé le 18 décembre 2014



Établissements Seco Fertilisants à l'ouest (photo n°1), Momentive Specialty Chemicals et Ineos Styrenics à l'est (photo n°2)



Commune de Ribécourt-Dreslincourt

La commune compte 3 établissements industriels classés SEVESO seuil haut :

- La société Synthomer (ex Hexion Momentive et ex Rhodia), spécialisée dans la fabrication de latex,
- L'usine Synthos (ex Ineos Styrenics) spécialisée dans la fabrication de polystyrène utilisé pour la confection de matériau d'isolation acoustique et thermique,
- La société Seco Fertilisants, fabricant de fertilisants (en notant que cette activité vient de cesser).

Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), approuvé le 18 décembre 2014, et mis à jour par arrêté du 24 juillet 2018, s'applique pour définir des règles en matière d'urbanisme avec notamment des mesures sur le bâti existant et futur de façon à limiter le nombre de personnes exposées en cas de risque thermique, de suppression ou risque toxique.

Dans les **zones grisées** mises en avant sur la cartographie ci-contre, seules les activités industrielles existantes pourront se développer, toute occupation du sol autre qu'industrielle y est interdite.

Dans les **zones hachurées rouges** qui s'étendent sur des terrains en dehors de l'emprise foncière occupée par les établissements industriels (concerne les berges du canal, l'emprise de la voie ferrée jusqu'à une partie des terrains situés au sud de la rue Voltaire), ne sont autorisés que les quais de chargement et déchargement, aménagements de berge, clôtures, voirie de desserte vers les établissements et équipements d'intérêt général, et, uniquement pour Seco Fertilisant, la possibilité de construction de bâtiments à usage industriel sans présence humaine (en cas de présence humaine, devront être mis en œuvre les prescriptions techniques de

résistance du bâti). Toute autre occupation du sol y est interdite.

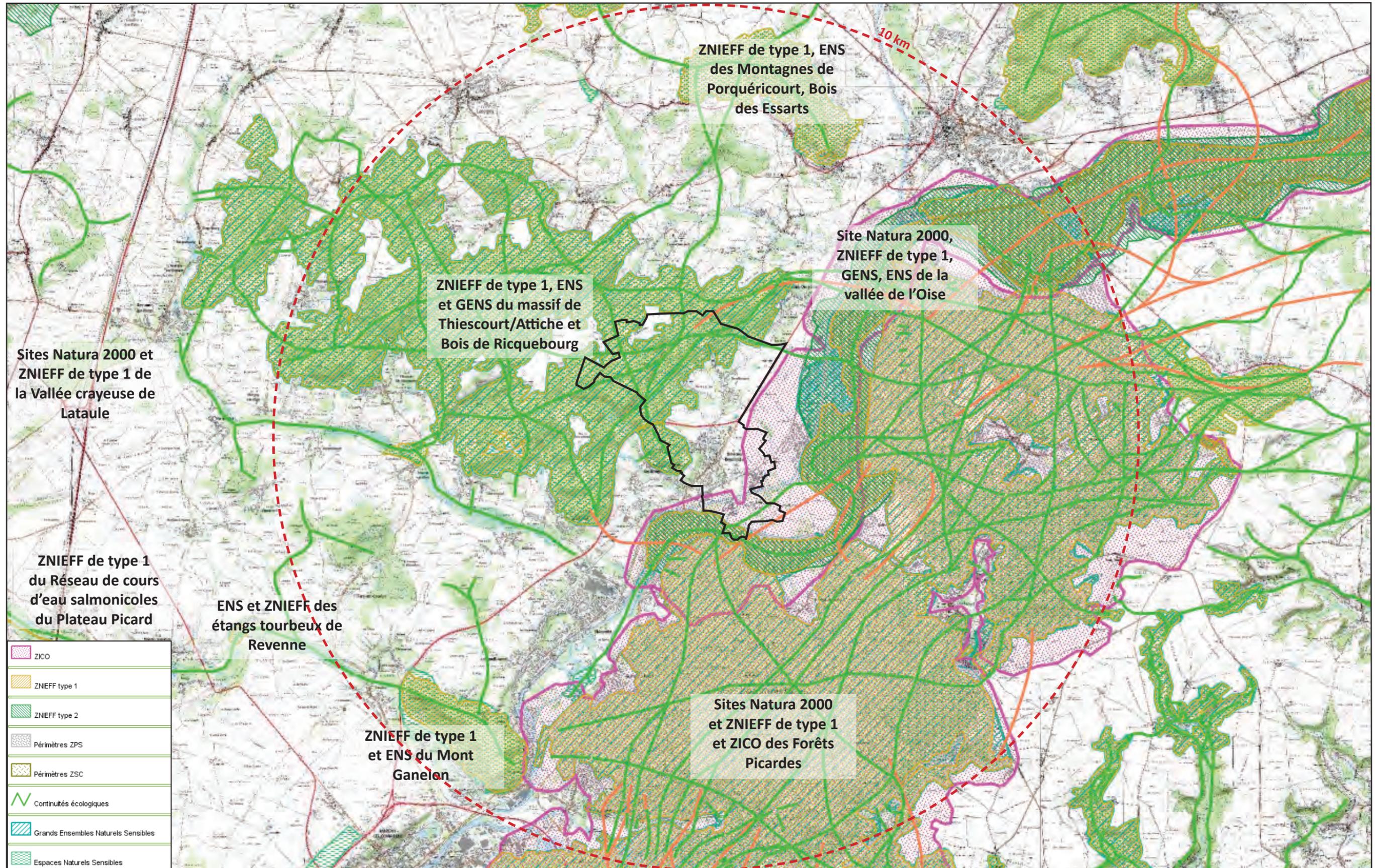
La **zone hachurée bleue** qui s'étend autour de l'industrie Seco Fertilisants comprend un périmètre qui inclut les terrains au sud de la rue Voltaire, les terrains non bâtis jusqu'à la station d'épuration, et une partie des terrains boisés rive gauche du canal latéral. Dans cette zone, sont interdites les constructions à vocation d'habitat, d'industrie, commerces, bureaux et artisanat, les constructions destinées à recevoir du public, les habitations légères de loisirs (HLL), les résidences mobiles de loisirs et caravanes, les vérandas et constructions en matériaux verriers. Toute autre occupation y est autorisée.

En outre, le PPRT comprend une **zone verte dans laquelle des recommandations s'appliquent** sur les constructions de façon à ce que les occupants soient protégés contre les effets toxiques et thermiques, qui s'étend jusqu'à la rue d'Alembert.

En dehors des 3 établissements concernés par le PPRT, la commune compte également **l'entreprise Bostik classée SEVESO**. Ces sites industriels sont recensés dans la base de donnée des sites et sols pollués BASOL et font l'objet de **contrôles réguliers qui impliquent une gestion des déchets industriels et l'évaluation des risques de pollution qu'ils peuvent induire**. Ribécourt-Dreslincourt compte deux autres Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), susceptible de provoquer des pollutions ou nuisances sur la santé des riverains, toutes concentrées sur la zone industrielle, à l'écart du tissu résidentiel. Cependant, l'inventaire des sites industriels et activités de service BASIAS recense plusieurs sites en activité ou terminés (briqueterie route de Bailly, Tivec tuyauterie rue de Dreslincourt...) tous inventoriés et sans pollution des sols connue.

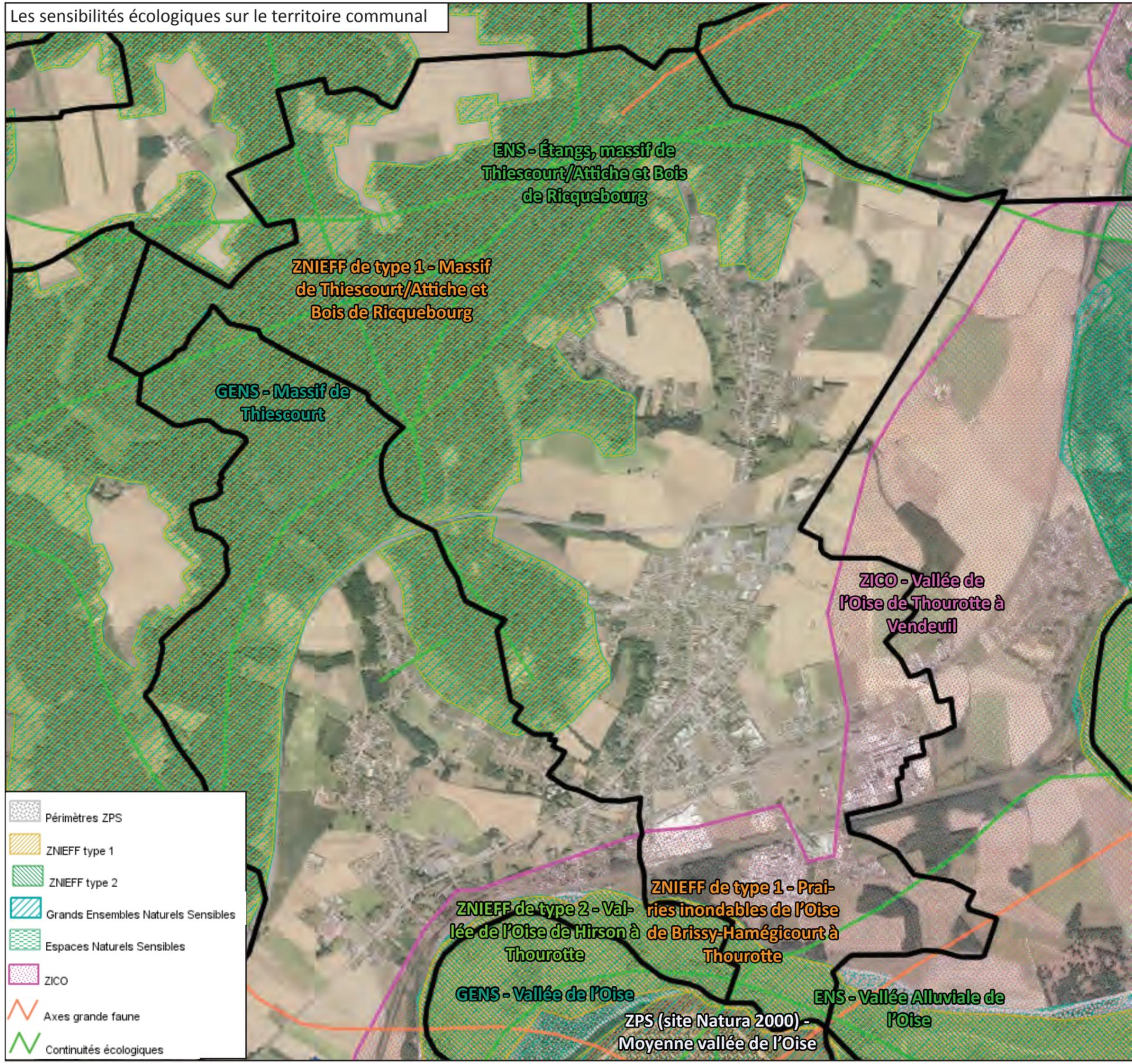
IV - Les sensibilités écologiques

4.1 Les sensibilités et continuités écologiques à l'échelle régionale



Sensibilités écologiques

IV - Les sensibilités écologiques



La commune de Ribécourt-Dreslincourt s'inscrit dans un territoire aux sensibilités environnementales fortes liées à la vallée de l'Oise et aux massifs boisés sur les Monts du Noyonnais.

Le territoire communal est directement concerné par le site Natura 2000 «FR2210104 - Moyenne Vallée de l'Oise», Zone de Protection Spéciale (ZPS) créé par arrêté du 27 octobre 2004 en application de la directive européenne 79/409/CEE (directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvage. En conséquence, le PLU révisé de Ribécourt-Dreslincourt fait l'objet d'une évaluation environnementale dite stratégique au sens des articles L.104 et R.104 du code de l'urbanisme.

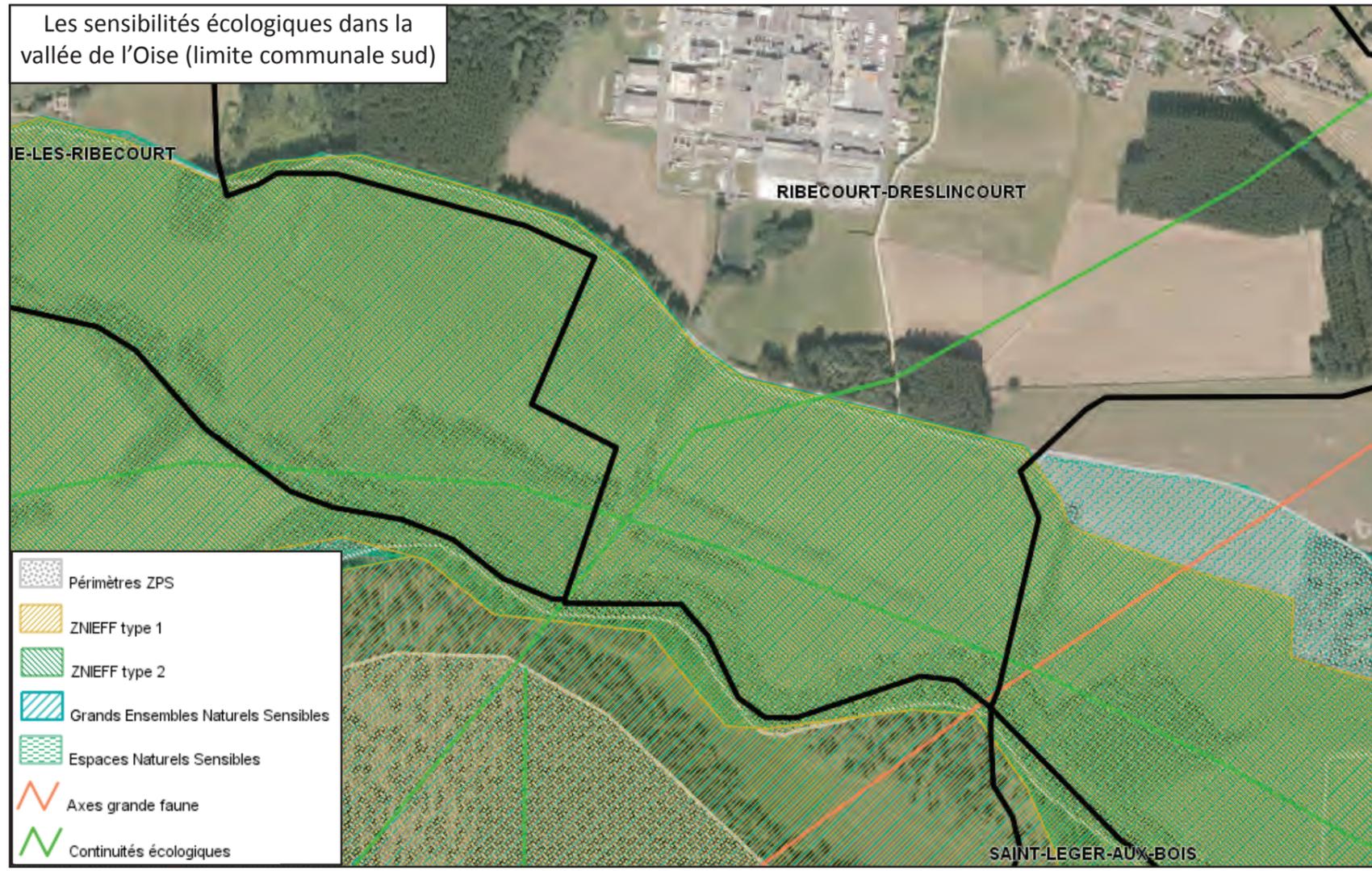
Se superposent au périmètre du site Natura 2000 plusieurs périmètres révèlent les sensibilités écologiques de la vallée de l'Oise : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2, Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS) et Espaces Naturels Sensibles (ENS), Zone à dominante humide (cf : partie Hydrographie et ressource en eau du présent rapport) Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Sur la partie nord-ouest du territoire communal, le relief de la Montagne d'Attiche et la Montagne du Champ Verron s'accompagnent d'un massif boisé qui constitue également un milieu favorable à la biodiversité. Ce massif est lui aussi inscrit dans plusieurs périmètres qui ont donc fait l'objet d'un inventaire de la biodiversité : ZNIEFF de type 1, GENS et ENS.

Sensibilités écologiques

IV - Les sensibilités écologiques

4.2 Les sensibilités écologiques liées à la vallée de l'Oise



Vue sur les milieux naturels associés à la vallée de l'Oise depuis la route de Bailly



Commune de Ribécourt-Dreslincourt

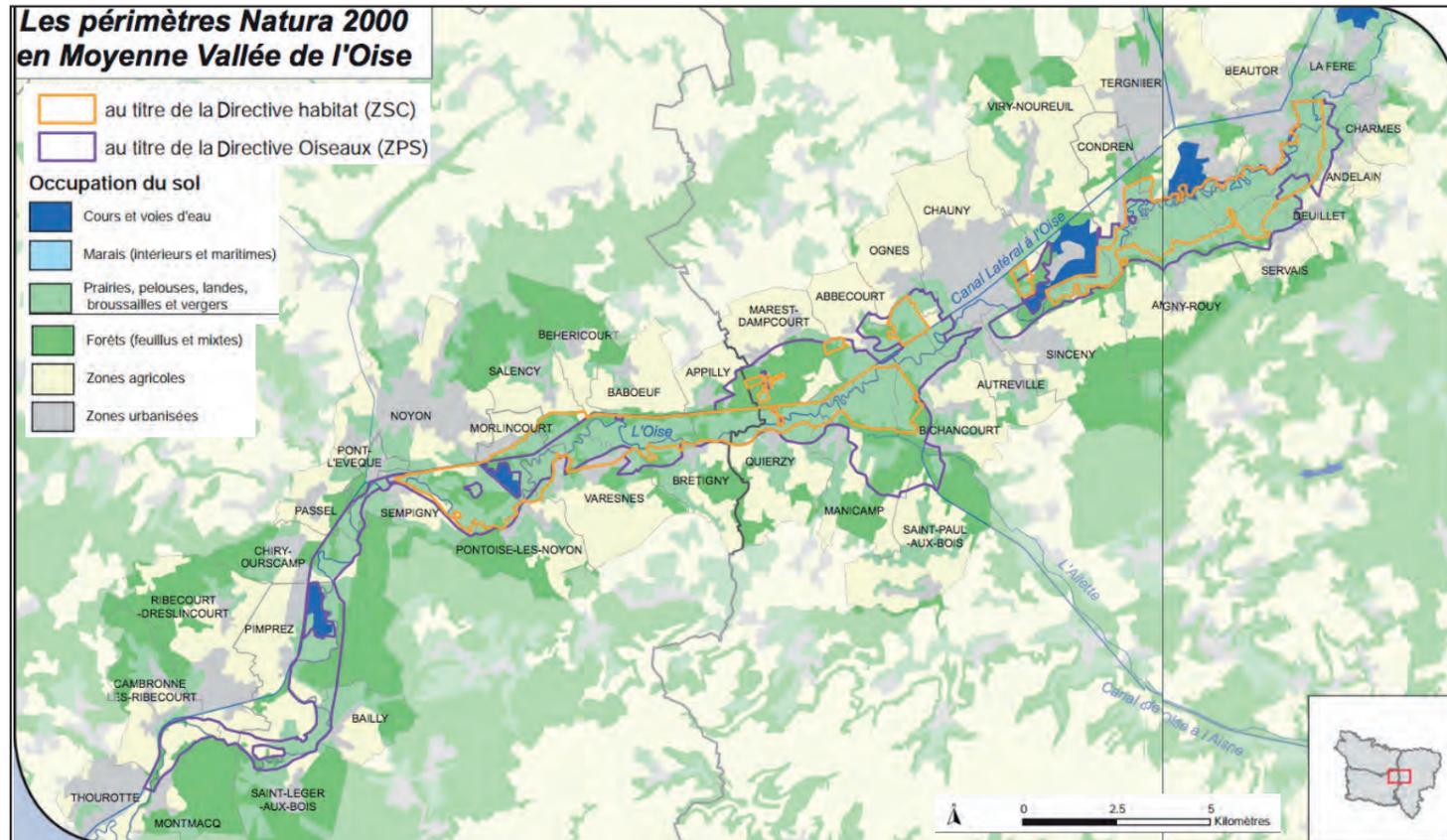
SITE NATURA 2000 - ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE «MOYENNE VALLÉE DE L'OISE» ET ZICO DE LA VALLÉE DE L'OISE

Le site Natura 2000 «Moyenne Vallée de l'Oise» a une superficie totale de 5 626 hectares et s'étend le long de la vallée entre Thourotte et La Fère (dans l'Aisne). Sa délimitation s'appuie sur l'inventaire scientifique des la ZICO de la Vallée de l'Oise (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) qui s'étend sur une grande partie sud du territoire de la commune, mais qui n'a pas de portée réglementaire, contrairement au site Natura 2000.

Ce site Natura 2000 est composé d'un système alluvial hébergeant de grandes étendues de prés de fauche ponctués de nombreuses dépressions, mares et fragments de bois alluviaux. Les habitats essentiels sont les prés de fauche peu fertilisés et inondables et les prés de fauche plus rarement inondés et très faiblement fertilisés. Les végétations aquatiques et amphibiens satellites (dépressions humides, mares,...) comprennent plusieurs habitats d'intérêt patrimonial pour la Picardie. Plus ponctuellement, les bois alluviaux à Orme lisse et les prés tourbeux relictuels confèrent un grand intérêt à certaines entités de la vallée. D'après le DOCOB, sur la commune de Ribécourt-Dreslincourt le périmètre inscrit dans le site Natura 2000 se compose en majorité d'espaces cultivés (14 hectares), de 30 % de prairies (7 hectares), et 1 hectare de surface en eau. Au total, près de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées en Moyenne vallée de l'Oise.

Un comité de pilotage, composé des représentants de l'État, des collectivités territoriales concernées, des propriétaires et des usagers, a été créé le 15 janvier 2009 pour mettre en œuvre le document d'objectifs (DOCOB) visant à protéger et mettre en valeur le site.

IV - Les sensibilités écologiques



Sources : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et Entente Oise-Aisne

Ce document, adopté en décembre 2002, fixe un plan de gestion du site Natura 2000 avec pour principales actions :

- conserver la dynamique naturelle de l'Oise : préserver le caractère humide et maintenir l'inondabilité du site
- conserver les paysages ouverts : maintenir les surfaces de prairies non morcelées et limiter le développement de la populiculture
- Favoriser le maintien d'une agriculture compatible avec les enjeux environnementaux : préserver les prairies de fauche peu ou pas fertilisées, privilégier les fauches tardives et préserver les haies, arbres isolés et les mares qui participent à la diversification des habitats
- Favoriser l'adoption de pratiques sylvicoles durables : maintenir les saulaies et forêts alluviales et limiter leur transformation en peupleraie
- Conserver les milieux dépendant des annexes hydrauliques : Maintenir les points d'eau, bras morts, chenaux, fossés et mares

Les structures en charge de la mise en œuvre du DOCOB sont le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et l'Entente Oise Aisne qui travaillent en binôme : l'Entente Oise Aisne est en charge du comité de pilotage et l'animation de terrain est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Plusieurs actions ont déjà été engagées, pour la plupart sous forme de contrats, telle que la mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt), la reconversion de peupleraies en prairies, la limitation des fertilisants et l'instauration de fauches tardives avec maintien de bandes refuges le long des terres cultivées, entretien des mares, ou encore la limitation de la propagation des plantes invasives.

Parmi les espèces d'oiseaux recensées sur ce site Natura 2000, on peut distinguer les espèces nicheuses (dont la nidification s'effectue sur le site), les espèces migratrices (qui ne fréquentent le site que lors des migrations de printemps et/ou d'automne), et les espèces hivernantes (qui passent l'hiver dans la Moyenne Vallée de l'Oise). Parmi les espèces nicheuses menacées (inscrites à l'annexe I de la directive «Oiseaux»), sont recensés la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), le Hibou des marais (*Asio flammeus*), la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*), le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Râle des genêts (*Crex crex*) et la Sterne Pierregarin (*Sterna hirundo*).



Parmi les espèces migratrices ou hivernantes menacées (inscrites à l'annexe I de la directive «Oiseaux»), sont recensés l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*), le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Chevalier sylvain (*Tringa glareola*), le Combattant varié (*Philomachus pugnax*), la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), le Faucon émerillon (*Falco columbarius*), le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo ssp sinensis*), la Grue cendrée (*Grus grus*), la Guifette noire (*Chlidonias niger*) et le Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*).



IV - Les sensibilités écologiques

Outre l'avifaune recensée par l'inventaire de la ZICO et lors de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000, l'inventaire des ZNIEFF met en avant la **présence de lépidoptères rares et menacés en France et en Europe** tel que le Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*), particulièrement abondant dans les prairies humides, ou l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon alcon*), ainsi que la présence de tous les Lestidés remarquables de Picardie.



Les espèces les plus remarquables de batraciens sont le Triton crêté (*Triturus cristatus*), menacé et inscrit à l'annexe II de la directive «Habitats», la Rainette verte (*Hyla arborea*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), tous deux rares et menacés en France et en Picardie.



A noter la présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) en provenance des massifs forestiers proches situés rive gauche de l'Oise, donc hors du territoire communal, de la Martre des pins (*Martes martes*) et du rare Chat forestier (*Felis silvestris*).

Au sein de ces périmètres de ZNIEFF liés à la vallée de l'Oise, sont également recensés **un grand nombre d'espèces floristiques menacées** tels le Sénéçon des marais (*Senecio paludosus*), la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*), la Pulicaire vulgaire (*Pulicaria vulgaris*) particulièrement rares en Picardie, l'Inule des fleuves (*Inula britannica*), présentant également ici ses seules stations de Picardie, la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*), ou encore la (*Veronica scutellata*).



ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (ZNIEFF), GRAND ENSEMBLE NATUREL SENSIBLE (GENS) ET ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Sur la commune, les périmètres des ZNIEFF de type 1 «Prairie inondables de l'Oise» et de type 2 (Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte), du GENS «Vallée de l'Oise» et de l'ENS «Vallée alluviale de l'Oise» se recoupent avec celui du site Natura 2000 et concernent l'extrémité sud du territoire.

L'objectif de l'inventaire des ZNIEFF est la constitution d'une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques rares et menacées. Cet inventaire est accessible à tous et consultable avant tout projet afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement. Il permet ainsi une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles. **Cet inventaire n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité**, ni sur les activités humaines (agriculture, chasse, pêche,...) qui peuvent continuer à s'y exercer sous réserve du respect de la législation sur les espèces protégées. Toutefois, la circulaire du 10 octobre 1989 concernant la préservation de certains espaces et milieux littoraux recommande la prise en compte des ZNIEFF de type I pour la définition des milieux qui doivent être protégés. Une jurisprudence maintenant étoffée rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement, mais **sa présence est un élément révélateur d'un intérêt biologique certain** et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels. L'article L411-1 du code de l'Environnement rend possible l'obligation de réaliser une étude d'incidence faune/flore dès lors qu'un projet serait envisagé dans un périmètre de ZNIEFF ou autres périmètres présentant un intérêt écologique.

Les GENS et ENS sont des sites d'intérêt départemental répertoriés au schéma départemental des ENS approuvé par le Conseil Départemental en date du 18 décembre 2008. Ils relèvent d'une action portée par le Conseil Départemental de l'Oise visant à préserver des milieux naturels présentant une grande sensibilité écologique ou paysagère et sur lesquels pèsent des menaces fortes, plus ou moins avérées. Sur ces

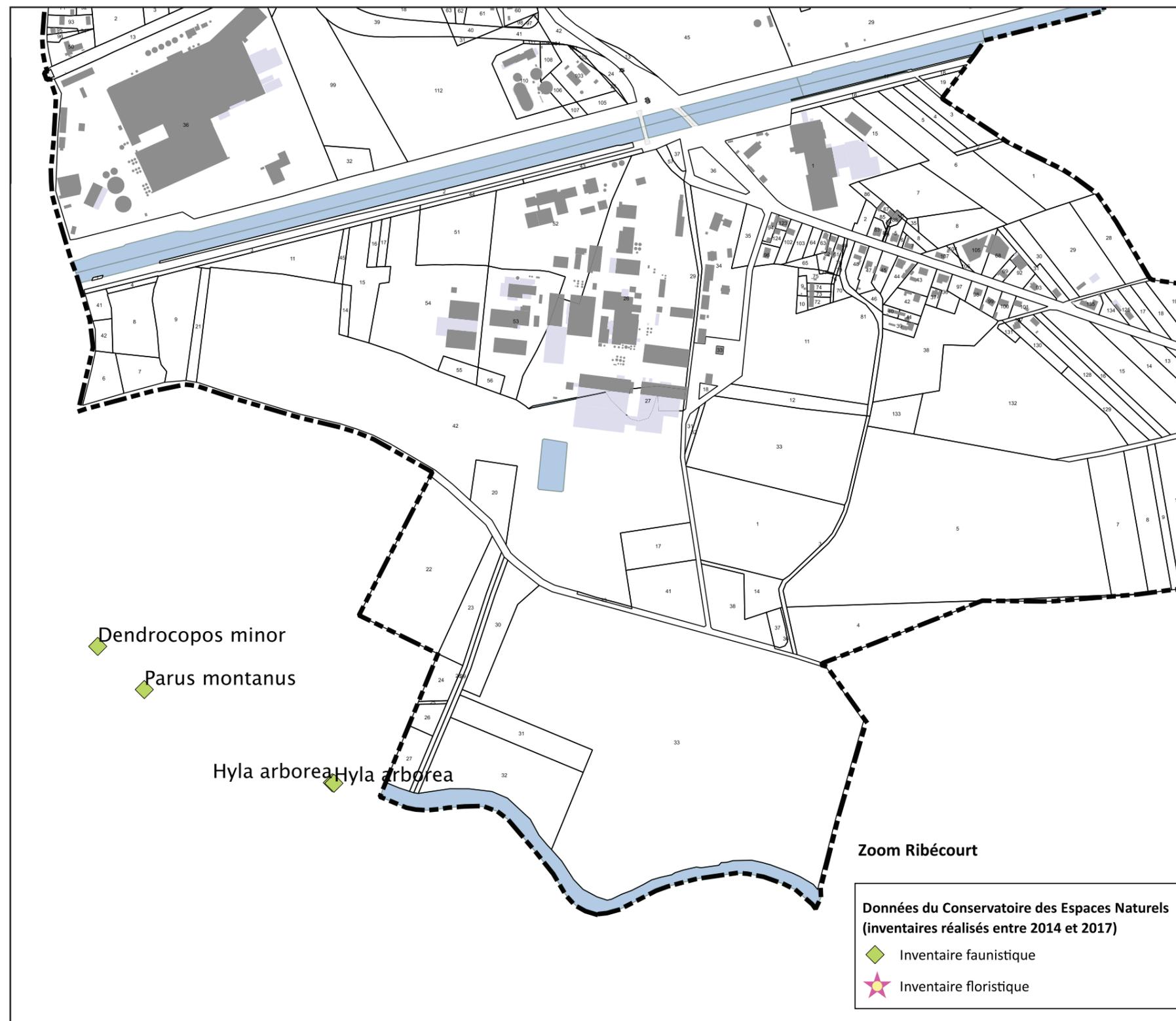
espaces, le Conseil Départemental a la possibilité d'intervenir sur le foncier : plusieurs sites (à Chiry-Ourscamp, Passel et Sempigny) ont ainsi été acquis et gérés par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie.

Ces milieux naturels de la vallée de l'Oise s'inscrivent dans les terrains sablonneux et argileux recouverts d'alluvions anciennes et récentes du fond de la vallée de l'Oise entre Thourotte et Brissy-Hamégicourt. A noter que la commune de Ribécourt-Dreslincourt ne compte pas de secteurs tourbeux. Il s'agit des milieux naturels liés à la plus vaste plaine alluviale inondable de Picardie, large de plusieurs kilomètres. Le fond de vallée est occupé par une mosaïque de milieux prairiaux plus ou moins inondables, mêlés de bois, de haies et de cultures, et traversée par les cours de l'Oise, localement bordés par des ripisylves (formations végétales sur les berges.). Les pratiques pastorales de fauche et de pâturage, relativement extensives, ont façonné ces milieux et sont un exemple d'adaptation de l'agriculture permettant la préservation des milieux naturels et une bonne gestion des risques d'inondations. La proximité de la nappe et le caractère argilo-limoneux des sols favorisent la croissance de la végétation prairiale. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu.

Ces écosystèmes bien conservés de prairies de fauche inondables, uniques dans le nord de la France, permettent la présence d'habitats ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international. Cependant, **suite aux difficultés de l'activité d'élevage sur le territoire, les prairies de fauche inondables sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition. La mise en place de mesures agri-environnementales a favorisé les adhésions volontaires des agriculteurs désireux de conserver et de développer des pratiques plus extensives dans la zone inondable, à la fois pour la conservation des biotopes et des espèces sensibles et pour la préservation de la qualité de l'eau. Le maintien d'une inondabilité acceptable de cette zone, tout en prenant les mesures adéquates visant à éviter toute dégradation des installations humaines (habitations, entreprises...) est une condition fondamentale à la préservation de la qualité des milieux, et de la qualité de l'eau.** En effet, les crues induisent une importante épuration des eaux de l'Oise qui déposent une partie de leur charge en éléments polluants (nitrates, phosphates, matières en suspension...) qui peuvent être partiellement recyclés par la végétation.

IV - Les sensibilités écologiques

Inventaires faune/flore du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie réalisés entre 2014 et 2017



Source : Données du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie - Juillet 2018

A la demande de la commune, le Conservatoire des Espaces Naturel de Picardie a mis en avant les principaux enjeux présents sur ce site Natura 2000 de la vallée de l'Oise. Selon le Conservatoire, sur le territoire communal, la vallée de l'Oise s'avère être une **zone importante pour la migration des oiseaux**, la nidification du fameux Râle des genêts (*Crex crex*) avec ses prairies de fauche (emblème de la Moyenne Vallée de l'Oise). **Les zones humides (bien qu'elles ne fassent à ce jour l'objet d'aucun inventaire)** jouent de nombreux rôles dont la régulation des crues et l'épuration des eaux. Elles sont de plus le support d'une faune et d'une flore très diversifiées notamment en moyenne vallée de l'Oise. Elles sont importantes à préserver pour maintenir l'équilibre territorial et la trame bleue. **Les ripisylves** sont des éléments aussi importants d'une trame bleue, limitant l'érosion des sols. Elles peuvent être le support d'une avifaune et d'une faune piscicole riches et diversifiées.

La **Rainette arboricole (*Hyla arborea*)** est bien présente au sein de la Moyenne Vallée de l'Oise et à proximité du secteur d'étude. Deux individus ont été observés en août 2017, à 60 mètres en aval de Ribécourt et un individu à 850 mètres en amont dans la vallée de l'Oise. C'est une espèce d'Amphibien vulnérable en Picardie et inscrite quasi-menacée au niveau national. Elle affectionne tout particulièrement les mares prairiales entourées d'un peu de végétation arborée.

Un **pic épeichette (*Dendrocopos minor*)** et une **mésange boréale (*Parus montanus*)**, deux espèces figurant sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (VU), ont également été observés en août 2017 à une centaine de mètres de la commune.

Des données d'**Euphorbe fausse-baguette (*Euphorbia x pseudovirgata*)** sont aussi présentes à proximité du secteur d'étude (à plus de 800 mètres en amont dans la vallée de l'Oise). Cette espèce est une **invasive avérée qui nuit à la qualité fourragère**. Des opérations de lutte sont en train d'être menées sur l'ensemble de la Moyenne Vallée de l'Oise. Les possibles aménagements devront tenir compte de cette plante invasive à rhizomes afin de ne pas multiplier ses foyers.

A noter qu'aucune espèces faunistiques et floristiques n'a été recensées par le Conservatoire dans la trame urbaine du bourg, notamment sur les secteurs en cours d'aménagement (lotissement de l'Orme à Leu et impasse du Goût Fin).

Il convient de signaler que **la réalisation du Canal Seine Nord Europe (projet porté par l'Etat, la Région et VNF) aura des incidences notables sur ces milieux naturels** qui seront de fait prises en compte par les mesures de compensation envisagées (qu'il ne paraît pas utile de rappeler au PLU révisé).

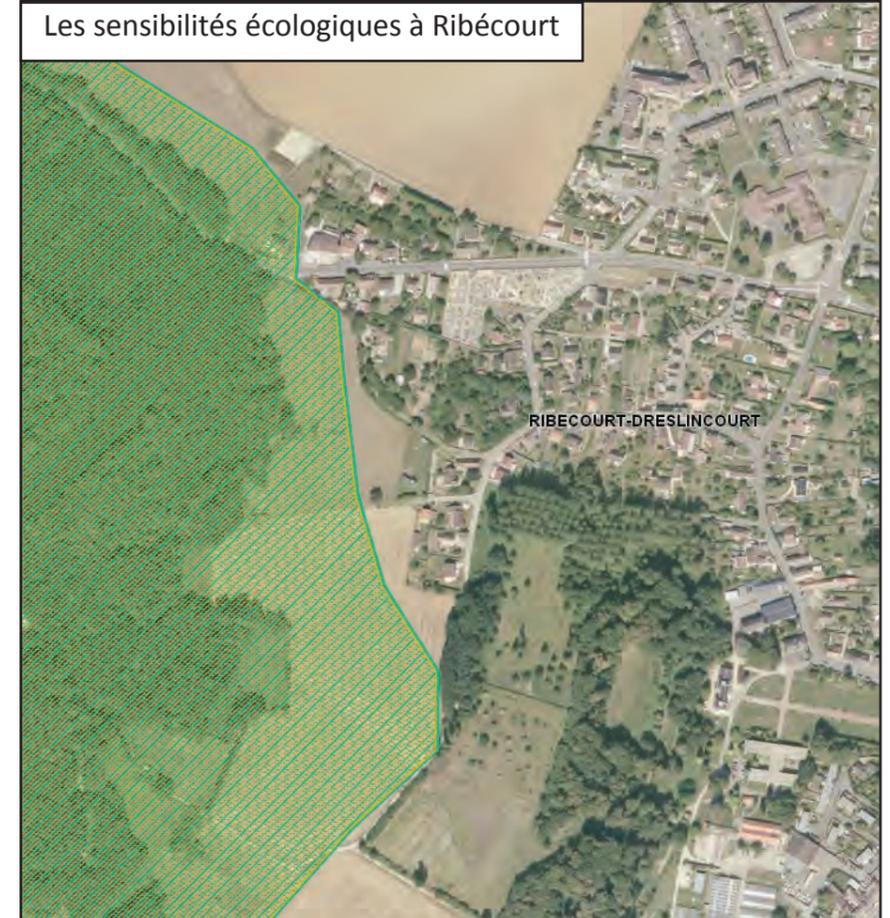
Sensibilités écologiques - La vallée de l'Oise

IV - Les sensibilités écologiques

4.2 Les sensibilités écologiques liées aux massifs boisés des Monts du Noyonnais



Source : Cartélie DDT 60



ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (ZNIEFF), GRAND ENSEMBLE NATUREL SENSIBLE (GENS) ET ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Sur la commune, les périmètres des ZNIEFF de type 1 «Massif de Thiescourt et Bois de Ricquebourg», du GENS «Massif de Thiescourt» et de l'ENS «Étangs et massif de Thiescourt/Attiche et Bois de Ricquebourg» se superposent et concernent toute la partie nord-ouest du territoire, en lien avec la Montagne d'Attiche et la Montagne du Champ Verron.

Ces milieux naturels des massifs d'Attiche et de Thiescourt s'inscrivent sur l'extrémité méridionale du Noyonnais, au contact avec le plateau picard et en bordure de la vallée de l'Oise. Ils sont développés sur des buttes résiduelles, séparées du plateau tertiaire par les vallées de l'Oise, du Matz et de la Divette. Leur découpage géomorphologique génère une diversité élevée de conditions microclimatiques, en fonction de l'exposition des versants et des substrats différenciés en fonction de l'altitude.

IV - Les sensibilités écologiques

De nombreuses espèces, assez rares à exceptionnelles en Picardie, menacées pour la plupart, sont présentes, y compris des espèces d'oiseaux nicheurs présentes dans la vallée de l'Oise, notamment la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), mais également une avifaune liée aux milieux forestiers des hêtraies et chênaies tels le Pic noir (*Dryocopus martius*) et le Pic mar (*Dendrocopos medius*), inscrits en annexe I de la directive «Oiseaux» de l'Union Européenne. On note également la présence du Rouge-queue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) et de la Chouette chevêche (*Athene noctua*), tous menacés en Picardie.

L'herpétofaune comprend la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), proche ici de sa limite d'aire septentrionale, le Lézard agile (*Lacerta agilis*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) sur les carrières bien ensoleillées, la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et la Vipère péliade (*Vipera berus*). Ces deux dernières espèces fréquentent les pelouses et les lisières ensoleillées.



Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) fréquente ce massif, de même que le rare Chat sauvage (*Felis silvestris*), le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) et la Martre des pins (*Martes martes*).

Les populations de Chiroptères (chauves-souris) comprennent ici des populations hibernantes avec notamment des espèces menacées en Europe (inscrites en annexe II de la directive «Habitats» de l'Union Européenne) : le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*), le Vespertilion à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) ou encore le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*).

Vue sur les milieux naturels associés à la Montagne d'Attiche



Commune de Ribécourt-Dreslincourt

Cette structure géologique variée permet la présence de sols diversifiés favorables aux milieux suivants :

- pelouses calcicoles, alternant avec des groupements ponctuels de pelouses calcaires dans les anciennes carrières,
- ourlets calcicoles thermophiles,
- lisières thermophiles et bois thermocalcicoles,
- boisements de Chênes sur sables des versants ou sur le plateau, parfois accompagnés de Châtaigniers,
- boisements de pente nord à Hêtres, à Frênes, à Érables et à Tilleuls accompagnés, sur certains substrats de fougères
- petits boisements frais ou humides, en bas de pente ou sur les affleurements ponctuels d'argiles, parfois remplacés par des peupleraies
- prairies relictuelles sur sols siliceux, notamment en bordure du tissu bâti, pâturées et parfois fauchées
- petits vergers, parfois abandonnés à la friche, subsistent à proximité du tissu bâti ancien et constituent des vestiges de l'époque où l'élevage était répandu et où les buttes du Noyonnais constituaient un haut lieu traditionnel de l'arboriculture avec des vergers haute-tige.

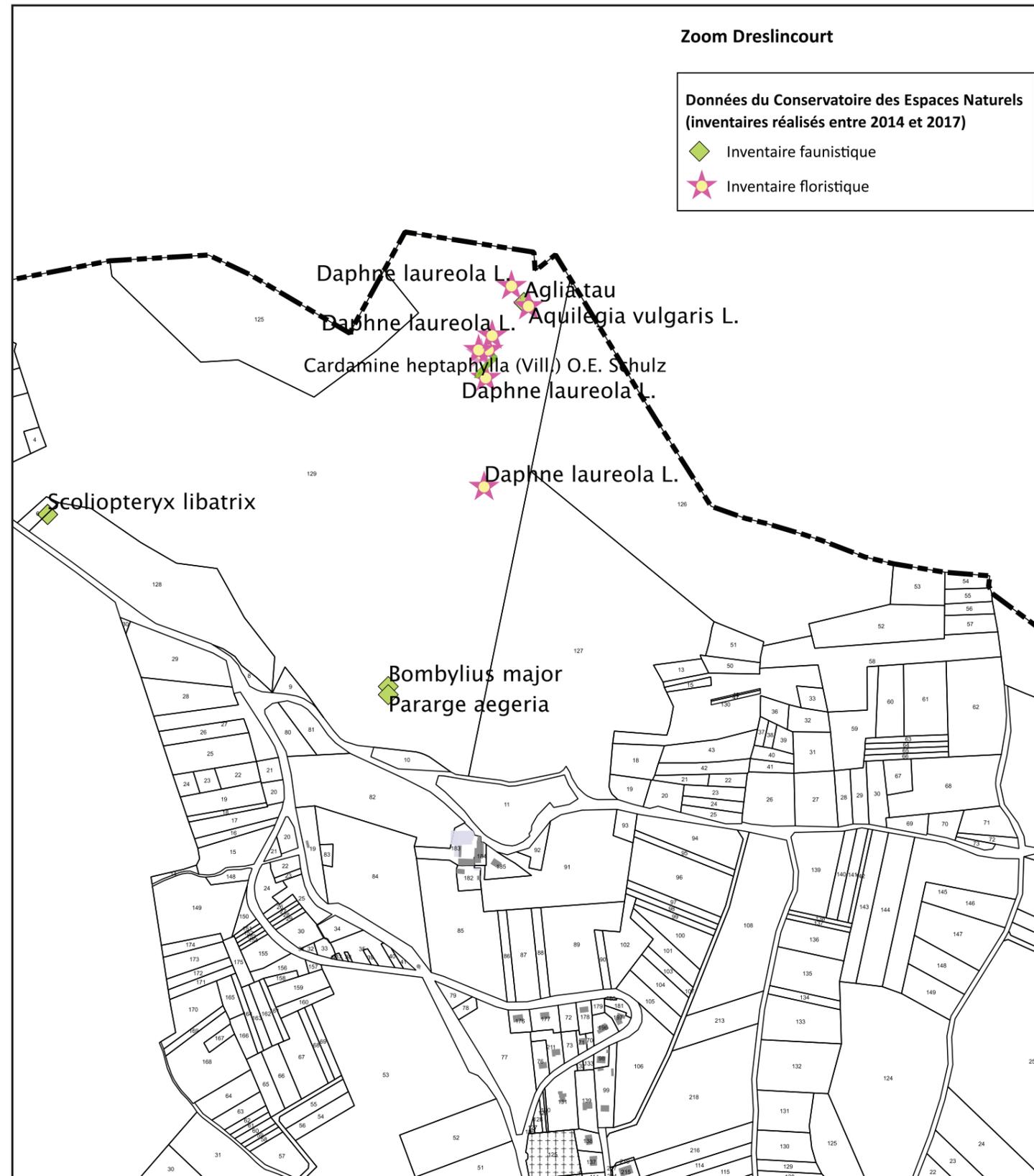
Parmi ces milieux naturels, les forêts thermophiles, les bois de pente nord et les pelouses calcicoles sont des milieux menacés en Europe, et relèvent, à ce titre, de la directive «Habitats» de l'Union Européenne et abritent de nombreuses espèces végétales et animales rares et menacées. Ces milieux sont cependant de plus en plus dégradés dans les plaines du nord-ouest de l'Europe. Les coteaux exposés au sud connaissent des influences

méridionales qui favorisent la présence de nombreuses espèces végétales thermophiles rares et/ou menacées. Les pelouses et lisières thermocalcicoles accueillent une diversité d'insectes et d'amphibiens. Les anciennes carrières souterraines sont favorables à la présence d'importantes populations hivernantes de chauves-souris, rares et menacées sur le continent européen. Les vastes surfaces boisées permettent également la présence de mammifères et d'oiseaux à grand territoire. Malgré l'intérêt écologique que présente ce massif boisé, il est important de rappeler que cet inventaire des milieux naturels **n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire. La réalisation de cet inventaire met cependant en avant l'intérêt des milieux** et, par conséquent, rend possible l'obligation de réaliser une étude d'incidence faune/flore dès lors qu'un projet serait envisagé dans le périmètre de la ZNIEFF.

Au regard de l'intérêt majeur de ces milieux à l'échelle du département, **dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, une partie du massif de Thiescourt (127 hectares situés sur la commune d'Elincourt-Sainte-Marguerite) est l'un des rares sites à avoir été acquis par le Conseil Départemental** qui intervient dans le cadre d'une gestion forestière durable, de l'aménagement de sentiers de promenade et valorisation du site pour le développement d'activités de découverte du site. Cette propriété du Conseil Départemental est cependant **assez éloignée du territoire de Ribécourt-Dreslincourt, qui ne fait pas l'objet d'une politique foncière particulière à ce jour.**

IV - Les sensibilités écologiques

Inventaires faune/flore du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie réalisés entre 2014 et 2017



Source : Données du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie - Juillet 2018

Le Conservatoire des Espaces Naturel de Picardie a mis en avant les principaux enjeux liés aux milieux de la Montagne d'Attiche, qui hébergent aussi une avifaune remarquable. Ainsi, observés au sein du site Natura 2000 de la vallée de l'Oise, dans la ZPS (Zone de Protection Spéciale), la **Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*) de l'annexe I de la Directive européenne dite « Oiseaux » et le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) figurant sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (VU) **peuvent être également nicheurs dans les boisements au nord de la commune.**

Les boisements nord hébergent une remarquable population de **Cardamine pennée** (*Cardamine heptaphylla*) avec plus de mille pieds. Cette espèce est très rare et vulnérable en Picardie. Ces boisements hébergent aussi la **Daphné lauréole** (*Daphne laureola*), espèce des boisements clairs de feuillus. C'est une espèce non menacée à l'échelle picarde mais néanmoins patrimoniales (déterminante ZNIEFF).

Des insectes ont été recensés non loin du tissu bâti de Dreslincourt. La hachette (*Agria tau*), la découpure (*Scoliopteryx libatrix*) et l'argus des bois (*Pararge aegeria*) sont des lépidoptères et le bombyle (*Bombylius major*) est une espèce de l'ordre des diptères (mouches) qui ont été observés en avril 2015 et janvier 2016 au lieu dit « Le dessus des carrières ». Seul l'argus des bois est classé sur la liste rouge des rhopalécères (papillons de jour).

Cependant, **l'enjeu majeur lié aux coteaux de la Montagne d'Attiche est lié à la protection des chiroptères.** La commune héberge en effet l'un des principaux sites d'hibernation de Chiroptères des Hauts-de-France. Ainsi, **l'ancienne champignonnière est le troisième plus gros site d'hibernation des Hauts-de-France** après une cavité à Béhéricourt (60) et une autre à Vassens (02). Elle a hébergé ainsi durant l'hiver 2016/2017 quelques 635 indi-

vidus dont 137 Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) et 154 Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*). Au moins, 11 espèces sont connues pour fréquenter le site dont 5 inscrites à l'annexe II de la Directive européenne dite « Habitats, Faune, Flore » à savoir : le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*).

Les boisements du Noyonnais offrent un refuge primordial pour la conservation des Chiroptères à l'échelle des Hauts-de-France. Ils sont notamment très importants pour la conservation du Petit Rhinolophe (plusieurs milliers d'individus), espèce connue pour avoir des déplacements très limités entre son gîte d'été et son gîte d'hiver (moins de 4 km en moyenne). Il est ainsi primordial de conserver la trame de boisement présent (leur intégrité) sur la commune et les connexions arborées entre ces derniers pour assurer une continuité boisée est/ouest mais aussi nord/sud pour permettre à certaines espèces de relier la vallée de l'Oise.

La plupart des chauves-souris sont des espèces lucifuges. On parle maintenant de **trame noire**. Il apparaît ainsi important de veiller à limiter les obstacles lumineux sur les trajets potentiels des espèces.

La fréquentation des cavités en hiver est à limiter au maximum. Rave-parties, quads, circulations motorisées dérangent les chauves-souris pendant leur hibernation entamant de manière très significative leur réserve de graisse lors de ces réveils intempestifs. Empêcher ces circulations pourrait permettre de conforter les populations de ces espèces protégées par la loi au niveau national.

IV - Les sensibilités écologiques

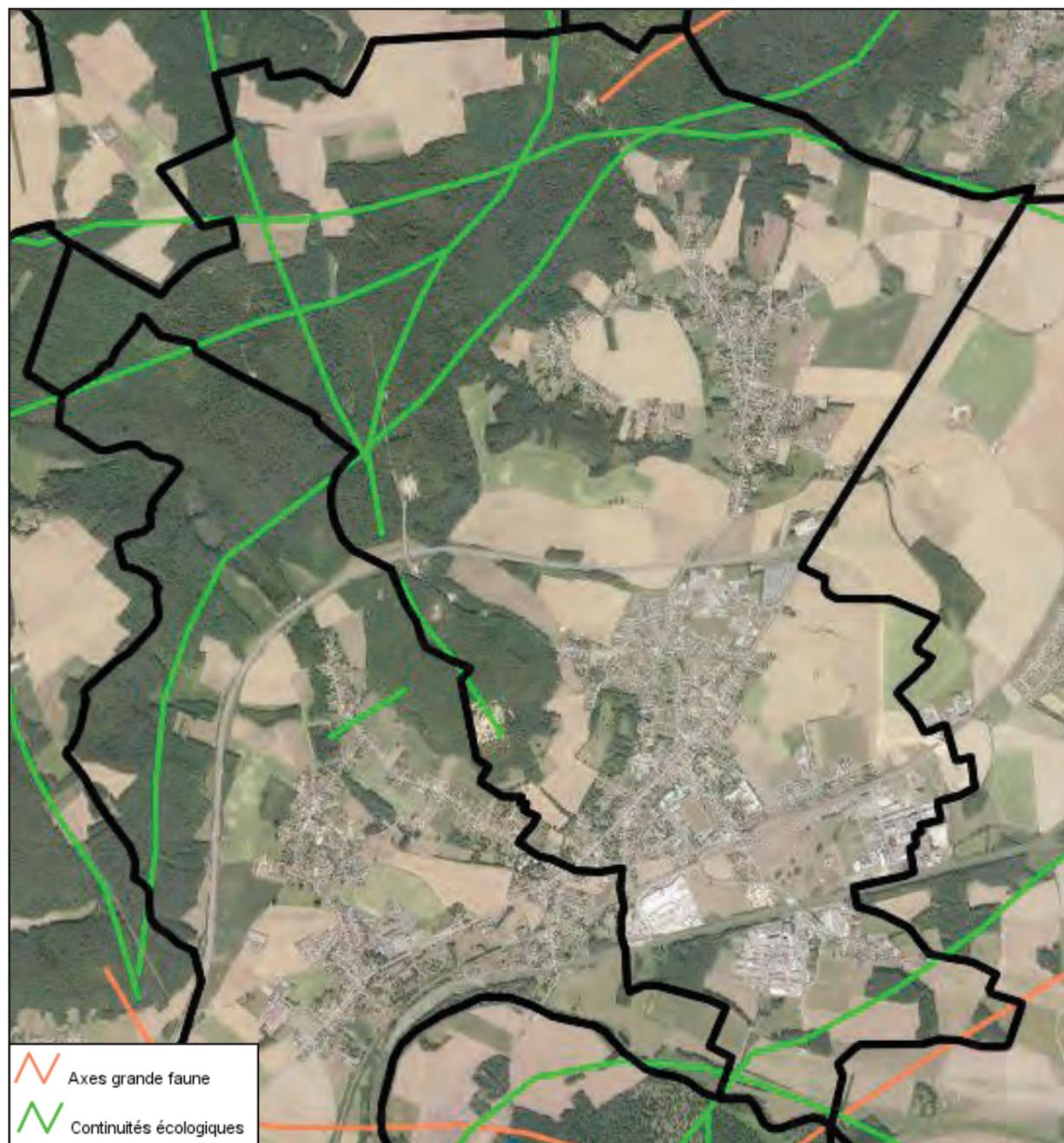
Gites d'hibernation connus



Fond de carte : SCAN 25® © IGN - Paris - 2017 Reproduction interdite
Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie - 09/07/2018
Source : Base commune Picardie Nature/Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

IV - Les sensibilités écologiques

4.4 Les continuités écologiques



PRISE EN COMPTE DE LA «TRAME VERTE ET BLEUE» DANS LE PLU RÉVISÉ

Les milieux naturels sensibles mis en avant sur la commune sont à intégrer à travers les éléments de la trame végétale (dite aussi «trame verte»), définie par le Grenelle de l'Environnement, qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité à travers la préservation et la restauration des continuités écologiques. La trame végétale est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent aux populations des espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales.

La trame végétale associée à la trame hydraulique (dite aussi «trame bleue») constitue ainsi un pilier de l'aménagement durable du territoire. Le Grenelle de l'environnement a fixé l'objectif de création d'une Trame Verte et Bleue nationale. Celle-ci doit être accompagnée au niveau régional par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). Depuis la loi NOTRe et la mise en place des nouvelles régions, ce document fait partie intégrante du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en cours d'élaboration sur la région des Hauts de France, regroupant également le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE), le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), le Plan Déchet et le Schéma régional intermodalité.

Sur le secteur, il n'existe actuellement ni SRCE, ni SRCAE, ni SRADDET. Pour autant, il est utile de rappeler que le code de l'urbanisme (article L.101-2) indique que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs de préservation et remise en état des continuités écologiques. Ses orientations doivent être retranscrites dans les documents de planification territoriale et par conséquent dans le PLU révisé. La trame végétale s'articule également avec l'ensemble des autres outils (stratégie de création des aires protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, parcs naturels régionaux, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, etc.) encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2011-2020. En complément de ces autres outils essentiellement fondés sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables, la trame végétale permet de prendre en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Plusieurs continuités écologiques potentielles sont identifiées dans la vallée de l'Oise et sur la Montagne

d'Attiche.

Une continuité écologique est recensée au sud du territoire communal. Elle sert de support pour le déplacement de la faune associée aux milieux boisés et milieux agricoles entre la forêt domaniale d'Ourscamp-Carlepont, à l'est du territoire communal, et la forêt domaniale de Laigue, au sud de Ribécourt. Elle constitue notamment une continuité pour la grande faune. Cette continuité n'est cependant que potentielle, et sa fonctionnalité jugée moyenne selon l'application Cartélie de la DDT.

L'Oise constitue un corridor alluvial certain pour les espèces piscicoles, dont la fonctionnalité pourrait cependant être nettement améliorée. Un certain nombre d'obstacles en amont ou en aval de Ribécourt-Dreslincourt constituent en effet des coupures à la continuité écologique.

Au sein des massifs boisés sur les Montagnes d'Attiche et du Champ Verron, on recense jusqu'à 4 grands corridors écologiques attestés qui reposent tous sur la matrice des milieux naturels boisés, et dont la fonctionnalité est jugée bonne. Une continuité nord/sud relie la trame boisée de la Montagne du Plémont au Plessis-de-Roye jusqu'au Champ Verron. La RD1032 constitue un obstacle infranchissable pour la plupart des espèces mais un passage «faune» existe au nord de Cambronne-lès-Ribécourt. On observe une continuité est/ouest entre le massif du Mont Conseil à Chiry-Ourscamp et la Montagne de Pagot à Machemont. Le massif boisé d'Attiche est également relié au Bois de la Réserve à Evricourt au nord grâce à la trame végétale le long du ru des Prés Faconnet à Cannectancourt, et plus généralement à l'ensemble du massif boisé de Thiescourt à l'ouest.

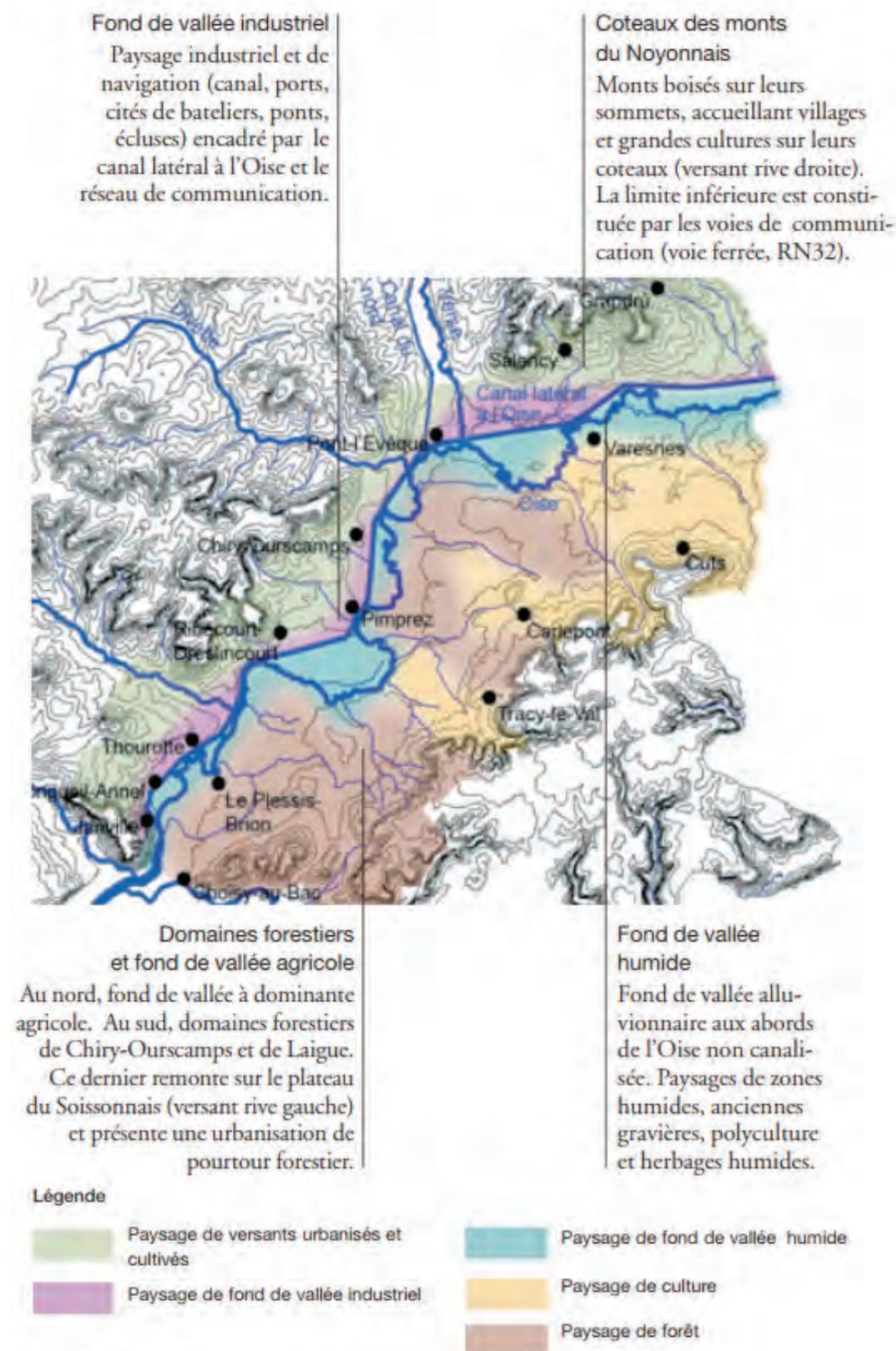
A noter que l'ensemble des continuités écologiques recensées évitent les secteurs urbanisés de Ribécourt et de Dreslincourt. Au regard de ces analyses, il ne semble pas non plus y avoir des enjeux de restauration des continuités écologiques à l'échelle communale.

Les continuités écologiques

V - Les paysages et le patrimoine bâti

5.1 Les grandes entités paysagères

Caractéristiques paysagères de la Vallée de l'Oise Noyonnaise



Source : Atlas des paysages de l'Oise

L'ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE L'OISE NOYONNAISE

Ribécourt-Dreslincourt se situe dans l'entité géographique de la Vallée de l'Oise, et la sous entité de l'Oise noyonnaise caractérisée par des paysages variés qui se déclinent globalement du nord au sud entre :

- un paysage lié aux massifs boisés sur les sommets des monts du Noyonnais
- un paysage lié aux coteaux des monts du Noyonnais qui accueillent le tissu bâti et les grandes cultures, et aux pieds desquels se situe la RD1032
- un paysage de fond de vallée industriel de part et d'autre du canal latéral, sur la rive droite de l'Oise
- un paysage de fond de vallée humide sur les bords de l'Oise

Les bords de l'Oise noyonnaise constituent la seule section dans laquelle la rivière a gardé son cours naturel non recalibré. L'Oise y est ici sinueuse et les terrains limitrophes sont humides et agricoles. Les paysages situés au nord de cette entité, sur le versant rive droite de la vallée de l'Oise, offrent globalement des paysages ruraux de polyculture et d'herbage parmi les plus étendus de la vallée.

Sur la commune, ces structures paysagères caractéristiques de l'Oise Noyonnaise permettent une grande variété de paysages. Le territoire communal de Ribécourt-Dreslincourt se divise en trois entités paysagères distinctes, organisées en bandeau parallèle à l'Oise, séparés par les grandes infrastructures de transport.

LA MONTAGNE D'ATTICHE ET DU CHAMP VERRON, ELEMENTS REPÉRÉS DU PAYSAGE

Ces montagnes constituent des éléments singuliers du relief communal. Culminant à plus de 50 m au dessus des tissus bâtis de Dreslincourt et de Ribécourt, elles sont nettement visibles dans le grand paysage. Leur couvert boisé vient envelopper le tissu bâti, ce qui garantit l'intégration paysagère des franges du secteur aggloméré à l'ouest de Dreslincourt et de Ribécourt.

Les enjeux paysagers liés à ces massifs forestiers consistent à garantir :

- la protection et le maintien de leur couvert boisé,
- la protection des lisières forestières de l'extension urbaine, à Ribécourt comme à Dreslincourt
- à valoriser l'intérêt touristique par l'entretien des chemins ruraux et l'accès aux principaux points de vue (itinéraire de

la boucle de la Montagne d'Attiche)

LES COTEAUX AUX PAYSAGES ALTERNANTS ENTRE TISSU BÂTI, ESPACES AGRICOLES ET VALLON BOISÉ

Les coteaux de la Montagne d'Attiche sont occupés par le village de Dreslincourt, par des espaces agricoles ouverts et par la vallée boisée du ru du Buisson aux Renards.

La RD1032 marque une coupure forte dans le paysage entre Ribécourt et Dreslincourt.

Les coteaux de la Montagne du Champ Verron et le versant rive droite de l'Oise est quant à lui occupé par le tissu bâti de Ribécourt, implanté entre la RD1032 et la voie ferrée, et par des emprises agricoles.

Les enjeux liés à cette entité visent essentiellement :

- à garantir l'intégration paysagère du tissu bâti au contact des espaces agricoles ouverts, qui offrent des perspectives directes sur les franges du tissu urbain.
- à atténuer la coupure paysagère formée par la RD1032 en favorisant le maintien des éléments plantés de part et d'autre de l'infrastructure.

LE FOND DE VALLÉE DE L'OISE, ENTRE ZONE INDUSTRIELLE ET MILIEUX NATURELS

La rive droite de la vallée est occupée par la zone industrielle de Ribécourt-Dreslincourt qui accueille des industries aux gabarits imposants et qui s'étale au sud de la voie ferrée, de part et d'autre du canal latéral.

La voie ferrée et le canal latéral marquent la seconde coupure marquante dans le paysage de Ribécourt-Dreslincourt.

Les bords immédiats de l'Oise sont occupés par l'activité agricole, par des prairies en herbe liés à l'activité d'élevage encore présente sur la commune, et par une végétation et des milieux naturels humides caractéristiques des berges de l'Oise restées naturelles et non aménagées.

Les enjeux liés aux paysages de la vallée de l'Oise consistent à :

- poursuivre ou améliorer l'intégration paysagère des sites industriels.
- favoriser le maintien de l'activité d'élevage qui garantit la diversité des paysages et permet le maintien des milieux humides.
- veiller au maintien des éléments plantés (haies, bosquets...).

V - Les paysages et le patrimoine bâti

La Montagne d'Attiche et du Champ Verron : éléments repères du paysage communal



Paysage - Montagne d'Attiche et Champ Verron

V - Les paysages et le patrimoine bâti

Les coteaux aux paysages alternants entre tissu bâti, espaces agricoles et vallon boisé



Paysages des coteaux de la Vallée de l'Oise

V - Les paysages et le patrimoine bâti

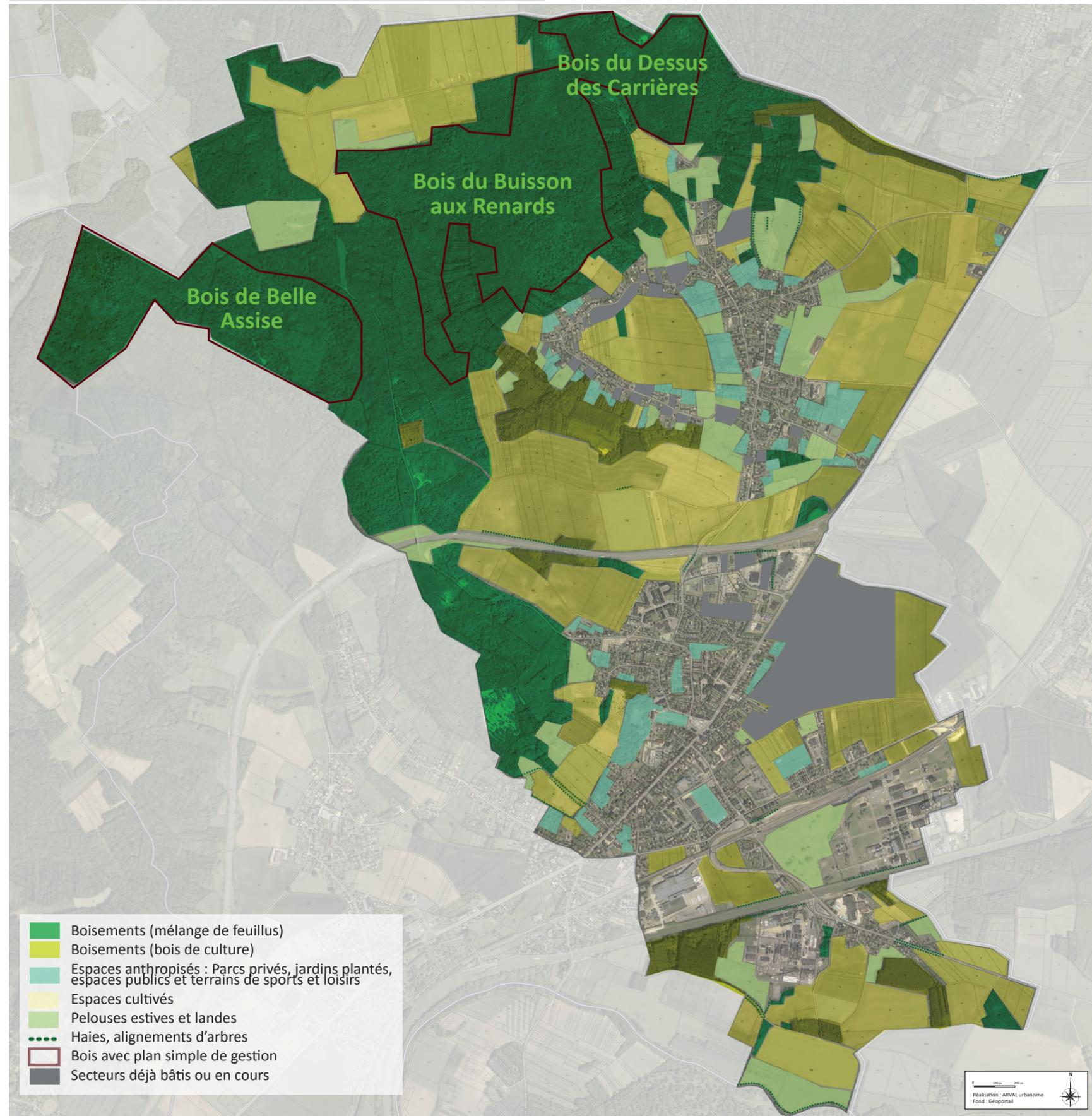
Le fond de vallée de l'Oise, entre zone industrielle et milieux naturels



Paysage de la Vallée de l'Oise

V - Les paysages et le patrimoine bâti

5.2 Diagnostic des boisements et des éléments plantés



Commune de Ribécourt-Dreslincourt

LES BOISEMENTS

Le territoire de Ribécourt-Dreslincourt est occupé par des boisements variés en tailles et essences. On note la présence de bois de feuillus, arbres et arbustes à feuilles caduques sur les parties hautes et sur les versants de la Montagne d'Attiche et la Montagne du Champ Verron, tandis que les boisements présents dans la vallée de l'Oise (entre le canal et l'Oise) et aux abords du ru du Buisson aux Renards se composent de peupleraies plantés pour l'activité sylvicole.

Pour l'ensemble de ces boisements, il s'agit de boisements privés. Une grande partie des boisements du massif d'Attiche font l'objet d'un plan simple de gestion, document réglementaire qui garantit une gestion durable du bois, tout en notant que les boisements de plus de 4 hectares sont dans tous les cas soumis aux obligations du code forestier. **La révision du PLU permet de réinterroger la question de la protection et de l'évolution des surfaces boisées, sachant que les dispositions du PLU avant révision ont déjà retenues des mesures de préservation. L'article L.113-1 du code de l'urbanisme autorise la délimitation d'espaces boisés classés à conserver ou à créer.** Dans ce cas, toute demande de défrichage est irrecevable, sans empêcher ni les coupes et abattage, ni l'entretien normal de ces arbres. Les coupes et abattages font l'objet d'une déclaration préalable, le plus souvent soumise à obligation de replanter ou régénération naturelle.

La surface de ces boisements est assez conséquente avec un peu plus de 480 hectares. La majeure partie correspond au massif boisé de la Montagne d'Attiche (Bois du Buisson aux Renards, Bois du Dessus des Carrières et Bois de Belle Assise) et au massif boisé de la Montagne du Champ Verron. Dans ce massif, la densité de la végétation ne permet pas d'avoir de réelles percées visuelles sur la vallée de l'Oise et sur les secteurs agglomérés.

On trouve sur le reste du territoire, au sein des espaces agricoles, quelques petits bosquets ne dépassant pas 2 à 3 hectares.

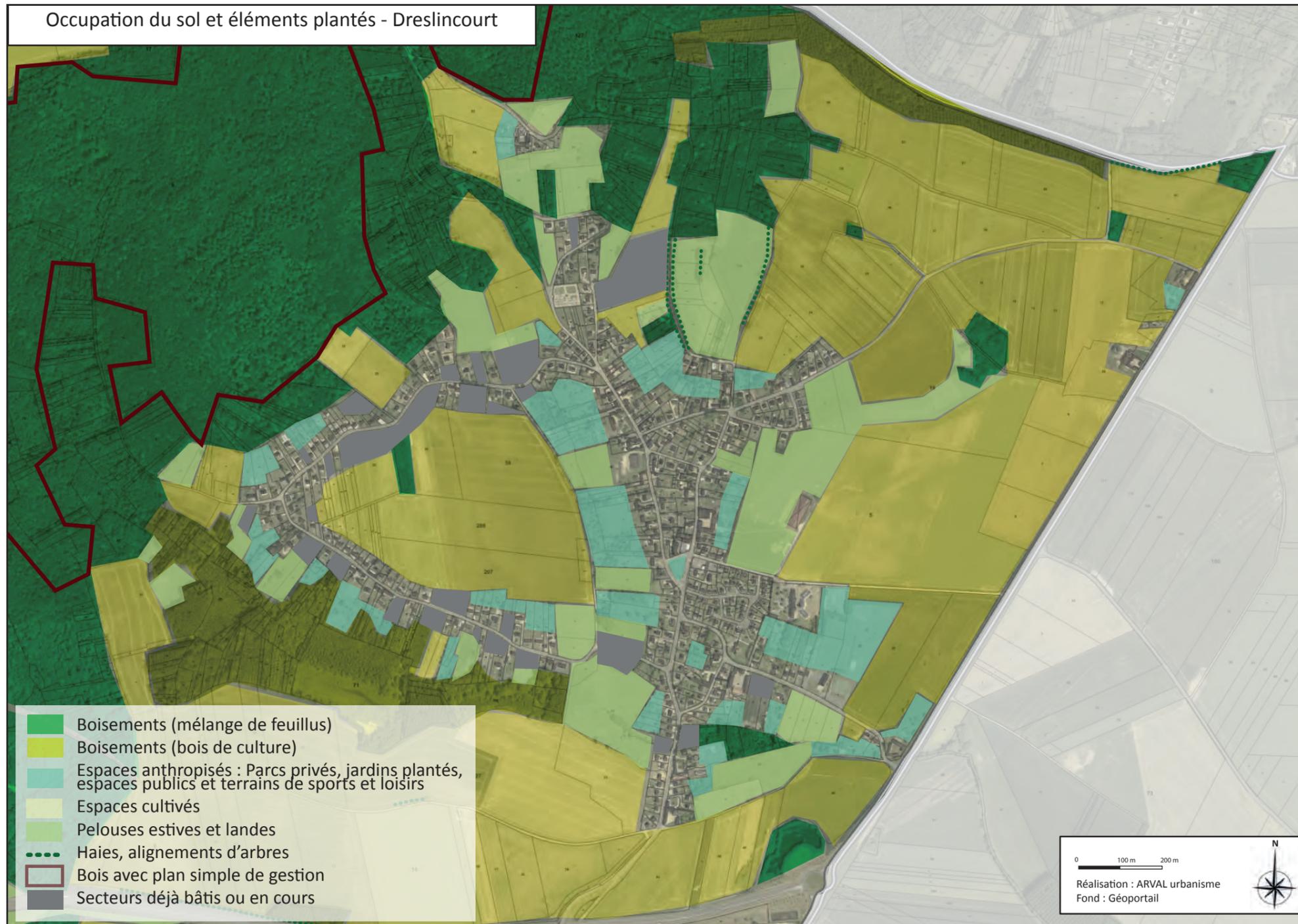
Les peupleraies se situent pour la majeure partie dans la vallée du ru du Buisson aux Renards, en limite avec Chiry-Ourscamp et dans la partie sud du territoire, entre le canal latéral et l'Oise.



V - Les paysages et le patrimoine bâti

5.4 Les entrées de ville et franges du tissu bâti

Occupation du sol et éléments plantés - Dreslincourt



Franges du tissu bâti de Dreslincourt depuis la rue des Ormes



LES ÉLÉMENTS PLANTÉS

D'autres éléments plantés ou espaces végétalisés jouent un rôle paysager notable et viennent compléter ce paysage boisé : haies, et arbres isolés dans l'espace agricole, prairies et herbages, fonds de jardin et parcs arborés.

Pour l'ensemble de ces éléments du patrimoine végétal, le code de l'urbanisme a introduit, en plus des espaces boisés classés, une catégorie de préservation des espaces plantés : éléments de paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 ou L.151-23 du code de l'urbanisme, qui permet à la commune d'être tenue informée de toute intervention sur ces éléments de paysage par le biais d'une déclaration préalable à un aménagement, sans pour autant obliger nécessairement à replanter en cas d'abattage. Ces dispositions sont donc adaptées pour des haies, des plantations d'alignement, de parcs, ou des arbres remarquables isolés dans le paysage.

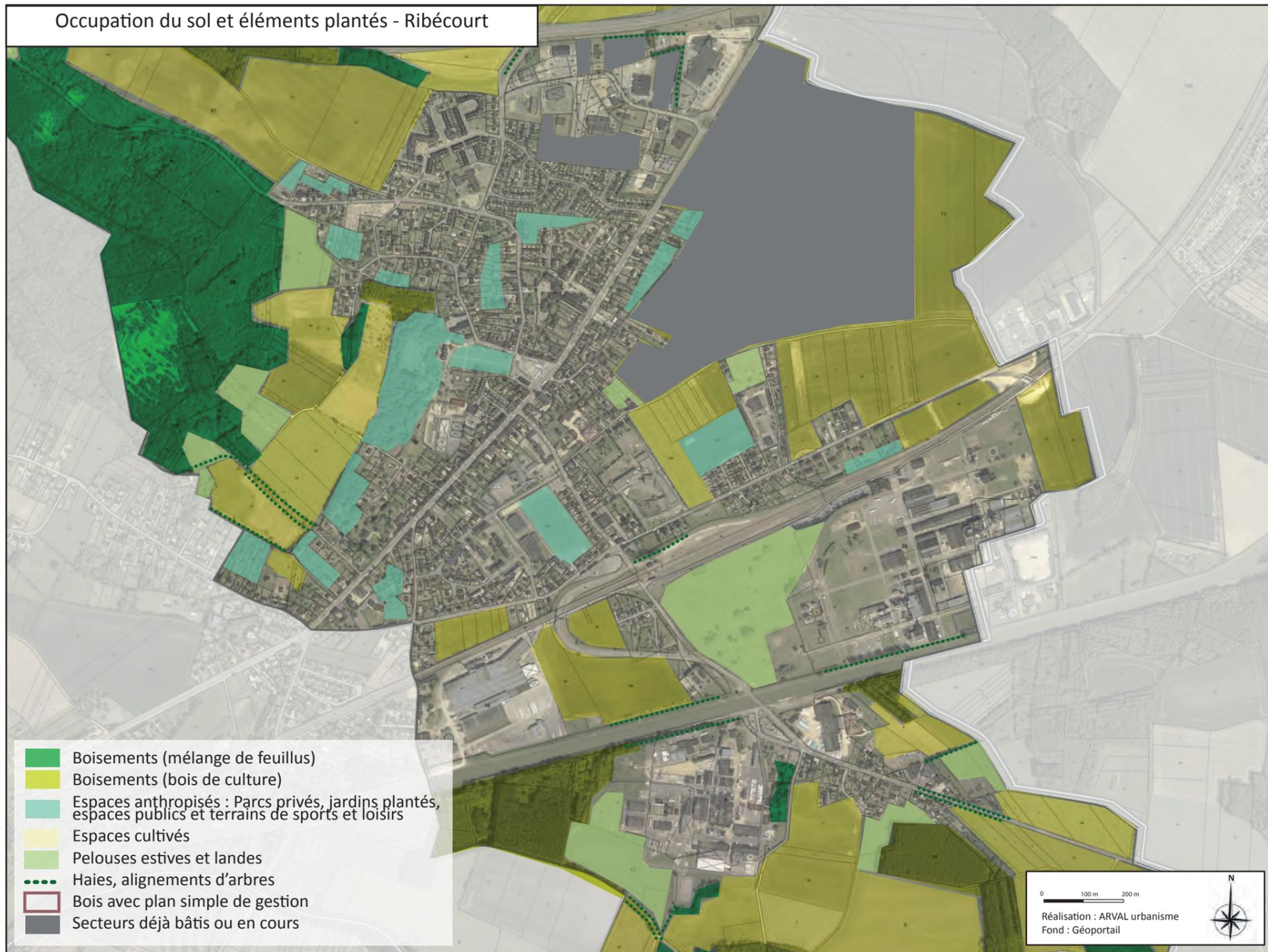
Les espaces en herbage se localisent notamment au contact de la trame bâtie de Dreslincourt, en lien avec les corps de ferme pratiquant l'élevage sur cette partie du territoire, ainsi qu'autour de la route de Bailly. Ces prairies offrent un paysage ouvert et des vues directes sur les franges du tissu urbain.

Les fonds de jardin et parcs arborés et plantés favorisent l'intégration paysagère des constructions et permettent un traitement qualitatif entre le tissu urbain et les espaces agricoles. Ces fonds de jardins sont particulièrement significatifs à Dreslincourt sur la partie ouest de la rue de Picardie, au nord de la rue du Paradis, et à Ribécourt autour du Lycée Horticole et au nord de la rue des Plantes au contact de la Montagne du Champ Verron.

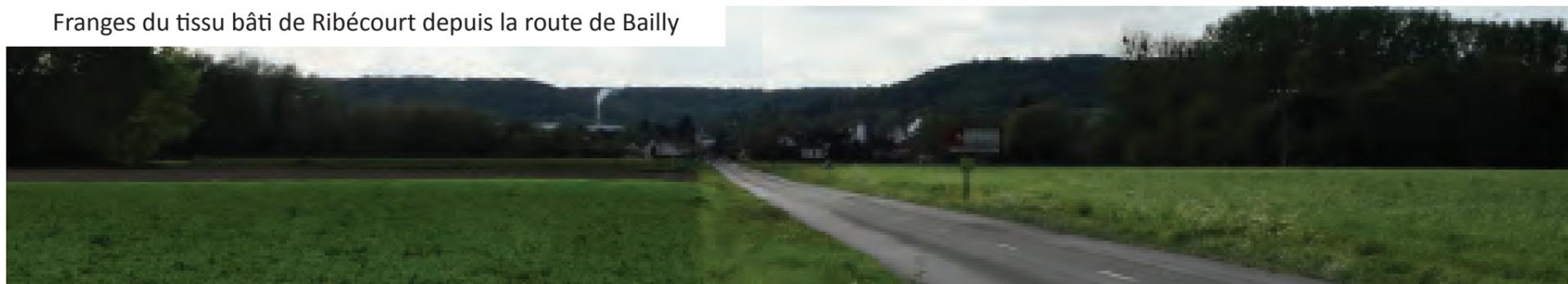
Les haies et bosquets présentes au sein des espaces agricoles sont des éléments visibles dans le paysage ouvert et jouent un rôle pour le maintien de la biodiversité. De même, la ripisylve le long de l'Oise permet le maintien des berges et sert de refuge à tout un écosystème.

V - Les paysages et le patrimoine bâti

Occupation du sol et éléments plantés - Ribécourt



Franges du tissu bâti de Ribécourt depuis la route de Bailly



LES ENTRÉES DE VILLE

• RD932 depuis Cambronne-lès-Ribécourt.

Cette entrée est marquée par la présence du carrefour de l'Étoile qui matérialise la limite administrative avec la commune voisine de Cambronne-lès-Ribécourt. Elle est la plus difficilement saisissable car il n'y a pas de transition franche dans le paysage. En effet la continuité urbaine existante empêche de percevoir la transition entre les deux communes. Toutefois, l'apparition du clocher en point de mire annonce la présence proche d'un centre ville.

L'entrée directe dans la trame urbaine permet d'apprécier les quelques percées visuelles furtives offertes sur la plaine et la zone industrielle. Progressivement, le paysage se ferme avec la densification du bâti.

• RD 932 depuis Noyon.

L'entrée sur le territoire se fait par l'intermédiaire de la RD 932 qui présente un tracé rectiligne et qui constitue également la limite administrative avec la commune de Pimprez. On perçoit sur la droite de vastes champs ouverts qui viennent buter sur le village de Dreslincourt accroché à flanc de coteau. En second plan, on distingue parfaitement la montagne d'Attiche et le bois du Buisson aux renards.

Sur la gauche, se déroulent également un paysage de grandes cultures agrémenté par le Bois des Viviers et quelques petits accidents de relief à peine perceptibles (talus, micro butte...). Ces champs ouverts s'étendent jusqu'à la voie ferrée. A l'arrière, on distingue la commune de Pimprez avec à la suite les prémices de la Forêt Domaniale d'Ourscamp Carlepont.

L'entrée dans le bourg se fait par l'intermédiaire d'un giratoire. Sur la droite, on distingue la zone d'activités de la Grérie. Son intégration paysagère est réussie grâce à la végétalisation des espaces publics, bas côtés et espaces de stationnement. Cette zone d'activités assure une transition progressive entre l'espace agricole et l'espace bâti de Ribécourt. En face de cette zone, le terrain fait l'objet d'un projet en cours dont le permis de construire a été accordé. Plus loin, le bâti présent est de type pavillonnaire. Comme pour l'entrée en provenance de Cambronne les Ribécourt, on observe une densification progressive du bâti. La présence d'un alignement d'arbres

V - Les paysages et le patrimoine bâti

RD932 depuis Cambronnes-lès-Ribécourt à l'Ouest et depuis Noyon à l'Est



RD57 depuis Cnnectancourt



RD40 depuis Bailly



Rue du Paradis et Roger Fanen à Dreslincourt



Commune de Ribécourt-Dreslincourt

de chaque côté de la rue ajoutée à son tracé rectiligne focalise le regard sur le clocher visible depuis le rond point.

• Depuis la RD 57 venant de Cnnectancourt

La route serpente en traversant les bois de Belle Assise et du Buisson aux Renards. Les perceptions visuelles, limitées à quelques dizaines de mètres, sont de qualité car elles permettent de profiter pleinement de ce paysage forestier et champêtre. Après avoir passé le carrefour où se situe le monument d'Attiche rendant hommage aux soldats tombés lors de la Grande Guerre, la route adopte un tracé rectiligne et passe à proximité d'une vaste aire de pique nique aménagée et boisée.

Un peu plus loin, la départementale sort des boisements et enjambe ensuite la RD 1032 en la surplombant de plusieurs dizaines de mètres. Cette situation permet d'avoir un impressionnant point de vue sur la plaine de l'Oise et de distinguer au loin une partie des deux trames urbanisées et de la zone industrielle. Cette entrée offre certainement l'un des plus beaux panoramas sur la commune et pourrait être davantage mise en valeur.

La voie s'enfonce à nouveau dans les bois mais conserve sa position de belvédère sur l'ensemble de la plaine. Toutefois, les percées visuelles sont moins nettes car entravées par un mince rideau d'arbres. L'entrée dans l'agglomération se caractérise par une trame urbaine assez aérée composée de pavillons récents et d'autres plus anciens. La densité du bâti augmente au fur et à mesure que l'on descend vers le centre ancien.

• Depuis la RD 40 depuis Bailly

La route traverse la plaine de l'Oise et ses vastes champs ouverts ponctués de bosquets et de peupleraies. Cette entrée adopte un profil « en entonnoir ». En effet, les boisements se rapprochent de la route au fur et à mesure

que l'on arrive sur l'entrée d'agglomération ce qui renforce progressivement la sensation de confinement et focalise le regard sur un champ de vision réduit. Située sur l'une des zones les plus basses du territoire, cette entrée permet une observation privilégiée du relief de la commune. La Montagne d'Attiche est largement visible depuis la D40.

Cette entrée de ville combine les espaces agricoles, urbains, boisés et industriels. L'entrée dans le bourg se caractérise par un bâti pavillonnaire assez ancien. La typologie et l'architecture se révèlent hétérogènes et l'implantation des constructions variée. Cette entrée de ville bénéficie d'alignements d'arbres et plantations qui la mettent en valeur.

• Entrées dans Dreslincourt depuis les Voies Communales

Exceptée la rue de Picardie, les entrées dans le bourg de Dreslincourt sont beaucoup plus modestes et plus champêtres que celles qui pénètrent la trame urbaine de Ribécourt.

Depuis l'entrée sud rue de Picardie, le paysage change et offre un beau point de vue avec ses champs semi ouverts qui viennent buter sur les pâturages ceinturant le village de Dreslincourt et les boisements du Buisson aux Renards à l'Ouest. Le relief est pentu, dominé par la Montagne d'Attiche. L'entrée dans le bourg se matérialise par un beau corps de ferme sur la gauche qui reflète le caractère rural du village.

Depuis l'entrée nord rues du Paradis et Roger Fanen, ces deux voies cheminent à travers les champs semi ouverts et offrent en ligne de mire le village accroché à flanc de coteau avec en arrière plan la Montagne d'Attiche. Le tracé et l'état de ces routes obligent à une vitesse réduite permettant une meilleure perception du paysage qui se déroule sur la droite : la Plaine de l'Oise avec le bourg de Ribécourt et la zone industrielle en arrière plan.

Les entrées de ville

V - Les paysages et le patrimoine bâti

5.5 Le patrimoine bâti

Site inscrit du Prieuré de la Verrue (à Pimprez)



Contrairement à d'autres communes de la même taille, Ribécourt-Dreslincourt ne possède pas un patrimoine bâti très riche qui s'explique par sa destruction lors de la Grande Guerre. La commune ne compte pas de bâtiments ou sites classés ou inscrits au titre des monuments historiques, mais compte plusieurs sites qui sont recensés à l'inventaire général du patrimoine culturel, ce qui n'implique pas de prescriptions spécifiques ni de servitudes, contrairement aux sites classés et inscrits.

- **Le site inscrit du Prieuré de la Verrue à Pimprez**

Il s'agit d'un prieuré datant du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, ancienne maison de l'ordre des Templiers transformée par la suite en monastère, située sur la commune de Pimprez mais visible depuis la commune de Ribécourt-Dreslincourt. Sa chapelle et son pigeonnier sont inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 31 décembre 1946 et font l'objet d'un périmètre de 500 mètres au sein duquel l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) fait l'objet d'un avis simple pour tout projet soumis à la réglementation d'urbanisme. Ce périmètre s'étend en partie sur le territoire communal, mais ne concerne pas le tissu bâti de Ribécourt. Ce site implique cependant un enjeu de préservation du point de vue depuis la route de Bailly sur le prieuré.

- **Le château de Ribécourt devenu le lycée horticole**

Édifié par le Comte Nonant de Raray au XVIII^{ème} siècle sur les restes d'un ancien château, l'actuel Lycée Horticole fut successivement la propriété du Chevalier de Migieu, Marquis de Savigny, Etienne Gassot, chevalier Vicomte de la Vienne, François-Raymond Aimerie et famille du Comte de Narbonne Pelet. Sa dernière propriétaire fit don de la propriété au Ministère des Anciens Combattants pour la rééducation des mutilés. Ses jardins d'agrément, notamment l'allée du château et ses serres, sont recensés à l'inventaire général du patrimoine.

- **L'hospice de Dreslincourt**

Cette bâtisse en briques rouges devenue aujourd'hui Institut médico-professionnel était, avant 1918, un hospice. Évacué en 1914, l'hospice fut transformé en hôpital par les Allemands. Après la guerre les sous sols de l'hospice furent utilisés par les familles en attendant la construction de maisons provisoires. Puis il fut restauré dans les années 1930, pour recevoir un foyer de jeunes filles pupilles de la nation pour laisser place en 1977, à l'actuel Institut Médico-Professionnel.

- **Le château de la Folie et son mur d'enceinte**

Dans la direction de Thiescourt, juste avant la déviation de la RD1032, se trouve sur la gauche un pan de mur épais qui sert d'observatoire à l'artillerie française du secteur de Ribécourt. Cette ruine est le vestige d'une ancienne maison fortifiée appelée le "Château de la Folie". Cette forteresse construite au Moyen-Age fut probablement détruite pendant la Jacquerie. Elle était composée de quatre tours crénelées et de larges fossés qui, constituent aujourd'hui, le chemin d'accès.

- **Les édifices religieux**

En plus de ces deux édifices, la commune possède également deux églises reconstruites après la Grande Guerre. Eglise Saint Rémi de Ribécourt datait de 1600, elle est remplacée au XIX^{ème} siècle dans un style néo-gothique. Elle sera reconstruite à l'identique en 1930.

Le bâtiment d'origine de l'Eglise Saint Eloi de Dreslincourt datait du XVII^{ème} siècle et possédait un clocher d'architecture romane avant d'être rasé lors de la Première Guerre Mondiale. En 1922, la municipalité demande le déclassement des ruines comme vestiges de guerre et leur démolition car elles sont jugées dangereuses. La nouvelle église n'est pas reconstruite sur le plan de la précédente, le sol en était trop bouleversé, mais certains de ses vestiges sont réutilisés.

La chapelle située dans le cimetière de Dreslincourt présente également un intérêt patrimonial.

V - Les paysages et le patrimoine bâti

Le château de Ribécourt



Le patrimoine industriel : ancienne briqueterie



Le château de Dreslincourt / hospice



Le patrimoine industriel : ancienne sucrerie



Les églises : Dreslincourt (à gauche) et Ribécourt (à droite)



- **La manufacture de colle de Ribécourt**

Cette manufacture se situe route de Bailly au lieu-dit la Mare-du-Chouillet. Il s'agit d'une usine de colles animale fondée vers 1880. Partiellement détruit lors de la Première Guerre mondiale, le site est reconstruit à l'identique à partir de 1920. Les bâtiments les plus anciens, construits en brique et couverts parfois encore en tuile mécanique sont localisés dans la partie orientale du site.

- **L'ancienne filature de Laine (devenue Synthomer)**

Il s'agit d'une usine de matières plastiques implantée au cours du XX^{ème} siècle, à l'emplacement de la ferme abbatiale, dite du Saussoy, détruite pendant la Première Guerre mondiale. En 1924, deux agriculteurs fondent avec leurs dommages de guerres la SAPIL (SA Pour l'Industrie Lainière), composée d'un entrepôt et un atelier lainier, où sont aujourd'hui installés l'atelier de maintenance, une partie des ateliers de fabrication et le magasin des produits barytiques de l'usine chimique. Les ateliers de fabrication les plus anciens sont en pan de fer et brique.

- **L'ancienne sucrerie agricole (devenu SECO)**

Le site est d'abord occupé par une usine de produits chimiques, fondée en 1865, puis, en 1886, l'usine est convertie en sucrerie. La halle de fabrication du sucre est le seul bâtiment ancien conservé, intégré actuellement à l'ensemble de stockage. Il est construit en charpente métallique hourdé de brique et comporte deux étages carrés. Sa toiture est à longs pans et pignons couverts.

- **L'ancienne briqueterie (actuellement Bostik)**

En 1921, la briqueterie est construite pour la société La Reconstitution. L'atelier de fabrication est à pan de fer hourdé de brique creuse. Les deux vaisseaux à structure métallique apparente sont couverts de toiture à longs pans et pignons.

- **Le patrimoine bâti lié à la Grande Guerre**

La commune recèle sur son territoire des calvaires et des monuments dédiés à la mémoire de la Première Guerre Mondiale, tel le mémorial d'Attiche, commémoré en 1915 ; le monument aux morts de Ribécourt, édifié près de l'hôtel de ville en 1924 puis déplacé en 1930 près de l'église (en 2018, la statue a été changée) ; et le monument aux morts de Dreslincourt édifié en 1928 près de l'école. La Montagne d'Attiche compte encore 4 anciens bunkers en briques et casemates qui pourraient être valorisés dans une logique de circuit autour du patrimoine de guerre.

VI - Nuisances, qualité de l'air, déchets et énergie renouvelable

LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES

Le territoire communal est concerné par des établissements pouvant induire un risque industriel, et dont le risque est encadré et maîtrisé par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Les implications induites par le PPRT sont détaillées dans la partie risques naturels du présent rapport. Outre les établissements qui font l'objet du PPRT, la commune compte plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont certaines classées Seveso. Il s'agit de l'ensemble des établissements situés sur le site industriel (Bostik, Rhodia, Seco fermé le 31 août 2018, SI Groupe-Ribécourt, Synthomer et Synthos), séparés du tissu bâti par la voie ferrée et le canal. Leur inscription en ICPE implique de fait une étude de danger, révisable à tout moment sur demande du Préfet, et au moins tous les 5 ans : cette étude regroupe des informations qui permettent d'identifier les sources de risque, les scénarios d'accident envisageables et leurs effets sur les personnes et l'environnement. De ce fait, les éventuelles nuisances engendrées par ces activités sont bien encadrées sur la commune.

Le territoire communal est concerné par des infrastructures de transport terrestre pouvant générer des nuisances acoustiques. La route départementale RD1032 implique un périmètre de 250 m de part et d'autre de l'axe dans lequel les constructions nouvelles à vocation d'habitat et d'équipements recevant du public devront se conformer aux prescriptions relatives à l'isolation acoustique. La voie ferrée est classée infrastructure de catégorie 1 et la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit est également de 300 m de part et d'autre de la voie ferrée. La RD932 implique quant à elle un périmètre de nuisance acoustique de 30 m de part et d'autre de l'axe de la voie. A noter que dans les périmètres définis autour de ces infrastructures, des prescriptions architecturales visant à limiter les nuisances acoustiques ont été définies par arrêté préfectoral. De ce fait, la prise en compte des nuisances est correctement assurée sur la commune et n'implique pas d'enjeux notables en matière d'environnement.

LA QUALITÉ DE L'AIR

La commune ne bénéficie pas d'une station de mesure de la qualité de l'air sur son territoire, la station la plus proche étant basée à Roye ou Rieux. Le territoire communal n'est pas soumis à des émetteurs en mesure d'engendrer une dégradation significative de la qualité de l'air.

A noter toutefois que la proximité de l'aire urbaine de Paris fréquemment touchée par des pics de pollution atmosphérique, peut impacter la qualité de l'air local. La présence du massif boisé de Compiègne joue un rôle de régulateur en participant à l'absorption d'une partie des particules qui nuisent à la qualité de l'air.

En conséquence, la qualité de l'air reste satisfaisante sur la commune et n'implique pas d'enjeux notables en matière d'environnement.

QUALITÉ DES SOLS

Un site est considéré comme pollué dès lors que d'anciens dépôts de déchets ou l'infiltration de substances polluantes présentent une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

3 sites pollués ou potentiellement pollués ont été recensés sur le territoire communal (base de données BASOL) : il s'agit des industries Bostik, Synthos et Synthomer, concentrées dans la zone industrielle, à l'écart du tissu bâti résidentiel.

27 sites identifiés par la base de données nationale BASIAS viennent compléter cet inventaire. Il s'agit de sites, en activité ou non, susceptibles de présenter une pollution des sols, mais dont l'état de pollution n'est pas clairement connu. Ces sites se répartissent dans la zone industrielle, mais également dans la trame bâtie (rue de Paris, rue du Général Leclerc, route de Bailly) pour certains établissements de type carrosserie, atelier mécanique, fabrication de panneaux bois, etc...

LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte des déchets est gérée par la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V). Sur la commune, les déchets sont principalement issus des ménages. Les habitants des 16 communes adhérentes disposent chez eux de bacs de collecte pour les déchets ménagers. En 2013, plus de 20 000 tonnes de déchets ont été collectés sur l'intercommunalité.

La collecte sélective a débuté le 1^{er} mars 2000. Les déchets qui sont déposés dans les bacs jaune (emballages et papiers) sont ensuite re-triés dans un centre de tri. A noter que certaines voies en impasse nécessitent une collecte en amont de la voie. Le verre est recyclé par point d'apport volontaire : Ribécourt-Dreslincourt dispose de 5 bornes réparties place de la République, rue du Général Leclerc, rue Aristide Briand, cours Mirabeau, et rue du Château.

Deux déchetteries viennent compléter la collecte des déchets sur le territoire. Le tri sélectif et les déchetteries permettent de valoriser plus de 10 000 tonnes de déchets. La collecte sélective fait l'objet d'un suivi régulier qui permet à la CC2V d'atteindre aujourd'hui un taux de valorisation de plus de 50%.

En conséquence, la gestion des déchets est correctement assurée sur la commune et n'implique pas d'enjeux notables en matière d'environnement.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

A ce jour, il n'est pas observé sur le territoire communal, d'installation ou dispositif reposant sur une valorisation des énergies renouvelables, autres que ceux utilisés à des fins personnels par quelques habitants.

La principale filière qui pourrait être exploitée correspond au bois, compte tenu de la présence d'une importante superficie boisée. Les boisements font l'objet d'un plan simple de gestion garantissant déjà des conditions d'exploitation adaptées.

Il convient de rappeler que le territoire communal n'est pas propice au développement de l'énergie éolienne, en raison notamment de la proximité d'aérodromes et de la présence de sites classés et sites inscrits. Cette observation avait été confirmée par le Schéma Régional Éolien (SRE), qui aujourd'hui n'existe plus.

En conséquence, la valorisation des énergies renouvelables n'implique pas d'enjeux notables en matière d'environnement.

VII - Bilan et enjeux environnementaux

7.1 ETAT ZERO : Les incidences du scénario au fil de l'eau, équivalent au scénario sans la révision du PLU (en rappelant que la commune dispose actuellement d'un PLU adopté en 2011) :

1/ SUR LES ESPÈCES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	2/ SUR LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX ET LA RESSOURCE EN EAU	3/ SUR LES RISQUES NATURELS	4/ SUR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE	5/ SUR LES NUISANCES, LA QUALITÉ DE L'AIR, LA QUALITÉ DES SOLS ET LA GESTION DES DÉCHETS
<p>- Risque moyen d'urbanisation sur le site Natura 2000 de la Moyenne vallée de l'Oise. Le site est déjà protégé par une zone naturelle «N» au PLU adopté en 2011, mais les dispositions réglementaires de cette zone admettent certains bâtiments et occupation sous condition, notamment les terrains de camping, ce qui pourrait avoir un impact écologique important sur la faune et la flore du site Natura 2000.</p> <p>- Risque très fort d'urbanisation dans le périmètre de la ZNIEFF de type 1 du Massif de Thiescourt et Bois de Ricquebourg. Une zone 1AUh située impasse du Goût Fin à l'Est de Dreslincourt est dans le périmètre de la ZNIEFF. Un projet d'une cinquantaine de logements est déjà en cours (sur lequel la révision du PLU ne peut revenir, il s'agit d'un «coup parti»), et le PLU actuel est susceptible d'avoir de nouvelles incidences en cas d'aménagement du reste de la zone. Le PLU adopté en 2011 prévoit également une zone 2AU de plus de 17 hectares aux pieds de la Montagne du Champ Verron, dont une partie s'étend sur la ZNIEFF de type 1 : son aménagement aurait des incidences non négligeables sur la gestion des lisières boisées et sur la flore et la faune associée à ce milieu. Les dispositions réglementaires et la limite de la zone UD sur la rue des Ormes et de la rue des Acacias à Dreslincourt aura également des incidences sur la ZNIEFF en autorisant une urbanisation en double, voire triple rideau (jusqu'à 80 mètres de profondeur par rapport à la voie), impliquant une urbanisation sur le coteau, aux franges des lisières boisées de la Montagne d'Attiche.</p> <p>- Risque très fort d'urbanisation dans les fonds de jardin des propriétés déjà bâties, notamment au contact des espaces agricoles ou naturels, alors que ces jardins d'agrément jouent un rôle d'espaces tampon entre les milieux naturels et la trame urbaine.</p> <p>- Risque faible d'impact sur les continuités écologiques de la Montagne d'Attiche et Montagne du Champ Verron, protégés par la zone naturelle «N», mais risque moyen d'incidences sur les continuités écologiques de la vallée de l'Oise, classés pour partie en zone agricole «A», ce qui n'exclue pas l'implantation d'un nouveau siège d'exploitation susceptible d'avoir des incidences sur la biodiversité.</p> <p>- Risque faible de déboisement des coteaux sous l'effet de la pression urbaine ou agricole, les massifs étant protégés par des espaces boisés classés au PLU de 2011.</p>	<p>- Risque faible de perturbation de l'écoulement naturel des eaux pluviales dans les principaux axes de ruissellement grâce à un encadrement plutôt adapté des règles d'utilisation des sols, sauf dans certains fonds de terrain au contact du ru du Buisson aux Renards où l'urbanisation est admise dans le PLU actuellement en vigueur adopté en 2011, pouvant avoir de fortes incidences.</p> <p>- Risque fort de pollution des sols des nappes phréatiques près du captage, lié à la possibilité d'urbanisation autour de la Cavée de la Folie (classé en zone urbaine UD) et autour du chemin rural dit Chemin du Val (classé en zone 2AU au PLU actuel).</p> <p>- Risque fort d'altération de la qualité des masses d'eau lié à une trop forte imperméabilisation des sols en secteur urbain (emprises au sol limitées à 50% dans la plupart des zones, mais insuffisances de dispositions concernant la part des surfaces perméables à maintenir sur chaque terrain dans le PLU de 2011).</p> <p>- Risque faible de rejets des eaux pluviales sur l'emprise publique ou vers le milieu naturel ou agricole grâce à un réseau pluvial et une STEP aux normes, et grâce à des dispositions réglementaires qui prévoient une infiltration des eaux pluviales à la parcelle, y compris en cas de projet de réhabilitation.</p> <p>- Risque très faible de rejets d'eaux usées non conformes dans l'environnement grâce à une station d'épuration récente et aux normes et grâce aux dispositifs d'assainissement autonome contrôlés par le SPANC.</p> <p>- Risque faible de développement urbain allant au delà des capacités de la ressource en eau potable et des capacités de traitement des eaux usées de la station d'épuration. La gestion équilibrée de la ressource est déjà assurée dans le PLU actuel qui prévoit jusqu'à 6 000 habitants à horizon 2018.</p> <p>- Risque faible d'urbanisation dans les zones à dominante humide de la vallée de l'Oise et du marais de Belle-Anne, protégés par une zone naturelle «N» au PLU actuel.</p>	<p>- Risque moyen d'inondation par débordement de l'Oise sur le secteur de la route de Bailly, cependant encadré par un PPRI en cours d'élaboration, et qui s'appliquera en tant que servitude d'utilité publique indépendamment du PLU actuel. A noter que le PPRI n'étant pas encore annexé au PLU, le risque est donc considéré comme moyen, la construction étant autorisée sans conditions particulière route de Bailly et la possibilité d'implanter de nouveaux sièges d'exploitation agricole dans la vallée de l'Oise étant autorisée.</p> <p>- Risque moyen à fort d'inondation par remontée de nappe phréatique dans le tissu bâti de Ribécourt (nappe d'eau affleurante) et de Dreslincourt (risque de remontée de nappe). Les dispositions réglementaires du PLU de 2011 ne prévoient pas d'encadrer les conditions de constructions sur sous-sol.</p> <p>- Risque moyen de coulées de boues dans certains secteurs du tissu bâti, à Ribécourt et Dreslincourt, aggravé par des possibilités de densification et d'imperméabilisation des sols relativement importantes dans le PLU actuel.</p> <p>- Risque fort de retrait-gonflement des argiles sur le secteur au nord-ouest de Dreslincourt (rue des Ormes, rue des Acacias et au nord de la rue des Cinq Piliers), en l'absence d'informations portées aux porteurs de projet au moment de la construction.</p> <p>- Risque faible d'effondrement par cavités souterraines, les cavités recensées sur le territoire étant inscrites en zone naturelle au PLU de 2011.</p> <p>- Risque moyen de mouvement de terrain, en lien avec la zone 2AU prévue sur les coteaux de la Montagne du Champ Verron.</p>	<p>- Risque fort de densification du bâti trop important sur les fonds de terrain, en «deuxième rideau», peu encadré au PLU actuel, remettrait en cause les espaces de transition plantés et arborés qui permettent aujourd'hui l'intégration paysagère des tissus bâtis situés au contact de l'espace agricole.</p> <p>- Risque moyen de disparition des éléments plantés (haies et alignements d'arbres) qui ponctuent l'espace agricole et les franges de la trame bâtie, et qui facilitent l'intégration paysagère des grandes infrastructures de transport (RD1032) et des sites d'activités. Ces éléments ne sont pas identifiés au PLU actuel, mais font déjà l'objet d'un certain nombre de protection dans l'espace agricole et les propriétaires ont peu d'intérêts à supprimer ces éléments plantés, sauf s'ils présentent un risque particulier.</p> <p>- Risque fort de détérioration de la qualité paysagère des entrées de bourg, notamment l'entrée principale par la RD932 à l'Est de Ribécourt, en raison de l'extension urbaine à vocation d'activités commerciales, artisanales et de service s rendue possible dans le PLU de 2011 sans conditions d'intégration paysagère le long de la rue du Général Leclerc.</p> <p>- Risque moyen de détérioration du patrimoine bâti, la plupart des bâtiments remarquables (châteaux, églises) sont entretenus, tandis que les quelques façades remarquables des propriétés bâties avant le milieu du XX^{ème} siècle sont inscrites en zone UA au PLU actuel, favorisant l'intégration paysagère des constructions nouvelles dans le tissu ancien. A noter des incidences éventuelles sur les modénatures (corniches, linteaux...) qui ne sont pas protégées.</p>	<p>- Risque faible d'augmentation des nuisances, bien encadrées et maîtrisées par le PPRT en ce qui concerne les industries classées Seveso, et par l'arrêté de nuisances sonores qui impose des prescriptions acoustiques le long des infrastructures générant des nuisances.</p> <p>- Risque faible de dégradation de la gestion des déchets, ces derniers étant bien gérés à ce jour par les services compétents de la CC2V, en tenant compte des perspectives d'évolution du territoire. Les dispositions du PLU actuel imposent l'aménagement des voies en impasse pour permettre aux véhicules de service de faire demi-tour.</p> <p>- Risque faible concernant le risque de pollutions. On ne recense pas d'épisodes notables de pollution atmosphérique et le projet prévu par le PLU actuel met en avant un développement résidentiel proche du tissu urbain actuel, des équipements et bassin d'emploi pour limiter l'usage de l'automobile. La pollution des sols est connue et prise en compte au moment de l'instruction des demandes d'urbanisme et en cas d'implantation de nouveaux bâtiments d'activités rendus possible par le PLU de 2011, leur contrôle régulier en cas de classement ICPE garantit une faible incidence sur l'environnement.</p>
6/ SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES				
<p>- Risque faible de frein au développement des énergies renouvelables. Les projets de valorisation des énergies (installation de panneaux solaires) sont autorisés au PLU actuel.</p>				

Prospective : le scénario au fil de l'eau

VII - Bilan et enjeux environnementaux

7.2 La hiérarchisation des enjeux

ENJEUX PRIORITAIRES

BIODIVERSITÉ

Préserver les sensibilités écologiques d'intérêt majeur localisées dans la vallée de l'Oise et sur le massif boisé des Montagne d'Attiche et du Champ Verron (emprises Natura 2000, ZNIEFF, ENS, ZICO et biocorridor).

Objectifs :

- Veiller à une gestion adaptée des milieux naturels de la vallée de l'Oise
- Conserver un espace de transition entre les franges urbaines et les coteaux boisés des Montagnes
- S'assurer du bon fonctionnement des continuités écologiques identifiées sur le territoire communal

RISQUES

Prendre en compte les risques liés aux inondations par débordement, par remontées de nappes, aux coulées de boue, aux retraits-gonflements des argiles, ainsi que les risques technologiques liés à la zone industrielle

Objectifs :

- Prévenir les principaux risques naturels en mesure d'affecter les secteurs urbanisés, et définir des actions à mettre en œuvre pour le limiter
- Prendre en compte le risque d'inondation et la gestion des eaux pluviales en limitant l'imperméabilisation des sols et en préservant les champs d'expansion des crues
- Tenir compte des Plans de Prévention des Risques naturels et technologiques dans le PLU révisé

PAYSAGES

Préserver la grande diversité des paysages et valoriser les entrées de ville

Objectifs :

- Définir des principes paysagers encadrant le développement du projet d'aménagement accordé à l'Est du tissu bâti de Ribécourt, le long de la RD932, à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Prévoir notamment des franges végétalisées autour des secteurs à enjeu d'aménagement.
- Conserver les fonds de jardin qui favorisent la transition paysagère entre les secteurs agglomérés et les milieux naturels, agricoles ou forestiers.
- Veiller à conserver les éléments plantés qui favorisent l'intégration paysagère du site industriel et des grandes infrastructures de transport (RD1032, RD932 et voie ferrée).

ENJEUX COMPLÉMENTAIRES

DÉVELOPPEMENT URBAIN

Tenir compte des projets urbains nécessaires au bon fonctionnement de la commune en limitant leurs incidences sur l'environnement.

Objectifs :

- Tenir compte des projets urbains engagés sur la commune (qui ne peuvent être évités, les permis d'aménager ayant été accordés), tout en mettant en œuvre les mesures visant à éviter leurs incidences sur l'environnement
- Anticiper les besoins des futurs habitants en favorisant la diversité des formes bâties et des statuts d'occupation tout en tenant compte des sensibilités écologiques du territoire

RESSOURCE EN EAU

Veiller au maintien de la qualité de l'eau autour du point de captage et dans les zones à dominante humide

Objectifs :

- Protéger la ressource en eau potable autour du point de captage
- Conserver des emprises perméables en milieu urbain de façon à garantir la gestion des eaux pluviales à la parcelle
- Garantir à l'ensemble des administrés une desserte en eau potable suffisante en quantité et en qualité
- Préserver les zones à dominante humide de la vallée de l'Oise et des marais de Belle-Anne, ayant notamment un effet sur la régulation du niveau d'eau et sur sa qualité

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Valoriser le tissu urbain ancien en préservant les motifs architecturaux propres à Ribécourt-Dreslincourt

Objectifs :

- Repérer les secteurs bâtis datant du début du XX^{ème} siècle afin de définir une réglementation préservant leurs caractéristiques architecturales face aux réglementations thermiques pouvant engendrer des travaux de rénovation ou de transformation.
- Mettre en place des mesures de préservation des caractéristiques du patrimoine local (patrimoine industriel et patrimoine de la Grande Guerre) qui participe au paysage culturel et à l'identité du territoire, et est en mesure de concourir au développement touristique du secteur.